

D 015.9

1901-1956

SEANCES DU CONSEIL



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

LA CEREMONIE D'INAUGURATION

Du nouveau conseil de ville

DISCOURS DU MAIRE SMITH
ET DE SON SUCCESSEUR

Brillant concours de dames et
de citoyens distingués

L'installation du nouveau conseil de ville, a eu lieu, à trois heures, cette après-midi. Les différents fonctionnaires civils, chargés des décors et de l'organisation ont fait tous les efforts possibles pour donner à cette cérémonie autant de relief et de solennité que cela pouvait se faire : M. Pinoteau, le fleuriste de la cité, s'est particulièrement distingué en cette circonstance. Il a apporté et artistement disposé dans la salle de réception, les plus beaux échantillons de la flore dont il a la garde. Le fauteuil du nouveau maire, M. R. Préfontaine, était entouré d'un fouillis de roses, d'azéleas, de collas, de palmiers variés, de dentzias, d'hyanthines, de narcisses, de tulipes, de cyclamens, de cythises, de dracaenas, aux couleurs éclatantes, de amélases, de fougère et autres spécimens de la serre municipale, au nombre de plusieurs centaines. Les corniches, les entablements, les fauteuils des échevins étaient couverts de fleurs.

Bien que les entrées fussent limitées au nombre relativement restreint des invitations par carte spéciale, il y avait foule. La plupart des dames des échevins étaient présentes portant bouquets et riches toilettes. Quand ce brillant concours de citoyens eut pris place, l'ex-maire Smith, se rendit au siège présidentiel et prononça le discours suivant :

DISCOURS DU MAIRE WILSON SMITH

Messieurs,

En remettant aux citoyens de Montréal, le mandat dont ils m'ont honoré dans les deux dernières années, je voudrais tout d'abord féliciter Monsieur Préfontaine de son élection comme premier magistrat de la ville Métropolitaine du Canada.

Il doit être fort agréable aux membres du conseil, d'avoir encore une fois comme maire l'un d'entre eux ; si l'expérience dans les affaires civiques a quelques valeurs, il n'est point d'hommes mieux qualifiés pour la position, et je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous mes concitoyens, en disant que j'espère que son administration sera à l'avantage de la ville, ainsi qu'à l'honneur et au bonheur de Monsieur Préfontaine. Je manquerais de reconnaissance si je ne saisissais pas cette occasion pour exprimer mes remerciements à Monsieur Préfontaine, pour le support cordial et courtois qu'il m'a toujours accordé.

Je vous demanderais maintenant votre indulgence, pendant quelques instants, en vous présentant un état comparé des finances de 1896-1898.

DETTES ET OBLIGATIONS

	Jan. 1er 1896.	Jan. 1er 1898.
Dette consolidée, c'est-à-dire débiteurs non échus.	\$22,886,113	\$24,122,246
Emprunts temporaires. Monnaie avancées par les banques . . .	1,657,108	395,903
	\$24,543,221	\$24,518,339

Montants rapportés . . .	\$24,543,221	\$24,518,339
Emprunts spéciaux faits durant l'année 1897, échus le 1er mai 1899		397,108
Dépôt et pourcentages dus aux contracteurs comprenant \$75,000 déposés par la Compagnie des Abattoirs et tous autres comptes courants . . .	506,120	495,038
	\$25,049,341	\$25,405,485

Autres obligations, y compris la gare de l'Est de C. P. R. et diverses réclamations pour fins d'expropriations, etc.	522,006	525,006
	\$25,568,947	\$25,730,491

Moins la balance des emprunts		58,514.
---	--	---------

Obligation totale, moins le montant dû pour les améliorations du havre	\$25,568,947	\$25,671,977
--	--------------	--------------

Ajouter le montant qui devra être payé pour les améliorations du havre	560,823	560,823
--	---------	---------

Faisant un total pour la dette consolidée et pour les obligations promises	\$26,129,770	\$26,232,800
--	--------------	--------------

On verra par là que la dette et les obligations totales durant les deux dernières années n'ont augmentées que de \$167,030, tandis que durant cette période, nous avons dépensé pour pavages, ouvrages et améliorations permanentes, \$297,300, ainsi que le paiement d'un grand nombre de jugements de la Cour rendus contre la ville pour dommages, en rapport avec des accidents, inondations, etc., sommes qui ont été prises à mêmes les revenus, et se montant à \$156,447,53.

OBLIGATIONS TEMPORAIRES SPECIALES

En 1896, le montant des obligations temporaires et spéciales contractées pour les taxes dues par les propriétaires s'élevaient à \$1,168,000 au 1er janvier 1898, et pour rencontrer ce montant, il est dû à la ville pour taxes spéciales, \$1,177,500.

REVENUS ET DEPENSES. — COMPTE D'ADMINISTRATION

Durant les cinq années finissant au 31 décembre 1895, il y avait un déficit annuel moyen de plus de \$200,000. Les contribuables apprendront donc avec plaisir que durant les deux dernières années, au lieu d'un déficit annuel, nous avons eus l'exercice avec un surplus. Pour l'année 1896, s'élevant à \$429,18, pour l'année 1897 s'élevant au joli montant de \$82,476,05.

Je félicite le conseil de ville de cette condition satisfaisante des affaires civiques, c'est probablement la première fois dans l'histoire des vingt dernières années de la ville, qu'un surplus de cette nature a été déclaré ; ce résultat est sans doute dû en grande mesure à la législation restrictive de 1890, qui déclare que les appropriations ne dépasseront jamais les revenus actuels de l'année précédente, c'est-à-dire que les appropriations pour l'année 1897, faites en 1896 seront basées sur les revenus de 1895, et ainsi de suite, annuellement.

Et que tous rapports des comités et toutes résolutions du conseil impliquant des dépenses d'argent avant d'être adoptés par le conseil doivent être accompagnés d'un certificat du contrôleur attestant qu'il y a des fonds non appropriés au crédit de telle appropriation. Et qu'aucun contrat ne prendra effet à moins qu'il n'ait été soumis et approuvé par un conseil de ville. "Et tout échevin qui votera aucune somme excédant la balance non appropriée sera person-

nellement responsable et perdra "ipso facto" le droit de siéger en conseil durant cinq ans. "Le trésorier sera personnellement responsable pour toutes sommes qu'il paierait sachant qu'elle excède l'appropriation votée par le conseil pour l'objet en question".

EXEMPTION DE TAXE

La valeur d'immeuble exempte de taxes de la ville de Montréal, s'élevait à \$40,000,000. Dans un avenir prochain, le conseil de ville sera tenu de résoudre cette question. Cela paraît injuste aux contribuables qu'à peu près le quart de la propriété immobilière de la ville soit exempte de taxe, et la question pourrait être résolue en imposant une taxe sur les biens-fonds et non sur les bâtisses.

EXPROPRIATIONS

La clause introduite dans notre charte n'obligeant la ville à entreprendre de nouvelles expropriations qu'en autant qu'elle aura les fonds disponibles, a été, je crois, le salut de la ville, et selon mon opinion, aucune expropriation ou amélioration nouvelle, tel que l'élargissement des rues ne devraient être entreprises pour le présent, parce que les dépenses encourues par là, ne consistent pas seulement dans le montant payé aux propriétaires, comme compensation sur la valeur des terrains et bâtisses, mais incidemment dans les grandes dépenses, pour pavages des rues, trottoirs, service d'eau pour ne rien dire des dommages subséquents. Et à l'avenir, les améliorations de cette nature devraient être faites aux frais des propriétaires bénéficiaires. Si cependant une amélioration publique était considérée nécessaire, dans l'intérêt général de la ville, les contribuables devraient avoir l'occasion de décider si telles améliorations sont requises. Et toutes dépenses exigeant un emprunt devraient être soumises à l'approbation de la majorité en nombre et en valeur des contribuables, par un règlement spécial, et une taxe spéciale devrait être imposée pour le remboursement.

RECLAMATIONS EN DOMMAGES

Toutes réclamations en dommages devraient être soigneusement examinées avant d'être payées. D'après moi, des centaines de mille dollars ont été payés par la ville sans nécessité.

HAVRE

Durant l'année dernière, on a fait de grands efforts pour engager le gouvernement fédéral à entreprendre les travaux nécessaires pour l'amélioration du havre, mais malgré plusieurs conférences, on n'a obtenu que des promesses, et il n'en est résulté que des discussions sur les plans.

J'espère sincèrement que le conseil de ville, et la ville de Montréal en général, feront de telles représentations auprès des autorités fédérales pour les engager à faire, sans plus de délai, les améliorations nécessaires dans le port national de la Puissance.

CHARTRE

Quoique j'ai été fort désireux d'amener à bonne fin, durant mon administration, la consolidation et la révision de la charte de la ville, ce travail important n'a pu être terminé pour diverses raisons, et surtout la célébration du Jubilé de Sa Majesté. Ce travail étant en cours, sera probablement complété dans un prochain conseil, à temps pour la prochaine session du gouvernement provincial. Il n'est ni désirable ni nécessaire que la ville de Montréal, que chaque année elle se voit obligée d'aller à Québec pour solliciter des amendements à sa charte. Avec quelques restrictions, la ville de Montréal devrait avoir le plein pouvoir de régler ses propres affaires.

Messieurs, en disant adieu au conseil, dont j'ai été membre pendant cinq ans, comme échevin et maire, je désire exprimer ma sincère gratitude pour la bonté et la courtoisie dont on m'a entouré.

C'est avec plaisir que je remercie les employés civils, pour la promptitude avec laquelle ils m'ont prêté leur concours dans l'accomplissement de mes devoirs. Sachez qu'ils ont rempli avec habileté, intelligence et bonne volonté. Je désire encore une fois exprimer ma profonde reconnaissance à mes concitoyens en général pour la confiance qu'ils ont eu en moi et pour l'amabilité inaltérable qui m'a été manifestée par toutes les classes de la société.

M. Smith remet ensuite à son successeur les insignes de la mairie, et le nouveau titulaire, M. Préfontaine, prononce le discours qui suit.

Messieurs les membres du conseil de la ville de Montréal.

Messieurs,

Le premier devoir qui s'impose à un reconnaissant est de remercier du plus profond de mon cœur les citoyens de Montréal de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'élevant maire de la métropole du Canada.

Toutes les classes, toutes les croyances se sont spontanément unies pour sanctionner l'élection tacite en vertu de laquelle chaque nationalité a le droit de désigner au suffrage unanime de ses citoyens le candidat de son choix, et nous avons ainsi la preuve de l'union et de l'harmonie qui règne entre tous les citoyens de notre belle cité.

J'ajouterai que l'honneur d'avoir vu un de ses membres élevé à la dignité de président de ses sessions rejaillit sur le conseil tout entier.

Tous mes actes et toutes mes paroles, je l'espère, ne tendront qu'à resserrer les excellents rapports qui existent entre les différentes sections de la ville et de la population.

C'est à titre de citoyen de Montréal simplement que j'entre dans mes nouvelles fonctions pour l'exercice desquelles je réclame toute votre indulgence. La succession qui m'échoit est lourde à supporter, je le sais, mon prédécesseur comme maire de Montréal a jeté sur cette charge un éclat extraordinaire, mais je sais pouvoir compter sur la courtoisie que vous m'avez toujours témoignée lorsque je siégeais au milieu de vous, et je ferai tous mes efforts pour me rendre digne de votre confiance et de celle des citoyens de Montréal.

Notre charte municipale restreint considérablement les pouvoirs et les attributions du maire, qui se bornent presque à présider les séances du conseil, à assister aux réunions des comités sans avoir voix délibérative et sans pouvoir exercer une action qui serait quelquefois judiciaire et utile. Les responsabilités que le peuple impose à l'élu de son choix, si elles ne sont pas parfaitement déniées sont pourtant énormes, et, comme le disait mon prédécesseur, le tact, la prudence et la diligence peuvent encore permettre de faire beaucoup de bien.

Le grand succès qu'ont obtenue les fêtes jubilaires organisées en 1897 en l'honneur de notre gracieuse souveraine sont un exemple des excellents résultats obtenus par la direction intelligente du maire qui m'a précédé. Tout le monde admet que sous l'impulsion de M. l'ex-maire Smith, la démonstration faite à Montréal a surpassé en grandeur et en éclat tout ce qui s'est fait sur le continent américain et dans les possessions anglaises. D'ailleurs, cette supériorité a été hautement reconnue de l'autre côté de l'océan où les fêtes de Montréal ont été particulièrement signalées, c'est à M. l'ex-maire Smith qu'en revient tout le mérite.

J'en dirai autant de la démonstration faite quelque temps après à l'arrivée du chef du gouvernement du Canada, dont le voyage triomphal sur le continent, a trouvé un digne dévouement au sein de notre chère population du district de Montréal, venue pour l'acclamer. Mon prédécesseur a fait preuve, en cette circonstance, d'une largeur d'idée qui lui fait honneur, il a montré clairement qu'en face de nos gloires nationales, tous les préjugés disparaissent pour ne laisser place qu'au sentiment de la prospérité et de la grandeur du Canada par ses gouvernants.

Notre nouveau maire devra étudier de graves questions et de leur solution dépendra grandement l'avenir de la cité de Montréal.

Avant toute chose, avant de songer à régler aucune question il faut refondre la charte de la cité. Ce travail est commencé depuis l'année dernière et pourra certainement être soumis dans quelques mois, afin que nous puissions, en temps utile, le soumettre à la Législature de Québec, pour revendiquer nos droits et en premier lieu l'autonomie de Montréal. Ce qu'il nous faut pour atteindre la plénitude de nos droits, c'est le contrôle absolu de nos affaires, sans avoir à recourir chaque année à la Législature provinciale, pour des pouvoirs additionnels. Le principe de l'autonomie vous sera concédé si on l'entoure de la sauvegarde de l'appel au peuple, ou de "referendum", dans les circonstances où il s'agit d'engager le crédit de Montréal pour des montants considérables. Il ne manque plus que la sanc-

tion législative, et sans doute elle ne nous fera pas défaut, comme le savent tous ceux qui sont au courant des incidents des deux ou trois dernières sessions provinciales.

Une autre question marche de pair avec la consolidation de la charte, et s'impose également à notre attention, c'est la conversion de nos obligations, de façon à réduire notre compte d'intérêt et la répartition des impôts sur une base plus équitable, et tendant à faire contribuer au revenu général, tous les citoyens habitant Montréal, dans la proportion des avantages qu'ils retirent des améliorations publiques.

Vos prédécesseurs ont réorganisé les comités permanents. Je n'ai pas à m'exprimer sur la valeur des modifications opérées dont on ne pourra apprécier les effets que par la pratique. Je souhaite que leurs espérances se réalisent et je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté, du patriotisme civique, et de l'énergie, les résultats obtenus seront préférables à ceux de l'ancien régime.

J'aurais voulu examiner, en détail, les différents départements de la ville et vous donner quelques explications sur leur fonctionnement, mais les limites de cette adresse ne me le permettent pas. Je me contenterai de vous exposer, aussi brièvement que possible, les progrès faits par la ville depuis 1884, époque de l'annexion du quartier d'Hochebourg à la cité de Montréal, époque qui a donné l'élan au progrès qui a suivi depuis. Et pour bien comprendre la situation, il est nécessaire de faire une revue rétrospective depuis cette époque jusqu'à la date actuelle, de montrer dans quelle position nos sommes maintenant et d'indiquer ce qu'il nous faut faire.

En 1884, la dette fondée de la ville était en chiffres ronds de \$12,000,000, et depuis cette date jusqu'à nos jours, elle a été portée à \$25,000,000 (sans mentir en chiffres ronds). De sorte que pendant cette période les obligations de la ville ont été augmentées de \$13,000,000 ; et il s'agit maintenant pour les citoyens, de savoir si cette augmentation est justifiée, relativement aux progrès faits par la ville depuis cette période.

La propriété imposable, en 1884, était de \$73,584,644, en 1897 la propriété imposable se trouvait de \$141,790,205 ; augmentation de \$68,205,561.

La propriété exempte de taxe en 1884 était de \$15,324,084 ; en 1897, elle se trouvait être de \$36,023,295 ; augmentation de \$20,699,211.

Nous avions en 1884, 133 milles de rues ouvertes. En 1897, nous en avions 178 milles. Augmentation de 45 milles. En 1884, nous avions à peine un demi-mille de rue pavée ; nous en avons maintenant 26½ milles.

Le territoire de la ville en 1884, était de 3786 acres carrés ; en 1897, il se trouvait être de 6547 acres carrés ; augmentation de 2761 acres carrés.

En 1884, nous avions 75 milles, 22 centièmes d'égoûts en brique ; nous en avons maintenant 104 milles 73 centièmes ; augmentation de 29 milles 51 centièmes.

Nous constatons donc un progrès réel que l'on pourrait même appeler merveilleux ; et il en a été de même pour la population qui s'est élevée depuis 1884, de 172,000 à 250,000, en prenant le plus bas chiffre de la population actuelle ; soit une augmentation de ce côté de 78,000.

Quant au recensement de notre population, je donnerai au conseil qui, s'il était observé, comme cela se pratique dans un grand nombre de villes non seulement du continent européen, nous mettrait en mesure de suivre année par année les progrès que nous faisons ; ce serait d'adopter un mode peu coûteux de vérifier chaque année l'augmentation ou la diminution dans le nombre des habitants de la ville de Montréal, soit en augmentant les devoirs et les fonctions de nos cotisateurs, soit en chargeant la police de cette constatation.

J'ose espérer que vous étudierez sérieusement cette question.

Je reviens à la question financière, et il est clair que si nous avons réussi sans augmenter les impôts existants, à réaliser des progrès considérables, nous sommes rendus au point où l'accomplissement des travaux absolument nécessaires et la satisfaction des besoins administratifs indispensables imposent la création de ressources nouvelles, qui, sans surcharger le public, puissent nourrir de l'état de torpeur dans lequel nous serions autrement plongés.

Ce sera un comité des finances, de concert avec le comité de révision de la charte, de trouver une combinaison fi-

nancière à cet effet, et je crois à ce propos utile de donner ici un aperçu des dépenses qui composent cette augmentation de \$13,000,000 dans notre dette. L'état suivant fourni par le contrôleur de la cité, il y a quelque temps, donne à cet égard tous les renseignements nécessaires :

Expropriations	\$4,100,000
Avances permanentes	2,800,000
Extension de l'aqueduc	2,202,000
Trottoirs	230,000
Egoûts, quote-part de la cité	638,000
Sous-voies, tunnels et ponts	507,000
Digue, levée et station de pompes	170,000
Postes de pompiers et de police	184,000
Marchés	32,000
Parc Logan, etc.	121,000
Château de Ramenay	110,000
Trois emplacements pour incinérateurs	75,000
Incinérateur	41,000
Nouvelle cour pour le département de la voirie	19,000
Outils pour le service des vidanges	17,000
Désinfecteur	5,000
Améliorations au havre	317,000
Escompte sur emprunts vendus au dessous du pair Côte St Louis aujourd'hui quartier St Denis Derte	1,026,000
Dépenses au delà des crédits sur le compte du revenu pour les années 1891 à 1895, portées au compte d'emprunt en 1895	777,840
Divers — taxes spéciales, dommages, etc., non compris dans les chiffres ci-dessus	291,362
Total	\$14,811,202

Il ne faut pas oublier que la cité possède des propriétés telles que l'aqueduc, les édifices publics, etc., pour une valeur d'un delà \$11,500,000, et que la moitié de la dette est représentée par un actif dont l'aqueduc seul rapporte un revenu net de près de 5-8 de tout le montant d'intérêt annuel de la dette.

Laisant au comité des finances, en qui j'ai pleine et entière confiance, le soin de pourvoir aux besoins de la position financière avec toute l'attention et le dévouement patriotique dont il a sans cesse fait preuve, j'arrive à une question de la plus haute importance pour la ville et la population de Montréal. Je veux parler du port de Montréal, que tout le monde reconnaît aujourd'hui, comme le port national du Canada.

Dès 1880, les citoyens de Montréal, convaincus de l'avenir qui leur était réservé, votèrent, par l'entremise de leur conseil, une somme de \$1,000,000 pour aider la commission du havre à commencer et mener à bonne fin les travaux alors projetés, qui devaient avoir le double but de protéger la ville contre les inondations désastreuses qui avaient eu lieu les années précédentes, et de donner à la navigation et au commerce maritime, les facilités alors impérieusement requises. Malheureusement, par une suite de malentendus, de tiraillements, à l'heure actuelle, les tiers des travaux seulement est exécuté, de sorte qu'après neuf ans, au point de vue des facilités commerciales, nous ne sommes pas plus avancés qu'au premier jour.

N'est-il donc pas à propos, à ce moment, de prendre cette question en mains et de la résoudre dans le plus court délai possible, durant cette session du parlement fédéral, avec l'aide de nos chambres de commerce et des citoyens patriotes, appartenant non seulement à Montréal, mais aux autres parties du pays intéressées au progrès du commerce du Canada.

En entrant dans la commission du havre comme votre représentant, je devrai donc appeler l'attention de ce corps important sur l'étude et l'exécution d'un plan d'aménagement et d'aménagement capable de faire de Montréal, le port national du Canada, et d'offrir au commerce du pays tous les avantages auxquels il est en droit de s'attendre. Et je suis convaincu que le seul moyen d'arriver à cette solution, c'est de demander à notre gouvernement de se charger de tous les travaux permanents d'aménagement nécessaires, tout en laissant à la commission du havre l'administration du port et le soin des travaux de réparation et d'amélioration compatibles avec ses revenus. De cette façon, le commerce de notre port ne sera pas grevé de charges nouvelles et le trafic ne sera supportable.

Enfin, le moment est arrivé d'étudier, et de réaliser le plus tôt possible l'annexion des municipalités de l'île de Montréal adjacentes à notre cité, dont elles font viciniquement et géographiquement partie, au point que leurs limites se définissent très difficilement. Cette question s'impose à l'attention des citoyens de Montréal et également de ces municipalités. Il importe d'en examiner les conséquences géographiques, financières et civiques ; mais, pour ma part, je crois que le moment est de les annexer et qu'elles sont mûres pour cette opération, qui cependant ne peut se faire qu'avec beaucoup de discrétion et de prudence. Il importe de faire appel au patriotisme des citoyens importants de chaque municipalité, de leur faire comprendre que l'intérêt de la province de Québec exige que la métropole soit en état par sa richesse, par sa population, par son étendue, de lutter avantageusement avec les grandes villes de la république voisine. Quel succès ce serait pour nous si le recensement de 1900 pouvait démontrer que la population de Montréal a doublé et que son commerce a quadruplé. Voilà les faits qu'il faut exposer aux populations voisines de Montréal, qui profitent pour la plupart du commerce, du progrès, de la prospérité de la grande ville, en faisant sonner à leurs oreilles la note patriotiquement canadienne. Nous avons lieu d'espérer qu'ils nous donneront la main pour faire un plus grand Montréal.

Et, maintenant, messieurs, j'ai terminé ; je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me prêter, et sûr de votre appui pour mener à bien la grande tâche que m'ont confiée mes concitoyens, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour le succès de vos patriotiques délibérations.

LE MAIRE COCHRANE dans ses appartements

Il est assermenté et commence sa besogne

ELECTION DANS LE QUARTIER OUEST

M. L. O. David a terminé hier après-midi à bonne heure le dépouillement des votes de votation sans noter de changement digne de publicité.

Comme il s'agit de quelques corrections que nous avons signalées hier matin, le maire Cochrane est élu par une majorité de 1,013.

Le maire et les nouveaux échevins ont officiellement été proclamés élus et Son Honneur le maire Cochrane s'est installé dans ses luxueux appartements où M. David lui fit prêter le serment d'office. La plupart des échevins qui formeront le nouveau conseil ont prêté à l'inauguration du maire et ont prêté eux-mêmes serment par la même occasion.

Le maire Cochrane se mit immédiatement aux affaires et commença par prier le greffier de la cité de publier la proclamation de l'élection du quartier Ouest rendue nécessaire par la retraite de l'ex-échevin McBride. Et M. Cochrane insista pour que l'élection se fasse rondement afin que le représentant du quartier Ouest puisse dire son mot dans la formation des commissions et prendre une place qui lui convienne.

Malheureusement la charte oblige à des délais qui ne permettent pas l'élection d'un nouvel échevin avant la prochaine assemblée du conseil, lundi. On a cherché vainement le moyen de passer à travers la charte sans rien déranger, mais la prudence a conseillé de suivre la loi, de sorte que la mise en nomination des candidats à la représentation civique de la division Ouest ne se fera pas avant le 12 février; l'élection aura lieu six jours après cette date.

Il est question de M. Neilson et de M. J. Ward comme devant se présenter dans le quartier Ouest.

FORMATION DES COMMISSIONS

Les échevins auront vendredi après-midi un quorum officiel auquel s'élaborera la formation des commissions civiques. La composition des diverses commissions, sera approuvée lundi par le conseil de ville et l'administration des affaires municipales reprendra son cours jusqu'à naturellement troublé par l'ouverture des élections.

Bien que les résultats soient proclamés et remisés les boîtes de scrutin, la

voix, comptent profiter de leur chance. Les nouveaux arrivés, peu habitués aux détours de la piste, ont heureusement des "cousins" qui les stimulent tant qu'il faut.

C'est ainsi que l'échevin Vallières a toutes les chances du monde d'arriver président de la voirie, en remplacement de l'échevin Martineau qui a eu le tort de ne pas faire être une vingtaine de ses partisans samedi dernier.

Nous avons interrogé ce matin l'échevin Martineau sur ses perspectives. M. Martineau décline l'honneur de s'expliquer.

— Les échevins se réuniront vendredi en conseil officiel, dit-il; j'y serai comme tous les autres et je prendrai le poste que l'on voudra bien me confier, voilà tout.

— On dit cependant que plusieurs échevins se sont déjà réunis chez vous dans le but de vous maintenir à la présidence de la commission de la voirie.

— C'est faux. Tout ce que je connais là-dessus, c'est le travail que fait la Réforme pour me substituer un de ses partisans.

— Et croyez-vous qu'elle échouera dans ses tentatives?

— L'avenir est à Dieu!

L'un des chefs les plus importants du dernier conseil, échevin de langue anglaise, et apparaissant déjà comme l'un des deux ou trois leaders du nouveau conseil, nous assurait cependant ce matin que l'échevin Martineau était d'ores et déjà "overboarded" et que l'échevin Vallières avait même accepté la présidence de la voirie.

D'après ce même échevin, M. L. A. Lapointe serait invité à faire partie de la commission des finances pour remplacer l'un des trois vides qu'y ont fait les dernières élections. On doit en effet penser que la commission des finances a été dérangée d'un seul coup des échevins Brunet, Faucher et Savignac. Or, la division Est a multiplié depuis trois jours les délégations auprès de M. Lapointe et d'autres échevins et il paraît que M. Lapointe doit recevoir une des sept clefs du trésor civique.

L'échevin Carter, C.R., remplacerait aussi l'échevin Smith à la commission des finances.

L'échevin Robertson remplacerait l'échevin Hart à la présidence de la com-

mission de la voirie.

Ainsi, le revenu de l'impôt s'augmentera de 8500,000 en tout ce qui pourra être, sans que ce montant sera consacré aux dépenses et aux trottoirs.

La plupart des échevins de la division glaise qui font partie de l'ancienne commission de la voirie s'assembleront dans la nouvelle commission, avec en plus l'échevin Larivière qui est le plus plus de travail comme unique membre de cette commission de la voirie que comme président d'une autre quelconque.

L'échevin J. D. Couture acceptera probablement la présidence de la commission des parcs et traverses.

L'échevin Ames demeurera président de la commission d'hygiène qui s'adjointra le docteur Dugonia.

L'échevin Chevalier reprendra en toute probabilité la présidence de la commission des marchés.

Les différents groupes de l'hôtel de ville s'efforcent de se rallier les nouveaux échevins Pavy, Lemaire, Narbonne-Lapointe, Sauvageau et Walsh, et c'est à qui leur offrirait les meilleures places.

Les Canadiens-français ont droit à la présidence de quatre commissions et les Canadiens-anglais à trois. Français et Anglais se réuniront partiellement ce soir ou demain pour élaborer leurs projets et le maire présidera vendredi à l'exposé des propositions qui seront acceptées ou qui ne le seront pas.

L'échevin Laporte refuse intégralement de discuter de la formation des commissions civiques. Ses amis nous assurent cependant qu'il a l'intention d'au moins 21 échevins.

Cours
 vendredi
 1902

Le Conseil de Ville en caucus — Le maire Cochrane
 au fauteuil

Les échevins Martineau, Bumbray, Wilson et Oulmet
 protestent

FINANCES

Laporte, président.
 Oulmet, Fournier.



Lapointe (L.A.), Sadler,
 Payette, Carter.

POLICE

LeBeuf, président.
 Robillard, Ames.

HYGIENE

Ames, président.
 Degrais, Wilson.



Larivière, Lavallée,
 Lespérance, Stearns.

PARCS ET TRAVERSES

Couture, président.
 Robillard, Martineau.



Oulmet, Turner,
 Wilson, Gallery.

AQUEDUC

Lamarche, Secan,
 Oulmet, Walsh.
 Clearihue, président.
 Sauvageau, Taché.



INCINERATION

Lavallée, Stearns,
 Oulmet, Gallery.

Le tableau ci-dessus est le produit de la discussion de nos échevins réunis au grand complet en caucus à l'hôtel de ville, hier, sous la présidence de Son Honneur le maire Cochrane.

Les commissions avaient été d'avance organisées, en caucus particuliers et les procès, tout mêlés, n'avaient pu se laisser prévenir à aucun moment. Les échevins ont pu ainsi donner leur avis sur les divers points qui ont été discutés.

Les commissions ont été organisées, en caucus particuliers et les procès, tout mêlés, n'avaient pu se laisser prévenir à aucun moment. Les échevins ont pu ainsi donner leur avis sur les divers points qui ont été discutés.

La Patrie, 8 février 1902



Ricard, Gallery,
Bumbray, Turner.
VOIRIE
Vallières, président.
Lapointe (N.) Hébert.



Larivière, Gallery,
Ricard, Turner.
INCENDIES ET ECLAIRAGE
Robertson, président.
Savigneau, Poiré.



Lapointe, Wilson,
Bumbray, Ames.
MARCHÉS
Cheval, président.
Lapointe, Hébert.



L'échevin Lapointe (N.) Hébert, qui a été nommé porte-voix de la majorité, a fait connaître les intentions de la commission des finances et de la voirie.

L'échevin Lapointe (N.) Hébert a fait remarquer son étonnement de voir un avocat, maître Carter, faire partie de la commission des finances, lorsque la commission des finances a posé en principe qu'un avocat ne pouvait faire partie des finances, alors que l'honorable M. Gouin, échevin, essaya vainement de siéger parmi les porte-clés du trésor civique.

L'échevin LeBeuf répond à l'échevin Martineau qu'au contraire un avocat est de toute importance à la commission des finances et que si la Réforme s'est déjà opposée à ce qu'un avocat fasse partie des finances, la Réforme s'est... réformée sur ce point et on doit la féliciter plutôt que la blâmer.

L'échevin Martineau insinue qu'il n'a aucunement la prétention d'obtenir des modifications à l'organisation des commissions, que sa voix de chef de l'opposition (sic) n'a pas la puissance d'en imposer à la majorité. Il proteste simplement et prend en philosophe la position qui lui est faite.

L'échevin Lapointe, secondé par l'échevin Sadler, propose que l'échevin Vallières accepte la présidence de la commission de la voirie.—Adopté.

L'échevin Vallières tient à déclarer qu'il accepte malgré lui cette présidence qu'il n'a aucunement réclamée, et qu'il ne fait que se rendre à l'insistance de la majorité. Il forme sa commission.

L'échevin Martineau se déclare à son tour trop indépendant pour faire des reproches à qui que ce soit: "je n'aurai toujours pas la triste hypocrisie d'offrir des félicitations à celui qui me succède; et j'aime mieux laisser au public le soin de juger tout ceci d'une façon impartiale à ceux qui savent ce que peuvent être l'honneur et la loyauté."

L'atmosphère du conseil de ville est alourdie: on attend un orage; les yeux et les oreilles sont fers.

Les échevins Wilson et Bumbray se profitent pour protester à leur tour contre le fait que le quartier d'Hubelaga n'est pas représenté dans la commission des finances et de la voirie.

L'échevin Wilson se lamente particulièrement d'être maltraité et demande des explications à l'échevin Lapointe. Celui-ci répond qu'il n'est pas responsable de la formation des commissions, attendu que les présidents organisent comme ils l'entendent leurs commissions respectives.

L'échevin Ouzet fait à son tour une sortie contre son collègue de St-Jean-Baptiste, l'échevin Hébert, qui l'a renvoyé à la commission de la voirie, et dénonce les moyens qu'il prétend qu'on a employés pour le détroner.

L'échevin Hébert répond qu'il a été placé par ses amis dans la commission de la voirie et qu'il n'entend pas en sortir pour satisfaire l'échevin Ouzet.

La commission de police s'organise alors sans bruit. De même que la commission de l'assainissement.

L'échevin Martineau se retire à son tour.

plaisir de se démettre d'une ou de deux commissions quand il le jugera à propos, pour donner par exemple du travail au représentant de la division Ouest qui n'est pas encore élu. Les commissions ne peuvent cependant pas se constituer avec des vacances. On en sera quitte pour résigner de quelques commissions, afin de donner de la place au nouveau venu.

L'échevin Larivière s'engage ainsi à se démettre d'une commission à l'avantage du représentant de la division Ouest.

L'échevin Laporte, secondé par l'échevin Larivière, propose que l'échevin Lavallée accepte la présidence de l'incorporation.

L'échevin Lavallée ne craint pas un étouffement de se voir offrir une présidence, quand, une heure avant le séance, il ne s'attendait pas à cet honneur. Il rappelle et insiste à la condition d'avoir la liberté de former sa commission comme il l'entend. Et il propose les échevins Lussay, Rivard, Boudreau, Robitaille, Turner et Galloway. Admis.

L'échevin Martineau, fait remarquer qu'il peut être dangereux de maintenir dans ces mêmes commissions les échevins Turner et Galloway qui ont depuis deux ans subi toujours une trop grande assistance.

L'échevin Galloway se fâche tout rouge et proteste qu'il n'est pas le fils de l'échevin Turner, mais un jeune homme, de même l'échevin Turner, qui a été élu par les électeurs de la division Ouest et qui a été élu par les électeurs de la division Ouest.

expérience pour valoir la confiance de nos autres échevins.

Le reste des commissions se forme sans autres incidents que des protestations répétées des échevins Wilson, Dumas et Martineau.

La formation de ces commissions sera sanctionnée jeudi, à l'assemblée d'inauguration du conseil de ville à laquelle les dames seront invitées. A cette occasion le maire prononcera un discours.

Blanc de Gorge Baume Martineau

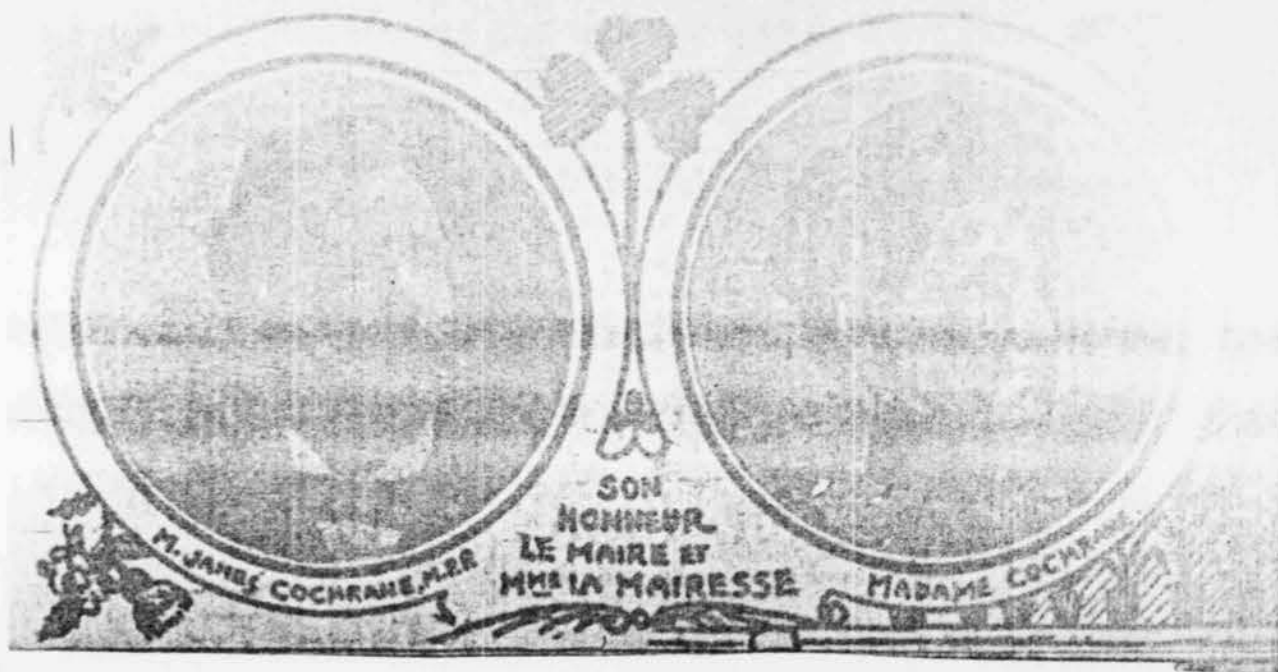
Conseil de ville
1902

NOS EDILES S'INSTALLENT

BRILLANTE SEANCE D'INAUGURATION DU NOUVEAU CONSEIL DE VILLE

LES DAMES ASSISTENT A DE VIOLENTES ALTERCATIONS

LE MAIRE EST FELICITE - LES COMMISSIONS PERMANENTES - LES COMMISSIONS SPECIALES



Il y avait donc beaucoup de fleurs, beaucoup de fleurs et beaucoup d'entraînements au conseil de ville, hier après-midi, à propos de la proclamation des mandats de notre nouvelle assemblée municipale.

Dès deux heures, les couloirs de l'hôtel de ville se remplissaient d'invités et de curieux que réprimait la police en casques fraîchement blanchis.

Dans la salle du conseil, tout se perdait sous les fleurs et les verdure; le fauteuil du maire disparaissait littéralement entre deux buissons de roses; des courants glacés montaient jusqu'aux galeries et aux candélabres; nos édiles en habit avaient chacun un oillet à la boutonnière et leurs femmes, un gros bouquet de roses à la main; sur le pupitre de chaque échevin se dressait, une plante odoriférante quelconque, jacinthes, tulipes, primevères et narcisses... Un malin fit remarquer que des fleurs jaunes avaient spécialement été placées sur le pupitre des adversaires de la Réforme. Cette remarque est exagérée.

Ce qui ne demeure pas moins vrai, c'est que la salle des délibérations municipales présentait hier un coup d'œil charmant, et que si quelque vétérane souris pensionnée dans les combles de l'hôtel de ville a pu voir cette floraison d'hier, elle a dû concinqueusement déclarer que les conseils précédents n'ont pas eu un débat aussi florissant...

A M. L. O. David l'honneur d'ouvrir cette solennelle séance par le rapport officiel des élections du 1er février, et Son Honneur le maire Cochrane donne ensuite lecture, en français d'abord puis en anglais, de son discours-programme.

Nous avons publié hier le texte de ce travail remarquable qui a été vivement applaudi par le conseil et l'auditoire.

M. l'échevin Laporte félicite Son Honneur le maire de son programme progressif et lui assure l'appui du conseil pour l'exécution des importants projets qu'il comporte; il propose que le discours-programme du maire soit inclus aux procès-verbaux du conseil municipal.

M. l'échevin Ames seconde la proposition de M. l'échevin Laporte, et M. l'échevin Lalouf, nouveau premier maire pour les prochains trois mois, lui succède dans les félicitations au maire. Il en profite pour faire une rapide revue du travail de son département qu'il estime être le mieux administré de tous les services civiques.

M. l'échevin Martineau se prévaut de son titre de chef de l'opposition pour appuyer aussi la résolution de féliciter au maire et pour assurer son appui par ses propres paroles dans le discours

que M. Martineau se déclare atteint d'un mal d'indépendance que la majorité du conseil de ville redoute autrement plus que la peste et toutes les maladies contagieuses. (Rires et applaudissements).

M. Martineau relève ensuite les principaux points du discours du maire et s'arrête sur la mention d'un emprunt de \$2,000,000 devant être négocié pour racheter les déventures échues de la dette consolidée. Et il en conclut que M. l'échevin Laporte n'a pas eu raison de proclamer, durant la campagne électorale, que la dette civique avait été diminuée sous son administration.

M. l'échevin Laporte s'empresse de rectifier l'insinuation de "son ami" l'échevin Martineau et fait remarquer que le discours du maire dit qu'en vertu des nouvelles obligations des contribuables, le conseil POURRA et non DEVRA emprunter \$2,000,000 pour racheter des déventures. Il cite la lettre adressée hier aux journaux du matin et du soir par le trésorier de la cité et redressant certaines faussetés commises par quelques journaux. M. Laporte déclare en plus qu'en outre du surplus que la corporation a actuellement en banque, le budget officiel sera cette année de \$3,778,000, soit \$740,000 de plus qu'en 1901, et que par conséquent l'argent ne manquera pas à la construction des trottoirs, au pavage des rues, au département du feu et à l'hôpital civique. (Applaudissements).

Ce propos excite la proclamation des commissions civiques dont nous avons publié la constitution samedi dernier. Et l'on propose de voter en bloc leur adoption.

L'échevin Wilson songe qu'un œil noir le regarde et ne veut pas perdre l'occasion de protester contre la formation de la commission de la voirie. Ça ne fait pas défaut. Il accuse l'échevin Laporte d'injustice et du reste, à cause que le quartier Hochelaga n'est plus représenté dans la commission de la voirie, lui qui y était depuis vingt ans. Et l'échevin Laporte se fait passer au bleu dans toutes les règles d'engueuler des adversaires.

M. Laporte répond que les injures de M. Wilson suffisent à donner l'idée du caractère du représentant d'Hochelaga et à faire comprendre la raison qui a poussé chez des présidents des commissions à ne pas accepter M. Wilson. Quant à la représentation d'Hochelaga dans la voirie, il y a vraiment si longtemps qu'elle dure qu'il est inutile que quelques-unes des dix-sept divisions de Hochelaga soient représentées dans cette importante commission qui se compose malheureusement pas de sept échevins. Hochelaga est venue du principe

Et la salle s'évacue. Et les dames en retourment avec un souvenir d'une intéressante séance de notre conseil municipal, au cours de laquelle nos échevins ont passé du plaisant au sérieux, ont sonné à peu près toutes les notes de nos délibérations municipales.

LES TOILETTES

Les toilettes étaient décevantes ; tout en ayant noté quelques-unes au passage, regrettant de ne pouvoir les admirer toutes, mais la foule immense nous privait de ce plaisir. Mme la Mairesse, très élégante dans une superbe robe gris-pâle avec boléro enrichi de lace et velours noir, ouvrant sur un corsage de satin blanc ; Mme Laporte, distinguée toilette lilas et noir ; Mme Martineau, jolie robe noire ; Mme Leamy, magnifique robe vert-forest, égayée de broché doré ; Mme Bumbrey, très seyante robe de soie noire enrichie de perles ; Mmes Bascier et Mallette, jolies toilettes bleu-pâle et noir ; Mme Chaussé, délicieuse robe rose avec boléro en dentelle Beaudouance, Mme Vallières, charmante robe de soie noire avec chiffon blanc ; Mlle Barré, robe en soie loulard, avec insertions appliquées sur satin blanc du plus joli effet ; Mme J. M. Wilson, toilette haute garnie de guipure blanche. Nous avons aussi remarqué une gracieuse robe de mousseline de soie sur fond blanc, avec des insertions, couvrant entièrement la jupe avec volant à plus scabellon, relevée avec des rosettes en velours noir, le corsage était une merveille d'équilibre avec ses fines dentelles et son tulle, qui l'éclair de belles vases enjolivés de perles. Une autre, en soie beige, recouverte d'un tulle noir à dessins légers, la jupe garnie de ruches en chiffon et petit volant noir, le gilet couvert en boléro en du satin blanc enrichi de délicieuses broderies. Une en soie bleu pâle, avec garniture immense volant orné d'une grande guipure, velours noir, en dentelle. Une autre jupe en forme, tulle noir et dentelle de velours noir et de tulle noir en angles, plastron de dentelle blanche garni orné de la jupe, et devant deux longues perles. Une robe ronde à revers rayés de satin et tulle noir. Manche dentelle et tulle, tulle bouffant en soie crème.

Et nous pourrions en dire plus, mais il y avait un tel nombre de toilettes que nous ne pouvons en dire plus. Les toilettes ont fait honneur à nos merveilleux de nos petites dames.

LES COMMISSIONS

Les commissions ont été constituées hier soir, à 8 heures, au conseil municipal. Les commissions ont fait honneur à nos merveilleux de nos petites dames.

M. l'échevin Bumbrey propose aussi, pour le principe, et MM. Larivière, Chaussé, Galtrey, Lavallée, Sadler, Ames, L. A. Lapointe, Robertson, Charthue et Vallières adressent successivement la parole.

Les commissions divines permanentes se constituent sans changement et les commissions spéciales se proposent ensuite.

L'échevin L. A. Lapointe, secondé par l'échevin Lamarche, propose, qu'une commission spéciale, composée des échevins Martineau, Lavallée, Robertson, Stearns et Turner, du proposeur et de se ondeur, soit nommée pour s'enquérir des droits de la cité de Montréal relativement à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, avec instructions de faire rapport si ces droits ont été respectés et de voir spécialement si ladite Cie du C. P. R. s'est conformée à certaines obligations à l'égard de la ville résultant de différents actes et contrats qui ont été passés depuis que la cité a voté la somme de \$1,000,000 pour assurer la construction d'un chemin de fer entre Montréal et Ottawa, jusqu'à ce jour, ainsi qu'à toutes les obligations qui sont énumérées dans les statuts de Québec de 1852 et 1890 et dans la loi où ladite compagnie ne se serait pas conformée à ces obligations de voir quels seraient les moyens à prendre pour obtenir l'exécution pleine et entière de tous les engagements de ladite compagnie envers la cité.

M. l'échevin Lavallée a fait adopter qu'une commission spéciale, chargée de préparer l'annexion des municipalités voisines de Montréal, soit composée des échevins Payette, Robillard, Lespérance, Fikens, Stearns, Robertson et Lavallée.

M. l'échevin Ames fait adopter que les présidents des diverses commissions se constituent en commission spéciale chargée d'étudier les amendements proposés à la charte de Montréal et de sauvegarder les intérêts de la ville attaqués devant la législature ou le parlement.

M. Lavallée, secondé par M. Robillard, propose que cette commission des présidents d'adjointe deux avocats, MM. les échevins Martineau et Carter.

M. l'échevin Smith, secondé par l'échevin N. Lapointe, propose que la commission spéciale des traverses à niveau se compose des échevins Martineau, Stearns, Turner, Sadler, Stearns, N. Lapointe et LeBeuf.

M. l'échevin Charthue, secondé par l'échevin Larivière, propose que la commission spéciale des conduits souterrains se compose des échevins Laporte, Vallières, Martineau, Robertson, LeBeuf, Ames et Charthue.

M. l'échevin Sadler, secondé par l'échevin Laporte, propose que la commission spéciale des égouts se compose des échevins Ames, Charthue, Martineau, Lapointe, Stearns et Lavallée.

M. l'échevin Lapointe, secondé par l'échevin Ames, propose que la commission spéciale des égouts se compose des échevins Ames, Charthue, Martineau, Lapointe, Stearns et Lavallée.

NOS EDILES TRAVAILLENT

mars 1902

Ils siègent jusqu'à sept heures au Conseil de Ville

Les emprunts civiques—La nomination d'un huitième évaluateurs— Importantes motions—L'échevin Martineau est vengé—Plus d'enfants au théâtre—Les noms des rues, etc., etc.

La séance du conseil de ville s'est ouverte hier par la présentation des avis de plusieurs importantes motions. Entre autres, l'échevin Laporte donne avis qu'il propose qu'un règlement soit soumis pour amender la section 8 du règlement 47 concernant les trottoirs, de manière à donner plus de cinq minutes aux voitures qui chargent ou déchargent des colis, barils, des marchandises, etc.

L'échevin Vallières donne avis qu'il propose que le règlement 210 soit amendé de manière à ce que les chars de la rue Amherst, allant vers l'Ouest, par l'avenue du Parc et les rues Saint-Laurent et Rachel, continuent sur l'avenue Mont-Royal jusqu'à la rue Dufferin et par la rue Dufferin jusqu'à la rue Beaudry afin de former un "belt-line" complet et de plus que les chars de l'avenue Papineau et Rachel continuent sur la rue Rachel jusqu'à la rue Saint-Laurent.

L'échevin Payette propose que soit instituée une commission spéciale pour s'occuper des circonstances se rattachant à certaines irrégularités dans les vérifications de droit de vote des contribuables par le trésorier de la cité avant la dernière élection municipale et pour faire telles suggestions et recommandations que l'on jugera à propos afin d'offrir toute la garantie possible que pareilles irrégularités ne se renouveleront plus.

LES ENFANTS AU THEATRE

La commission de police présente au conseil un rapport aux termes duquel, afin d'empêcher les abus résultant de la présence des enfants au théâtre ou dans tout lieu public d'amusement, elle prie le conseil de s'entendre avec les autorités fédérales dans le but d'insérer une clause dans le Code Criminel du Canada à l'effet de défendre à tout propriétaire, locataire, gérant ou agent de tels établissements d'admettre dans un théâtre, cirque, musée, salle de danse ou de concert, dans tout autre lieu public d'amusement ou dans toute autre partie de tels établissements et dépendances connexes comme dépendances pour la morale, les enfants, garçons et filles, appartenant âgés de moins de seize ans, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un parent ou gardien autorisé, et dernier ne devant pas être, lui-même, âgé de moins de vingt et un ans, et de statuer que tout propriétaire, locataire, gérant, agent et employé d'aucun de ces établissements mentionnés qui enfreindra la règle précédente sera passible d'une amende à être fixée par les tribunaux fédéraux.

Voilà qui est explicite. Et cependant l'échevin LeBeuf a tenu à ajouter des explications, à déclarer que les sept huitièmes des enfants en réforme se sont procurés par la fréquentation de mauvais théâtres, et qu'en dehors de pouvoir être punis les parents ou la municipalité, la corporation de Montréal doit se faire un devoir de protéger son enfance et d'obtenir à cet effet des lois du ministre de la justice qui seul peut les solliciter. M. LeBeuf propose donc que la résolution soit adoptée par le conseil et que copie en soit adressée au ministre de la justice avec prière d'ajouter au Code Criminel une clause défendant aux enfants l'accès aux théâtres. La présidence de la commission de police s'engage en plus à se rendre lui-même à Ottawa afin que l'attention du ministre de la justice ne soit pas détournée d'un projet si important.

LE CHANGEMENT DE NOMS DES RUES

L'échevin L. A. Laporte a donné avis de motion qu'il proposera l'institution d'une commission spéciale chargée d'étudier l'opportunité de changer quelques-uns des noms des rues de Montréal. Sans attendre l'étude de cette commis-

sion spéciale, l'échevin Chaussée demande que le nom de Derion soit substitué à celui de la rue Shaw et il insiste pour que ce projet soit mis à l'étude au plus tôt possible.

L'échevin Elgès présente une requête des citoyens de la rue Shaw, qui tiennent à l'ancien nom. L'échevin Chaussée se décide enfin à confier sa requête à la commission qui sera nommée pour étudier cette question.

L'AUTONOMIE MUNICIPALE

L'échevin Laporte a fait adopter une résolution par laquelle le conseil de ville de Montréal soumet à la requête de l'Union des Municipalités Canadiennes (dont nous avons parlé hier) qui prie le gouvernement d'Ottawa et les législatures de respecter les chartes des municipalités et de ne pas intervenir dans l'administration de leurs affaires.

L'HOPITAL CIVIQUE

Le rapport de la commission de l'hygiène, relatif à la construction d'un hôpital civique est présenté au conseil. Il comporte qu'un hôpital civique devra se construire sans division entre les malades protestants et les malades catholiques.

Un autre rapport suggère de construire l'hôpital sur le terrain appartenant à la corporation et formé par les avenues du Parc, Mont-Royal et Esplanade.

La discussion sur la construction de l'hôpital civique s'ouvrira à la prochaine séance du conseil.

LE TERMINAL

On demande à l'échevin Martineau quel serait le coût de la proposition envoyée à Ottawa pour surmonter les réclamations du Terminal devant le Conseil Privé de chemin de fer.

M. Martineau répond que des explications autorisées ne peuvent venir que avocats de la cité. En ce qui concerne le reste, les membres de la commission des chemins de fer ont simplement constaté que la résolution qui permettrait à une délégué de se rendre à Ottawa pour surveiller les intérêts de la ville de Montréal n'avait pas été soumise au conseil et qu'elle aurait dû l'être.

LE BILL DE LA RUE NOTRE-DAME-EST

Son Honneur le maire Cochrane annonce au conseil que les ministres provinciaux seront prêts, dimanche, à recevoir la délégation chargée de combattre le bill des propriétaires récalcitrants de la rue Notre-Dame-Est.

La délégation, chargée de combattre ces bills impétant sur les privilèges de la corporation de Montréal, est partie cette après-midi pour Québec.

LES EMPRUNTS CIVIQUES

Les deux règlements autorisant un emprunt de \$2,000,000 pour racheter à meilleur pourcentage des débiteurs qui réclament un intérêt de 5, 6 et même 7 pour cent, et un autre emprunt de \$200,000, autorisé par l'augmentation de la propriété foncière et devant être affecté aux travaux permanents, sont adoptés par le conseil, sans discussion essentielle.

C'est probablement même la première fois, dans tout l'histoire du conseil de ville de Montréal, qu'une question d'emprunt, qu'une question si importante soit votée sans plus de discussion. Les règlements de la commission des finances, demandant l'autorisation de négocier ces emprunts, ont passé hier comme dans du beurre chaud.

L'échevin Martineau tient cependant à féliciter la commission des finances de s'être enfin rangé, à son avis, qu'elle a longtemps hésité, de négocier les emprunts municipaux sans l'intermédiaire d'un agent quelconque, et l'ex-président de la voirie joint en dehors de cette pe-

tite vengeance qui lui vient.

L'échevin Laporte fait brièvement l'historique des emprunts précédents et explique que si, l'an dernier, on a tenu à l'intermédiaire de la Banque de Montréal, c'est qu'il fallait attendre des maisons de Londres ou la Banque de Montréal avait plus de prestige que la corporation de Montréal et qu', moyennant une commission infime, on espérait négocier un emprunt dans des conditions qui auraient justifié l'emploi d'un agent.

Cette année, la commission des finances se dispense volontiers d'un agent, parce que le marché anglais n'étant pas suffisamment stable tant que dure la guerre du Transvaal, la corporation de Montréal devra plutôt compter emprunter aux Etats-Unis ou des annonces suffisent.

LA SUCCESSION DE L'EVALUATEUR HAMILTON

Le sous-comité des finances, chargé de choisir un remplaçant à l'évaluateur Hamilton, recommande M. R. Fitzgibbon, ingénieur civil et expert en machines. La discussion sur la présentation de M. Fitzgibbon se prolonge jusqu'à sept heures.

L'échevin Lavallée cite la clause 142 des Règles du Conseil de Ville qui dit explicitement que tout candidat à une position quelconque dans le service civique devra subir à l'examen avant de recevoir sa nomination. Et le président de la commission de l'insurrection, tenue contre l'irrégularité commise et contre ce qu'il appelle une injustice crasse à l'endroit d'autres candidats qui se voient préférer un favori qui n'est même pas reconnu compétent, puisqu'on ne lui a pas fait subir l'examen comme le recommandent les règlements du Conseil.

L'échevin Laporte énumère les recommandations dont est saisi M. Fitzgibbon et il croit que ces recommandations valent un examen.

L'échevin LeBeuf appuie M. Laporte et déclare que dans tout le conseil de ville ne se trouvant pas un échevin capable de faire subir des examens à un candidat à une place d'expert, on doit se contenter de bonnes recommandations.

L'échevin Elgès se fait également le défenseur de M. Fitzgibbon et proteste des qualités suffisantes du candidat.

Les échevins Martineau et Lacombe appuient le raisonnement de l'échevin Lavallée qui exige que les candidats aux positions supérieures du service civique soient soumis à des examens aussi bien que les plus humbles employés.

Il s'agit de savoir le sens de l'article des Règlements du Conseil et le maire est invité à dire quelle interprétation est la bonne. Le maire Cochrane conseille de soumettre l'affaire aux avocats de la cité. La discussion sera reprise.

— Avant l'ajournement, quelques affaires de routine sont expédiées.

On adopte un rapport de la voirie permettant à la Banque de Montréal de construire une passerelle sur les Fortifications.

L'échevin McBeuk adresse au Conseil sa démission comme commissaire des écoles protestantes.

La Canadian Fire Underwriters' Association prie la corporation de combattre le bill d'une compagnie d'assurance qui demande à être exemptée des taxes de Montréal.

Le Board of Trade réclame l'amélioration du service de protection contre les incendies.

L'échevin Nelson est placé dans les commissions des Parcs et du Feu.

L'ingénieur de la voirie demande un crédit additionnel de \$20,000 pour l'amélioration de la voirie.

La prochaine assemblée du conseil de ville aura lieu vendredi.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Tous élèvent profondément la mort prématurée de tant de jeunes filles qui succombent certainement de meilleurs soins maternels et de plus grandes connaissances hygiéniques; tous sont prêts à complaire, dans la mesure de leurs forces à tout mouvement sérieusement réfléchi qui sera tenté pour enrayer ce terrible fléau. Déjà même, et depuis longtemps, les journaux, commentateurs du pénal donnent aux mères les plus utiles conseils, les médecins dignes de ce nom se présentent jamais non plus une occasion de traiter cette importante question au point de vue utilitaire et pratique, descendant dans leurs explications aux plus petits détails afin d'être bien compris de la masse à laquelle ils s'adressent tout particulièrement.

Mais s'il y a lieu à de légitimes regrets, si l'hygiène infantile n'a pas fait tous les progrès que la science et l'humanité désirent, il ne faut pas d'un autre côté s'alarmer outre mesure et se jeter tête baissée dans les projets les plus extravagants.

Voici que sur une simple remarque de M. le Recorder Weir, on parle sérieusement de la nomination d'une cinquantaine d'inspecteurs de lait, d'autant d'infirmières et de création de dépôts de lait stérilisé dans tous les quartiers de la ville.

Le dernier projet, s'il est possible d'acceptation, est excellent et quand il aura été élaboré et perfectionné, nul doute que le conseil devrait trouver les fonds nécessaires pour le mettre à exécution.

Mais des inspecteurs et des infirmières, délivrez-nous, docteur!

Par l'exagération tu les meilleures recrues.

Et de l'exagération il y en a eu de plus quelques années dans le département de l'hygiène. Et elle coûte joliment cher à la ville et ne lui rapporte rien.

Au lieu de cette légion d'employés, nouveaux, ne vaudrait-il pas mieux consacrer quelque argent à établir, à côté des dépôts de lait, des dépôts de glace dont on peut s'approvisionner la masse pauvre aux prix que se vend cet article, et aux conditions auxquelles on le vend?

Ne vaudrait-il pas mieux songer à agrandir, à multiplier les parcs et les squares, pour permettre à la population ouvrière de se reposer ailleurs que dans la poussière des rues et la chaleur des trottoirs? Ne serait-il pas possible d'avoir la soir, lorsque l'ouster étouffe chez lui, des promenades au haut de la ville, pendant une heure ou deux, à des prix excessivement bas, qui lui permettrait de faire voyager toute sa famille?

Les contribuables du boulevard St-Benoit, ou du moins une partie d'entre eux, sont en train de s'immortaliser et veulent à tout prix détenir le record en fait de requêtes. La dernière est une merveille. L'électeur y demande respectueusement le maintien de M. Bédier au poste de capitaine de la station No 19 et il s'engage, si on fait droit à sa demande, de supporter M. Luchin Duquette aux prochaines élections municipales!

Je ne sais si cette requête se rendra à l'Hôtel de Ville, mais si elle va jusque là, il faudra la conserver précieusement comme preuve irréfutable et non frappante de désintéressement à l'extrême.

Il serait aussi intéressant de comparer les signatures de cette requête avec celle de "l'autre".

M. Lory, président de la commission des Marchés, voudrait-il s'informer du nom du contracteur qui a réparé la chaussée en gravons du marché St-Jacques?

M. Robertson, président de la commission du Feu, voudrait-il s'informer du nom du contracteur qui a réparé la chaussée en gravons du poste No 14 de la rue qui a aussi fait celle du poste No 15 de la rue Metell?

Enfin, sur les élections seront en vue. Pour qui n'en croit pas le point de vue, un mois de septembre, ma plume est un peu fatiguée, tout le monde est sûr, sera content, mes lecteurs, les électeurs et moi.

J.E.A.N.

UNE MOTION DE CENSURE

ECHO DE L'INCIDENT HEBERT-VALLIERES - LAPORTE, A QUEBEC — LA GRANDE BATAILLE QUI DEVAIT AVOIR LIEU. HIER AU CONSEIL, EST REMISE — LE BILL MUTILE DE MONTREAL EST RENVOYE AU COMITE DE LEGISLATION POUR ETRE REVISE "IN TOTA" — CET EMPRUNT DE \$600,000.

La séance du conseil de ville, hier après midi, promettait d'être fort mouvementée; aussi l'assistance était-elle nombreuse, comme dans les grandes occasions. On savait que l'incident Vallières-Hébert-Lapointe devait être relevé, et de fait il y avait de la poudre dans l'air. L'on a été déçu, cependant. Le défi a été lancé, mais la grande bataille n'a pas eu lieu. Ce n'est que partie remise. En face des graves questions à résoudre, l'on a préféré ajourner la revanche et renoncer aux querelles, pour le moment. C'est l'échevin Dagenais qui a jeté le gant, en proposant, appuyé par l'échevin S. Lapointe, cette motion de censure :

"Attendu qu'une délégation du Conseil de Ville s'est transportée à Québec pour défendre les amendements proposés à la charte de Montréal ;

"Attendu que l'échevin Hébert fait partie de cette délégation ;

"Attendu qu'au cours du séjour à Québec de cette délégation, s'est produit un incident de nature à compromettre gravement le prestige des représentants de la Ville de Montréal, et l'efficacité de leur mission ;

"Attendu que cet incident déplorable est l'oeuvre de l'échevin Hébert, qui a signé et livré à l'Assemblée Législative un affidavit dénonçant le président de la Commission des Finances de la corporation de Montréal et l'accusant d'avoir diffamé la Législature ;

"Attendu que l'échevin Vallières a solennellement nié avoir tenu les propos que lui a imputés l'affidavit de l'échevin Hébert ;

"Attendu que l'indignité de l'acte commis à Québec par l'échevin Hébert, et condamné sans atténuation par l'opinion publique, impose au Conseil de Ville l'obligation de protester contre une pareille manœuvre ;

"Qu'il soit résolu :

"Que ce Conseil regrette profondément l'attaque dont l'échevin Vallières a été l'objet et réprovoque énergiquement l'acte commis à Québec par l'échevin Hébert ;

"Next meeting!" crie l'échevin Couture, la lecture de cette pièce étant à peine finie.

Les échevins Ekens et Dagenais demandent alors aussitôt que cette motion soit mise en tête de l'ordre du jour de la première assemblée.

L'échevin Couture se montre indigné de cette manière d'agir. Pourquoi, dit-il, donner la préséance à ces bagatelles lorsque nous avons d'importantes problèmes à résoudre. Il n'y a pas lieu de se hâter ainsi pour vider des querelles. D'ailleurs, il peut y avoir aussi d'autres membres de la délégation qui méritent d'être censurés.

L'échevin Payette dit qu'il s'agit de l'acte d'un délégué qui a agi en dehors de sa capacité de représentant et que le Conseil n'a rien à y voir. Il serait contre la dignité de ce dernier de s'immiscer ainsi dans les affaires personnelles de l'un de ses membres.

Les échevins Dagenais et Vallières se lèvent pour donner des explications, et l'on crut, un instant, que le bal allait commencer, mais le maire intervint pour rappeler que la discussion était hors d'ordre, attendu qu'elle avait été remise à une autre assemblée.

On dispose ensuite de plusieurs affaires de routine.

On renvoie à la Commission des Incendies une lettre de la Canadian Underwriters Ass. disant en somme que les moyens de protection contre le feu n'ayant pas été augmentés d'une façon suffisante, on ne pouvait s'attendre à une diminution des taux d'assurance.

La somme de \$200 est votée à même la réserve. A la commission d'hygiène, pour faire certaines réparations à l'hôpital des variolés, rue Moreau.

L'indemnité ordinaire de \$1,000 est accordée aux officiers de feu le pompier Wm McDonald.

Un rapport conjoint des avocats et des experts recommandant le règlement à l'amiable de réclamation pour un montant de \$1,062 est adopté. Il s'agit, comme d'habitude, d'accidents de trottoirs, de voitures, et d'inondations. A la demande de l'échevin Couture, on nomme les avocats intéressés dans ces causes. Ce sont MM. Chauvin et Larochelle; P. Tremblay; Landry et Germain; Beaudin et Cardinal; Desrosiers et Internoscia.

Le contrat pour les uniformes des officiers sautiers est accordé à M. Wm Currie au prix de \$4.50 et \$9.50.

A la demande de l'échevin Couture, une copie du rapport de l'auditeur M. Dufresne, sur les dépenses faites par chaque département jusqu'à la fin d'avril, sera fournie à tous les membres, avant son adoption.

Un rapport du département de la voirie recommandant d'accorder à la Société Asphaltum Co le contrat pour les blocs de granit à \$1.70 est adopté.

Un rapport demandant de permettre à un propriétaire de ne poser qu'un seul tuyau de service pour 9 de ses logements est adopté après quelque discussion, parce que, n'y eût-il aucun engagement formel à ce sujet, l'article 475 de la charte tient responsable ce même propriétaire de la taxe de l'eau.

L'Association des journalistes canadiens-français d'Amérique aura son premier congrès les 25 et 26 juin prochains, à Montréal, et l'on demande à la Ville de souscrire \$500 pour lui aider à en défrayer le coût. Cette demande est référée au comité des finances.

CETTE HISTOIRE D'EMPRUNT

On passe ensuite à une question à laquelle le maire Laporte paraît attacher beaucoup d'importance. L'ex-maire Cochrane avait déclaré, à Québec, qu'il s'était négocié des fonds au mois de décembre dernier, à la Banque Provinciale, pour un montant de \$600,000 au taux exorbitant de 6 p. c. Or, notre premier magistrat actuel se sentant visé comme ancien président des finances et directeur de la banque en question soumet à ce sujet la lettre suivante qui, à ses yeux, est suffisante pour rétablir les faits aux yeux du public. Cette lettre est du trésorier de la cité, M. Wm Robit.

A Son Honneur le maire,
M. H. Laporte.

Monsieur,
En réponse à votre communication, dans laquelle vous dites que je n'avais pas pris officiellement connaissance de l'affirmation faite par l'ex-maire Cochrane, à l'effet que je lui avais soumis, pour qu'il y apposât sa signature, une obligation de \$600,000, portant 5 1/2 ou 5 % d'intérêt, en faveur de la Banque Provinciale, et que cette obligation avait depuis été renouvelée par la présente Commission des Finances, je désire vous faire respectueusement remarquer que j'ai, en plusieurs occasions, nié énergiquement la chose, verbalement et je croyais que l'incident était clos, mais comme, il après ce que vous m'avez dit, l'on persiste dans cette affirmation, je tiens à déclarer formellement et officiellement :

10. Que l'ex maire n'a jamais signé d'obligation pour \$200,000.

20. Que, par conséquent, la présente commission des Finances n'a pas sanctionné le renouvellement d'une pareille obligation.

30. Qu'aucune obligation pour ce montant ou aucun autre montant n'a été émise à un taux d'intérêt aussi élevé que 6 %.

40. Que nous n'avons jamais emprunté d'argent à ce taux là ni à aucun autre taux de la Banque Provinciale.

Respectueusement soumis.

W. RIBB,

Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,

Hôtel de Ville.

Montréal, 2 mai 1904.

LE BILL DE MONTREAL

Etant arrivé à l'ordre du jour, l'échevin Lavallée se montre fort étonné de ce qu'en tête, figure un rapport de la délégation à Québec, sur les amendements à la charte. Il se demande d'où vient ce rapport? Qui l'a fait? et il proteste contre cette ambition, pour le moins indélicate, qu'a un certain groupe qui cherche toujours à tout contrôler. Comment se fait-il que la plupart des membres de la délégation civique n'aient pas été consultés? etc.

Le maire Laporte explique que personne n'a raison d'être froissé. Le rapport en question ne renferme aucune expression d'opinion. La séance actuelle avait été convoquée, tel qu'entendu, pour revoir le bill mutilé de Montréal, et après une consultation avec le greffier et son assistant, MM. David et Beau-et, il a été convenu, pour amener d'une manière légale la question devant le Conseil, d'inscrire sur l'ordre du jour "un rapport de la délégation", annonçant tout simplement que le bill serait soumis de nouveau. Il n'y a rien de plus dans ce document qui se résume à quelques lignes.

L'échevin Lavallée se montre satisfait de ces explications.

L'échevin Ames propose, alors, que le bill tel que modifié, dont une copie n'avait pu être fournie aux membres pour les guider, soit renvoyé au comité de la charte, pour être réexaminé immédiatement; et que le Conseil s'ajourne à mercredi, pour recevoir le rapport de ce comité. L'intention de M. Ames était de faire la révision complète de tous les amendements.

L'échevin Lavallée exprime l'opinion qu'il faudrait se borner à cette partie du bill qui a été changée par la législature et il propose un amendement dans ce sens.

Il s'en suit sur ces deux manières de voir, un petit débat, auquel prennent part, surtout, les échevins Ames, Lavallée, Payette, Larivière, puis l'amendement Lavallée est rejeté par un vote de 23 contre 6.

Après une assez vive discussion, le rapport du comité des finances et des incendies, recommandant d'accorder \$1,000 aux héritiers du pompier Enwright, est renvoyé au comité du feu pour plus amples détails sur la mort accidentelle du défunt et la séance est levée.

A PHOTO-O-VINO
CHAMPAGNE HENRI DUBOIS

La cité perd cette année 22,500 pour n'avoir pu acheter tout le charbon dont elle aura besoin d'ici à Noël prochain, tel fut l'aveu spontané fait par l'échevin Walsh à la dernière séance de la commission des ports et traverses, telle a aussi été la déclaration faite l'année dernière par plusieurs échevins, entre autres par l'échevin Wilson dont la haute compétence en la matière ne saurait être niée. Si je me rappelle bien, M. Wilson a même dans un rapport soumis au conseil signalé formellement à ses collègues les pertes que faisait la cité en achetant son charbon de janvier à janvier au lieu de l'acheter de mai à mai. Qui est responsable de cette perte? La commission des finances, semble dire l'échevin Walsh ou du moins les journaux qui ont rapporté ses remarques. Non, ce n'est point la commission des finances, car elle se compose d'hommes d'affaires qui savent très bien que le charbon coûte toujours plus cher en hiver qu'en été, et s'ils ont cette année comme les années précédentes laissé continuer un état de choses aussi ruineux, c'est qu'ils ne pouvaient faire autrement, c'est qu'on ne permette de le répéter pour la centième fois, qu'ils n'avaient pas assez de fonds à leur disposition!

Ses finances ne sont donc pas étendues? Elles peuvent être et elles sont certainement moins mauvaises qu'autrefois, mais elles ne sont pas encore satisfaisantes. Et elles ne peuvent l'être tant que nous n'aurons pas trouvé des sources additionnelles de revenus! Là est le salut de la cité, là est le devoir des échevins.

Il est inutile et dangereux de compter sur l'augmentation des recettes pour remettre nos finances à flot. Les recettes de l'année dernière ont été les plus considérables que nous ayons jamais perçues. Elles se sont élevées à \$1,551,428.96 contre \$1,379,210 en 1902. Mais cette différence, \$172,218, ne représente que 5.14 p.c. d'augmentation. L'état suivant démontre que l'augmentation civique a augmenté dans une proportion encore plus grande.

BUREAU DES AVOCATS		
1903	1904	augmentation
\$17,880	\$18,500	3.47 p.c.

BUREAU DU GREFFIER		
11,500	12,450	8.26 p.c.
BUREAU DES EVALUATEURS		
25,500	26,950	5.47 p.c.
BUREAU DU TRESORIER		
15,900	16,650	4.71 p.c.
BUREAU DU CONTROLEUR		
19,750	21,000	6.34 p.c.
LONG ROOM		
28,000	29,550	5.53 p.c.
HOTEL DE VILLE		
3,850	4,115	6.88 p.c.
LES CHEMINS, PERSONNEL		
24,125	25,275	4.76 p.c.
COUR DU RECORDER		
19,500	20,700	6.01 p.c.
FEE		
17,900	22,000	22.90 p.c.
POMPIERS		
108,000	116,100	7.50 p.c.
ECLAIRAGE		
2,400	2,750	14.58 p.c.
RATIERES		
3,600	4,900	36.11 p.c.
INSPECTION DES BOULLEIERS		
2,000	2,600	30.00 p.c.
AQUEDUC		
10,000	10,000	0.00 p.c.
MARCHÉ		
2,200	2,500	13.64 p.c.
HYGIENE		
SERVICE GENERAL		
8,200	9,450	14.26 p.c.
INSPECTEUR SANITAIRES		
12,200	13,000	6.56 p.c.
BOULANGERIE		
4,700	4,800	2.13 p.c.
ALIMENTS		
5,800	6,000	3.45 p.c.
STATISTIQUES		
2,300	2,500	8.70 p.c.
HOPITAL		
13,500	15,000	11.11 p.c.

Il est ainsi de toutes les autres dépenses de chacun des départements ci-dessus. Ainsi, pour en citer quelques-unes l'ouverture des nouvelles rues dans les quartiers St-Denis, St-Jean-Baptiste, St-Marie, Papineau, Hochelaga, augmentent sensiblement tous les ans le coût de l'arrosage. Le pavage partiel de nos rues ajoute dans de proportions très considérables au coût du nettoyage, car alors que le nettoyage des rues macadamisées coûte 2.20 par mille, le nettoyage des rues pavées coûte \$600. La construction de postes de pompes payée une année sur le fonds d'emprunt, grèvera l'année suivante le budget ordinaire, car on aura nommé à ces postes tout un personnel nouveau.

Le Grand Tronc qui n'a pas encore réglé avec la ville la difficulté Vignand dont j'ai dit un mot dans une de mes dernières chroniques demande multiplication de la ville de réduire son évaluation des propriétés et ce pendant le coût de l'impôt est en hausse. L'impôt est en faveur du Tronc qui ne saurait être lésé, car il s'agit d'un acte d'extrême injustice.

Jument s'agit de la compagnie qui avait fait une demande ailleurs, au grand étonnement de la cité. Dans le cas présent, qui est contraire, il s'agit simplement d'une extension d'impôts que la compagnie, dans son propre intérêt doit faire porter à Montréal.

Le G. T. H. prétend que son évaluation est très satisfaisante; c'est possible, mais n'est-ce pas pour se procurer un revenu devant les tribunaux? Que ne l'exécute-t-il? Nous en traversons peut-être la raison dans l'examen du rôle d'évaluation dans lequel nous voyons que les terrains du G. T. H. sur la rue St-Etienne sont évalués à 19 et 12 cts du pied, alors que les lots voisins sont évalués à 15 et 20 cts. Sur la rue St-Jacques, le prix par pied est de \$1.00 à \$1.50. La compagnie n'a-t-elle pas obtenu autant dans l'expropriation de cette dernière rue?

Comme chroniqueur municipal, je manquerais à mon devoir si je n'exprimais dans ces colonnes mon regret de la mort de M. Stephens. Il eût été bien d'autres nos défaits, mais il est resté fidèle durant son administration municipale aux principes qu'il avait précédemment préchés. Il veilla au trésor public comme il veillait à sa fortune et il administra l'une comme il voyait à l'autre, avec une saine économie qui n'exclut jamais le véritable progrès.

JEAN.

LES VICTIMES DU COUP D'ÉTAT L'HOTEL DE VILLE

Par un vote de 25 à 13, le Conseil décapite trois échevins de la Commission des Finances, un président de commission et déplace plusieurs autres échevins. — Ce qu'en disent les échevins Lavallée, De Serres, Molson, Lévy, Mercier, Lévesque, Gallery, Sadler, Payette, etc.

Les commissions permanentes telles que réorganisées et la nouvelle commission de l'Hotel de ville. — L'échevin Lavallée dit que le bouleversement n'a pour but de faciliter la voie au Power, mais il déclare que la lutte n'est pas finie.

Comme nous l'annoncions hier, le Conseil municipal a décapité trois de ses membres de la commission des finances; il en a placé un à la commission de l'éclairage, un autre à la voirie et le troisième à la commission des parcs. Plusieurs autres échevins ont été changés de commissions, et une nouvelle commission a été créée, celle de l'Hotel-de-Ville. Ces changements ne se sont pas faits sans de justes protestations de la part des intéressés; protestations faites sur un ton absolument digne et qui a semblé convaincre le public. Pour les résultats, ces changements dans notre administration municipale peuvent ne pas signifier grand chose, mais il est bon de remarquer, selon que l'ont fait remarquer les décapités, qu'une coïncidence étrange veut que ceux que l'on a décapités soient précisément ceux qui ont voté contre le contrat du Power, et que de plus la majorité qui les décapite sont la même que celle qui votait pour la compagnie, lundi dernier. On a donné comme raison que ces changements avaient pour but de rétablir la bonne entente dans les différentes commissions, mais tous ceux qui ont à se plaindre de ces changements ont démontré qu'il n'y avait eu aucune dissension dans chacune des commissions, sauf une, on sait laquelle. Celle en un mot qui a provoqué le vote de 19 à 21 de lundi dernier.

L'ordre du jour commença par la nomination de l'échevin Giroux comme maire-suppléant, sur proposition des échevins Payette et Robinson. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Alors l'échevin Payette, secondé par l'échevin Sadler, proposa la réorganisation des commissions conformément au tableau détaillé que nous en donnons plus bas.

L'échevin Ward se leva immédiatement et protesta, parce qu'on lui faisait perdre sa position à la commission de l'éclairage.

L'échevin Payette répondit qu'il désira que le Conseil comprît que ces changements n'avaient aucunement pour but de déprécier le mérite de chaque échevin, mais qu'ils avaient pour but de faire marcher les choses avec plus d'harmonie et d'entente. Il ajouta qu'il avait très-peu qu'en interpréta la chose autrement.

L'échevin Lavallée — Je considère que j'ai quelque peu perdu en passant de la commission des finances à celle de l'éclairage. Mais, le remarque l'échevin Payette du compliment qu'il a

voulu faire à ceux qui ont été décapités, bien que leur nouvelle place soit certainement moindre que celle qu'ils occupaient auparavant. Donc, je n'ai pas démerité, et si l'on m'a changé de commission, c'est afin qu'il y ait plus d'entente un peu partout. Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'entente dans les autres commissions, et que l'on ait été obligé de me sacrifier pour remplir les vides. Je suis étonné bien convaincu qu'à la commission des finances, la plus parlante ensemble n'a cessé de régner; pour ma part, je n'ai différencié à peine plus de cinq ou six fois d'opinion avec mon président. Encore cela s'est-il toujours passé sans cris, ni acrimonie. J'ai toujours cru du reste, qu'on avait le droit d'exprimer son opinion au moins par son vote. Tout de même, je prends pour acquis ce que l'échevin Payette vient de déclater, et je considère que si l'on m'a "descendu" de commission, c'est afin de rétablir l'harmonie ailleurs. Je le regrette cependant pour mon quartier et pour moi-même. Je constate tout de même en passant qu'à la commission des finances, le président était seul de son opinion sur la question d'éclairage et que les six autres membres ont voté contre lui. Enfin, puisque c'est le vœu de la majorité, il n'y a rien autre chose à faire que de se soumettre avec regret.

L'échevin Mercier. — Comme je n'ai pas eu à souffrir personnellement de ces changements, je me trouve en meilleure position pour parler plus librement. Je déclare donc que ces bouleversements sont une grave erreur de la part de ceux qui en sont la cause. J'ai entendu parler la semaine dernière de certaines rumeurs de caucus convoqués par des groupes assez importants, mais je ne croyais pas la chose sérieuse. Aujourd'hui nous sommes en présence d'un projet de formation de commissions que nous n'avons pas étudié, que nous n'avons pas eu le temps d'étudier, mais que d'autres de nos collègues ont approfondi en caucus. Je suis donc justifiable de proposer la remise de toute cette question à la prochaine séance, afin que nous ayons le temps de voir nous aussi, et d'autres changements ne seraient pas également préférables.

L'échevin Molson. — Après mon élection, on m'a choisi à l'unanimité comme membre de la commission des Finances. J'ai alors travaillé jour et nuit afin de me mettre au courant des questions de mon département.

Veille qu'aujourd'hui, sans avertissement, sans raisons valables on me met à la porte. Je suis un nouvel arrivé dans le conseil, je ne sais pas comment les choses se passent d'ordinaire, mais j'ai bien le droit de trouver le procédé étrange. J'ai été l'objet d'un choix unanime, maintenant c'est une majorité qui me décapite après que j'ai fait tout mon possible pour remplir mon devoir. Comme les choses tournent, tout de même! Tant que j'ai été à la commission des finances, les choses ont marché admirablement; on s'accordait, tout allait pour le mieux. Je ne sais pas ce que je peux bien avoir fait, mais il est évident que quelque un a trouvé que j'avais de grands torts. En terminant, je récite que je n'ai toujours été que dans l'intérêt des citoyens. J'étais alors absolument indépendant; je crois l'avoir prouvé. Je le suis encore et le serai également dans la Commission des Chénas, où l'on veut bien me donner l'hospitalité. Je ferai comme le soldat qui accepte une situation, que consigne, mais je ne puis m'empêcher de dire que je quitte à regret la commission des Finances.

L'échevin Gauthier. — Monsieur le maire, je ne ferai aucune réclamation personnelle. J'ai toujours cru qu'on avait le droit de voter contre un trust; il paraît que cela m'a porté malheur! A la commission d'Hygiène je croyais avec raison avoir autorité dans la matière. Enfin, on a préféré me placer à la commission de l'Hotel de Ville, alloué et travaillons encore dans l'intérêt public.

L'échevin Mercier. — Je constate, par les règles du Conseil, que la réorganisation des commissions permanentes doit se faire à la première réunion mensuelle de Paris, et que conséquemment mon amendement de tout à l'heure a l'effet de renvoyer toute la question à la semaine prochaine, n'est pas dans l'ordre. Avant donc que l'on me bloque, je préfère me bloquer moi-même, j'ai bien ce droit là, je l'exerce. Mais je propose tout de suite un autre amendement à la place de celui de tantôt, et cela sans avoir eu le temps de me chercher un successeur. Si je n'en trouve pas, tant pis, je serai battu et tout sera dit. Je propose donc que les commissions permanentes restent organisées comme elles l'étaient en 1905.

L'échevin Lévesque. — Je seconde cette motion.

Plusieurs voix. — Le vote: Le vote!

L'échevin Payette. — Avant de voter, j'aimerais à donner quelques explications. Je ne parlerai cependant pas trop longtemps, de peur de mécontenter mes collègues. Lors de l'élection de M. Molson, la place laissée vacante aux Finances, était due à l'échevin White. Seulement à cette époque nous n'avons pas voulu bouleverser toutes les commissions, nous réservant le droit de remettre les choses dans l'ordre à la première occasion. Cette occasion se présente aujourd'hui, nous en profitons. J'ai même consenti, ce matin, à placer l'échevin Molson dans la commission de la Voirie qui est la deuxième commission la plus importante de l'Hotel de ville. Il est impossible de contenter tout le monde et c'est du reste le droit de chaque groupe de travailler comme il l'entend. Les caucus dont on a parlé avaient leur raison d'être, et l'avenir nous dira si nous avons édifié nos commissions de façon à avoir l'harmonie et la bonne entente partout. Je récite qu'il n'est pas question ici de mérite, mais qu'il se trouve dans ce conseil des natures qui ne peuvent s'entendre par tempérament, et qu'il vaut mieux les séparer. Personnellement, je n'ai rien à dire contre personne, mais je déplore la malheureuse coïncidence qui porte à croire qu'une majorité de ce conseil a voulu punir une minorité qui a voté et combattu la question de l'éclairage. S'il en avait été ainsi, il me semble que l'échevin L. A. Lapointe le premier aurait mérité d'être décapité des finances. Pour moi les changements me sont indifférents; j'ai offert de démissionner de la présidence des Finances, mais on n'a pas voulu.

— Ici, se produisit une altercation vive et personnelle entre les échevins Gauthier et Darsanis, mais cela n'eut aucun intérêt pour le public. Ensuite l'échevin Ward ayant protesté en termes énerghiques contre son changement de commission et ayant demandé que soit le président de la commission des finances, l'échevin Payette riposta: "Celui-là j'ai en toutes les instances du monde à le placer quelque part, c'est une nature qui ne se prête pas à la discussion. Mais comme c'est un fils du peuple, j'ai fait de mon mieux pour le caser, puisqu'il fallait absolument lui trouver un coin."

(Suite à la page 3)

LES VICTIMES DU COUP D'ETAT A L'HOTEL DE VILLE

(Suite de la page 10)

Cette sortie inattendue du leader souleva la colère de l'échevin Ward, mais lui valut une défense en règle de la part de tous les autres échevins. Notamment les échevins Yates, Lévy et Dagenais, les présidents des commissions auxquelles il appartenait ainsi que de la part de l'échevin Mercier. Ces échevins admirèrent que l'échevin Ward était un dévoué à la chose publique et que souvent ses objections servaient à jeter la lumière sur bien des questions.

L'échevin Gallery porta un coup droit à l'échevin Sadler et une vive altercation s'en suivit. "N'est-il pas vrai, dit l'échevin Gallery, en s'adressant à l'échevin Sadler, qu'on vous a placé dans la situation d'avoir à secourir ces transformations de commissions ou de vous faire dégoûter vous-même des finances?"

"Non, non, non, s'écria l'échevin Sadler. Vous-même, n'est-il pas vrai que vous avez voté pour n'importe quelle proposition qui vous aurait réinstauré à la voirie?"

"Ici, le maire intervint et plaça comme l'échevin Sadler, l'insinuation de l'échevin Gallery, tandis que celui-ci montrait à ses voisins, le "Star" d'hier où il est dit que le maire s'est servi de son influence pour empêcher d'autres déplacements chez les échevins de banque anglaise de la commission des finances."

L'échevin Lévy a qui on a relevé la présence de la commission des marchés, dit à son tour. Je ne puis dire autrement. Le changement arrive dans un moment très malheureux. Les raisons que l'on nous donne sont superficielles et je ne vois que la seule cause de ces déplacements ne sera jamais donnée. Je reproche fermement le reproche au sujet de l'insupportabilité des conditions et de la mauvaise entente. Pour ce qui est de ma commission je déclare qu'il n'y a rien de plus fait. Je remercie l'échevin Dagenais de m'avoir donné suite dans sa commission de l'énergie, mais je quitte avec regret la commission des marchés."

L'échevin Humbrey — On a parlé de caucus, se n'a pas été évité.

L'échevin DeSerres — Vous n'êtes pas le seul.

L'échevin Mercier — Il y en a quelques autres.

L'échevin I. A. Lapointe (à un journaliste) — C'est comme moi, on ne s'agit pas depuis quelque temps.

L'échevin Lévesque — C'est avec plaisir que je secorde l'amendement de l'échevin Mercier. Pour ma part, je n'ai pas à me plaindre, ce qui me fait croire que je ne suis pas un esprit turbulent. Je ne comprends pas la raison de ces changements, d'autant moins que je n'ai jamais entendu un seul président de commission se plaindre de sa commission. Il n'y a pas de doute que l'échevin Pavette a été mal renseigné et qu'il n'existe aucune raison pour motiver ces bouleversements. Aucun de ces bouleversements n'est raisonnable. J'ai confiance en la commission des finances telle que nouvellement composée, mais je n'y ai rien de plus confiance que dans l'ancienne. J'ai profité largement de l'expérience des hommes qui la composaient et je

trouve forcément tout le remaniement injuste. C'est ma raison pour avoir secouru l'amendement de l'échevin Mercier. J'espère que l'esprit de justice animera ce conseil et que l'ancien ordre des commissions sera rétabli.

L'échevin DeSerres — Quelque soit la décision définitive du Conseil, je m'en déclare parfaitement satisfait. Je n'ai pas de raisons de mettre en doute la parole de l'échevin Pavette quand il dit que ces déplacements sont nécessaires à la bonne harmonie et à la bonne entente. Je ne voudrais même pas croire que nous aurions été déçus, pour nous être par et de l'électricité. Je constate cependant avec regret que la majorité qui nous dépose est exactement la même que celle qui vota pour le contrat avec le Power, et qu'elle se compose des mêmes hommes.

Après ces protestations très partiales mais impressionnantes et quelque peu satiriques, le vote fut appelé sur l'amendement Mercier-Lévesque, à l'effet d'établir l'ordre des anciennes commissions. Ce vote donne le résultat suivant:

Pour l'amendement les échevins: Clearidge, Lévy, Turner, Humbrey, Gallery, Lavalée, I. A. Lapointe, DeSerres, Mercier, Gadhoo, Ward, Lévesque, David, Molson, total 14.

Contre l'amendement les échevins: Pavette, Larivière, Proulx, Yates, Major, Dagenais, Robillard, Sadler, Levesque, N. Lapointe, Duquette, Giroux, O'Connell, White, Lavolette, Robinson, J. R. A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Maréchal, Houllé, Guay, Roy, total 24.

La proposition principale, Pavette-Sadler fut repoussée par un vote de 25 à 14 et les nouvelles commissions proposées se composent comme suit:

Finances (Président) Pavette, I. A. Lapointe, Guay, Robinson, Sadler, White, Houllé.

Voirie (Président) Larivière, N. Lapointe, Desjardis, Giroux, O'Connell, Molson, J. R. A. Martin.

Police (Président) Proulx, Humbrey, Séguin, Roy, Stearns, Gallery, M. Martin.

Énergie et Éclairage (Président) Yates, Robillard, David, Mercier, Lavalée, Lavolette, Stearns, Agard, (Président) Clearidge, Gadhoo, Dagenais, Maréchal, Nault, Lévesque, Turner.

Marchés (Président) Duquette, Humbrey, Labrecque, Séguin, M. Martin, Turner, N. Lapointe.

Insinuation (Président) Major, David, Roy, Duquette, Mercier, Gallery, Lavalée.

Algèbre et Statistiques (Président) Dagenais, Nault, Lévesque, Lévy, Maréchal, O'Connell, Ward.

Parcs et Travaux (Président) Robillard, Lavalée, DeSerres, Lavolette, Major, Stearns, Molson.

NOUVELLE COMMISSION

Hôtel de Ville (Président) Labrecque, DeSerres, Giroux, Lévy, J. R. A. Martin, Ward, Gadhoo.

Les échevins Lavalée, DeSerres, et Molson sont remplacés aux finances par les échevins Guay, Houllé et White.

L'échevin Lavalée se retrouve à l'Éclairage et aux Parcs, l'échevin DeSerres aux Parcs et à la nouvelle commission, l'échevin Molson, à la voirie et aux parcs, l'échevin Lévy est remplacé par l'échevin Duquette à la présidence des marchés, et il passe à l'Énergie et l'hôtel de ville. L'échevin Dagenais, siège aussi à l'Énergie, qu'on a la place de l'échevin Houllé, et l'échevin Labrecque siège aux marchés à la place de l'échevin Guay. L'échevin Martin remplace l'échevin Gadhoo à l'Énergie, et le dernier siège à l'Algèbre et à l'Insinuation de ville. L'échevin Robillard remplace l'échevin Duquette à l'Éclairage.

UNE INTERVIEW DE L'ECHEVIN LAVALLÉE

Nous avons rencontré hier soir, l'échevin Lavalée, l'un des victimes de ce coup d'état et nous lui avons demandé une interview. Il a consenti de bonne grâce, mais il a été très réservé et à coup sûr silencieux, comme on peut le voir.

Q — Que dites-vous de la séance du Conseil d'hier après-midi?

R — Je n'en dis rien.

Q — Est-il vrai qu'il y avait dans les commissions des discussions qui nuisaient à la bonne administration de la ville comme la prétendu M. Pavette?

R — Pas que je sache, et pour ne parler que de la Commission des Finances dont je faisais partie l'harmonie entre les divers membres de cette commission a été parfaite pendant toute l'année. Il y a eu quelques divergences d'opinion, mais cela n'a rien de grave, et si vous voyez sept hommes se différencier jamais d'opinion sur des questions d'intérêt public.

Q — Mais comment se fait-il que le leader du conseil M. Pavette, ait déclaré que ces déplacements étaient dans l'intérêt de la bonne entente et de l'harmonie, dans les diverses commissions?

R — Le Power n'avait pas la majorité dans toutes les commissions, il fallait une réorganisation et cette réorganisation a été acceptée afin de préparer les votes à l'adoption du règlement qui doit faire suite à l'ordre fait au Power par la majorité du conseil. Mais la lutte n'est pas finie et le règlement qui doit donner force et effet à cette offre n'est pas encore adopté, croyez-moi.

Je ne veux pas discuter les qualifications de M. Eurbé, Guay, de Saint-Denis et de M. White qui ont remplacé aux Finances MM. les échevins DeSerres, Molson et Lavalée. Le public aura un jour ce qu'il en pense et se dira d'ici là si l'influence dans ce comité le plus important du conseil de ville se balance entre l'Est et l'Ouest, comme l'a si bien dit l'échevin Humbrey.

Je ne regrette non plus moi, mais pour mon quartier, la décision de la majorité du conseil, cependant, je crois pouvoir dire que je pourrais être lui rendre les services qu'il a droit d'attendre dans les commissions du feu et de l'éclairage. Je partirai pour Québec demain afin d'obtenir si possible, pour la ville, les pouvoirs dont elle a besoin pour tempérer la puissance du Trust qui l'opprime.

A Day with the Montreal City Fathers ;

11.11.1905

The STANDARD

A Remarkable Assemblage;

Remarkable Methods

(Written for "The Standard.")

Council day in Montreal is an event. The men who compose the Council are mostly engaged in business during the day, and on the street the tweed suit and sack coat are congruous enough; but when the Council meets the aldermen are in their "blacks." Their linen is immaculate.

In not a few cases fat diamonds emit a sardonic glare from the finger, or the tie, or the shirt front.

First of all, the Council has a little play. It troops to the smoking-room, where it laughs and tells stories. There is not a hint of "shop."

And this is where human nature becomes interesting. Locked up in every breast are thoughts, and desires, and purposes which will have relation to the discomfiture of the "other fellow."

Not a hint of disclosure. All is gay and debonair. All are as merry as sand-boys.

The bell rings. Nobody pays attention to it. It rings again. The story explodes with boisterous laughter.

The Bell Rings A Third Time.

Acting-Mayor Clearihue, in frock coat, and looking as if he had stepped out of a band-box, rings the bell a third time a little imperiously, although no one could well suppose that there was anything at all imperious in the worthy alderman's composition.

The members troop in, and sprawl about the seats, talk in little groups on the floor, puff surreptitiously at their cigars, button-hole the City Clerk.

The Acting-Mayor looks abroad upon the welter, a little anxiously.

That blue eye, one would say, was a little too soft. That hesitant manner would never, one might confidently think, over-awe a constituent assembly, like a Napoleon, or a Rump Parliament, like a Cromwell.

Considerate of feeling, anxious to

placate, the members instinctively feel that the note of authority is lacking.

The Patient Senator David.

Let a word be said about poor Senator David. Truth to tell, the heart ached for him. With admirable patience, which had the hint of resignation in it, Senator David surveyed a pile of reports, over a foot high, every blessed word of which he had to read.

What the Senator would have loved best in life would have been a good book, to read in the leisure of his study; or the quiet hour, when, with closed doors, he, with pen in hand, would think out the delicate article, informed with high feeling and the culture of the spirit.

In the Midst Of the Babel.

He was in the midst of the babel, and the delicate litterateur had to read out long accounts of drains, and pipes, and sewers, in two languages, the while a constant hum ascended, and unfeeling creatures walked to and fro, ignoring his very existence.

And this was the poignancy of it,—that not a soul in the chamber paid the slightest attention to the City Clerk.

One trembled for the precious interests of the city. One feared that this indifference might be the precursor of civic ruin.

At smallest, that the Town Pump might be suffered to fall into disrepair.

What are all these reports about? They are reports and resolutions of the several committees, and every report involves civic expenditure.

When the report is finished, Senator David sits down.

The Acting-Mayor rises, and says that it is moved and seconded that the report be adopted.

"Carried," shout the members, who

have not the smallest notion of what the report is about.

The Council sat at three. The reports were disposed of at five.

As in every debating and legislative body, a few men come to the front. If one thinks of it, the majority of creatures are silent. What gives emphasis to courage? The general lack of it.

The men who are heard in Council are Aldermen Lariviere, Vallieres, Payette, Lavallee, L. A. Lapointe, Carter, Ames, and Sadler.

These men may be said to charge themselves with the conduct of the proceedings.

The Rest of Aldermen Silent.

The others are, for the most part, silent, which perhaps is a mercy.

In the matter of oratory, of course, our French-Canadians are supreme. They have the nimbleness, the mercurial temperament, the imagination, and the polished tongue which Anglo-Saxons lack.

And in a popular assembly in Quebec we naturally expect to find the French-Canadians predominate.

Accordingly, French is chiefly spoken. And it is spoken copiously, with fire and passion, and abundant gesture.

The trivial towers up; it usurps the whole field.

As thus:—Ald. Ekers had signed a certain document under a misapprehension. He took the document up and erased his name, explaining why he did so.

Instant uproar. Four members struggling to be heard at once.

Acting-Mayor anxious—always anxious. Quite indisposed to govern the debate, and yet fearful of the length to which it might proceed.

Alderman L. A. Lapointe, tall, large, rises to an immense height of indignation. He will not allow Ald. Ekers to

11-11-1905

gave his mind only to things that meant something—large questions affect his name. Ald. Ekers must respect the Council. He must not insult the members. He must ask, and ask humbly, for permission, and even then, in all probability (for the point is an extremely delicate one), that permission might not be granted.

Ald. Lapointe grows. He folds his arms across his chest, and looks defiance at Ald. Ekers, precisely as the Roman Senators used to glare at one another when the question was the deposition or the creation of an emperor.

The City in

Very Dire Peril.

And, indeed, the detached person, coming into the chamber without local knowledge, must have supposed the question was one affecting the very existence of the city of Montreal, or, at smallest, that a great moral issue was being discussed with the heat which vigilant City Fathers would naturally give to it.

Ald. Lavallee debates the legal aspect with a due sense of the gravity, not to say the peril, of the case, while Ald. Payette, who is a vigilant opposition critic, proceeds, in a speech of great length, and profound acumen, to discuss the ethical considerations involved in the matter of erasing one's name when once one has affixed his signature to a public document.

Speeches Made

By the Dozen.

Speeches are made by the dozen. The English-speaking aldermen remain silent. Ald. Ames, looking exceedingly grave, pores over the evening papers—for by this time it is dusk, and nothing whatever has been done.

Indeed, Ald. Ames fully sustained the aspect of the detached person, and never once gave the slightest outward sign of being interested in the pro-

ceedings. At the same time, one felt that this man was above the trifle, and affecting the general interests of the city.

And gas affected the general interests, and gas was down for the first order of the day; but the only sort of gas hitherto appreciable was oratorical gas, of which, as hinted, there was no stint.

Finally, Ald. Ekers humbly craves permission to erase his name; the sense of dignity of the Council is satisfied; but in the minds of some of the legal members there is a doubt as to whether the constitution will stand it.

Rose to Height

Of Virtuous Indignation.

Or, take another illustration. It was proposed to divert a sum of four thousand dollars from one object to another.

This was a fine occasion for Ald. Payette to rise to a great height of virtuous indignation. He poured forth a torrent of eloquence. His gestures were impassioned to a degree. He was cutting, ironical, perfervid,—by turn.

Certainly, if one were desirous of saving a great empire from ruin, he could not have been more concerned than Ald. Payette was about that four thousand dollars.

Ald. J. L. Lapointe broke scoffingly in. Others jumped to their feet.

Ald. Sadler asked for order. It was not the Acting-Mayor.

Ald. Lariviere showed, with much skill and legal knowledge, how the diversion could take place without cataclysm. Ald. Vallieres was confident that the thing could be done. At least a dozen speeches were made for and against the proposal.

The trifle bulked, too, in the long discussion which took place on the question whether the street railway should submit plans of new cars as

those were brought out by the company.

This was a tense moment for Ald. L. A. Lapointe. He had made this case his own. He trembled with indignation as he rose to point out the high-handed proceedings of the company in the premises.

He objected to the new style of car, which exposed women and children to the inclemency of the weather; and he objected to the special caps which dumped the people down on the street where they had to wait in the cold for the regular car.

The way Ald. Lapointe wrought himself up into an oratorical passion, the sarcasm he vented, the outraged dignity of the Council which he voiced, and his tender, his almost tearful sympathy for the public—all this, accompanied with the most emphatic gestures, would have been of deep interest to the student of human nature.

Perhaps the Montreal Street Railway would read something else into the outbreak, but no matter!

Poor Senator David, who had sat still as a statue for nearly three mortal hours, was noticed putting his hand gently to his forehead, and looking up to the ceiling, with what purpose in his mind, heaven only knows; but one felt that he might be praying for patience, or for that silence which is said to be golden.

Mr. Gallery Seemed

Ill at Ease.

Ald. Robertson, Ald. Turner, Ald. Stearns sat rooted stolidly to their seats. Mr. Daniel Gallery came in and went out furtively. He seemed ill at ease. Here he was gripped silently by the hand; there he was chaffed.

"How's it going, Dan?" he was asked. "Well, you never can tell," was the rather rueful answer. "You know," with a twinkle, "they would hang you over there for very little."

Ald. Ekers and Ald. Cadler talked in whispers. Ald. Ames, as hinted, never spoke, never looked up, and by his pre-occupation, one could have easily supposed him sitting in his own study with every soul excluded.

Nearly Six O'Clock,

And Nothing Done.

And now it was nearly six o'clock, and nothing had been done.

It was gas which had brought so many members out on such a day as Tuesday, and gas was as remote as the Greek Kalends.

It stared one in the face at the head of the sheet; but the order was never reached.

And there may have been intention in this. On the other hand, perhaps not. But gas is exceedingly elusive.

And when the hand of the clock travelled to six, an adjournment was proposed out of respect to the late Mr. Charles Alexander, who had been an alderman in years past.

The members rose, lit their cigars, and trooped out, laughing and chatting in the best of humor; all the friction and peril past, and all the oratory forgotten.

Senator David Gathers

Up His Papers.

Senator David gathered up his papers in silence, cast a look, as it seemed, (but this may be quite a mistake,) of silent reproach upon the City Fathers who had caused him that long martyrdom, and moved softly to the door.

The Acting-Mayor wiped his forehead, and came down from his throne-like seat, from which he reigns, but does not govern.

The policeman pulled off his gloves, and prepared to go home to his family.

The caretaker turned out the lights with grim satisfaction.

All was darkness.

5061-11-11

25-11-1905

Distaste for Actual Business . . .

(Written for The Standard.)

The Montreal City Council has a fine disregard for practical matters.

On the other hand, as a school of oratory it might be said to be unsurpassed.

For actual business it has a marked distaste.

It will regard the slenderest provocatives as ample justification for an outpouring of the most flamboyant oratory.

Upon the order sheet at the meeting last Tuesday there were no fewer than sixty-five items.

One of them was disposed of. The Council sat from three to six o'clock.

The single item disposed of was the appointment of a new Acting-Mayor.

Acting-Mayor Clearhue, with a smile of satisfaction, came down from the throne, and took his seat among his fellow-aldermen.

His place was taken by Ald. Vallieres.

Something might be hoped from that square jaw, that aggressive chin—a chin which, slightly tilted upwards, conveys the notion of unquestioned courage and self-confidence, the kind of chin which you find upon men who do things.

At the same time, Ald. Vallieres had been so long accustomed to the thrilling joys of the debate that the moment he ascended the throne, he commenced to discuss the question before the Council.

Whereupon Ald. L. A. Lapointe said, in a shuddering tone: "Why, bless my soul, the Acting-Mayor is making a speech."

And instantly the worthy alderman leaped to his feet and made a long speech to show why, if one desired the fabric of things to continue, Acting-Mayors should on no account have the temerity to intervene in the discussion, but should keep themselves strictly within the letter of the law, which carefully prescribed their duties—the same duties being chiefly to keep order.

Oratory Has No Bearing On the Order Papers.

One meeting does not differ essentially from another.

The order paper lies before the members, and no attention is paid to it.

All the oratory has relation to something quite foreign to the order paper.

Senator David was supported by Mr. Rene Bauset, who is young and strong

with a fine, resonant voice, and who ably came to the City Clerk's assistance when the latter seemed overcome by the mountain of reports which lay before him.

And, surely, the philosophical resignation of Senator David was a sight to see.

At one time, he sent for a glass of water, which seemed to refresh him. He drank it slowly and then cast his eyes gently upward.

And when all the reports were finished, which was in the course of two or three hours, he leaned back in his chair—silent, immovable, and one felt sure that, duty done, the Council and all the business of the Council, were completely swept out of his mind.

One cannot actually tell, but it would be such a beautiful relief that one might assume the honorable gentleman deaf to the clamors about him, that he might permit himself the literary thrill of a delicately satirical article, composed amid the babel.

What did the Council do then? It appointed an Acting-Mayor, and it debated the question of the liability of the City in the Hanel case, the request of the Alexandra Hospital staff to be allowed to attend patients in care of the City at the Civic Hospital, up to the end of the year, as the Alexandra Hospital was not so advanced as St. Paul's.

On the order paper there were several important subjects, especially the gas question in respect of which there were several motions to be proposed, as, for instance, the motion to call for tenders for gas, the motion that the City itself supply gas to citizens, and the motion to offer a renewal of contract to the Light, Heat and Power Company.

Reports of Committees Occupied All the Time.

They were never reached.

The reports of committees, as stated, occupied the whole of the time.

What generally happens is this—if the report deals with matters in which the aldermen are not particularly interested, it will pass, not because it has been understood, but because nobody bothers about it.

On the other hand, the report may espouse a pet scheme, and then there will be instant interest.

The proposer wax eloquent. They show how the interests of the city

are at stake, and with great solemnity they thrust the responsibility of refusal upon the recalcitrants, and dare them to go before their electors for approval.

The general mind catches fire. Two and three members will try to speak at once.

The Acting-Mayor himself, feeling the stirrings of the contagion, will, as hunted, metaphorically roll up his sleeves, and rush into the fray.

Or, again, perhaps the report will actually deal with a matter of urgency. The committee has given a great deal of intelligent consideration to the matter, whatever it is.

The report deserves attention and support.

And when the City Clerk has read the report and the chairman of the committee has moved its adoption, an unfeeling, or a jealous, or an unfriendly voice will call out, "Next meeting!"

Now, the man who calls out "next meeting" is simply omnipotent. The laws of the Medes and the Persians were flexibly itself compared with the immutability of the rule which declares that "next meeting" is decisive and final.

The matter cannot be debated. Every creature collapses at the fatal words—"Next meeting."

Alderman Lavallee is The Readiest Orator.

Ald. Lavallee is perhaps the readiest orator in the Council. He could make a speech upon the mere winking of an eyelash. He riots in declamation. His style is florid, and a little reminiscent of the immortal Sergeant Buzfuz.

He has a fine voice, and the sense of the dramatic and the way in which in his hands, the tiny seed of triviality will bulk until it has reached the proportions of Jonah's gourd, is nothing less than marvellous.

Ald. Lavallee went into the complexities of the case. He made a maze and then he found his way out. He appealed to the constitution, to the law of the matter; pointed out the dangers, (whether to society or Cosmos did not appear), which would accrue if the report of Ald. Ames were adopted; and with abundance of gesture, with redundancy of phrase, but with great vigor, he protested against the adoption of the report.

Ald. Payette loved the verbal intri-

25-11-1905

cacy, and the worthy alderman offered the Council a chain of acute reasoning designed to show—well, in the babel it was not very clear what it was—designed to show,—but it was an elaborately sustained argument, set forth with a facility of utterance which our best parliamentary debaters might well envy.

And so the report was ordered to be sent back to the committee.

Ald. Ames shook his head.

But this can be said for Ald. Ames—he plays the game. He takes his medicine, which is one reason why he is personally respected. There are

some members who insist upon his taking it rather frequently.

Perhaps that is not generous, but minorities cannot be too aggressive.

Then, again, there was the report of the committee which had to wind up the Hamel affair—that is, to reach a conclusion as to who should pay the loss and the expenses involved.

The committee agreed that the city should pay half and the Bank of Montreal half.

This gave Ald. Lavallee a fine chance. He was indignant at the proposal. Mayor Laporte had promised to protect the City and this was the

way he had done it. The half, indeed! Let the Bank pay it all. For he for one, would protect the city, and the determined manner in which he said this reminded one of classic heroes who were always ready to immolate themselves for the good of their country.

Ald. Vallieres—he had not at this stage, been made Acting-Mayor—reminded Ald. Lavallee that this was the decision of the law department.

Not in the slightest degree did this appease Ald. Lavallee, and, indeed, the report was ordered to be laid on the table.

As for the gas question, there was just the slightest allusion to it.

It was now six o'clock.

The members began to put on their coats, seeing which Senator David compared his watch with the clock over the throne, and prepared to depart.

The little groups of citizens who had sat out the meeting in the public gallery, retired, doubtless with mixed feelings.

And then, (the Council having disposed of one of the sixty-five items on the order sheet), silence and darkness fell on the scene.

PROPOS DE MONTREALAIS

Album universel — 6-10-1906

Nos échevins ont beaucoup voyagé au cours de l'été dernier, compris Son Honneur monsieur le maire qui est allé pousser une pointe jusques à Paris. Ils ont pour la plupart rendu compte de leurs impressions et presque toutes vont à dire qu'ils sont généralement satisfaits du lot de Montréal.

M. Ekers, toutefois, qui n'a pas la charge particulière d'un département, fait une admission en faveur de la capitale française, qui a dû coûter cher à son coeur de Père-Grand de la Cité de Montréal.

Quant aux autres, les villes qu'ils ont visitées ne sont pas plus propres que Montréal et nos rues n'ont rien à envier ni à Toronto, ni à Chicago, ni à Winnipeg; un d'eux a même dit Paris. Excusez de ce très peu.

En cela nos Pères Conscrits ont la berlue; la preuve c'est qu'à leur dire on les a proménés à travers de très belles rues pour leur jeter de la poudre aux yeux, comme à de simples moineaux que l'on veut étourdir; mais nos rues édiles — qui l'eût cru? — n'ont pas buté à ce caillou et, sans perdre une once de leur sang-froid ni une seconde de leur temps, ils se sont enfoncés dans les rues de derrière et ont découvert que celles-ci ne valent pas mieux que les nôtres, sont même de véritables repoussoirs.

A cette partie de la défense de l'avocasserie échevinale, je réponds, en droit, que beaucoup de mauvaises rues, n'en font pas une bonne, et, en fait, que dans Montréal vous ne sauriez promener un étranger par une belle rue pour l'excellente raison qu'il n'en existe pas l'ombre d'une, ni courte ni longue, ni d'arrière, ni devant, qu'on la veuille pavée en asphalte, ou

les ronds de cuir défendent leurs yeux et trouvent beaux leurs petits, je conçois mais que des échevins, indépendants, posés éclairés, élus pour relever Montréal, pour le flatter et l'endormir, viennent se faire ainsi les défenseurs du diable contre toute la population qu'on écorche sans retour et qui pleure sans qu'on puisse opposer une bonne raison à ses lamentations, voilà un cas de rare monstrosité qu'il faut signaler à la vindicte populaire.

Mais ce qu'il y a de plus fort, en tout cela, est qu'au Conseil de ville on ne sait plus même ce que c'est que le macadam; on en a perdu la notion comme dans le monde érudite, de la plupart des instruments de précision d'Archimède et du feu grégeois du Bas-Empire et de Constantinople. Et voici la preuve de ce que j'avance, au cas si probable qu'on ne croirait pas à mon invraisemblable proposition.

Le Conseil siège, le 2 octobre en cours, généralement, comme d'ordinaire.

Les échevins, revenus de vacances diverses, sont joyeux et communicatifs. Ils parlent macadam, car on leur en demande pour l'avenue Pius, c. à d. qu'on leur demande de l'argent pour faire du macadam, soi-disant, à la façon de Montréal, ce qui amène les échevins Giroux et Leclair, à parler de leur dernier voyage à Chicago. "Ils constatent, dit le journal, que nos macadams ne valent pas ceux de Chicago qui sont semblables à de l'asphalte."

— Ils sont sans doute à base bitumineuse? dit l'échevin Larivière, président de la voirie.

Et voilà! du macadam à base bitumineuse! Mais avez déjà vu cela. Pauvre M. Macadam, n'avez-vous jamais l'idée du bitume en inventant le macadam — ou pavage à pierre sèche — ?

— Non, dit l'échevin Leclair, cela dépend de la manière dont on les fait. "J'ai remarqué qu'ils avaient comme premier fond, un lit épais de grosse pierre; des pierres moins grosses servent de deuxième fond et, enfin, on fait le lit supérieur avec des petites pierres telles des paviers. On écrase proprement le tout et le résultat est un macadam magnifique."

Là-dessus le Conseil est stupéfié: M. Leclair avait de lui révéler, ce que tout le monde ignore, et, lui le premier, avant le tour de Chicago, ces ingénieurs voyers plus encore que le Conseil même, ce qu'était, ce qu'est, ce qu'a toujours été le macadam, invention de l'Ecossois Macadam, mort en 1832, qui fit poser, il y a un siècle, son pavage dont l'usage répandu par le monde entier, est connu partout, à Montréal, où MM. Giroux et Leclair en ont porté la découverte de Chicago!!

L'Album réclamant contre le faux macadam de Montréal en faveur du vrai si méconnu chez nous, aurait tout aussi bien instruit ces échevins voyageurs que la visite de Chicago.

En vérité, Pères Conscrits de Montréal, vous ne lisez pas suffisamment l'Album qui ne vous coûterait pourtant que 5 cents hebdomadairement.

Et que de gaffes vous sauverait cette lecture hebdomadaire, plus économique encore qu'un voyage même avec permis de passer du G. T. ou du P. R.

JEAN SANS RESPECT.

LA SITUATION MUNICIPALE

Il est évident que pour nous tous, Montréalais, la reconstitution de la charte municipale est de première importance. La "Presse" entre dans ce débat sans parti-pria. Il faut trouver quelque chose et nous ne désirons que d'y aider.

Certaines préliminaires, qu'il nous soit permis d'offrir à nos confrères anglais, peu satisfaits des derniers remaniements, une prédiction de la "Presse." Il y a toujours eu la meilleure entente entre la minorité anglaise et la majorité française, personne ne marchandant si le quantum de représentation et d'influence concédé à nos compatriotes anglais, au delà du nombre, en considération du capital qu'ils représentent.

Seulement, dans les arrangements intimes, il nous a toujours semblé que chaque élément devait être maître chez lui. L'an dernier, cette entente a été malheureusement dérangée. Les Canadiens-Français avaient fait leur programme, les Anglais le leur ; mais, à un moment, la minorité anglaise fit irruption dans le camp opposé et déplaça l'équilibre. Ce fut le caprice de la minorité anglaise qui l'emporta par une alliance inconsidérée.

Le "Witness", toujours éveillé sur ces intérêts de race, en avait bien mesuré le danger. Il disait le 11 février 1908, sous le titre : "Un vote mal dirigé" :

"Hier, par une majorité de cinq voix, le Conseil de Ville a complètement modifié la constitution des commissions permanentes, telle qu'arrêtée, la semaine dernière, au caucus des échevins de langue française. Il est cependant très douteux, qu'en dehors peut-être de la Commission de l'Archevêché, les changements soient dans l'intérêt de la ville.

"Ce qu'il y a de plus révélateur dans cette affaire, c'est que le nouvel arrangement a été opéré grâce au vote anglais qui de la minorité du caucus français a fait une majorité. On n'avait pas encore essayé, jusqu'à présent, cette politique dans ces circonstances, aussi, cela a-t-il soulevé le préjugé de race, chose qu'il est si important d'éviter."

Naturellement, ces volte-faces furent une cause de surprise générale. La "Presse", si attentive aux questions de bon accord entre les deux races, prévoyant les conséquences de cette fautive démarche, ne put s'empêcher de dire le 26 mars :

"Que s'est-il alors passé ? Sont-ce les échevins anglais qui ont proposé de rompre la coutume, la tradition suivie depuis plus d'un quart de siècle, ou des échevins canadiens qui ont offert de répudier l'engagement pris au caucus ? peu importe ; le vote du 11 février, s'il n'est pas modifié, a rompu tout accord, toute entente cordiale à l'hôtel de ville, et la majorité a, aujourd'hui, toute latitude d'user de ses droits, même avec brutalité.

"C'est pour éviter cette possibilité que nous exposons la situation en mettant les points sur les "i". La majorité factice d'aujourd'hui ne pourra se maintenir pendant deux ans qu'en formant bloc ; ce sera la formation d'une majorité de parti qui décidera des grandes questions civiques pour le parti et non pour la ville.

"Mais cela ne durera que pendant deux ans ; les prochaines élections se feront nettement sur la question de la prépondérance de l'élément français ; les résultats n'en seront pas douteux **ET LES PREVISIONS DU "WITNESS" SE REALISERONT ; LA MINORITE SOUFFRIRA**, et pour longtemps, de ce qu'elle a fait le 10 février 1908.

"Le temps, par exemple, où le comité des finances ne comptait que deux échevins anglais n'est pas si éloigné de nous pour qu'on l'ait oublié.

"C'est pour éviter le retour d'une situation aussi tendue, pour voir se perpétuer l'entente cordiale respectée depuis un quart de siècle, pour travailler de commun avec nos concitoyens, de langue anglaise au développement de Montréal **QUE NOUS DEMANDONS** que dans cette question de la formation des commissions, les Canadiens soient aussi maîtres chez eux que les Anglais le sont.

"En rompant avec cette tradition, l'élément anglais du Conseil a, sans autre raison que celle de plaire à l'échevin Cleanhue, **PROFONDEMENT FROISSE LES SENTIMENTS DES CANADIENS FRANÇAIS** et, comme dit le "Witness", **RIEN DE BON NE PEUT SORTIR DE CETTE SITUATION.**

"Il incombe aux bons citoyens de faire entendre raison aux adversaires et de les obliger au respect du pacte que, comme le dit également le "Witness", personne n'avait encore songé à rompre avant le 10 février 1908."

Et la "Presse" ajoutait le lendemain :

"Pourquoi des échevins canadiens-français ont appelé leurs confrères anglais à renverser les décisions de la majorité ; pourquoi les échevins anglais sont intervenus ; pourquoi, en un mot, dans un Conseil de quarante membres, le pouvoir est exercé par une minorité de onze ?

"Cette situation aussi dépourvue de dignité que pleine de dangers n'est acceptable que si ceux qui l'ont créée peuvent justifier la modification de leurs votes par des explications probantes."

Nous rappelons ces choses passées pour expliquer les choses présentes. La trop grande habileté de l'an dernier a eu son contrecoup cette année, d'une manière que nous regrettons du reste.

A la séance du Conseil, hier après-midi, il a été résolu d'ajouter quelques noms à la délégation des échevins qui iront à Québec, pendant la session, pour défendre le bill de la ville de Montréal. Nous ne pouvons trop admirer le profond intérêt que nos édiles portent aux mesures qui seront proposées à la Législature de la part de la Cité. Cela est de bon augure, et nous fait un peu revenir sur les appréhensions qui nous avaient assailli en voyant, lorsque les amendements à la Charte étaient discutés à la Commission de Législation, l'apathie de la plupart des membres qui composent ce corps d'étude municipal. Nous n'avons aucun doute qu'il ne sera pas nécessaire de fixer un quorum minimum pour avoir à Québec le nombre de membres qu'il faut pour composer une délégation assez imposante.

L'échevin Mercier, au début de la séance du Conseil a fait quelques réserves au sujet du bill de Montréal, comme nous le verrons ailleurs. Le représentant du quartier Centre a décliné, pour cette raison, d'agir comme parrain de la mesure qui contient plusieurs projets qu'il ne propose de combattre; il en est de même pour l'échevin Séguin qui agit comme parrain du bill, mais sous la réserve de son indépendance comme député à la Législature.

L'échevin Mercier a particulièrement exprimé son intention de combattre le privilège que la "Montreal Light Heat and Power Coy" et d'autres compagnies, ont de se servir des rues de la ville sans l'incorporation de celle-ci, déclarant, comme l'échevin L. A. Lapointe d'ailleurs, que si la Législature octroierait plus longtemps un pareil privilège pour une compagnie, il favoriserait l'entrée libre dans la ville et l'usage des rues, à n'importe quelle compagnie qui voudrait faire de la concurrence.

L'échevin Lavallée a fait remarquer, avec raison, qu'un pareil acte de désespoir serait des plus dommageables aux intérêts de Montréal dont les rues, bientôt, ne seraient plus qu'une forêt de poteaux et de fils, sans compter les dommages que la cité encourrait et on ne faisait d'abord disparaître l'épouvantail des "droits acquis."

Mais il est évident qu'en faisant cette déclaration les échevins Mercier et Lapointe n'ont voulu que signaler l'anomalie de la situation dans laquelle se trouve placée la ville de Montréal vis-à-vis des compagnies qui empiètent sur ses droits, en vertu de pouvoirs obtenus de la Législature.

Quant à l'échevin Séguin il ne veut pas du projet de faire payer par les propriétaires, seulement, des quartiers Lafontaine et Papineau, l'expropriation proposée à ces endroits. Il veut que le coût de cette expropriation soit payé par les propriétaires de toute la ville, puisque l'embellissement des places publiques profite à toute la ville.

Il est probable—et la "Presse" le désire—qu'on en viendra à une entente satisfaisante.

On s'est fait tirer l'oreille, hier, pour autoriser la remise du dépôt de la compagnie K. A. Robert, comme garantie de sa bonne foi dans les offres de contrat qu'elle a faites à la ville, l'hiver dernier, pour l'éclairage de nos rues.

Et, cependant, l'avis des avocats de la cité était formel: la ville devait faire remise immédiate de cette garantie, attendu que la cité n'a pas cru opportun de négocier, ou n'a pas pu négocier avec la Compagnie Robert.

Nous ne comprenons pas cette opposition intempestive à une mesure des plus équitables. La compagnie Robert ne peut être responsable de la nécessité où la ville a été placée, par les tribunaux, de cesser les négociations avec elle; et rien n'est plus juste que la réclamation du dépôt dont on ne mentionne même pas les intérêts, contrairement à ce qui a été exigé pour le retrait du dépôt fait par la "Montreal Light, Heat and Power Coy."

Ce n'est que lorsque l'échevin Lavallée eut fait voir le danger pour la ville d'une action en dommages et de réclamation d'intérêt que les oppositionalistes se sont calmés.

Cependant, on n'a pas oublié d'insérer dans la résolution un petit proviso par lequel la Compagnie Robert s'engage à renoncer, à l'avenir, à toute réclamation d'intérêt sur son dépôt de \$50,000.

L'échevin Proulx a soulevé hier, au conseil, une question très importante, c'est celle de la station de police No 12. On sait que, pendant l'enquête, le conseil a résolu de faire suspendre les travaux qui n'ont pas été repris depuis.

Mais des circonstances particulières sont venues gêner les choses; l'enquête a été interrompue à cause de la maladie du maire, et le temps passe rapidement. Bientôt arrivera le 1er mai, c'est-à-dire la date où les hommes de la station No 12 devront changer de quartiers. Si la situation actuelle se continue la nouvelle station ne sera pas prête; et remarquons que la commission des Finances n'a voté, dans les crédits, aucun montant pour assurer un loyer ailleurs.

Que fera-t-on alors, et dans quel local installera-t-on le poste No 12?

Et puis, les choses se corrent: l'entrepreneur menace de prendre des procédures pour retard causé par la ville dans l'exécution de son contrat; est-ce qu'il serait prudent de délibérer plus longtemps, lorsqu'on sait quelle latitude le contrat et les devis laissent à l'architecte et à l'entrepreneur?

Il n'y a plus à hésiter; l'enquête doit être reprise le plus tôt possible. Le maire ne pouvant venir à l'hôtel de ville d'ici à plusieurs semaines, il faudra procéder sans lui, et, pour ce, choisir un autre président de la com-

mission d'enquête. Les experts nommés par celle-ci sont prêts à faire leur rapport.

L'échevin Médard Martin a soulevé, hier, une question qui est assez nouvelle au conseil de ville, et qui a provoqué les rires moqueurs de toute l'édilité: c'est que, dorénavant, les membres d'une délégation devront faire à la ville un compte détaillé pour toute dépense dépassant \$2.00.

Jusqu'à présent, on ne produisait qu'un compte de dépenses générales, estimant que du moment que ces dépenses paraissent raisonnables, la ville en avait eu pour son argent. Comment sera reçue la proposition Martin lorsque viendra la discussion et le vote? Cela ne sera pas sans intérêt.

C'est l'intention, dit-on, de l'échevin Martin, de citer, à l'appui de sa motion, le fait que les comptes se font de cette façon dans l'administration fédérale, et que l'on en obtient la satisfaction la plus complète.

Quelques-uns posent comme objection à cette mesure que les détails d'un compte de voyage pourraient exposer au ridicule les membres de la délégation, auprès d'une population comme la nôtre, gouailleuse et issue en grande partie d'un peuple "né malin". On en a déjà vu des exemples pour certains ministres.

L'ECHEVIN GIROUX EST LE MAITRE DU CONSEIL

Par un vote de 23 à 17 voix il fait de nouveaux changements dans la composition des commissions permanentes et punit tous ses adversaires.

Par un vote de 23 à 17 voix, le conseil a encore fait, hier, des changements dans la composition des commissions permanentes. L'échevin Larivière continue à être la tête de Turc sur laquelle tape le parti Giroux. Il avait perdu la présidence de la Voie. Il perd aujourd'hui son siège à la commission des Finances, mais, plus heureux dans son malheur que l'échevin Sadler par exemple, il ne descend pas plus bas que la commission des Incendies. L'échevin Gallery gagne un siège; les échevins Couture et Nault, comme nous le disions hier, montent à l'Aqueduc. L'échevin L. A. Lapointe avait perdu l'échevin Mount, décédé, et l'échevin Sadler, parti pour l'Europe. Il perd encore les échevins Prud'homme et Couture qui sont passés dans l'autre camp. C'est l'échevin Séguin qui va aux Finances.

L'échevin O'Connell avait fait mettre à l'ordre du jour une motion pour la réconsidération du vote donné le 5 février sur la formation des commissions permanentes. A la séance d'hier, il demanda de suspendre la séance en considération de cette motion, mais la majorité du conseil ne voulut pas et affirma par le vote suivant sa volonté de voter immédiatement la question.

Pour l'ajournement. Les échevins L. A. Lapointe, O'Connell, Robillard, Lavallée, Larivière, Stearns, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Robinson, Ward, Fraser, Carter, Lamoureux, McKenna; 15.

Contre. Les échevins Giroux, Proulx, Yates, Lévy, M. Martin, Dagenais, Lévesque, L'Espérance, Turner, Bumbay, Gallery, Mercier, Couture, Lavolette, Gadbois, J. H. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Major, Guay, David, Roy, Prud'homme; 23.

L'échevin Giroux se leva alors. "Si l'échevin O'Connell n'a pas de motion à présenter, dit-il, j'en ai une et la voici: Je propose, appuyé par l'échevin M. Martin, les changements suivants dans la composition des commissions:

Commission des Finances: l'échevin Séguin à la place de l'échevin Larivière.

Commission de Police: l'échevin Couture à la place de l'échevin Séguin.

Commission des Incendies: l'échevin Larivière à la place de l'échevin Séguin.

Commission de l'Aqueduc: l'échevin Nault à la place de l'échevin Roy; l'échevin Couture à la place de l'échevin Lamoureux.

Commission des Marchés: l'échevin Larivière à la place de l'échevin Prud'homme; l'échevin Nault à la place de l'échevin Couture.

Commission de l'Incineration: l'échevin Mercier à la place de l'échevin Couture; l'échevin Lamoureux à la place de l'échevin Prud'homme.

Commission d'Hygiène: l'échevin Prud'homme à la place de l'échevin Mount.

Commission des Parcs: l'échevin Gallery à la place de l'échevin Mercier.

Commission de l'Hôtel-de-Ville: l'échevin Prud'homme à la place de l'échevin Mount.

L'échevin Roy fut le premier à protester contre ces changements: "Je ne savais pas, dit-il, que j'avais démerité à ce point." Puis se plaçant à un point de vue plus élevé, il montra le mauvais effet de la mesure. "C'est, dit-il, d'un mauvais augure pour l'avenir. On va se battre maintenant pendant toute l'année, et c'est la Ville qui en souffrira."

L'échevin...



L'échevin Séguin, le nouveau membre de la commission des finances.

contre son exclusion de la commission de l'Aqueduc et a fait voter par l'échevin Larivière qui mit les clefs de son côté en disant:

"J'accepte avec plaisir, avec regret mes fautes dans le feu. Puis il dit qu'il pensait comme l'échevin Roy que c'était une vengeance et non pour l'intérêt de l'Administration qui en ressortait."

un na pas dit: passé comme moi neuf ans à l'hôtel-de-ville sans avoir pu commettre des erreurs, mais des injustices, je n'en ai jamais commises et personne ne dira le contraire. Au dernier, le quartier Hochelaga a reçu \$188,214 et cependant les deux échevins votent contre moi. Le quartier Saint-Denis a reçu \$231,859, et cependant ses deux échevins votent contre moi. Le quartier Saint-Henri qui nous est arrivé tout nu, avec des finances en mauvais ordre a reçu \$41,629 et il ne les aurait certainement pas eus, si nous avions pris en considération le chiffre de la dette qu'il ajoutait à celle de Montréal. J'accepte la décision du conseil, et je ne chercherai pas à causer d'ennuis à personne, mais je surveillerai l'Administration."

La motion de l'échevin Giroux fut acceptée sur la décision suivante:

Pour: Les échevins Giroux, Proulx, Lévy, M. Martin, Dagenais, Lévesque, L'Espérance, Turner, Bumbay, Gallery, Mercier, Couture, Lavolette, Gadbois, J. H. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Major, Guay, David, Prud'homme; 23.

Contre: Les échevins L. A. Lapointe, Yates, O'Connell, Robillard, Lavallée, Larivière, Stearns, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Robinson, Ward, Roy, Fraser, Carter, Lamoureux, McKenna; 17.

Un ajournement malheureux

"LA PATRIE" 29-7-1909

Les échevins en vacances travaillent plus, et quelquefois mieux, que pendant les autres dix mois de l'année. Hier, on a, comme on dit, nettoyé pas mal de papeteries en retard et adopté quelques mesures importantes ou intéressantes, jusqu'au moment où on en est arrivé aux rapports de la voirie.

A peine présentés, ces rapports furent bloqués par un "next meeting", contre lequel le Conseil était unanime.

Même que la PATRIE soit, en principe, opposée à la prise en considération immédiate des rapports lors de leur représentation, elle ne peut que regretter le "next meeting" malheureux qui a fait ajourner à une séance spéciale convoquée pour lundi la discussion et le vote des rapports de la voirie.

Ces rapports, bien que, comportant quelques additions, disons même quelques modifications, ne diffèrent pas d'une manière bien sensible des premiers rapports.

Leur contenu, exposé dans les journaux, était connu de tous les échevins dont la conscience ne sera pas plus balaistrée lundi prochain qu'elle l'était hier.

Avec tous ces retards, la saison pendant laquelle les travaux doivent être faits s'avance, et Montréal risque de voir ajournés à l'an prochain des travaux dont elle a absolument besoin.

Heureusement que la main d'œuvre est en demande, car en face d'un grand nombre de sans travail, la responsabilité du Conseil serait encore plus gravement engagée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'état de choses que nous devons à la guerre que les échevins ont fait depuis des mois, a eu pour résultat déplorable de créer des situations telles qu'elles exigent ce qu'on pourrait appeler des exceptions d'exception contraires aux principes de saine administration qu'on pose et qu'on suit en temps normal.

Nous devons faire cette observation pour bien établir que tout en blâmant le "next-meeting" d'hier, la PATRIE n'en est pas moins fidèle à la procédure qu'elle a toujours préconisée de l'ajournement à une autre séance, de la prise en considération des rapports présentés au Conseil.

Il est inutile de nous étendre longuement sur ce sujet que la PATRIE a maintes fois étudié. Mais il est utile par contre de parler de la procédure à suivre, à suivre d'une manière impérative, dans l'adjudication de tout rapport nécessitant, pour être adopté, le vote de la majorité absolue du Conseil.

Jamais, dans aucune circonstance, ces rapports ne devraient être pris en considération sans avoir été mis sur l'ordre du jour, et sans que tous les échevins aient été dûment avertis de leur prise en considération.

Agir autrement serait ouvrir la porte à toutes les surprises, en courager toutes les coalitions et mettre en péril les plus grands intérêts de la ville.

Les clauses fixant des majorités spéciales, ne peuvent être justifiées que si elles sont appliquées honnêtement. Autrement, elles seraient plus nuisibles qu'utiles.

Il est regrettable que la chaleur, la fatigue aient éclairci les esprits des échevins après l'ajournement des rapports de la voirie, et que faute de "quorum", on n'ait pu disposer du règlement concernant les enfants qui vendent des journaux, etc., dans les rues.

Il est peu probable que ce règlement, si nécessaire, soit discuté avant la fin des vacances. Et alors...

La Patrie

29-7-1909

Original
de la

LA PATRIE 5-8-1909

L'administration municipale

Le public se dégoûte de plus en plus de l'administration municipale. La dernière séance du conseil semble devoir mettre le comble à la situation.

Le "Witness", qui n'est guère d'habitude violent, déclare que le conseil a "signé son arrêt de mort". Voici les propres paroles du correspondant :

"Nous présumons que les échevins qui ont approuvé le projet Giroux, bien qu'ils aient cru que le temps où ils pourraient manipuler les contrats de la ville est terminé, et qu'ils seraient aussi bien de jouer de ce qui leur reste de pouvoir à cet effet.

"L'effronterie de leur acte est inconcevable. La conduite de chacun en cette affaire se ressent de beaucoup de nos pairs récents, dans lesquels il semble avoir à peine conservé la conscience de sa responsabilité.

"Nous en sommes à nous demander pourquoi ces échevins ont agi comme ils l'ont fait.

"Et la question qui se pose est celle-ci : Y a-t-il quelqu'un pour se dévouer pour la ville ? L'air cette différence dépend des hommes qui ont élu ces échevins et qui, apparemment votèrent encore pour eux. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous rassembler autour des bons citoyens qui ont donné leur attention à la réforme municipale, et de les appuyer fermement, pour le salut de notre ville.

"Beaucoup de personnes regretteront maintenant que la mesure en vertu de la législature n'ait pas assez tenu et qu'elle ne fasse pas paraître entièrement ce conseil qui nous fait honte. L'occasion pour Montréal de montrer qu'elle mérite de se gouverner elle-même va se présenter. Va-t-elle se sauver elle-même ou se suicider ?"

Le "Star" est absolument sûr de ce qui se passe. Il s'en rend compte cependant en seignant que les turpitudes nouvelles commencent chaque jour par nos édiles feront adopter d'emblée le projet de bureau de contrôle, le 20 septembre prochain. Il s'exprime ainsi :

"La victoire de la faction Giroux jetée par la fenêtre toutes les garanties qu'on suppose offrir le système de demande de soumission, si les plus hauts commissionnaires obtiennent les contrats, et si après l'acceptation des offres, on peut modifier ces dernières, c'est de pour la comédie que de demander des soumissions. Ce serait tout aussi bien permettre aux commissions critiques de donner préalablement des commandes importantes ou des contrats de même.

"Une pareille conduite de nos échevins a son but, c'est de démontrer que le gouvernement de notre ville par des échevins est corrompu. Elle donne aussi la preuve que le temps apporté en vue de songer sérieusement et on doit reléguer cette forme de gouvernement dans l'oubli pour un certain temps et faire l'essai d'un bureau de contrôle.

(à suivre)

La Patrie
5-8-1909

(suite)

Un bureau de contrôle fera-t-il mieux. Il n'est nul le doute que nous ne possédions la question. Le conseil de ville doit faire quelque chose, mais rien n'a été fait dans ce sens. Tout dépendra des hommes qui seront choisis. S'ils sont du même avis que le conseil de ville, ils ne feront aucun mal, si on leur en laisse l'opportunité.

Il sera plus facile d'élire un bon bureau de contrôle, étant donné que les candidats devront recueillir les suffrages de tous les citoyens par le système actuel d'élection par quartier ou se trouver en possession des exigences qu'impose le patronage. Si on ne peut choisir quatre hommes, meilleurs que ceux qui forment le conseil actuel nous en sommes rendus à ce point de dégradation très préjudiciable. On pourra plus facilement contrôler quatre hommes qu'un quart.

Le "Canada" ne marchandait pas ses compliments au conseil.

Le vote donné mardi, dit-il, par la majorité des échevins à la session du conseil municipal constitue un nouveau motif pour engager tous les bons citoyens à voter en faveur de la réduction du nombre des échevins et de la création d'une commission administrative.

Nous ne craignons pas de dire que le conseil municipal actuel est le plus mauvais que nous ayons eu jusqu'aujourd'hui.

Le 20 septembre, les contribuables auront l'occasion de démontrer s'ils en ont assez du système actuel et s'ils veulent des changements. Ils auront à se prononcer sur les trois questions suivantes :

1^o—Êtes-vous en faveur de la réduction du nombre des échevins de deux à un par quartier ?

2^o—Êtes-vous en faveur d'un bureau de contrôle élu par le peuple ?

3^o—Êtes-vous en faveur d'une commission des travaux publics nommée par le conseil de ville ?

Il ne saurait y avoir d'hésitation quant à la réduction du nombre des échevins.

Nous sommes convaincus que 99 pour cent des citoyens se déclareront favorables à cette mesure parce qu'ils savent que ce sera le moyen le plus sûr et le plus pratique de mettre fin au gâchis actuel.

Les votes seront plus partagés sur les deux autres questions. Le bureau de contrôle semble avoir plus de vogue auprès de l'élément anglais que chez les citoyens de la partie Est, mais le projet présente des avantages qui se recommandent à la population toute entière. Le bureau de contrôle se composera du maire et de quatre commissaires élus par le peuple. C'est lui qui administrera les affaires de la ville. Le conseil se contentera de légiférer, d'indiquer la politique à suivre, les travaux à exécuter, les améliorations à faire. Le bureau de contrôle s'occupera de tout le reste.

Si la majorité croit que la création d'un bureau de contrôle n'est pas nécessaire ou qu'elle constitue une mesure un peu trop radicale, elle pourra toujours se donner une commission technique composée des chefs de département et nommée par le conseil.

La presse anglaise a commencé une campagne vigoureuse en faveur du projet de bureau de contrôle. Le "Canada" est sur la brèche depuis longtemps déjà.

Quels que soient les mérites respectifs du bureau de contrôle et de la commission technique, les citoyens doivent tout de suite prendre la résolution de voter en faveur de la réduction du nombre des échevins. Cette réforme donne toutes les autres.

Que le peuple envoie vingt bons échevins à l'Hôtel de Ville, des hommes de valeur, des citoyens honnêtes, et nous aurons une administration aussi bonne, aussi efficace, aussi parfaite qu'il soit possible d'obtenir :

La Patrie
5-2-1909

LES PARTISANS DES REFORMES MUNICIPALES EN CONVENTION

Au-delà de cinq cents délégués des grandes villes d'Amérique sont en convention à l'Hôtel de Ville, à Montréal et d'importants travaux sont soumis à leur étude.

Au-delà de cinq cents délégués avaient enregistré leur nom, ce matin, à l'heure où devait commencer la séance d'ouverture de la convention des municipalités américaines à l'hôtel Windsor, mais, à peine trois cents assistaient à la séance. Celle-ci fut présidée par le maire Silas Cook, de East Saint-Louis, ayant à sa droite l'ex-président, M. Mabool, le maire de Baltimore, et à sa gauche, l'échevin Sadler, de Montréal, président du comité des réceptions.

L'échevin L. A. Lapointe assistait à la séance, mais il n'y avait pas d'autres échevins en évidence.

La ville de Montréal a eu les honneurs de la première séance, ainsi que la ville de Kansas City.

On a parlé de celle-ci comme étant la mieux administrée du continent et Montréal a été désignée comme étant la plus mal administrée.

La convention se tient dans la salle à déjeuner de l'hôtel Windsor, au premier, et un bureau d'information a été installé, dans une pièce mise à la disposition de la ville, par la direction de l'hôtel. Ce sont MM. René Bauset, greffier-adjoint, et E. Christin qui ont charge du bureau. Ils ont passé la soirée, hier, et la matinée aujourd'hui à enregistrer les noms et à distribuer les cartes et les insignes. Ils sont à la disposition des visiteurs pour leur donner tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin.

À dix heures et demie, le président Cook ouvrit la séance, en exprimant l'espoir que les séances suivantes seraient mieux suivies.



M. l'échevin SADLER, qui a souhaité la bienvenue aux délégués.

puis il donna connaissance d'une lettre de M. Bauset, l'informant que le maire Payette s'excusait de ne pouvoir être présent afin de leur souhaiter la bienvenue.

Le président dit combien il regrette la maladie du maire et il invite l'échevin Sadler à prendre la parole.

DISCOURS DE BIENVENUE

L'échevin Sadler dit qu'il tient à dire que c'est en sa qualité de président du comité de réception qu'il a charge de représenter le maire dont il regrette excessivement l'absence. Il rappelle tout le plaisir que provoqua à Montréal, l'an dernier, la nouvelle que notre ville avait été choisie comme le prochain lieu de réunion de la convention.

Cette convention est la treizième; il espère que le chiffre 13 n'apportera pas malchance aux délégués, durant leur visite à Montréal, et il leur souhaite à tous la plus cordiale bienvenue au nom de la cité et des citoyens. Il a la satisfaction de dire que Montréal ne mentira pas à sa réputation d'être une ville hospitalière. Un programme des réceptions a été distribué à chacun, et il espère que tous prendront part aux récréations qui ont été intercalées entre les importants travaux du Congrès.

REPONSE DU PRESIDENT

Le président répondit à l'échevin Sadler en le remerciant de ses bon-

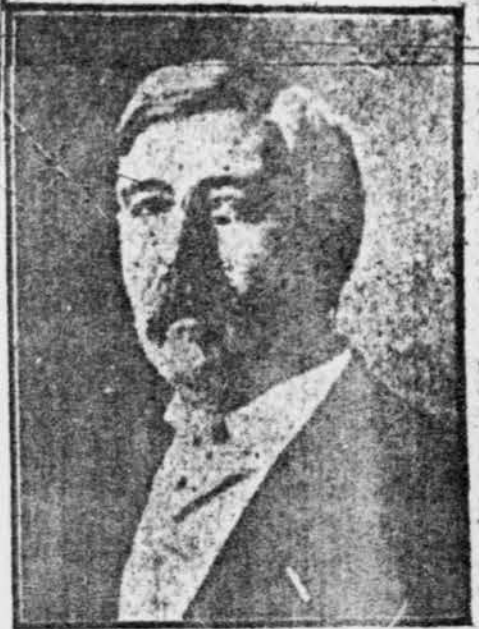
nes paroles de bienvenue et il assura ses collègues de la convention que ce qu'il a vu depuis deux jours lui permet de dire que la bienvenue est sincère.

M. Cook dit alors que cette convention est la première qui ait eu lieu en Canada et il rappelle l'enthousiasme avec lequel les canadiens ont dominé la convention l'an dernier, à Omaha. Les représentants de Montréal ont recueilli, pour cette ville, l'honneur de recevoir les délégués, mais ils ne se doutaient pas que le plaisir était pour eux-ci. Il est heureux d'être venu, car il veut apprendre à connaître mieux le meilleur peuple de la terre, les habitants du Dominion.

Il est heureux de voir flotter les uns près des autres les drapeaux français, anglais et américains, les drapeaux des trois plus grands pays du monde. Cette combinaison assure aux étrangers la protection et la paix. (Appl.)

Le président Cook continue en remarquant que la présente convention est la plus nombreuse qu'ait eue l'association. Cela prouve l'intérêt croissant que l'on porte au travail de la Ligue, et le désir du peuple de s'instruire des grands problèmes municipaux. Le temps est venu de réformer les administrations des villes car nous ne sommes pas comme il y a vingt-cinq ans, sous le régime du droit municipal. La concentration dans toutes les villes, augmente sans cesse et il faut aviser aux moyens de protéger les populations de ces villes, en leur donnant un sage gouvernement. C'est là où commence la responsabilité de

tous ceux qui ont vraiment le souci d'implanter les réformes. Ils doivent mériter la confiance du peuple et donner à celui-ci, un gouvernement qui soit digne de la confiance qu'il a mise en eux. Le grand malheur de l'époque est que le peuple ignore le premier mot du gouvernement municipal. Il laisse de côté ce souci et ne se réveille qu'aux élections. Il faut relever le niveau intellectuel de la masse, pour cela il faut la publicité. Il faut savoir ce qui se fait et comment cela se fait. Rien de plus néfaste que l'indifférence du public.



M. SILAS COOK, maire de East St. Louis, Ill., président de la Ligue des municipalités américaines.

Celui-ci doit étudier son gouvernement et le connaître; afin d'être prêt à le défendre, s'il est bon, à la condamner, s'il est mauvais. La publicité, c'est le but de la Ligue qui s'est fait le champion du bon gouvernement et le contemporain des fausses théories. La Ligue, par son travail, et sa publicité, est devenue une école de patriotisme, de civisme et de réforme. Que chacun fasse son devoir; qu'il use de son jugement et la Ligue prouvera au monde qu'un bon gouvernement municipal



M. A. A. ATHERTON, de la Ligue pour l'embellissement de Montréal.

Les sommes énormes prélevées pour faire la ville belle, l'ont été au moyen d'une cotisation spéciale, en plus des argents provenant du fonds commun. Toutes ces améliorations ont été faites selon un plan d'ensemble et c'est le secret des cités modifiées.

Le discours de M. Crittendon a suscité une vive discussion de la part des autres délégués qui revendiquèrent pour leur ville des mérites particuliers.

L'échevin Sadier a pris part à cette discussion et s'est déclaré peu satisfait du système qui domine à Montréal. Il espère que le référendum du 20 septembre apportera un peu d'encouragement à la ville la plus mal administrée d'Amérique.

CONFÉRENCE DE M. ATHERTON.

L'hon. Dandurand a présenté M. A. A. Atherton, de la Ligue, pour l'embellissement de Montréal, et qui a fait une magnifique conférence sur l'utilité des ligues municipales.

Voici le texte de sa conférence: Aux Membres de la Ligue des Municipalités américaines assemblées à Montréal.

La Ligue pour l'embellissement de la ville de Montréal, fondée récemment pour contribuer à l'amélioration de la ville et à la solution de problèmes civiques est heureuse de profiter de la présence au milieu de nous d'un si grand nombre de maires, de fonctionnaires publics, de membres de diverses municipalités américaines ayant déjà dans leur pays l'expérience de sociétés semblables, pour vous inviter à discuter la valeur de ces mouvements en général, et en particulier le but et les chances de succès de cette jeune, mais déjà influente Ligue des citoyens de Montréal, et pour demander à votre longue expérience des suggestions pratiques capables de faire de la Ligue pour l'embellissement de Montréal, un facteur puissant dans la vie de cette grande et toujours croissante cité.

LE BUT DE LA LIGUE POUR L'EMBELLEMENT DE MONTREAL

La Ligue pour l'embellissement de la ville de Montréal est une société indépendante, dont l'unique objet est d'améliorer les conditions sociales, de promouvoir le bien-être général et de rendre plus belle notre ville. Sa fin embrasse non seulement la ville d'aujourd'hui mais aussi

et le Montréal agrandi de demain. Elle n'est limitée par aucune classe, croyance religieuse, ou nationalité, mais elle a à coeur le bien de tous les citoyens et de toute la ville.

La Ligue a été fondée dans le but de créer, de stimuler, et de mouler une opinion publique éclairée afin d'unir les efforts de tous les citoyens désireux et rendre Montréal plus propre, plus salubre et par suite, plus confortable et plus attrayant. La ville embellie au point de vue moral, physique et esthétique—voilà l'idéal de notre Ligue.

L'attitude de la Ligue envers les autres sociétés analogues n'est pas

celle d'une rivale, mais d'une auxiliaire. Sachant que l'union fait la force, elle désire attirer, à elle soit par assimilation, soit par affiliation, soit par un échange amical de délégués, d'autres sociétés semblables. Elle constituerait ainsi une puissante organisation centrale, capable d'amalgamer et de concentrer dans une ligue beaucoup d'efforts individuels, qui autrement ne pourraient pas produire le bien dont ils étaient capables et qu'on pouvait en espérer.

La Ligue est tellement constituée qu'elle peut légitimement prendre part, dans le cas de nécessité, à n'importe quelle oeuvre municipale. Dans ces relations avec les autorités responsables de la ville sa politique est de les aider, non de leur nuire. Par nature son oeuvre est à la fois progressive et conservatrice. Elle veut rendre service, non pas gêner; promouvoir l'harmonie, non pas l'antagonisme; offrir sa coopération, non pas faire de l'opposition.

Nous avons confiance que notre projet est approuvé à l'Hôtel de Ville, et nous croyons pouvoir appliquer ces paroles de bienvenue adressées par le maire Payette, aux membres de la Ligue des municipalités américaines: "Nous aimons que vous veniez ici nous visiter parce que nous savons que vous rendrez justice à nos oeuvres, et que nous apprendrons de vous à en accomplir de plus grandes."

La Ligue veut être une association de tous les citoyens; elle fait appel à toutes les classes de la société pour recruter des membres. Par ce moyen, elle espère gagner au service du public et de l'administration de la ville, un groupe d'experts de toutes les professions, corps de métier ou de commerce. Pour cela il suffit qu'ils comprennent bien leur responsabilité civique, et soient prêts à accomplir parfaitement leurs devoirs de citoyens, donnant gratuitement et généreusement leurs quelques loisirs et propre expérience pour aider à assainir et embellir notre ville, en faisant passer de bonnes lois pour cette fin.

Avec une telle ligue comprenant plusieurs sous-comités composés de conseillers experts, les plus graves questions sur les problèmes de l'administration civile peuvent être examinées, criblées d'avance et ensuite présentées au conseil civil pour être considérées ou ratifiées par lui. Par ce moyen, non seulement on épargne du temps, mais de plus, on met à la disposition des échevins un nombre de citoyens expérimentés et actifs dans ce sphère d'action, et tous désireux d'aider les fonctionnaires publics à remplir leur tâche si difficile de résoudre le grand nombre de problèmes technique et extrêmement compliqués qui se présentent tous les jours.

est l'orgueil du peuple qu'il gouverne.

Le président fut vivement applaudi lorsqu'il reprit son siège.

Après le discours du président, le secrétaire-trésorier, M. John MacVicar, a donné son rapport annuel; faisant ressortir le travail accompli pendant l'année écoulée; énumérant, les travaux exécutés d'après

(Suite à la 11e page)

LES PARTISANS

(Suite de la 11e page)

les réformes préconisées aux conventions antérieures et se félicitant de ce que la Ligue compte une quinzième de membres de plus cette année. Les dépenses faites au cours de l'année s'élevèrent à \$2,233.39 et il reste \$166.29 en banque.

M. MacVicar annonce que d'après une entente faite, H. J. a déjà quelques années, la convention de 1911, aura lieu à Chicago.

Passant au programme des discours, le président invita ensuite M. le maire T. T. Crittendon, de Kansas City, à parler des meilleurs systèmes d'administration des départements municipaux. Naturellement, M. Crittendon a choisi Kansas City comme modèle. Il commence par dire qu'il est moins audacieux que d'habitude, depuis qu'il est sous un drapeau autre que celui de son pays.

Il est mieux au Texas, mais il a une profonde admiration pour le Canada, et il fit à son tour l'éloge du peuple canadien qui vient de s'inscrire au rang des grandes nations de la terre. Mais, il a pour Kansas City, un faible, car cette ville, née en 1853, est devenue une métropole de 250,000 habitants, et c'est une belle ville, si pas la plus belle d'Amérique, avec ses allées et ses milles de boulevards, ses parcs, ses édifices et son commerce.

LE FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE.

(I) Enseigner aux jeunes le droit civique.

La Ligue fera son possible pour développer un légitime orgueil pour cette ville historique et un vif intérêt pour tout ce qui peut contribuer à sa véritable grandeur. Elle tâchera d'exciter un sentiment plus large, plus pratique et plus désintéressé de la responsabilité du droit de citoyen. Ce sera un gage assuré de succès pour le gouvernement municipal. En effet, un corps composé de citoyens éclairés ayant un idéal élevé de probité civique et du service social nous garantira des maux passés—suites naturelles d'une ignorance crasse, de l'apathie et du manque d'idéal civique.

L'individualisme civique a été le poison et la peste de la ville; l'altruisme civique en sera le remède et l'antidote.

Pour obtenir cette fin, un point essentiel de la Ligue est de faire une campagne pour instruire le public des possibilités et des avantages de l'embellissement de la ville. Ainsi, cet automne, la Ligue se propose de propager selon la capacité des élèves, l'étude du droit civique, des devoirs, et responsabilités de citoyen. C'est là qu'est notre force, car nous comprenons que nos chances de succès sont avec les enfants, les citoyens de demain. C'est pourquoi la Ligue compte sur la coopération des comités d'écoles, des institutrices et institutrices dont un bon nombre, nous sommes heureux de le dire, ont été les premiers à s'enrôler dans la Ligue. Ils trouveront dans les livres qu'on leur fournira matière à quelques instructions ou même parfois à quelques leçons.

De temps à autres, comme complément à ce travail des maîtres, un membre de la Ligue ira donner une conférence sur un sujet d'histoire ou d'actualité.

II—B.

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT CIVIQUE DANS LES CLUBS DE JEUNES GENS.

Comme partie secondaire de l'instruction civique, la Ligue organise une fédération des clubs des jeunes gens. Il y en a au moins une vingtaine dans Montréal, tous indépendants des écoles. On est déjà à les organiser, et l'on espère en faire une section importante de la Ligue en même temps qu'un champ de recrutement pour l'avenir.

LA LIGUE DES JEUNES GENS.

Afin de faire mieux comprendre aux jeunes l'importance de l'esprit public, on a décidé d'établir, cet automne, dans les écoles, et dans les clubs de jeunes gens, en même temps que des cours de droit civique, une ligue pour les jeunes. Tous ceux qui n'ont pas encore dix-huit ans, et qui voudront souscrire à certaines conditions élémentaires du droit de citoyen, pourront être admis sans autres frais.

III.

CE QUE LA LIGUE A DÉJÀ FAIT BRIÈVEMENT EXPOSÉ.

La Ligue a été fondée le 9 mars de cette année, par un groupe actif et influent de Montréal, à une assemblée tenue dans la salle de la société Médico-Chirurgicale. Elle est comme une conséquence naturelle et la continuation de la campagne anti-tuberculeuse menée avec tant de

avec plusieurs pour faire un échange de délégués. Il suffit, en effet, qu'on nous comprenne pour s'enrôler sous notre étendard. Tous les citoyens sont éligibles comme membres de la Ligue dans l'ordre suivant :

Membre régulier, ordinaire, \$1.00 par année.

Membre contribuant, \$1.00 à \$10.

Membre aidant, \$10.

Membre honoraire, \$25.

Patron, celui qui donne \$100.

Jusqu'à présent nous n'avons pas voulu faire appel à la masse du peuple pour avoir des membres; nous avons préféré gagner sa confiance en laissant parler nos œuvres. Bientôt, cependant, il nous faudra compter sur tous les citoyens et nous voulons réaliser effectivement nos projets. La Ligue est du commencement à la fin une Ligue de citoyens et tous doivent aider.

CONCLUSION

La Ligue pour l'embellissement de Montréal, donc, va vous présentant, messieurs de la Ligue des municipalités américaines, une esquisse de son origine, son but et ses œuvres, reçoit avec plaisir vos bonnes suggestions et votre critique éclairée,

venant comme nous le savons d'hommes savants et expérimentés, aux vues élevées sur les fonctions, les devoirs, et les responsabilités du droit de citoyen dans une municipalité.

Le 12 avril, dans la salle d'assemblée du Board of Trade, la Ligue fut publiquement et solennellement inaugurée par Son Excellence le gouverneur général, Earl Grey, en présence d'une immense foule de citoyens éminents. Parmi ceux qui adressèrent la parole, étaient Son Excellence Earl Grey, le Révérend Docteur Farthing, Avocat anglican de Montréal, le Rabbin Abramovitz, l'honorable sénateur Dandurand, le docteur Lesage, de l'Université Laval, le Professeur Gregor, de l'Université McGill, et le Président de la Ligue, le docteur Adam, ancien président de la Ligue anti-tuberculeuse. Sa Grandeur, Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ne pouvant y assister, envoya une lettre de félicitation et d'encouragement et promit son adhésion au but de la Ligue.

Elle fut accueillie avec joie par tous les journaux et par tout le peuple. C'est qu'elle venait dans un temps opportun.

Jusqu'ici la Ligue a travaillé à sa propre organisation, nommant des comités de savants, élaborant des plans, etc., dont on verra plus tard l'utilité. Cependant la Ligue a déjà accompli beaucoup. Par exemple, si nous avons une loi défendant de cracher sur les trottoirs et dans les tramways, c'est dû à l'initiative de la Ligue. Elle fut aidée en cela par M. Duncan McDonald, gérant de la compagnie des chars électriques de Montréal, et par l'active coopération du chef de police, Campeau.

Des experts en médecine ont déjà publié pour le peuple divers renseignements sur la manière de désinfecter le linge, les appartements, etc., afin de diminuer autant que possible les saletés et par suite l'infection à l'époque du déménagement général au commencement de mai.

Une autre œuvre de la Ligue est celle des jardins de cour dans les quartiers pauvres de la ville. Ce mouvement est dû surtout à l'initiative des dames, sous la direction de Mme Leatmont, aidée du Professeur Dale, de M. S. Bain, fleuriste, et de M. Pinoteau, surintendant des parcs de la ville. L'enthousiasme qui accompagna ce mouvement à l'origine se renouvellera cet automne lorsque les résultats seront visibles et que les prix seront donnés à ceux qui auront les plus beaux jardins.

Dernièrement, une délégation accompagnée de représentants de la Société de Secours pour les Enfants se présenta au comité de police, demandant une loi pour régler l'assistance des enfants aux Vues Animées, le soir. Encore, tout récemment, plusieurs délégués de notre comité de la voirie, sous la présidence du Prof. Gregor, (qui a fait une étude approfondie sur cette affaire), présentèrent au comité d'incinération une liste d'amendements et de modifications aux lois concernant l'enlèvement des déchets de la ville, ce qui contribuerait pas peu à la propreté de Montréal. On s'en occupe actuellement au conseil de ville, qui apprécie hautement la valeur d'un tel secours.

La Ligue a toujours eu des relations amicales avec les autres sociétés. Elle s'est déjà affiliée quelques-unes d'elles, et s'est entendue

LA PATRIE, 25 août 1909

LA REVELATION DU GASPILLAGE MUNICIPAL

L'échevin Dagenais, qui est en faveur d'un seul hôpital civique, explique comment, selon lui, la Cité dépense \$50,000 et plus par année, sans en rien retirer.

LA PRISON, SEUL HOPITAL POUR LES TUBERCULEUX

A la séance d'hier après-midi de la commission royale, on se borna fructueusement à entendre des suggestions, les unes très précieuses, en vue d'une meilleure administration municipale.

L'échevin Dagenais a dit l'économie qu'on pourrait réaliser par la construction d'un hôpital civique. Les échevins L. A. Lapointe et L. A. Lavallée, ainsi que M. Helbronner ont aussi suggéré des améliorations.

L'échevin Dagenais est échevin depuis 1901, et président de la commission d'hygiène. On lui demande des détails complets au sujet de la subvention municipale aux hôpitaux Alexandra et Saint-Paul, au même dit l'histoire d'un hôpital civique.

La commission d'hygiène, dit l'échevin Dagenais, avait, dans le temps, demandé un crédit pour la construction d'un hôpital civique,

sur la Ferme Fletcher, aux environs de l'Hôtel Dieu. Le crédit demandé était de \$75,000, mais les finances avaient accordé moins. Finalement, les autorités religieuses intervinrent, protestant contre l'érection d'un hôpital civique neutre et l'idée en est restée là.

Le vote fut reconsidéré et il fut résolu d'envoyer les malades aux hôpitaux Notre-Dame, Royal, Victoria et Western. Subsequently, un contrat fut octroyé pour 25 ans, donnant d'abord \$15,000 à l'hôpital Alexandra et à l'hôpital Notre-Dame (Saint-Paul), soit \$30,000 par année. Ces hôpitaux devaient fournir 20 lits pour cette somme. Mais, il arriva que les 7,300 jours alloués par le contrat furent dépassés. On réclama \$30,000 supplémentaires en 1907, afin de subvenir à la dépense, et le conseil augmenta cette allocation de \$25,000 (1er janvier 1908). Cela donne 5 lits de plus par jour à la Ville. Qu'il y ait ou non des malades, la Ville paye \$50,000 par année.

Depuis 1908, on paye de plus des extras dans les deux hôpitaux. Ainsi, depuis le 5 juin dernier, nous avons payé \$4,104 à l'hôpital Saint-Paul. Nous avons dépassé à l'hôpital Alexandra de 7,874 jours l'allocation des jours, qui nous sont dus depuis juin dernier seulement. Actuellement, il y a à l'hôpital Saint-Paul 40 malades, à l'hôpital Alexandra 75 et à la rentrée des classes, il y aura certainement recrudescence, ce qui fait que nous paierons d'ici la fin de l'année courante un surplus qu'on peut évaluer à \$25,000 ou \$30,000.

—Du train où cela marche, la dépense va être de plus en plus considérable ?

Par le Commissaire : La ville n'a aucun contrôle sur les malades et a payé \$75,000 au 1er septembre ?

—Certainement, le contrôle que nous avons sur les malades est nul ou à peu près nul.

Par M^r Perron :

Et l'an prochain les chiffres d'allocation augmenteront encore ?

—Selon toute probabilité et s'il y avait par exemple une épidémie de scarlatine, cela serait terrible, et l'on pourrait se préparer à payer \$200,000. Ces hôpitaux en sus de cela ne reçoivent que les malades atteints de scarlatine, de rougeole et de diphtérie. Les autres maladies contagieuses sont expédiées à l'hôpital de la rue Moreau.

—C'est-à-dire que la ville est à la merci d'une épidémie ?

Le docteur Dagenais explique alors que le coût d'un hôpital civique pourrait s'élever à \$300,000 pour la construction, et que son entretien annuel pourrait être de \$100,000. Il dit que la ville payera en 25 ans plus de \$2,500,000 pour n'avoir rien eu de solide, et il favorise l'établissement d'un hôpital municipal. Il ajoute que les deux hôpitaux actuels ne sont pas dans les conditions hygiéniques voulues. La ville n'a pas d'autre hôpital que

la prison pour les tuberculeux ; c'est triste. On pourrait peut-être économiser sur les pavages et faire plus pour les malades.

L'échevin Dagenais dit qu'on a voulu le faire battre à ses élections, à cause de son attitude sur cette question d'hôpital civique.

—Il s'agit de là d'une question religieuse ?

—Oui. À mon sens cependant, je ne voyais pas ce que cette question venait faire là, d'autant plus qu'on l'adressait à des enfants généralement au-dessous de l'âge de dix ans.

À l'Hôpital Général, sur 2,500 patients reçus annuellement, on compte 1,200 à 1,300 catholiques et jamais l'Ordinaire n'est intervenu. À l'hôpital Victoria, sur une admission annuelle de 3,000 malades,

1,000 à 1,100 sont de notre religion et jamais il n'y a eu encore dans ce cas intervention de l'autorité religieuse. Je ne m'explique donc encore pas l'intervention de l'Ordinaire dans ce cas-là, mais dans le fond c'est le peuple qui en est la cause, attendu qu'il a signé les requêtes demandant à ce qu'on ne construisît pas l'hôpital.

Les contrats signés par la ville, avec les hôpitaux Alexandra et Saint-Paul, exigent que ces institutions reçoivent tous les patients qu'elle leur envoie, à quelque croyance religieuse qu'ils appartiennent.

L'ECHEVIN L. A. LAPOINTE

dit que son département éprouve

de la difficulté à administrer les finances depuis que le parti Giroux est venu au pouvoir. Il croit qu'il est temps de faire des réformes, bien que la chose lui semble difficile, à cause de la pluralité des gouvernements ou petits états dans l'état. Il est opposé à la représentation par quartiers et en faveur d'un bureau de contrôle ; cela, parce qu'il a vu des chefs de départements ignorants de ce qu'ils avaient à faire. Il est aussi en faveur de la réduction échevinale. Il ne croit pas au patriotisme de certain entrepreneur de la voirie, et il appelle cela du "business". Il déclare qu'il ne se paye pas de commission sur les emprunts.

Il explique ainsi l'affaire de la "Gazette Municipale" :

On n'a pas voté de crédits à M. Louvigny de Montigny, par simple économie. La "Gazette Municipale" rend certains services aux échevins surtout. Son entretien coûtait annuellement de \$9,000 à \$10,000 et c'était trop. On offrait du reste à M. L. de Montigny, une position équivalente et plus conforme à ses goûts.

—Finalement M. Lapointe il faut un changement.

—Oui, avec la charte telle que rédigée actuellement, on ne peut accomplir de sérieuses réformes. Quant à l'emprunt, d'après la déclaration même de M. Roub, nous avons fait un profit net au-dessus du pair de \$8,200.

gère depuis 1900. Il a été parmi les "indisciplinés", et décapité deux fois. La dernière fois on l'a en voyé au bagne. Il ne sait pas pour quoi il a été battu par une majorité; peut-être pour avoir voulu risquer des réformes. Il ne veut pas dire pourquoi on a accordé des contrats aux plus hauts soumissionnaires et laisse le tribunal apprécier. Il dit que la charte est trop remplie de restrictions et confusion de pouvoirs entre les commissions. Il est en faveur de l'abolition de la représentation par quartiers; il veut aussi le bureau de contrôle et il désirerait que le terme d'office de l'échevin fut plus long afin que le travail à faire soit plus efficace. Il est aussi en faveur de l'hôpital municipal, et de l'annexion des municipalités environnantes avant qu'elles soient trop endettées. Il dit qu'il serait préférable pour sa charte, que Montréal eut son auto-nomie.

M. Jules Helbronner.

—Vous êtes journaliste ?

—Depuis tantôt 27 ans, j'ai passé 25 ans au service de la "Presse."

—Vous vous êtes fait une spécialité de l'étude des questions municipales ?

—Oui.

—Que pensez-vous de l'administration municipale présente ?

—N'importe quoi serait meilleur

que ce qui existe aujourd'hui.

—Et cela depuis combien d'années ?

—Déjà en 1887, cela se passait. J'ai fait des plaintes sous la mairie Abbott, elles sont sur la table depuis tantôt 22 ans.

—Les faits étaient-ils aussi graves que ceux qui se passent aujourd'hui ?

—Que se passe-t-il au conseil de ville ?

—La section 333 de la Charte permet des emprunts annuels, qui sont à la disposition des échevins, et chacun se bat pour faire le plus d'améliorations à son quartier. Il n'y a pas de plan d'ensemble, s'il y en avait un bien des inconvénients seraient évités. La question du plus bas soumissionnaire est souvent une fraude et ce point est très difficile à régler.

En 1875-77, l'administration civile que était un véritable pillage, et c'était bien pire qu'aujourd'hui.

Un des pires défauts dont on puisse se plaindre, c'est la manière dont les rapports sont présentés au conseil. Nombre d'échevins votent sur ses rapports sans les avoir au préalable étudiés, car il n'en ont pas le temps. Leur vote n'a donc de fait aucune valeur.

Avant de terminer son témoignage, M. Helbronner, parlant de l'affaire de la "Gazette Municipale," explique que M. de Montigny, qui est son gendre, n'a jamais reçu l'offre de la position de bibliothécaire. Le juge lui dit que M. de Montigny sera entendu aujourd'hui.

La cour s'ajourne à ce matin à 10 heures et l'on enquêtera sur le département de l'aqueduc.

Voici la fin de la séance d'hier matin qui dut être remise hier, par cas de force majeure, et que justice

Pour certains témoins, il importe de publier :

L'ÉCHEVIN M. MARTIN

L'échevin M. Martin est témoin volontaire. Il déclare que l'incident se produisit un samedi, alors qu'il préparait une estrade pour l'hon. M. Brodeur qui devait parler en sa faveur le soir.

Il a donné une enveloppe au témoin après avoir refusé l'argent parce que M. Jacob était entrepreneur pour la ville. Si ce n'avait été cette circonstance, il aurait accepté la souscription. Il ne sait pas ce qui est arrivé de l'argent une fois refusé, s'il avait su que sa femme l'eût reçu, il l'aurait rendu.

Le témoin déclare que l'échevin Lespérance ne s'est jamais occupé de son élection, et qu'au contraire, il a un procès contre lui.

Par M^{re} Maréchal.

D.—M. Lespérance vous a aussi pourrivi ?

R.—Oui, mais ça ne va pas vite.

D.—Pourquoi ?

R.—Peut-être parce qu'il n'y a pas assez de juges. On devrait vous nommer.

M. DAMASE LECLAIRE

Le témoin est entrepreneur et il a soumissionné pour les réparations du marché Saint-Jean-Baptiste, au montant de \$8,000.

D.—Avez-vous eu envie de soumissionner pour l'écurie de l'incinérateur ?

R.—Oui.

D.—Qui vous a gelé ?

R.—Personne. Cependant, c'est aussi bien de piquer au plus court.

Le témoin raconte qu'il a rencontré l'échevin Lespérance après ses élections, et il lui a dit : "J'espère qu'on va pouvoir avoir des contrats."

L'échevin Lespérance aurait répondu qu'il fallait faire comme les autres, payer une commission de 5 p. c., et la payer à un homme qui se chargeait de la remettre aux échevins. Il n'a pas alors soumissionné, et il n'a pas payé. Il croyait que c'était la coutume de payer, mais il ne le savait pas. Il ne dit pas que M. Lespérance lui ait parlé en badinant.

A une question de M^{re} Maréchal le témoin dit qu'il est le frère de l'échevin Noël Leclaire.

M. WM. ROBB

Questionné par l'échevin L. A. Lapointe, le trésorier de la cité, explique que la procédure suivie relativement à l'emprunt de \$2,000,000.

Dans son compte-rendu de la séance d'hier avant midi de la Commission Royale, le reporter de la PATRIE écrivait que le témoin Jacob, poussé à bout par les questions de l'avocat, avait déclaré que l'échevin Médéric Martin n'a pas voulu accepter les \$200, mais qu'il lui avait dit de les porter à sa femme.

Cette phrase est inexacte et nous nous empressons, en toute justice, de la corriger. Elle ne donne pas d'ailleurs, une idée convenable du témoignage de M. Jacob.

Ce dernier, après avoir affirmé que M. Martin avait refusé d'accepter de lui une somme de \$300 comme sanction électorale, a dit qu'il avait placé l'argent sous enveloppe et qu'il avait chargé un cocher de remettre cette enveloppe à Mme Martin, hors la connaissance du président du comité de l'incinération.

L'on était alors en pleine lutte électorale, et M. Martin faisait construire, en face de sa maison, une estrade du haut de laquelle l'hon. M. Brodeur devait adresser la parole à la foule.

AU CONSEIL DE VILLE

9-11-1909

Le maire Payette s'obstine à refuser aux journalistes faisant le service de l'Hôtel de Ville de prêter communication, pendant les séances du Conseil, d'aucun document se trouvant entre les mains du greffier.

Le maire va plus loin, et il défend sous peine de démission, à tout employé ou messenger municipal, soit de transmettre aucun document, copie de règlement, feuilles de vote, etc., aux journalistes, ou même de leur parler.

Si ce n'est pas du charisme, nous n'en connaissons rien!

Dans aucune ville de ce continent où vit une population civilisée et libre, le premier magistrat aurait osé mettre des entraves pareilles à l'activité de la presse. Le maire Payette se rend là tristement célèbre. Il faut espérer que le Conseil qui est suprême, corrigera cet catocrisme, dès la prochaine séance, en permettant la communication des documents aux journalistes, aussitôt que le Conseil en aura disposé.

Le public a le droit d'être renseigné sur ce qui se passe au conseil de ville, et cela le plus tôt possible.

la Chambre des Communes ou à l'Assemblée Législative, n'en dépense à l'échevin Médéric Martin qui paraissait à cheval sur le décorum, hier, les nombreux messagers sont à la disposition des journalistes comme des députés, et l'Orateur offre tous les avantages possibles aux membres de la galerie de la Presse, de renseigner leurs journaux et le public. Si au Conseil il n'y a pas assez de messagers, qu'on en engage de nouveaux, mais qu'on ne vienne pas, sous prétexte de décorum, interrompre le service entre le greffier et les journalistes, cela ne peut qu'avoir un temps.

Le maire a insisté hier, que certains documents avaient disparu par la faute des journalistes. Quand cela est-il arrivé? Plusieurs échevins ont prétendu le contraire et nous croyons qu'ils ont raison.

* * *

Nous publions, ailleurs, la discussion qui s'est faite au Conseil, hier, sur la proposition de l'échevin Reaither demandant la suspension des travaux de pavage de la rue des Fortifications, jusqu'à l'année prochaine, au moins pour la plus grande partie de la rue.

Les explications de l'échevin Giroux y sont entières. Le président de la Commission de la voirie se plaint d'avoir été injustement attaqué par la "Presse", mais il oublie que la "Presse" s'est faite, dans cette affaire, le porte-parole de tous les commerçants et hommes d'affaires dont les établissements sont situés sur la rue des Fortifications, et que c'est leur opinion qu'elle a exprimée en même temps que la sienne.

La principale objection de l'échevin Giroux a été celle-ci: les compagnies qui ont leurs poteaux dans la rue, en vertu d'un privilège ou même d'un droit législatif, la Banque de Montréal qui a fait, avec privilège et sanction législative, d'importants travaux dans cette rue, comment vont-elles à céder leurs droits à la ville? Nous répondrons à l'échevin Giroux qu'il le saurait s'il s'en était enquis, mais il ne s'en est pas enquis. Quant à nous nous savons que la Banque de Montréal serait prête à abandonner à la ville les travaux qu'elle a faits dans la rue des Fortifications, pourvu que la Ville améliorerait cette rue convenablement. Pourquoi la Commission de la Voirie n'a-t-elle pas présenté les compagnies d'utilités publiques, en les priant, par exemple, de consentir à l'enfouissement temporaire de leurs fils, à cet endroit, en attendant la grande canalisation souterraine?

Ne pas avoir fait telle démarche, c'est avoir manqué des qualités de bon administrateur.

Quant aux autres objections, elles ne peuvent tenir.

Ce qu'il importe, surtout, de faire disparaître, ce sont les poteaux qui encombrant la rue.

Nous publions, ailleurs, un état des travaux de la voirie qui ont été faits ou autorisés cette année dans les rues de Montréal. On verra que

l'échevin Giroux s'est montré en ce point plus généreux pour ses amis qui l'ont soutenu au conseil, et qu'il a royalement coupé les vivres à ceux qui lui ont fait de l'opposition. Vos vœux!

Conrad
1910

LA PRESSE

MONTREAL, 27 AVRIL, 1910

CONSEIL ET COMMISSAIRES

Echevins et commissaires sont à la recherche d'un compromis. Ils doivent s'entendre, même, à Québec, avoir une conférence suprême, avant que les élus de Montréal soient de nouveau devant la commission de législation privée. Nous ne croyons pas cependant que cette conférence puisse avoir d'effet immédiat. La délégation civique n'a reçu qu'un mandat limité et il lui a été formellement interdit d'accepter ou de proposer aucun compromis. Il faudrait que l'entente soit ratifiée par le Conseil, si l'on désire vraiment qu'il y ait un accord.

On sait quelle difficulté divise principalement les commissaires et les échevins. Les premiers prétendent qu'ils ne sont plus des administrateurs, et un autre corps se permet de modifier à son gré leurs décisions. Les seconds disent qu'ils ne sont plus d'aucune utilité, s'ils doivent tout accepter des commissaires.

Nous croyons qu'il y a un moyen de concilier ces deux extrêmes et d'assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale, en sauvegardant la dignité de tous. Le Conseil conserverait le droit de modifier les rapports des commissaires, mais il ne pourrait l'exercer qu'après un certain délai de huit jours.

Le système est à la fois simple et poétique. Immédiatement un rapport des commissaires devant le Conseil n'est pas disposé à accepter les conclusions. Le rapport ne pourrait être modifié ultérieurement, mais il resterait suspendu de droit jusqu'à la séance suivante suivante. Entre temps, la question en litige se trouve placée devant le public. En courant d'opinion s'établit dans l'intervalle par le moyen des journaux. Les arguments pour ou contre sont débattus. Et lorsque l'affaire est ramenée sur le tapis, huit jours plus tard ou bien ce sont les échevins qui sont convaincus d'avoir eu tort dans leur opposition ou bien ce sont les commissaires qui admettront avoir fait une proposition malheureuse.

Sous la pression de l'opinion, ni l'un ni l'autre corps ne fera alors difficulté de céder, ou du moins de transiger, selon le cas. Echevins et commissaires doivent reconnaître qu'ils sont également faillibles.

Mais on veut encore restreindre cette prérogative qui appartient au Conseil de modifier les rapports des commissaires, en exigeant le vote des deux tiers, au lieu de la majorité absolue qu'exige la charte d'aujourd'hui. C'est un amendement qui demande à être sérieusement étudié. La clause des deux tiers a déjà été en vigueur, et ceux-là même qui l'avaient demandée ont été les premiers à s'en repentir. Elle a contribué plus que tout autre chose à paralyser notre administration principale. C'est elle qui a permis les oppositions fâcheuses connues dans notre histoire municipale sous l'appellation des "soldes vingt" ou des "soldes vingt-trois". Avec le vote des deux tiers, il sera toujours facile à une faction de constituer le nombre d'échevins suffisants pour rendre illusoire cette suprématie du Conseil qui est l'essence même de notre institution.

LE CONSEIL INFLIGE UN BLAME AU MAIRE GUERIN

par vote de 20 voix contre 5, nos échevins adoptent le rapport de la commission d'enquête concernant la disposition des drapeaux sur l'hôtel de ville.

La question des drapeaux qui a tellement agité l'opinion est enfin réglée. A l'avenir, le greffier de la Ville aura seul le droit de dire où et comment seront hissés les drapeaux. En attendant, le conseil inflige au maire un blâme.

Le rapport de la commission d'enquête — que la "Tribune" reproduisait hier — a été adopté par 20 voix contre 5.

C'est l'échevin Tetreau qui ouvre la discussion en demandant si la commission d'enquête avait assigné le maire comme témoin; l'échevin Larivière répondit que non; mais que le maire avait pris communication des témoignages donnés et qu'il n'avait pas demandé à les contredire.



L'échevin Larivière, qui présidait la commission d'enquête dont le rapport a été adopté hier.

"Je n'ai pas voulu signer le rapport, dit l'échevin Tetreau, parce que je n'interprète pas les dispositions de la motion faite par les autres membres de la commission. Je ne suis pas d'avis qu'il faille blâmer le maire, puisque M. Priour a assumé toute la responsabilité."

L'échevin Tetreau dit: "D'ordinaire un tel incident avec blâme et les choses s'arrangent par les dirigeants contre le conseil, car il a montré que la population canadienne-française n'est pas prête à démissionner comme on le suppose en certains quartiers. Je crois que pour éviter tout malentendu, on aurait dû assigner le maire. Plus d'un dit qu'aux Etats-Unis, le clergé irlandais persécuté les Canadiens-Français; mais le maire n'est pas du côté des persécutés. Il n'a pu dire qu'il désapprouvait le clergé irlandais-américain. Vous avez vu un évêque irlandais essayer, dans l'esprit, de dénigrer le français des dévotion; ce n'est pas un évêque de chez nous et le fait que le maire le dé-

La Presse 23-9-1910

LE CONSEIL

BLAME LE MAIRE

Batte de la première page

surprenant. Quand il s'est agit de réviser pour l'usage du français, j'ai dit que nous étions des endormis; mais quand nous nous réveillons c'est pour taper sur nos amis. Les amis du maire trouvent sa sympathie pour nous. Sa fille, son fils, lui-même parlent admirablement notre langue. Et nous frappons ainsi sur nos meilleurs amis, comment garderons-nous des amis? Je propose en amendement que le conseil, tout en regrettant l'incident des drapeaux, adopte la partie du rapport concernant les instructions données au greffier de la Ville et renvoie la discussion sur le blâme infligé au maire à six mois."

L'échevin Roux dit que le rapport ne blâme aucunement le maire pour la disposition des drapeaux, mais pour n'avoir pas pris en considération la résolution unanime de la commission des réceptions. Le maire a sa connaissance de cette résolution; mais il l'a ignorée. On aurait dû s'occuper de la commission des réceptions avant de prendre les ordres d'une délégation qui se représentait personnellement.

L'échevin Larivière dit qu'il regrette que toute cette discussion ait lieu, il aurait préféré que le rapport de la commission d'enquête fût adopté sans autre formalité.

"Nous voulons simplement, dit-il, réparer l'insulte faite au drapeau tricolore et à la population de Montréal. Nous avons trouvé un Canadien-français pour libérer le maire et son secrétaire de toute responsabilité, mais je ne crois pas que nous en aurions trouvé un autre. Dans sa déposition, M. Drouin, le surintendant de l'hôtel de ville, dit que lorsqu'il fut convoqué par le maire, alors que la délégation qui demandait le Carillon-Sacré-Coeur, était dans son cabinet, il reçut l'ordre de faire ce que voulaient ces personnes. L'échevin Roux a raison de dire que le maire aurait dû se conformer à la résolution de la commission des réceptions, avant de se rendre au défilé de personnes

qui se représentaient qu'elles n'étaient pas le maire, et que le maire ne pouvait pas le faire. M. Drouin. Au terminant l'échevin Larivière traite comme l'a le méritent "les rapports fantaisistes et ridicules" qu'ont publiés certains journaux d'Ontario. Personne ne dispute à M. Drouin Jack, chef des Canadiens-Français, la place qu'il doit occuper.

L'échevin Lusier dit que c'était au chef de l'administration municipale de faire observer la décision prise par la commission. S'il avait voulu faire son devoir, il aurait fait placer le drapeau papai à droite de l'Union Jack en signe de respect pour l'hôte de la Ville, puis le tricolore à gauche.

L'échevin L. A. Lapointe: "Si j'avais été le surintendant de l'hôtel de Ville, j'aurais obéi à la résolution de la commission des réceptions. Mais M. Drouin a eu peur du maire; j'en aurais pas eu peur, moi. On dit: Le maire a manqué de courtoisie envers la majorité de la population. Je ne sais pas si le maire a pensé à tout cela; l'idée du drapeau irlandais à la place d'honneur lui est venue tout naturellement."

Le maire: Non."

L'échevin Lapointe: "Si j'avais été irlandais elle me serait venue à l'esprit. Enfin, la question se règle en laissant au greffier le soin de disposer les drapeaux. Je voterai donc pour le rapport tout en regrettant le rapproche fait au maire."

L'échevin Dandurand fait observer que le maire qui assistait à la séance de la commission des réceptions du

8 septembre était sorti quand la question des drapeaux fut discutée.

Le maire-Guerin: "Je n'ai aucune excuse à faire, puisqu'en tout cela j'ai été passif et que je n'ai rien eu à faire avec la disposition des drapeaux. Le décorateur a fait un plan, puis il y a introduit un changement, sans que je le connusse."

"Plus tard, je reçus un message téléphonique de la banque d'Herchules me disant que les Canadiens-Français se plaignaient de ce qu'ils étaient négligés. J'invitai ces personnes à venir discuter la chose à mon cabinet; je ne savais pas alors qu'une résolution avait été adoptée par la commission des réceptions. Les délégués me dirent que c'était le

Carillon-Sacré-Coeur que voulaient les Canadiens-Français. Je leur demandai: "Est-ce donc ce drapeau et non le tricolore qui est votre drapeau?" Ils répondirent: "Où", puis ils me firent observer que le drapeau papai devait être placé à droite de l'Union Jack. Je dis à M. Drouin de faire ce que voulaient ces personnes et de faire des autres drapeaux ce qu'il voulait.

"Je pense que s'il y a eu un manque de courtoisie, il vient de ceux qui ont monté cette affaire d'enquête pour questionner les employés sur moi. Je n'ai jamais manqué de courtoisie envers personne et ce n'est pas l'échevin Larivière que je prendrai jamais comme arbitre des éloges ou de ce qui concerne ma conduite."

L'échevin Larivière déclare que M. Drouin a été laissé libre de dire ce qu'il voulait et que la commission n'a jamais essayé de le faire parler comme elle le voulait.

L'échevin Lusier propose, en sous-amendement que le rapport soit adopté en y ajoutant que le greffier devra s'occuper de la disposition des drapeaux sur tous les autres édifices municipaux.

Ce sous-amendement a été adopté par le vote suivant:

Pour: Les échevins: A. Lapointe, N. Lapointe, Esclaire, Ward, Carter, Lamoureux, Dandurand, Boyd, Roux, Brodeur, Dubéau, Garneau, Lévesque, Mayrand, Martel, Judge, Baudin, Larivière, Lusier, Deguire; 25.

Contre: Les échevins O'Connell, Monahan, Tétrou, O'Leary, Turmel; 8.

Council
ed.

COUNCIL PASSED SEVENTEEN REPORTS

Approved Measures They
Blocked at Regular Meeting
Last Monday

The City Council was in better humor yesterday and decided to approve of the seventeen reports of the Board of Control which had been held over since last Monday. And all the new reports sent in yesterday were likewise accepted.

The first report up was to authorize the Board of Control to exercise the borrowing power of the current year by which the sum of \$12,233,000 will be available. On motion of Ald. Lapointe the report was accepted by omitting from it the right of borrowing the money at present by reserving this right the new Board of Control will be obliged to submit another request to that effect.

The council then proceeded with the adoption of a by-law as is required by the city charter which contains the conditions of the loan.

PURPOSE OF LOAN.

The following clause of the by-law explains the purpose and the amount of the loan which will be floated from time to time. All the money will not be raised this season. The clauses in question are:

"Whereas, it is established by a statement of the comptroller and auditor of the City, annexed to the present by-law, that the increase in the value of the taxable immovable property within the city limits upon which the said borrowing power may be calculated is \$110,155,000.00;

"And, whereas the City is entitled in virtue of the said statute to borrow twelve per cent thereon, namely, the sum of \$13,258,550.00;

"And, whereas the issue of a loan to the last mentioned amount is necessary for the execution and continuation of public works in the said city, and for other purposes as provided by the said Act 62, Victoria, Chap. 58, and its amendments."

The report of the controllers as well as the by-law was adopted without discussion.

Report after report that had been blocked at the last meeting by Ald. Seguin or by Ald. Maurice Martin then went through. There were five reports for street grading in the east end of the city, aggregating about \$75,000. There were two reports for \$100,000 each for the purchase of parks in Hochelaga and Notre Dame de Grace ward, and another report for \$125,000 for the contract for the filtration plant.

ALD. MARTIN DISSENTED.

Ald. Martin dissented on several of these reports and on the report for the park in Hochelaga ward. Ald. Garceau, the ward representative, spoke in opposition explaining that he did so not against the idea of a park but against the site for which there was a petition in opposition.

The report was, however, adopted as the majority of the council were of the opinion that the site was a good one.

Of the new reports the controllers laid before the meeting some amusement was caused when Ald. Martin called next meeting to their annual statement for last year.

A report that Ald. Martin accepted at once was that by which the city will reimburse the owners of property with the sum of \$75,225, which represents the paying tax they have contributed to the city under the paving law which was repealed at the last session of the Legislature.

The report paying the pension to the widow and children of the late Fireman Trudel was likewise approved of.

When the report of the board respecting the elevation of the Grand Trunk tracks towards which the city will pay a maximum of \$2,000,000 was read, it was resolved on motion of Ald. Lapointe that LaSalle street be added to the list of streets where subways are to be built. The report was carried.

GAZETTE

Saturday, March 21, 1914

La séance du Conseil municipal

**LE MAIRE MARTIN VEUT QUARANTE-HUIT HEURES
POUR APPROUVER LE RAPPORT DE LA SEANCE
PRECEDENTE — EN PREVISION D'UN HIVER RIGOU-
REUX — ON SE PLAINT DE LA HAUSSE DE L'EVALU-
ATION — LA CARRIERE D'OUTREMONT.**

La séance du conseil municipal, hier après-midi, a duré trois heures et demie, durant lesquelles nos échevins ont fait beaucoup de travail. Dès le début, le maire Martin causa une certaine sensation lorsqu'il annonça que, usant d'un privilège, il se réservait quarante-huit heures pour approuver le procès-verbal de la séance précédente. L'échevin L. A. Lapointe causa aussi un peu de sensation lorsqu'il demanda la remise à huitaine sur un rapport de l'avocat en chef, M. Charles Laurendeau, rapport qui transmet un ordre de Cour pour l'établissement de lignes homologues à une largeur de cent pieds, en vue du prolongement du boulevard Saint-Joseph, entre les avenues Papineau et Delorimier. "Ce rapport, expliqua ensuite M. Lapointe, exige une résolution immédiate du conseil. Or nous savons à peine ce dont il s'agit. Je demande donc le "next meeting" afin que nous ne soyons plus pris par surprise."

Un rapport des commissaires, au sujet des mesures à prendre pour pourvoir aux besoins des nécessiteux et des sans-travail durant l'hiver, a soulevé un long débat. Ce rapport informe le conseil que, bien avant la résolution adoptée récemment par celui-ci, le bureau des commissaires s'est ému de la misère qui s'annonce et a discuté des mesures à prendre en prévision d'un hiver rigoureux.

L'échevin L. A. Lapointe, un peu sarcastique, demande si cette discussion de l'exécutif a porté des fruits, si des dispositions ont été prises, enfin si l'on a fait quelque chose. "C'est bien beau de discuter, dit-il, mais il faut aussi agir. Il ne faut pas perdre de vue que ce ne sont pas seulement les familles dont les soutiens sont partis pour la guerre qui sont menacées de souffrir l'hiver prochain. Bien, d'autres familles vont subir douloureusement le contre-coup de la crise. La villa va-t-elle faire quelque chose pour ces familles?"

Les commissaires Hébert et Côté répondent tour à tour que le bureau s'efforce de prévoir toutes les misères qu'il pourrait y avoir et que des instructions en conséquence ont été données à M. Albert Chevalier, directeur de l'Assistance Municipale.

Une dizaine d'échevins prennent ensuite la parole tour à tour. Les uns félicitent les commissaires, d'autres les critiquent. Les uns reprochent aux commissaires d'arrêter l'exécution des travaux publics, dans un temps où la main-d'œuvre est beaucoup plus considérable que le travail. A ceci d'autres exonèrent les commissaires de tout blâme et répondent que le conseil municipal peut en faire son "mea culpa" si l'on n'exécute pas de travaux publics. En effet, disent-ils, les échevins qui crient le plus fort pour des travaux publics sont les mêmes qui, dans une frénésie d'obstruction, rejettent tout rapport des commissaires recommandant une entreprise publique, tel le rapport pour la construction du viaduc de l'avenue du Parc.

Incidentement, la question du contrat avec la Banque de Montréal vient sur le tapis. Dans une déclaration véhémement, l'échevin Bastien dit qu'il est préférable pour la Ville de payer un intérêt de 6 p.c., et de donner du travail aux ouvriers, que de se lier à la Banque de Montréal

pour cinq ans, cela afin de sauver 1 p.c. d'intérêt. "Qu'on paie 6 p.c. aux banques, s'écrie-t-il, et qu'on donne du travail aux ouvriers!" En entendant ces paroles, la galerie, remplie d'ouvriers, éclate en applaudissements.

Le commissaire Côté clot la discussion. "Il y a quelques semaines, dit-il, nous étions pessimistes, mais par les nouvelles qui nous viennent de l'autre côté depuis quelques jours, nouvelles qui chantent victoire, nous avons raisons de redevenir optimistes. Néanmoins, nous prévoyons à tout; nous avons demandé à M. Chevalier de nous suggérer les mesures nécessaires pour faire face à un hiver rigoureux. Pour ma part, j'ai communiqué avec les sociétés Saint-Vincent de Paul et autres organisations charitables. Nous allons arrêter un plan d'ensemble. D'ailleurs, c'est notre intention de tenir le Conseil au courant, de semaine en semaine, des mesures que nous prendrons."

LA HAUSSE DE L'EVALUATION

Plus tard, dans une interpellation, M. le docteur Dubeau demande aux commissaires s'ils ont donné ordre aux cotiseurs de faire une évaluation exorbitante de la propriété. "D'après les renseignements que je possède, dit-il, il semble que cet ordre a été donné." Les commissaires répondent de la tête sans la négative, mais l'échevin Larivière se lève et déclare qu'un citoyen de son quartier a vu l'évaluation de sa propriété augmentée de 100 p.c.

L'échevin Boyd, à son tour, remarque que c'est la même chose dans son quartier, où l'évaluation des propriétés est montée par bonds considérables. Je demanderais aux commissaires, dit-il, de voir à cette anomalie, puisqu'ils nous ont déclaré que l'évaluation foncière ne serait pas augmentée cette année.

LA CARRIERE D'OUTREMONT

Après une assez longue discussion, le conseil municipal a rejeté un rapport des commissaires recommandant l'exploitation de la carrière que la ville possède à Outremont. Plusieurs échevins arguèrent que le coût de revient de la pierre extraite de cette carrière serait trop considérable. D'un autre côté, l'échevin Rochon fit remarquer qu'un grand nombre de citoyens prendraient une injonction contre la ville, si elle mettait cette carrière en exploitation. Ces diverses raisons ont engagé la majorité du conseil à voter contre le rapport des commissaires, malgré les explications de M. Ainey, qui représenta que l'exploitation de la carrière serait fructueuse pour la ville, d'autant plus qu'elle procurerait de l'ouvrage à bon nombre d'ouvriers.

Le Canada
15 septembre 1914.

Journal
1918

La commission administrative

Les membres de la commission administrative de la cité de Montréal sont entrés en fonctions, après avoir prêté le serment d'office.

Ce sont, tout le monde l'a admis, des hommes intègres, habitués aux affaires et dont le passé ne saurait autoriser le moindre soupçon sur leur honnêteté et leur capacité exécutive.

Ils prennent possession de fonctions très importantes, sans être embarrassés par aucune tradition, aucun parti pris, aucun engagement de nature à restreindre la pleine liberté de leurs décisions.

Ils vont être, par conséquent, libres d'introduire dans notre administration municipale les réformes radicales dont elle a tant besoin, et que la législature leur a donné charge de réaliser.

Leur nomination est le résultat de vastes mouvements de l'opinion publique à Montréal, réclamant à grands cris la réforme, l'économie, l'efficacité du personnel et des mesures, l'intégrité et la science des affaires chez nos administrateurs.

Les voilà en face d'une œuvre ardue qui va les obliger de froisser bien des intérêts, de couper nombre de tiges gourmandes, absorbant la sève sans donner de fruits, que l'on avait laissé pousser à notre arbre municipal.

La presse et l'opinion publique leur doivent donc un accueil sympathique, un encouragement sincère à accomplir leur œuvre et une promesse d'appui cordial dans ce qu'ils entreprendront pour rélever nos finances et remettre l'ordre dans notre administration.

Ils ont le droit de compter sur la confiance du public dans leurs efforts pour remettre notre ville sur une base financière viable et de demander aux citoyens, aux contribuables, aux intéressés, de les soutenir contre les récriminations que leurs actes de retrenchement nécessaire ne manqueront pas de provoquer.

Nous croyons donc devoir demander qu'on leur fasse crédit de cette confiance jusqu'à ce qu'ils aient été en position de la justifier par leurs actes. C'est bien ce qu'on leur permette, à eux qui n'ont pas sollicité ces fonctions, et qui les ont acceptées par devoir de conscience, de donner la mesure de leur efficacité et de leur compétence, puisque leur intégrité et leur bonne volonté ne sont nullement en doute par personne.

CHOSSES MUNICIPALES

LES HEURES DE BUREAU

TOUS LES FONCTIONNAIRES DE
LA VILLE DEVRONT ETRE A
LEUR POSTE A 9 HEURES DU
MATIN JUSQU'A 5 HEURES DU
SOIR. — ENTREVUE DU MAIRE
AVEC TROIS COMMISSAIRES.

En vertu d'un ordre que vient de donner le président de la commission administrative, tous les fonctionnaires municipaux devront maintenant se mettre à l'ouvrage à 9 heures précises du matin, ne prendre que 75 minutes pour aller dîner et quitter leur bureau à 5 heures précises du soir.

Quelque journaliste curieux, voulant savoir si nos nouveaux commissaires avaient pris cette décision, à la suite de certaines plaintes qui eussent pu être faites contre le manque de ponctualité des employés, s'aventura, hier soir, de leur poser la question; mais il lui fut répondu aussitôt:

"Nous ignorons ce qu'ils ont fait dans le passé; ce qui nous intéresse c'est de savoir ce qu'il font présentement. Ainsi le veulent les nouveaux règlements.

SEANCES PUBLIQUES.

Trois des nouveaux commissaires sont passés chez le maire, hier après-midi; leur visite a paru produire une bonne impression: il paraît que la commission consultera assez souvent notre premier magistrat sur l'administration municipale.

Le maire a demandé en retour à ses trois visiteurs, MM. Ross, Décarry et Marcell, de bien vouloir rendre leurs séances publiques. Bien qu'ils n'aient pas assuré leur hôte qu'ils se rendraient à son désir, ce dernier a tout lieu de croire qu'ils suivront cette ligne de conduite, aussitôt qu'ils auront terminé leur travail de réorganisation à l'hôtel de ville.

Le maire a également fait des représentations aux commissaires relativement à la suppression du "Bulletin municipal". Ils ont répondu que, comme le contrat pour la publication de cette gazette ne se terminera que dans quatre mois, ils reconsidéreraient leur décision.

PERDU EN MER.

Le trésorier de la ville a demandé l'autorisation de payer un coupon d'intérêt de \$20 pour le compte de la Commission des Ecoles protestantes. Cette demande d'autorisation, fort anodine en apparence, est justifiée par un détail qui est lui-même assez intéressant. C'est qu'en effet le coupon dont il s'agit aurait été perdu en mer lors du naufrage de l'"Adonis". Le trésorier fait remarquer que la ville a obtenu la garantie de la banque Union qu'elle sera indemnisée de ses débours, au cas où le coupon perdu serait retrouvé et présenté au comptoir. La Commission a autorisé le paiement du compte en question.

L'un des faits qui sollicitent le plus à l'heure qu'il est l'attention du monde municipal est l'annonce officielle que des examens de compétence seront requis à l'avenir de chaque employé qui désirera se faire gratifier à un emploi dans l'un quelconque des services municipaux internes. Ceux qui refuseront de se conformer à telle décision doivent se tenir pour avertis qu'ils seront remerciés de leurs services dans un délai de trente jours.

Sur l'avis de l'avocat en chef, les honoraires des experts, MM. V. Saint-Georges, John S. Bell et Joseph Haynes pour services rendus devant le tribunal d'arbitrage chargé de régler la question relative à l'égout collecteur de Notre-Dame de Grâce, ont été fixés au taux de \$100 par jour et de \$50 pour une demi-journée dans le cas de M. Saint-Georges, et \$50 par jour ou \$25 pour une demi-journée dans le cas du professeur Bell et de M. Joseph Haynes.

Le maire a réitéré, hier, la déclaration qu'il a faite au cours de la dernière campagne électorale: il demandera au lieutenant-gouverneur de la province de bien vouloir instituer une enquête royale sur l'administration du gouvernement Gouin, en ce qui concerne les affaires municipales de Montréal et surtout celle du fameux Parc de Maisonneuve.

Sur la recommandation du secrétaire intérimaire, M. Jules Crépeau, les commissaires ont résolu de faire imprimer en brochures les derniers amendements à la charte, à raison de \$5 chacune.

Le Devoir 16-4-1918

Courant
1918

Municipale et le maire de Montréal

La question municipale est en ce moment l'une des plus importantes qui s'impose à notre attention.

Le problème nouveau, dont les fonctions sont de rétablir notre équilibre financier et de créer les recettes nécessaires à notre administration en même temps qu'il en diminue le fardeau par une économie stricte, s'est mis à l'oeuvre avec ardeur et sans hésitation.

Nous comptons qu'il recevra le plein support du conseil et que les contribuables garderont à nos nouveaux gouvernants une confiance que nous devons justifier les événements.

La dernière lutte municipale a été dure, et nous-même y avons pris une part très active.

Ce que nous redoutions, c'était un manque d'harmonie possible entre le maire et les échevins d'une part, la commission d'autre.

Or, nous le constatons avec une satisfaction qu'il nous plaît d'affirmer, rien n'est encore venu justifier nos craintes.

En ce qui regarde, en particulier, son Honneur le maire Martin, c'est une justice à lui rendre que, depuis sa réélection, il a agi vis-à-vis de la commission avec un tact et un esprit dont ses adversaires de la veille ne peuvent que le louer.

Bien plus, le vote du maire a été prépondérant pour éviter le rejet des nouvelles taxes dont la commission a bardi; et M. Martin n'a pas hésité à lui prêter son concours, acceptant ainsi avec une détermination fort appréciable, sa part de responsabilité.

Si cet esprit d'harmonie, de conciliation, de bonne entente continue de régner entre les différents corps municipaux et si la commission et le maire de Montréal travaillent ensemble aux meilleurs intérêts de la ville, nous n'aurons qu'à nous réjouir du meilleur état de choses.

Et l'événement aura donné tort aux pessimistes.

L'attitude du Conseil de Ville

En refusant de confirmer la nomination de M. Germain DeSerres, comme trésorier de la ville et membre de la commission administrative, le Conseil de ville a voulu, d'après la déclaration d'un de ses principaux membres, laisser la responsabilité de cette nomination au lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire au gouvernement provincial.

Ce refus, qui à notre point de vue n'en est pas moins regrettable, ne peut donc signifier une objection de la part du Conseil à la personnalité de M. DeSerres, ni un manque de confiance en sa compétence absolue.

Quelques échevins de langue anglaise qui ont voté contre la nomination de M. DeSerres ont été influencés, de leur propre aveu, par la notion que cette fonction de trésorier devrait être remplie par un citoyen de langue anglaise. Cette persistance à injecter la question de race ou de langue dans nos affaires municipales n'est pas un symptôme rassurant.

Dans tous les cas, le vote de mardi, 13 contre 7, constitué, en vertu de l'article 21e de la nouvelle charte, un refus d'approbation, qui remettait au lieutenant-gouverneur en conseil la responsabilité de nommer le nouveau trésorier-commissaire, ce qu'il était autorisé à faire après trente jours de la date de la vacance de l'emploi, et ce qu'il a fait hier, ce délai étant expiré, puisque la démission de M. Arnoldi date du premier mai.

Nous tenons à constater de nouveau que le refus du conseil n'atteint en aucun façon la personnalité de M. DeSerres.

Ancien échevin, il connaît parfaitement les rouages de l'administration municipale; expert comptable et financier de grande réputation, il a toute la compétence que l'on peut exiger de celui à qui sera confiée l'administration des finances de la ville. Son indépendance de fortune et l'incorruptibilité de son caractère semblent d'ores et déjà l'avoir mieux équipé pour la situation.

Et il est malheureux qu'il ait été, momentanément, l'objet d'un antagonisme qui nous cause de sérieuses inquiétudes sur la nature des relations futures entre la commission administrative et le Conseil de ville, si on n'y apporte remède.

La réforme municipale

Le lieutenant-gouverneur en Conseil a nommé, pour et ainsi le choix de la commission administrative, M. Caspary DeSerres, trésorier de la ville, et il devient ainsi aux termes de la charte, "ex-officio", membre de la commission qui se trouve maintenant au complet.

M. DeSerres apporte à la commission, comme nous l'avons déjà dit, un concours précieux; celui d'un ancien échevin, très au courant des affaires municipales, d'un comptable d'expérience et d'un financier de premier ordre.

Il en augmentera assurément le prestige, et, espérons-le, contribuera à rétablir une meilleure entente entre ce corps et celui des citoyens élus par le peuple.

Notre administration municipale devrait donc désormais avancer rapidement dans la tâche de reorganisation financière et administrative qu'elle a entreprise.

La commission a déjà donné des preuves sérieuses de sa détermination de restaurer nos finances municipales, par de larges économies et par la création de nouvelles ressources.

Nous espérons que, avec le concours de M. DeSerres, elle va pouvoir donner un effort plus accepté encore et que ses décisions rencontreront moins d'opposition de la part du Conseil de ville.

Le travail accompli depuis deux mois est déjà considérable; mais il faudra l'accroître davantage encore si l'on veut que notre situation financière ne subisse pas de nouvelles épreuves.

On a réalisé des économies; on en réalisera d'autres, mais il importe surtout, car le temps presse, de créer de nouvelles ressources qui rétablissent notre crédit et permettent à nos banquiers de nous aider sans compromettre leurs fonds.

Nous voulons par conséquent, espérer que, appuyées maintenant par l'autorité du nom de M. DeSerres, les recommandations de la commission administrative seront mieux accueillies par le Conseil de ville, et y souleveront moins d'opposition.

La caisse municipale est vide, nous assure-t-on, il ne peut donc pas s'agir de retarder, par esprit de contradiction, des solutions qui s'imposent, et pénibles qu'elles puissent être. M. DeSerres, grand financier, est en même temps grand propriétaire, et ceux qui le connaissent savent que s'il accepte le relèvement de la taxe foncière, c'est qu'il la croit nécessaire pour tirer la ville de la détresse financière où elle se trouve.

ENQUETE DE LA COMMISSION ECHEVINALE DE SURETE SUR LE CAS DU SERGENT LAFLEUR

la Pétrole - 20 mars 1923

Le conseil décide de rétablir les faits concernant les paroles injurieuses que cet officier de police aurait dites à des citoyens.

M. BRAY SATISFAIT

M. l'échevin J.-Allan Bray, représentant du quartier Ahuntsic, est satisfait des explications du sergent Ferdinand Lafleur relativement à l'incident du Palais de Justice auquel les mots: BOUDIN et SAUCISSE avaient donné lieu. Mais comme ces mots BOUDIN et SAUCISSE ont bel et bien été prononcés, de l'aveu même du sergent Ferdinand Lafleur, le conseil a cru devoir faire quand même une enquête, jugeant qu'un officier de police n'a pas le droit d'insulter qui que ce soit.

La résolution adoptée à l'unanimité du conseil hier l'après-midi a été présentée par l'échevin J.-Edmond Sansregret, son leader, appuyé par l'échevin Bray lui-même. Cette résolution demande

"Que les communications présentement devant le Conseil soient transmises à la Commission de Sécurité avec instruction d'établir les faits se rapportant à certaines paroles injurieuses qu'aurait prononcées le sergent Ferdinand Lafleur à l'adresse de certains citoyens et de faire rapport au Conseil".

Les communications auxquelles il est fait allusion dans cette résolution sont celles de MM. Rodrigue Langlois, Hervé Lapierre, J.-M. Eavignac, notaire, et J.-H. Laframboise, que nous avons déjà publiés. Trois affidavits les accompagnent comme nous l'avons également dit.

Quant à la lettre qui a satisfait le représentant du quartier Ahuntsic et qui a lu au cours de la séance, elle se lit comme suit:

Montréal, le 13 mars 1923.

Monsieur Allan Bray,
Echevin de la cité de Montréal,
Hôtel de ville.

Cher monsieur,

"Je suis informé que les paroles que j'ai prononcées à l'égard d'un certain monsieur qui était assis à mes côtés dans le couloir du Palais de Justice vous ont été appliquées et je regrette la chose.

"Soyez assuré que ces paroles étaient à l'adresse d'une autre personne et non à vous.

"J'espère que ces explications seront satisfaisantes pour vous convaincre, que ces paroles vous étaient nullement adressées et que l'incident sera clos de ce fait.

Votre dévoué serviteur,
(Signé), Sergent LAFLEUR."

L'AVANCE DE L'HEURE

Comme nous l'avions annoncé dans notre chronique d'hier, le conseil continue de recevoir nombre de communications pour et contre l'avance de l'heure. Au cours de cette séance, le secrétaire adjoint de la ville lui a déclaré qu'il en avait 25 à lui remettre: 17 de ces communications sont en faveur de la mesure et 8 contre. Une 26^{ème} communication vient de lui être envoyée par le conseil municipal du comté de Jacques-Cartier: cette dernière vient grossir celles qui sont oppo-

sées à tout changement de l'heure solaire.

L'échevin J.-O. Gareau avait présenté à la dernière séance une résolution demandant d'économiser la lumière du jour au moins durant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre: soit à partir du 3 juin jusqu'au 2 septembre; mais cette résolution a été battue. Le représentant du quartier Saint-Michel est revenu à la rescousse au cours de la séance d'hier l'après-midi, mais cette fois sa résolution a été remise à huitaine à la demande du commissaire Bédard.

D'autres résolutions ont par contre été adoptées par le conseil, notamment les suivantes:

"Proposé par l'échevin Elle, appuyé par l'échevin Sansregret, que les autorités fédérales soient priées de nommer un ou plusieurs inspecteurs pour examiner et classer la qualité du charbon importé au Canada, tel que la chose existe pour le foin, le grain et autres produits."

"Proposé par l'échevin Trépanier, appuyé par l'échevin Gareau, qu'un comité du Conseil dit: "Comité pour l'étude des Règlements municipaux", soit formé, composé du leader du conseil, comme président, des échevins Jacobs, Gabias, Carmel, Lalancette, Emond, Vaillancourt, ainsi que du proposeur et du second; ledit comité devant, au fur et à mesure que le comité exécutif le jugera à propos, entreprendre ou compléter l'étude de projets de règlements municipaux."

"Proposé par l'échevin Langlois, appuyé par l'échevin Bray: que conformément à la demande de l'Union des colporteurs de fruits, le Comité Exécutif soit prié d'étudier l'opportunité d'amender la section 42 du règlement No 432 de façon à permettre trois vendeurs au lieu de deux par voiture de colporteur."

"Proposé par l'échevin Gareau, appuyé par l'échevin Vandetac: Que le Comité Exécutif soit prié de faire, auprès de la Commission des Trams, des instances pour que la voie en "Y" de la Compagnie des Trams, sur la ferme Mancé, soit élevée, vu que l'existence de cette voie dépare l'aspect de cette partie du parc Mont-Royal."

"Proposé par l'échevin Carmel que désormais les maisons qui seront construites dans le quartier Saint-Edouard n'aient pas moins de deux étages."

NOUVELLES TAXES

Le conseil a aussi adopté plusieurs nouveaux règlements municipaux. Parmi ces règlements il y en a un qui amende le règlement actuel des contributions foncières, d'affaires et d'eau de façon à imposer de nouvelles taxes sur les autobus, sur les propriétaires de taxis, sur les commerçants de chiens, sur les représentations théâtrales qui sont maintenant défendues après minuit. Les autres règlements concernant la circulation rue Durocher où les lourds véhicules ne pourront plus passer, et la construction dans certaines parties de la ville. Nous avons déjà porté à la connaissance des lecteurs tous ces nouveaux règlements municipaux.

Au chapitre des interpellations l'échevin Bray a demandé à nouveau la construction du grand égout collecteur du nord, entreprise qui doit être menée à bien en même temps que le barrage de la rivière des Prairies, de l'aveu même du président du comité exécutif; l'échevin Angrignon a demandé de son côté de prendre les mesures nécessaires pour éviter ce printemps l'inondation de la partie ouest de la ville dans les quartiers Saint-Paul et Saint-Henri, mesures qui vont être incessamment prises; l'échevin Langlois a demandé à nouveau également plus de lumière rue Panet; l'échevin Vaillancourt, la construction de l'égout de la rue Duquesne; l'échevin Riel un rapport sur la nouvelle répartition du coût de l'expropriation de la rue Sherbrooke-Est, etc.

AU CONSEIL MUNICIPAL

NOS EDILES NE VEULENT PAS RENONCER AU DOUBLE MANDAT

On laisse à l'électeur le soin de juger cette question. — Vote de crédits et octroi de constrats. — La reconstruction du palais municipal. — Monuments à ériger.

L'ECLAIRAGE DES RUES

La question du double mandat a été l'objet d'un débat au conseil municipal à la séance d'hier après-midi et les édiles, par un vote de 14 voix contre 4, ont décidé de ne pas se départir de ce droit. L'adjoint vint pour énoncer ses propositions des Archives Louis XIV...

INTERPELLATIONS

L'édile Robert a demandé au conseil de faire voter dans le prochain budget les sommes nécessaires pour que diverses rues dans le quartier Saint-Laurent soient munies d'éclairage. L'édile Lacombe a répondu qu'il avait été décidé de faire un éclairage des rues...

L'édile Trépanier a été que les édiles ont demandé le principe du double mandat il est important que celui de député. Il fait remarquer que l'éclairage est fait par le conseil municipal...

Le maire fait remarquer qu'il a été décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent. Il a été décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

L'édile Charles Lacombe déclare que c'est aux électeurs à juger si un homme est apte à remplir deux fonctions et qu'il n'y a rien de contraire de ce point de vue...

Le conseil a décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent. Il a été décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

Le conseil a décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent. Il a été décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

Le conseil a décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent. Il a été décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

Le conseil a décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent. Il a été décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

Le conseil a décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent. Il a été décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

VOTE DE CREDIT

Le conseil municipal a voté les crédits suivants pour la reconstruction du palais municipal: 100,000 francs pour travaux d'entretien; 200,000 francs pour travaux de reconstruction...

Le conseil municipal a voté les crédits suivants pour la reconstruction du palais municipal: 100,000 francs pour travaux d'entretien; 200,000 francs pour travaux de reconstruction...

Le conseil a reçu des requêtes de citoyens qui demandent la reconstruction de la rue Guy. Le conseil a décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

Le conseil a reçu des requêtes de citoyens qui demandent la reconstruction de la rue Guy. Le conseil a décidé de faire un éclairage des rues dans le quartier Saint-Laurent...

Canad
1924

LE DISCOURS QUE LE MAIRE DUQUETTE FERA AUJOURD'HUI

On prévoit que le discours d'inauguration que fera Son Honneur le maire Duquette, à l'assemblée du Conseil, cet après-midi, résumera les grandes lignes de son programme électoral. — La première séance du Conseil.

C'est cet après-midi à trois heures, que le conseil va tenir sa séance d'inauguration. Le feuilleton de la soirée comportera les articles suivants: lecture du procès-verbal des élections municipales par l'officier-rapporteur; discours d'inauguration par le nouveau maire; nomination du comité exécutif, et nomination du leader du conseil.

Une telle séance donne toujours lieu à une cérémonie imposante à laquelle assistent nombre de personnalités éminentes, mais il n'y aura rien de tel cette année à cause de l'absence de la salle temporaire du conseil, ou il n'y a pratiquement de l'espace pour le conseil lui-même.

On attend toujours beaucoup d'importance à cette séance, et tout particulièrement à la nomination du comité exécutif et du leader du conseil, mais le premier discours que prononcera le nouveau maire et qui sera consacré toujours la direction qu'il donnera à l'administration de la ville agitera beaucoup d'intérêt.

Il est évident que ce discours résumera cette opinion que qu'on lui attribue sera le point de départ de son programme électoral, comme la chose s'est produite précédemment, et à quelques années, le discours du maire se sera toujours dans une certaine mesure et distribué dans les rues avant que le maire ne soit nommé à l'inauguration du conseil. Le discours sera donc une véritable déclaration de principes et bien des gens, mais on ne peut pas se tromper dans la mesure que le conseil va déjà faire

chose et en l'a précédé. Quant aux grandes lignes de discours que doit prononcer Son Honneur le maire Duquette, elles n'ont pas été dévoilées, mais on croit que ce discours sera un exposé succinct de la politique qu'il a prônée dans sa campagne électorale, devant les milliers d'électeurs qui l'ont élu.

On sait que M. Duquette a particulièrement non seulement d'un, mais de plusieurs ardeurs au Mont-Royal pour permettre aux ouvriers d'aller respirer l'air frais avec leurs familles après les heures de travail. Il a prôné aussi la construction de maisons à loyer, tout particulièrement dans le quartier Saint-Henri où ils sont nombreux. Ce sont les deux principaux points sur lesquels il a fait des promesses au cours de sa campagne électorale.

On attend aussi des déclarations de Son Honneur le maire Duquette au sujet de l'économie de l'heure. Il n'a pas attendu qu'il en parle, mais certains s'attendaient à ce qu'il s'occupe à cette question, surtout à la suite de l'opinion généralement exprimée dans les cercles municipaux que l'administration municipale doit réduire l'assiette de l'impôt. On croit que le maire aura quelque chose à dire sur ce point.

Il se pourrait aussi que le discours du maire ait quelque influence sur le vote de certains électeurs, mais on croit que les votes que le maire a déjà obtenus comme par une certaine mesure, particulièrement par des électeurs, ont été gagnés par ses expériences dans les affaires qui ont été dans les cercles municipaux.

ALDERMAN DESIRES MUCH INFORMATION

Cazette - June 15, 1924
Member for Laurier Wants
Names and Particulars of
New Policemen

CRITIC OF CHAIRMAN

Ald. Turcot Finds It More Dif-
ficult to Get Answer From
Ald. Brodeur Than
Prime Minister

Since Alderman Turcot, of Laurier ward, lost his former place as a member of the executive committee of the city council, he has been a sharp critic of the administration and also a keen seeker of information. At yesterday afternoon's meeting Alderman Turcot occupied considerable time in asking questions and uttering complaints regarding the committee and the staff.

The point at issue was raised when the member for Laurier made a complaint regarding his inability to obtain information regarding the police department. He asserted that the chairman of the committee had referred him to the director of departments and the latter had referred him back again. Afterwards, he said, it appeared as if they did not want to answer his questions.

"Now, when I go to the Prime Minister of the province for information he gives it," commented Alderman Turcot, "and surely the chairman of the executive committee is not a greater personage."

Alderman Brodeur said that he was flattered to be compared to the Prime Minister.

DATA ON POLICE FORCE.

The motion which caused the debate read: "Moved by Alderman Turcot, seconded by Alderman Lalancette, that the executive committee be requested to submit to the council, at its next meeting, a list of the persons who have been appointed constables by said committee, since the beginning of the new term, the said list to contain the names of such persons as well as the date of their admission into the police force, the names of those who recommended them, and all other information relating to such appointments."

Alderman Watson remarked that this looked like an interference with the chief of police and thought that it was quite unnecessary.

Alderman Brodeur brought the charter to his aid regarding the manner and method of such appointments, and he particularly objected to giving any information regarding recommendations.

The mover of the motion said that he would strike out the phrase regarding the names of those who made recommendations, and the motion was adopted in that form.

Journal
1925

MONTREAL EST LA CITE LA PLUS ECONOMIQUEMENT ADMINISTREE

C'est aussi la cite où le taux de la taxe par tête est le moins élevé, déclare l'échevin Brodeur, quand le conseil adopte le budget hier après-midi. — M. Brodeur expose la politique municipale.

La cite de Montréal est non seulement celle où la taxe par tête est la moins élevée, mais c'est encore celle qui est le plus économiquement administrée, a déclaré hier l'échevin Brodeur, président du comité exécutif, en faisant un exposé de l'administration municipale devant le conseil avant que celui-ci adoptât le budget pour 1926. La déclaration fut confirmée par l'échevin Schubert. Le budget qui s'élève à la somme de \$28,114,112, fut approuvé sans discussion par le conseil. Bien que le règlement fixant le taux de la taxe foncière ne soit pas encore passé, parce que le conseil doit pour cela attendre le 21 décembre, on peut conclure de l'adoption du budget que le taux de cette taxe ne sera pas augmenté pour 1926; elle ne dépassera donc pas \$1.35.

L'échevin Santerret, leader du conseil, fit d'abord un exposé des raisons soumise. Il parla aussi des pouvoirs du conseil qu'il trouva trop restreints.

L'échevin Trépanier demanda ensuite, avant l'adoption du budget, ce que l'administration se propose de faire pendant l'année 1926, recommandant un rajustement de salaire de certains employés municipaux peu rémunérés, la création d'un fonds de pension.

Il parla longuement aussi du service de police, remarquant avec satisfaction qu'il y a une somme de \$25,000 inscrite à cette fin, et demandant que tous les points de sortie de la ville soient soigneusement gardés. Il voulait savoir en même temps si l'administration allait poursuivre son projet d'installer un système électrique d'alarme pour la police et si elle allait augmenter le nombre de ses agents de jour et par nuit pour les enfants. Il fut avec des faits, dit-il, que nous pourrions venir devant le peuple et lui dire que nous avons voté le budget avec la conscience de notre devoir accompli. Il appuya la déclaration de l'échevin Santerret que, le conseil n'a pas assez de pouvoirs.

L'échevin Brodeur répondit au nom du comité exécutif. Il dit d'abord que le budget pour l'administration générale de la cite se réduit à bien peu de choses si l'on en exclut la part qui va aux écoles, au fonds d'amortissement, aux intérêts sur la dette d'emprunt, au fonds de réserve qu'il suggère de réduire de moitié et même plus, à la Commission métropolitaine, aux contrats et obligations. Il dit ensuite qu'après cela il en restait \$8,000,000 et qu'après cela il y a encore environ \$1,000,000 de dépenses pour les services de police et d'incendie et d'autres services intérieurs. Avec cela, nous avons réglé le marché Bonsecours, remis à neuf tous les postes de police, payé les chemins dans le parc La Fontaine, nous allons réparer le poste de police No. 2 et le Poste de Tiroirs.

Il réalisa tout, c'est pourquoi dans la cite de Montréal que le taux de la taxe par tête est le moins élevé, c'est la cite de Montréal qui est administrée le plus économiquement possible.

Quant à ce que nous voulons faire, c'est le contrat qui sera la garantie de ce que nous ferons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous allons le faire comme par le passé.

On a parlé de police; c'est à ce service que nous avons le plus travaillé ces années. Nous avons engagé tous les membres de la sureté et de la police qu'on ne la fait pendant plus de deux années auparavant. Je suis sûr que la cite de Montréal, comparée à d'autres villes de même population, est relativement pauvre, que les dépenses y sont plus élevées, et que nous ne sommes pas en arrière. Les dépenses sont élevées, mais elles sont justifiées. Il faut payer le coût du travail qui fait la cite plus saine. En somme, la cite fait un travail énorme et la taxe par tête est relativement basse. La cite de Montréal est une cite qui a fait un grand effort ces dernières années et qui a réussi à maintenir le taux de la taxe par tête le plus bas possible.

Montréal comme l'endroit où l'on avait agit rapidement avec les banlieues, c'est notre but de rendre la police aussi efficace que possible. C'est pourquoi nous avons proposé au conseil d'établir un système de signaux. Nous avons déjà accordé un contrat qui s'élève à près de \$200,000 et nous allons proposer un autre contrat pour faire faire le même travail dans d'autres districts. Je suis sûr qu'avant deux ans, tout le système sera installé. La garde sera aux points de sortie de la ville, mais aux points de sortie de la ville. Nous allons aussi demander au gouvernement de placer quelques points de Ste-Anne de Bellevue.

M. Brodeur renouvela aussi l'attention de l'exécutif d'augmenter le plus possible le nombre des terrasses de nuit. Incidemment, il rappela au sujet de la Cour juvénile et de la maison de détention pour les enfants, en se basant sur les constatations de l'âge de ce tribunal, que la cite de Montréal n'a rien à envier aux autres villes sous ce rapport.

Il annonça ensuite qu'il n'y avait pas, si possible, d'ascenseurs sur la montagne. Il y aura à la place un service de tramways qui servira l'avenue du Mont-Royal au boulevard Westmount et donnera accès à tous les points de la montagne. Il dit aussi au sujet des salaires qu'il y avait une augmentation totale de \$25,000 l'an dernier et que l'exécutif s'efforçait de faire d'autres réductions cette année.

Je crois, dit-il, ensuite, que l'administration est autant entre les mains du conseil qu'entre les nôtres. Nous ne pouvons dépenser plus de \$100,000 sans venir devant vous; nous ne sommes pas aussi gratuits qu'on le dit. Il est vrai que le conseil n'a pas le patronage, mais c'est un pouvoir qui n'est pas très enviable et dont nous devons nous débarrasser.

L'échevin Legault demanda si l'administration avait décidé quelque chose au sujet des crédits collecteurs. Il signala la situation dans son quartier. M. Brodeur dit qu'il y a une commission à l'œuvre, qu'elle travaille activement et que l'administration est bien décidée à procéder le plus vite possible.

À la demande de l'échevin Trépanier, M. Brodeur dit que l'exécutif serait prêt à soumettre sous peu un plan au sujet des marchés si le conseil consentait à s'entendre sur les premiers travaux à faire. L'échevin Santerret déclara au nom du conseil que tous s'entendaient sur l'agrandissement du marché Bonsecours en premier lieu; et l'échevin Brodeur annonça que des plans seraient soumis sous peu. Il y eut ensuite une prise de lais entre l'échevin Legault et l'échevin Brodeur au sujet de la correspondance adressée au comité exécutif et l'échevin Quinlan demanda à connaître la somme des montants sur lesquels le conseil a été appelé à voter au cours de l'année en cours.

Le budget, tel qu'il est, fut ensuite adopté à l'unanimité.

Deux échevins sont trouvés coupables

LE RAPPORT DU JUGE FORTIN SUR LES EXPROPRIATIONS CAUSE UNE PROFONDE SENSATION DANS LES CERCLES DE L'HOTEL DE VILLE

Le juge déclare que M. Juge est passible de déqualification, l'échevin Létoirneau a fait un pacte illicite. — Plusieurs fonctionnaires municipaux blâmés ainsi que des spéculateurs

LES COMMISSAIRES COMPLETEMENT EXONERES

Le rapport de M. le juge Fortin sur les affaires municipales est arrivé comme une bombe à l'hôtel de ville, hier après-midi. La séance du Conseil s'en est vivement ressentie. Elle a été sensationnelle.

Seine pénible.

Lorsque M. René Bousquet, Greffier-adjoint, eut donné lecture d'un résumé succinct du rapport, l'échevin Michélin jugea ce levé péniblement de son siège et, avec dans le visage une expression lamentable, interrogea ses collègues en ces termes :

« Le conseil est-il d'opinion que je dois quitter mon siège ? Que dois-je faire ? »

Le maire Lavallée — Des accusations d'une extrême gravité sont portées contre vous, M. Juge. Vous êtes un vieillard. Il me semble, dans les circonstances, que vous devez savoir ce qu'il vous reste à faire.

Et, alors, l'échevin Juge se mit à pleurer. Puis, au milieu du silence général, il quitta l'assemblée.

Dans la suite, l'échevin L. A. LeFol proposa que le rapport fut publié dans la "Gazette Municipale"; le Conseil acquiesça et l'on passa à un autre ordre de questions. La plupart des échevins, soit par discrétion, soit pour autre chose, s'abstinrent de commenter l'affaire. L'échevin Létoirneau était absent.

Le rapport du juge.

Le rapport de M. le juge Fortin comprend cent trente pages en caractères. Si nombre de personnes sont blâmées, plusieurs aussi sont trouvées coupables. L'avis du juge est l'offense prévue par l'article 161 du Code Criminel. Cet article dit que toute personne qui, directement ou indirectement, corrompt ou cherche à corrompre un ou plusieurs employés municipaux, est coupable d'une offense punissable de justice et passible d'une amende de pas plus de cent dollars et de pas moins de vingt dollars, et, à défaut du paiement de la dite amende, d'un terme de prison ne devant pas excéder six mois. Cet article s'applique aussi aux fonctionnaires municipaux qui trahissent leur serment d'office ou manquent gravement à leurs devoirs. Les conclusions du rapport sont les suivantes :

MM. Villeneuve et Pelland.

Dans l'affaire du Champ d'Épuration d'Ahuntsic, MM. Hubert Villeneuve et Étienne Pelland, ex-employé municipal, auraient commis l'offense prévue par l'article 161 du Code Criminel.

M. J. E. Tremblay.

Dans l'expropriation de la rue Sherbrooke est, M. J. E. Tremblay a fait tout ce qu'il a pu pour corrompre l'échevin Garneau, mais il n'a pas réussi. M. Tremblay paraît avoir encouru la pénalité imposée par l'article 161 du Code Criminel.

Champagne et Charette.

La conduite de MM. Champagne et Charette, deux employés municipaux, ne paraît pas exempte de reproches.

M. Payette, un autre employé municipal, a commis une infidélité grave envers les intérêts de la ville.

L'abbé Dubois exonéré.

M. le juge Fortin croit que l'abbé Dubois est de tout blâme, au sujet de la transaction du boulevard d'Ahuntsic. Il remarque, cependant, que les idées de M. l'abbé Dubois diffèrent, quelque peu de celles de M. l'abbé Gaucher, curé de la paroisse St-Jacques, touchant les transactions immobilières qu'ils ont faites avec la ville.

Laurin et Prévost.

En ce qui concerne l'achat de la propriété Laurin, les faits établis par la partie de M. J. H. Prévost, cotier municipal, une malversation caractérisée. M. Charles Laurin a aussi commis un acte de malversation grave en donnant \$5,000 à M. Aristide Robert, s'il avait été autorisé à représenter la ville, a été infidèle à son mandat et coupable de malversation. Il appartient au conseil municipal et aux commissaires de décider s'il y a lieu de procéder contre M. Laurin, Prévost et Robert les représentants de la ville.

Charles Laurin contre l'échevin Giroux s'est pas été prouvée.

L'échevin Létoirneau.

Au sujet de l'achat, à St-Henri, d'un site pour le poste de police et de pompiers, l'échevin Létoirneau a fait un pacte illicite avec M. Bourdon, agent d'immobiliers, et, à raison de cette convention, tous deux tombent sous les dispositions de l'article 161 du Code Criminel.

M. J. B. Lamoureux.

Si M. J. B. Lamoureux, ancien échevin, a encouru la pénalité prévue par l'article 161 du Code Criminel, le conseil municipal doit cependant, tenir compte de l'article 1140 du même code, relativement à la prescription des poursuites judiciaires en pareil cas. Il en est de même pour M. Carlin.

L'échevin Juge.

L'échevin Michael Juge paraît avoir encouru la déqualification de cinq ans, décrite par l'article 532 des Statuts Révisés, et M. Juge peut être poursuivi devant un tribunal pour avoir fait sous serment des déclarations qui n'étaient pas conformes à la vérité. M. l'échevin Emard n'a rien fait qui constitue une violation de l'article 532 des Statuts Révisés.

Coupable d'indécence.

M. Duquette, employé municipal, a commis une indécence envers le commissaire Dupuis, qui lui a été inspiré par son inexpérience et son bon cœur. Il est à espérer que la leçon lui sera salutaire.

Les boulevards de l'Aqueduc.

Au sujet des boulevards de l'Aqueduc, rien de reprochable n'a été prouvé. Au sujet des transactions de rue Ste-Anne et du Collège, rien de reprochable n'a été prouvé contre l'échevin Ménard.

Les commissaires sont exonérés.

Rien, absolument rien, n'a été prouvé contre la bonne foi ou contre l'honnêteté des commissaires, ni contre le conseil municipal comme corps public. Si la ville paie cher les propriétés, qu'elle achète, ceci est attribuable aux dispositions de la charte et à un enchevêtrement de circonstances qui sont mentionnées. Au fin de compte, la cité de Montréal devra payer tous les frais de l'enquête, mais M. Étienne Pelland devra payer son procureur et les dépenses de l'interrogatoire de certains témoins.

Telles sont les conclusions du commissaire-enquêteur. Remarquons que l'enquête n'a pas donné les résultats que certains attendaient d'elle. Elle avait été instituée, principalement, dans le but de prendre les commissaires en défaut, et ceux-ci l'ont accompli avec le plus grand honneur. Deux échevins sur un chiffre de trente-deux, quelques employés subalternes et un petit nombre de spéculateurs ont été pris en faute. Il résulte donc, que l'administration municipale de Montréal n'est pas aussi vicieuse qu'on se plaît à le dire en certains quartiers. C'est d'ailleurs ce que fait remarquer le juge Fortin dans la troisième partie de son rapport. Ce chapitre intitulé "La preuve sur les accusations générales," est significatif. Le voici :

La preuve sur les accusations générales.

"Les différents sujets que nous venons d'examiner sont les seuls qui paraissent, d'après la preuve, mériter une mention spéciale. Dans tous les autres, c'est-à-dire, dans la plupart des cas, rien n'a été prouvé pouvant affecter la bonne foi et l'honnêteté de qui que ce soit, parmi ceux qui administrent les affaires de la ville.

"Dignes donc immédiatement que rien, absolument rien, n'a été prouvé contre la bonne foi ou l'honnêteté des commissaires.

"Pas de preuves, partant, des accusations portées à la séance du conseil du 23 juin, et pas de preuves de celles que l'on trouve dans les journaux cités plus haut, et qui ont donné lieu à l'enquête.

"Il n'a donc pas été prouvé que les systèmes d'achat de propriétés et de malversations "sont" commises par les commissaires "sont" prouvés non plus.

"Corruption" n'est pas prouvée.

l'hôtel de ville," si qu'il y existe une "maîtrise" de fraude; pas de preuve de l'existence d'une "très grande scandale"; et que le "brigandage" se pratique sous les auspices de bureaux de "commissaires"; si qu'il y ait à l'hôtel de ville "une administration corrompue."

"Il est bien établi qu'il y a eu défaillance de la part d'un échevin et de deux des échevins actuellement en fonctions, mais ce qui a été prouvé contre eux ne saurait soulever les accusations générales, si dessus, et on doit dire que rien n'a été relevé à la charge des autres membres du Conseil soit relativement à 20 sur 21 membres, dont se compose le Conseil aujourd'hui.

"Personne, il est permis de le croire, ne sera fâché d'apprendre que les affaires municipales de la métropole commerciale du pays, quant aux spéculations d'immobilier, ont été, en somme, honnêtement administrées depuis février 1910.

"Nous ne reviendrons plus sur les accusations signalées plus haut; à vous d'apprécier les faits que nous avons rapportés et d'agir comme vous l'entendrez."

L'échevin L. A. Lapointe s'est fait un véritable plaisir de donner lecture de ce chapitre à la séance du conseil municipal, hier après-midi.

L'incident Garneau.

Le rapport du juge Fortin, en ce qui a trait à l'expropriation de la rue Sherbrooke Est, est tout à l'honneur de l'échevin Garneau. Le représentant du quartier Hochelaga n'est pas accessible à la corruption. On a voulu le tenter, mais en vain. Son mépris a été pris de toutes les manières, mais sans plus de succès. Voici ce que dit le juge Fortin à ce sujet :

"Il était l'échevin du quartier; il était hostile au projet, et tout le monde le savait. M. Tremblay, qui avait acheté plusieurs lots, est allé le voir pour essayer de lui faire changer son opposition. Il lui offre un rebu de \$10,000, l'échevin Garneau refuse. Il offre des terrains qu'on venait de lui vendre, des lots qu'il venait d'acheter de Larivée, lui représentant, naturellement, qu'il y avait de folles bénéfices à réaliser. Tremblay dit que le docteur lui a répondu : "Je ne crois pas que j'aie le droit d'acheter; je vais m'assurer de la chose."

"Le docteur Garneau admit le premier point, l'offre de rebu et le refus qu'il se fait, mais nie cette dernière affirmation, telle que faite par Tremblay. Il admet bien que Tremblay lui a offert des terrains, mais il dit qu'il les a refusés purement et simplement. Mais, nous dit l'échevin Garneau, plus tard, il a vu son avocat, pour une autre affaire, concernant une succession dans laquelle il était intéressé, et il a alors demandé à son avocat s'il pouvait acheter les terrains que Tremblay lui avait offerts. Son avocat lui a répondu : "Docteur, ne touchez pas à cela." Et il n'y a pas touché !

"D'autres sont allés le voir: M. G. dia, M. Michael Guerin et M. le notaire Pélissier l'ont rencontré. Il n'est toujours déclaré hostile au projet, donnant tantôt une raison, tantôt une autre, mais son attitude n'a pas changé."

"Et le juge Fortin dit plus loin : "De tout ce qui précède il résulte clairement que M. Tremblay a fait tout ce qu'il a pu pour corrompre M. l'échevin Garneau, mais qu'il n'a pas réussi. Et pour cette tentative de corruption, Tremblay paraît avoir encouru la pénalité imposée par l'article 161 du Code Criminel."

L'échevin Létoirneau.

Au sujet de l'échevin Létoirneau et de l'achat d'un site sur la rue St-Couvent, à St-Henri, pour la construction d'un poste de police et de pompiers, le juge Fortin, après une revue de la preuve, ajoute sa conclusion :

"On ne peut faire autrement, il me semble, que d'accepter de préférence la version de Bourgon, dont celle de l'échevin Létoirneau ne diffère pas d'ailleurs, essentiellement. Dans un cas comme dans l'autre, je trouve que l'échevin Létoirneau a fait un pacte illicite avec Bourgon.

"Tous les deux me paraissent, à raison de cette convention, tomber sous les dispositions de l'article 161 du Code Criminel."

L'échevin Juge.

Le juge Fortin fait les commentaires suivants sur la transaction à laquelle l'échevin Juge a été mêlé, l'achat d'un terrain public dans le quartier Emard :

"Il n'y a pas l'ombre de doute que M. l'échevin Juge a reçu sa part de la commission payée à M. Larivée, son associé. Il n'y a aucun doute, non plus, que M. Juge a dit devant nous sous serment, des choses absolument contraires à la vérité, et que sa dernière assertion est au moins aussi fautive que les autres.

"M. Juge paraît avoir encouru, par l'acceptation de cette commission, la déqualification de 5 ans décrite par la section 532 des Statuts Révisés de la province de Québec; c'est-à-dire, qu'il peut être déclaré, par jugement, inhabile à remplir une charge dans le conseil ou sous le contrôle du conseil de la ville de Montréal pendant une période de cinq ans.

"Et M. Juge peut être recherché devant un autre tribunal pour avoir

dit sous serment ce qu'il avait dit, et pas conformes à la vérité."

La propriété Laurin.

L'achat par la ville, sur la rue des Carrières, d'un terrain pour y établir un infirmerie, est aussi étudié à fond par le juge Fortin. Ont été mêlés à cette transaction M. Charles Laurin, entrepreneur et courtier en immobilier, M. J. H. Prévost, cotier de l'hôtel de ville, et M. Aristide Robert, qui était resté autrefois agent de la ville. Le juge Fortin déclare à ce sujet :

"Je regrette d'avoir à dire que les faits qui précèdent établissent de la part de M. Prévost une malversation des mieux caractérisées.

"M. Prévost s'associe à M. Laurin, sans apporter un sou de plus, pour spéculer aux dépens de la ville, dont il est l'un des employés. C'est une première faute grave de sa part, commise en parfaite connaissance de cause. Et cette convention de recevoir la moitié des profits, alors que sa mise était nulle, ne peut avoir été faite que pour une seule constatation, à savoir, celle d'être de son influence et de ses connaissances commerciales employés de la ville, pour faire faire la vente en question.

"M. Prévost est coupable en outre, au même degré que Laurin, dans ce pacte de malversation résultant du son à Robert de cette somme de \$5,000.

"D'après les circonstances de la preuve, je crois qu'il était connu de tous à ce moment-là que l'acheteur était la ville de Montréal, et si ce fait était connu de MM. Laurin et Prévost, en donnant \$5,000 à Robert, pour faire passer la route, ils commettaient un acte de malversation des plus graves, car ils savaient que M. Robert représenterait la ville.

"S'ils ne savaient pas que Robert représenterait la ville, ils savaient, à n'en point douter, que Robert n'achèterait pas pour lui-même, mais qu'il achèterait un simple agent, qui achèterait à violer son devoir comme agent en acceptant ce pot-de-vin de \$5,000.

"Quant à M. Robert, il représentait la ville dans cette occasion, moyennant une commission de 2 p. c., qui lui a été payée. Dans l'exécution du mandat qu'on lui a confié, il a cru bon d'accepter cet argent. M. Robert semble croire qu'il n'a pas mal fait. Il nous dit qu'il croyait qu'il était justifiable d'accepter ce \$5,000."

"Et plus loin :

"M. Robert, comme agent de la ville, a été dans cette occasion, infidèle à son mandat. Et cette infidélité commise par un mandataire s'appelle une malversation. Le statut 29 Ed. VII, cité plus haut, paraît également s'appliquer à un agent qui accepte semblable récompense. A vous de décider s'il y a lieu d'interdire contre MM. Laurin et Prévost et Robert, les recours que la loi donne à la ville."

L'affaire d'Ahuntsic.

Pour ce qui concerne l'achat de la ferme d'Ahuntsic d'Ahuntsic, M. le juge Fortin blâme très sévèrement l'ingénieur Étienne Pelland, qui avait été chargé d'obtenir une option sur la propriété en question. M. Hubert Villeneuve figure aussi dans cette transaction.

"Je ne puis pas m'expliquer, dit le juge Fortin que Pelland ait emprunté ces \$5,000 sans avoir en vue, lors de l'emprunt, un placement quelconque, ne serait-ce que pour l'achat de terrains, comme il le dit, "dans un but de spéculation". Il nous a dit, le temps rien en vue. Pourquoi, dès lors se rendre, à six heures du soir, à la veille de deux jours fériés, à un endroit inaccoutumé, après les heures de bureau, pour recevoir cette somme de \$5,000 et la garder en sa possession pendant plusieurs jours ?

"Et puis, pourquoi faire trois dépôts dans trois banques différentes, dont deux à intérêt, dans les départements d'Épuration, s'il était vrai qu'il en avait besoin pour faire des opérations immobilières, et pourquoi ouvrir des comptes dans deux nouvelles banques pour une partie de cet argent ?

"En résumé, le seul d'opinion que Villeneuve et Pelland se sont partagés les profits, apparemment, d'après une entente arrêtée entre eux avant la vente. Et il me paraît probable que le résultat de cette entente a été la majoration du prix payé par la ville, \$5,500, par rapport à \$16,700, représentant environ le tiers. Cette somme représentait-elle la part des profits que devait recevoir Pelland ? Je suis porté à le croire. Dans ce cas, Villeneuve et Pelland auraient commis l'offense prévue par l'article 161 du Code Criminel."

L'échevin J. B. Lamoureux.

"Il est, dit le juge Fortin, clairement établi, admis même par les intéressés, que M. J. B. Lamoureux, échevin jusqu'en février 1912, a reçu au mois de mai suivant, lorsque Carlin a été payé, la somme de \$5,000 de ce dernier pour les services qu'il avait pu rendre à Carlin; et que M. J. B. Lamoureux a également reçu du même M. Carlin, vers la même époque, la somme de \$5,000 pour la même raison."

"Ni l'un ni l'autre de ces montants ne paraît avoir fait beaucoup de bruit, mais M. Carlin croyait évidemment que tous les deux pouvaient lui être utiles. Il était également sous l'impression, nous dit-il, qu'ils avaient à partager ces commissions avec d'autres."

"M. McDonnell n'a jamais représenté la ville, et il paraît dans l'impression d'avoir fait au vu de ses opérations heureuses, que l'esprit public s'éprouve, mais qui échappent à toute sanction légale."

"L'échevin Lamoureux, comme je l'ai dit, était échevin lorsque ses services ont été retenus; il avait créé de l'ère quand il a reçu ses \$5,000 et il ne l'a pas dit depuis."

"Et le cas de M. Lamoureux tombe sous l'article 161 du Code Criminel, comme je suis porté à le croire. Il n'est peut-être pas hors de propos d'attirer votre attention sur l'article 1140 du même Code, relativement à la prescription des poursuites judiciaires en pareil cas. Et si M. Lamoureux a encouru la pénalité prévue par cet article, il va sans dire que Carlin est également coupable et a violé la même loi."

L'incident Crépeau.

Pour le récapituler des services rendus, M. l'abbé Nadeau a été payé \$100 à M. J. B. Lamoureux.

À ce sujet les commentaires suivants :

"Je n'ai pas de doute que M. Crépeau a rendu des services valant au moins cette somme, et probablement davantage; mais l'abbé Nadeau, en employant ce service, dans mon opinion, a encouru une faute grave à son devoir quand il aida quelqu'un à promouvoir des intérêts opposés à ceux de la ville. M. l'abbé Dubois nous dit qu'il a requis les services de M. Crépeau pour la réaction des options des propriétaires."

"Et au sujet de l'abbé Nadeau Dubois :

"L'abbé Dubois a reçu des fleurs comme commission et pour services antérieurement rendus \$11,500, c'est-à-dire que les fleurs ont été achetées en 1910, soit \$60,000 net, moins toutes les dépenses environ \$2,000 qu'il est dû payer à la succession de M. Arthur et Corneille, pour intérêts depuis la date de l'option qu'elle avait donnée."

"Il n'est dit rien de ce que nous savons de cette commission de M. l'abbé Dubois. Plusieurs témoins ont été entendus sur ce point. Mais il n'a pas été établi que M. l'abbé Dubois l'ait partagée avec personne, ayant quelque rapport avec l'hôtel de ville, et on peut, à ce sujet, rappeler ce que nous a dit relativement aux \$5,000 reçus par aller à Québec, en décembre 1911."

"J'ai tout gardé pour moi. J'ai été assez honnête pour ne pas acheter la conscience de personne et assez égoïste pour ne partager avec personne."

"Mais ce qui concerne l'achat de la ville, et M. l'abbé Dubois le savait. Il n'a pas, évidemment, sur le sujet, les mêmes idées que M. l'abbé Gaucher, curé de la paroisse St-Jacques."

LE CANADA, 26 MARS 1926

Canada 1926

LE MAIRE ET LES ÉCHEVINS SONT INSTALLÉS, AUJOURD'HUI

Le maire et les échevins qui ont été élus aux dernières élections seront assermentés, cet après-midi, par le greffier de la C.M.A. — Le maire Duquette a quitté l'hôtel de ville. — Une séance possible du conseil, pour vendredi.

C'est ce matin, à dix heures, que le maire et les échevins élus aux dernières élections municipales, seront assermentés par le greffier adjoint de la cité, M. J.-E. Gauthier.

Cette cérémonie marquera l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal. Le nouveau maire prendra possession de ses bureaux aujourd'hui même et rien n'empêchera plus les nouveaux échevins de prendre leur place au conseil.

La prestation du serment est précédée de la proclamation du greffier de la cité qui déclare d'abord élus les candidats qui ont obtenu la majorité des voix aux élections. La proclamation est publiée dans les journaux de ce matin.

Les candidats élus qui seront assermentés aujourd'hui ou à mesure qu'ils se rendront à l'hôtel de ville, sont l'honorable Modeste Martin, maire, et les échevins J.-A.-A. Bruders, W.-J. Huchon, Theodore G. Morgan, Joseph Monette, Damase Gézevas, Ernest Langlois, H.-A. Quintal, F. J. Hogan, Joseph Senubert, J. W. Riel, A.-A. Desrosiers, Oscar Lalonde, Arthur Vaillet, J.-H.-A. Anggrignon, W. A. Watson, George Vardola, Napoleon Tutuel, J. A. Savard, Joseph Mercure, T. J. Holland, Ernest Poulin, J. M. Dubreuil et Raoul Jarry.

En plus de ces 23, il y a les deux échevins qui ont été élus par acclamation le jour de la nomination. Tous ont été assermentés.

Le maire Duquette a quitté ses bureaux de l'hôtel de ville hier après-midi. Il déclare avant de partir qu'il avait des engagements à adresser aux fonctionnaires municipaux pour leurs tâches courantes, à nos qu'à tous

ceux avec qui il fut en relation à l'hôtel de ville pour la manière dont il avait été traité. Il borna à ses déclarations, étant qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait déclaré dans son discours prononcé récemment à Notre-Dame-de-Grâce.

Les bureaux du maire se trouveront donc libres à l'arrivée de M. Martin, ce matin, et celui-ci en prendra possession immédiatement. Le nouveau maire n'a pas encore déterminé la date de la première séance du conseil, mais il le fera probablement aujourd'hui. Il avait été question de se la tenir que lundi prochain, mais on prévoit maintenant qu'elle aura lieu vendredi de cette semaine, dans l'après-midi.

Autrefois, cette séance préliminaire était accompagnée d'un cérémonial extraordinaire. Le maire sortant de charge prenait d'abord place au fauteuil et prononçait le discours d'adieu. Il invitait ensuite le nouveau maire à le remplacer et lui donnait la main en lui présentant ses souhaits pour le nouveau terme. Le nouveau maire prononçait ensuite le discours d'inauguration.

Cette cérémonie, qui ne manquait pas de distinction et de cachet, a disparu depuis une dizaine d'années, ou plus précisément quand l'honorable Modeste Martin fut élu pour la première fois maire de Montréal en remplacement de l'ex-maire L.-A. Lavalée. M. Martin conserva ensuite la mairie pendant dix ans et, lors de sa défaite en 1921, il quitta l'hôtel de ville avant l'entrée en fonction du conseil d'alors. Non tenant à la méthode suivie en 1924, le maire Duquette a quitté l'hôtel de ville à son tour.

Commissaire

LE CONSEIL MUNICIPAL SE CHOISIRA UN NOUVEAU LEADER

Les prévisions dans les milieux municipaux sont que l'échevin Trépanier sera élu leader à l'unanimité à la première réunion du conseil. — Nouveaux fonctionnaires au bureau du maire. — Le décorum au conseil. — Le comité exécutif.

Le comité exécutif serait réuni en session stipulant que chaque séance de conseil à la prochaine assemblée du conseil municipal. C'est l'ordonnance qui sera présentée dans les cortès municipales. Mais s'il n'y a pas de modifications sous ce rapport, les échevins qui seront installés aujourd'hui assisteront à d'autres changements, dont la nomination d'un nouveau leader du conseil, ce qui n'est pas un poste des moins importants.

Le choix d'un nouvel échevin est devenu nécessaire par le départ de l'ancien leader, M. Sansregret. Ce qui actuellement semble valoir les suffrages pour ce poste est l'échevin Léon Trépanier, représentant du quartier Lafontaine. Plusieurs échevins, hier, ont exprimé l'opinion que M. Trépanier serait choisi à l'unanimité du conseil.

Don nombre sont peu renseignés sur les fonctions du leader du conseil. On pourrait penser au premier abord que le leader doit appuyer toutes les mesures du comité exécutif et en plus toutes celles qu'il soumet au conseil. Il n'est rien de tel. Le leader du conseil a pour rôle de surveiller toutes les propositions qui sont soumises, à les analyser et à en souligner les bons et les mauvais côtés à ses collègues du conseil. C'est lui qui, en quelque sorte, doit être en mesure de diriger le débat au conseil sur toutes les questions. Le leader doit donc faire preuve de sagacité, avoir une longue expérience des choses municipales.

FONCTIONNAIRES DU MAIRE
Dans le bureau du maire, les changements seront complets. Le personnel lui-même sera entièrement renouvelé. Il est pratiquement décidé, en effet, que le secrétaire du maire sera M. Martin, fils de M. Louis Martin, créateur ouvrier qui a pris part à la dernière campagne de M. Martin, et que son garde du corps sera le constable Fontaine, fils de M. Henri Fontaine qui est l'organisateur électoral de M. Martin.

LE DECORUM AU CONSEIL
Comme première mesure, le maire Martin se propose d'exiger plus de discipline au conseil municipal. Il a déclaré qu'il demanderait d'insérer dans les règles du conseil une disposition

stipulant que chaque séance de conseil dans la salle qu'après l'autorisation donnée par le maire, M. Martin suivrait, en cela l'exemple donné par le maire Duquette qui avait commencé par faire placer des constables aux portes et d'y livrer des cartes spéciales aux journalistes qui ne pouvaient être admis que sur présentation de ces cartes.

Toutes ces choses en somme ne sont que des questions de détail. Il y a bien d'autres choses, dictées par les convenances, qui devront être observées pour garder le decorum aux assemblées du conseil. Il va de soi que l'usage du tabac y est interdit, sauf dans les séances de comité. Les membres du conseil ne doivent pas fumer et encore moins chiquer, chose qui est toujours extrêmement désagréable, même quand c'est pour chauffer un cigare. Il y a encore enfin bien d'autres détails, tant pour la tenue que pour le langage, et la détermination dont fait preuve le maire élu de Montréal au sujet du decorum permet de prévoir qu'il ne laissera rien passer.

DANS L'EXECUTIF
Les prévisions sont que le comité exécutif sera réuni en bloc par le conseil, mais dans les milieux bien renseignés on affirme que l'un des membres du comité n'occupera sa position que temporairement. Il serait appelé à un poste dans le service des brevets et licences ou encore dans le bureau des estimateurs. Après ce qu'il a été possible d'apprendre, la chose peut paraître étrange, mais elle fut prévue indépendamment. Elle ne serait plus maintenant qu'une question de quelques mois. Le conseil serait ensuite appelé à choisir un nouveau représentant dans le comité exécutif.

Démagogie d'échevins

Personne n'aurait cru qu'il pût y avoir en plein vingtième siècle, et ce dans le conseil municipal de la métropole canadienne, des hommes assez ignorants de l'histoire et de l'expérience pour venir soutenir que le progrès de la mécanique aboutit à la destruction de la main-d'œuvre et à la misère de l'ouvrier.

Sans compter que cette théorie est la plus subversive qui soit en ce qu'elle vient à l'encontre de tout ce qui tend à l'avancement et au progrès, il a été démontré depuis un siècle et plus qu'elle était absolument fautive, parce que la mécanique, bien loin de nuire à l'ouvrier, ne pouvait que lui apporter un concours de plus en plus précieux, en lui permettant de produire davantage pour faire face à la consommation devenue plus grande.

La sortie faite par deux membres du conseil était d'autant moins opportune qu'elle n'était pas motivée. Elle est aussi d'autant plus inattendue et surprenante qu'elle vient de deux hommes que l'on aurait pu croire mieux équilibrés intellectuellement et doués d'une expérience plus approfondie des choses, puisque nous nous trouvons en présence d'un professionnel et d'un chef ouvrier, c'est-à-dire de deux personnages qui devraient être les derniers à vouloir nous servir les rengaines vieilles et refutes depuis longtemps.

En réalité, c'était la première fois que le conseil municipal nous faisait assister à une telle anomalie, et il serait à souhaiter que ce fût la dernière.

Rien, pas même l'approche des élections municipales, ne pouvait expliquer une telle sortie, et, si c'est ce dernier motif qui est entré en ligne de compte, nous sommes forcés de constater que c'était la recourir à un bien dangereux moyen de se faire une popularité. S'il est un devoir qui incombe aux classes dirigeantes, c'est bien celui d'éclairer et de guider la masse. Mais elles courront à leur propre malheur en la lançant sur une mauvaise voie.

"A bas les inventions modernes quand nos ouvriers crevent de faim." Tel est le cri que l'on a lancé. C'est un cri qui est dangereux parce qu'au premier abord, n'importe quel vœu venu pourrait s'y laisser prendre, et qui est faux parce que jamais les inventions modernes n'ont causé la faim parmi nos ouvriers.

Si l'on fait la revue de toutes les industries, l'on constate que jamais la main-d'œuvre n'y a été aussi considérable qu'aujourd'hui. La mécanique n'a même pas occasionné une diminution des salaires; au contraire, ils n'ont jamais été aussi élevés. Le véritable effet de la mécanique a été de faciliter le travail de l'ouvrier et d'augmenter la production. Et les ouvriers eux-mêmes le reconnaissent si bien que pas un seul d'entre eux, à l'heure actuelle, ne consentirait à retourner aux conditions d'autrefois, alors qu'il leur fallait peiner quotidiennement pendant dix et douze heures de travaux manuels pour ne produire que la centième partie de ce qui est fabriqué dans les temps modernes et ne recevoir en retour qu'un salaire insignifiant. Aujourd'hui, nos artisans travaillent moins ardemment et ils sont mieux rémunérés, grâce au progrès de la mécanique.

Ce raisonnement qui s'applique à l'industrie, s'applique aussi aux autres domaines. Le débat auquel nous faisons allusion fut soulevé au conseil parce que l'administration proposait d'acheter un char à neige pour le nettoyage des rues de la cité. Or, il est reconnu et admis que si le centre de la ville est bien entretenu, il reste, par contre, un assez grand nombre de rues où la neige n'est pas enlevée et où elle devrait l'être régulièrement et aussi rapidement que possible. Par conséquent, comment peut-on appréhender de l'achat proposé qu'il aura pour effet de faire diminuer la main-d'œuvre, c'est-à-dire, le nombre des journaliers qui travailleront à l'enlèvement de la neige, puisque le but de la ville en achetant l'appareil est de permettre à ces journaliers de couvrir une plus grande étendue de terrains qu'aujourd'hui?

D'autre part, la ville de Montréal a versé, l'an dernier, aux journaliers une somme d'environ un million de dollars pour l'enlèvement de la neige, et il est probable qu'elle ne versera pas moins cet hiver. Peut-on encore de là conclure que l'administration municipale ne veut pas venir en aide à nos chômeurs?

1930
M. Allan Bray serait Jete
par dessus bord

"... UN... UN... UN...
... CONFIDENTE AU
... DE FENAY, AU-
... UN PERSONNAGE
... DE L'ARCHE...
..."

PROBLEME POLITIQUE

LA TRANSACTION DE \$115,000
INTERDIT PLUS EN PLUS
LE PLEIN, — LE VENDEUR
AURAIT SIGNED LUI-MEME LE
CONTRAT DE VENTE. — LES
COMMENTAIRES ABONDENT

La protestation quasi unanime de la population contre l'attitude des administrateurs de Montréal — des certains conservateurs qui avaient mis quelque espoir en eux pour l'avenir, qui acceptaient leur récent succès municipal comme moyen d'assurer de nouvelles victoires dans un champ plus vaste.

Un informateur bien placé dans les cercles municipaux nous rappelle en effet, hier, que tout n'est pas à souhait dans le camp conservateur provincial. La division la plus aiguë règne dans le parti et à mesure que les délégués se réunissent, elle grandit encore et renforce les groupes d'opinion formés autour de quelques personnages marquants. C'est ainsi, à cause de cela, dit-on, que certains journaux conservateurs hebdomadaires ont fait écho à la demande de la formation d'une nouvelle convention pour le choix d'un nouveau chef de parti à Québec. Ce fait a été à ce point exact que son journal conservateur de Québec a été mis dans l'impossibilité de publier une déclaration dans laquelle il affirmait que les conservateurs avaient confiance dans le parti actuel. Une telle déclaration n'aurait pas été faite sans provoquer de graves conséquences.

"L'autre... dans les cercles municipaux, on parlait sur une déclaration qui aurait été faite lors d'un récent banquet par un personnage très haut placé dans l'arène municipale à un religieux éminent, son voisin de table. "Si je peux réussir à prendre une majorité au conseil municipal, aurais-je dit, le gros Bray va passer par dessus bord."

"Pourtant, lui a répondu son voisin, comment se fait-il que vous ayez fait la lutte côte à côte?"

"C'est vrai, répondit le haut personnage en question. Mais je m'aperçois que nous ne sommes pas de la même catégorie et que ça ne peut plus marcher ainsi."

Ce même personnage serait encore plus aigri contre M. Bray par suite de la situation actuelle touchant le projet de terminus du Canadien-National, la protestation énergique des ouvriers, l'indignation de la majorité de la population. Notre informateur nous disait encore que la situation entre les deux était des plus tendues et que l'on devait s'attendre à du nouveau sensationnel avant longtemps.

Ceux qui suivent de près la marche des affaires municipales, nous dit-on de plus à l'hôtel de ville, ne sont pas sans s'apercevoir que la politique municipale, pour quelques-uns, est une affaire fort profitable. Des gens entrés pauvres dans cette sphère sont devenus, en quelques mois, assez opulents, suffisamment pour entrevoir de grandes choses.

C'est ainsi que l'un d'eux, nous rappelle notre informateur, déclarait, à une récente fête champêtre: "Autour de ma maison, ici, je fais construire trente bungalows que je pourrai louer un bon prix pour l'été." Pour construire trente bungalows, nous dit notre personnage municipal, il faut avoir de l'argent. D'où vient-il ?

Dans le même esprit, le public n'est pas sans se demander quel est celui qui a vendu pour \$115,000 de terrains de main à main, sans témoin et sans intermédiaire, au Canadien National. Le contrat de vente est même signé de sa propre main, assure-t-on. Cette transaction, dont les autorités municipales sauraient quelque chose, aussi, dit-on dans les milieux municipaux, les plus acerbes commentaires.

Tout cela, conclut notre personnage, soulève un certain malaise dans le public et quelques-uns se demandent ce qui en résultera. La situation est de plus en plus tendue et rien ne nous fait voir qu'elle doive s'améliorer.

"VOUS ETES UN MENTEUR PUBLIC" DECLARE M. TREPANIER

L'ECHEVIN SAVIGNAC AVAIT ACCUSE M. TREPANIER D'AVOIR FOURNI DES RENSEIGNEMENTS AU "CANADA". — VIOLENTE ALTERCATION ENTRE CES DEUX ECHEVINS

L'INCIDENT WAGNER

JE POURRAIS MEME VOUS FAIRE DEQUALIFIER COMME ECHEVIN, DIT M. TREPANIER.—ON EST ECHEVIN AU CONSEIL ET NON QUAND ON SE FAIT POLICIER, DECLARE L'ECHEVIN QUINTAL.

"Vous êtes un menteur public". C'est l'épithète que l'échevin Trépanier lança à l'échevin Savignac, qui venait de l'accuser d'avoir fourni au journal le "Canada", certains renseignements qui ont permis audit journal de publier la nouvelle parue le 3 novembre, et qui avait pour titre: "Mauvais exemple d'un administrateur". C'est à l'item des Interpellations de la séance d'hier après-midi, que l'échevin Savignac se leva pour protester contre une nouvelle publiée par notre journal en date du 3 novembre dans laquelle il est question d'un "membre du comité exécutif qui va apostropher un sergent, l'insulte et le fait destituer".

L'échevin Savignac a fait les remarques qui suivent sur le sujet: "Je crois devoir me lever pour protester avec énergie contre une nouvelle publiée dans le journal le "Canada", qui n'est pas conforme aux faits ni à la vérité des faits. "Je tiens à déclarer devant le conseil ce qui en est, car dans le public on me désigne comme étant le membre du comité exécutif ainsi visé. Je ne ferai fort de mentionner le nom de celui qui a

mal en question, de vouloir l'insulter et ainsi effectivement avec nous".

Cette déclaration de l'échevin Savignac eut l'effet d'une bombe détonant avec fracas dans une assemblée paisible, et chacun des échevins se regarda avec curiosité pour ensuite se retourner vers l'échevin Savignac et attendre la fin de la déclaration commencée par le représentant du quartier St-Denis.

L'échevin Savignac continuant à dire: "En juin dernier, sur la plainte qui me fut faite par des paroissiens de Saint-Jean-Baptiste, que des magasins juifs étaient ouverts un jour de fête religieuse, je me rendis, accompagné de quelques citoyens, à l'angle du boulevard St-Laurent et de l'avenue des Pins, où, en effet, je constaté que des magasins juifs étaient ouverts alors que ceux de nos compatriotes étaient fermés. Je me rendis au poste de police No 12 où je rencontrai le sergent Wagner, juif lui-même, et je lui demandai de voir à ce que ces magasins soient sans retard fermés. Voyez donc à ce que vos compatriotes respectent nos lois et ne fassent pas une concurrence par trop injurieuse aux marchands qui ferment les portes de leurs magasins les jours de fêtes religieuses. Le sergent Wagner se fâcha, et, bien que je lui aie donné mon nom, le sergent me répondit qu'il connaissait son affaire et il me poussa dans le passage avec violence pour ensuite me pousser avec force au dehors du poste, et la poussée fut si violente que je me trouvai tout près de ma voiture. Le soir, à 9 heures, je téléphonai au chef Langevin et lui dénonçai le sergent Wagner ainsi que l'insulte que j'avais subie de la part dudit sergent.

"L'échevin Seigler me demanda d'user de mansuétude envers le sergent en question et ledit sergent fut envoyé à un autre poste comme punition de son acte.

"J'arrive maintenant à la dénonciation que j'ai promis de faire. J'accuse l'échevin Trépanier d'avoir fourni au "Canada", les renseignements qui sont dans la nouvelle publiée par ce journal.

L'échevin Trépanier fut aussitôt debout pour déclarer que la dénonciation de l'échevin Savignac était contraire à la vérité et fautive en son entier. "Vous êtes un menteur public", clama l'échevin Trépanier en regardant bien en face son accusateur. L'échevin Savignac riposta en déclarant que l'échevin Trépanier est bien celui qui a fourni les renseignements nécessaires au journal en question.

L'échevin Trépanier fit la déclaration suivante: "Je déclare sur mon honneur qu'il est faux que j'ai fourni au "Canada" les renseignements mentionnés par l'échevin Savignac. Les accusations de l'échevin Savignac sont fausses et je le défie de faire la preuve de ses avancées. Il ment effrontément". Il s'en suivit une altercation si violente entre les échevins Trépanier et Savignac qu'on s'attendait à voir qu'ils se tiendraient aux coups. Les deux échevins parlèrent avec une telle volubilité qu'il fut impossible de tout saisir. L'échevin Trépanier s'avança vers l'échevin Savignac pour lui dire avec force: "Je vous retrouverai sur un autre terrain et je pourrais même vous faire déqualifier comme échevin". Cette dernière apostrophe de l'échevin Trépanier eut un effet considérable sur l'échevin Savignac qui, tout blême, n'eut rien à répondre à la menace du représentant du quartier Lafontaine. L'échevin Biggar, qui était au fauteuil, empêcha les deux échevins d'en venir aux coups et maints échevins étaient debout alors que les autres suivaient avec intérêt ce débat violent.

L'échevin Demers se levant, fit remarquer qu'en sa qualité de président de la Commission de boxe de la cité, il était prêt à agir comme "referee" si combat il y avait. L'échevin Seigler a expliqué sa participation à l'incident dont a parlé l'échevin Savignac. Il a dit qu'il est intervenu auprès de l'échevin Savignac en faveur du sergent Wagner, qui était dans la police depuis dix ans et qu'il avait toujours donné satisfaction à ses chefs. Il a dit que le sergent avait subi une humiliation assez grande, celle de perdre son grade pour devenir simple constable, et il se plait à reconnaître que l'échevin Savignac a agi de bonne grâce à se pas

aller plus loin avec cette question.

L'échevin Quintal a déclaré qu'il avait cru que l'échevin Savignac s'était levé pour défendre l'une des prérogatives des échevins. Il se demande si un homme du conseil qui intervient et se fait "police", est bien à sa place et surtout quand il intervient aussi dans les devoirs de la police. "On est échevin quand on est au conseil et non quand on agit comme le doit faire un homme de police".

Et l'incident, qui avait suscité tant d'intérêt non seulement parmi les échevins mais aussi parmi le public nombreux qui assistait à l'ouverture du conseil, en resta là.

L'échevin Savignac et la police

Si nous en croyons ses déclarations sur l'incident Wagner, l'échevin Joseph-Marie "Oeduffe" Savignac a avoué qu'il s'était substitué aux autorités de la police dans le but de faire respecter la loi de fermeture des magasins le dimanche et les jours de fêtes d'obligation.

Voici ce que rapporte le compte-rendu d'un confrère:

"M. Savignac explique l'affaire: le jour de la Toussaint, des citoyens lui signalent le fait que les magasins juifs sont ouverts comme à l'ordinaire; il se rend sur les lieux, constate le délit et va au poste de police.

Le sergent Wagner, en charge du poste, lui dit que les constables s'occupent de l'affaire et que des poursuites seront prises. M. Savignac lui dit: Vous êtes Israélite, mais cela ne doit pas vous empêcher de faire votre devoir. Là-dessus, M. Wagner met M. Savignac à la porte. Le sergent a été suspendu par le chef de police et M. Seigler étant intervenu, Wagner n'a été que dégradé et est resté agent de police de la Cité."

C'est la défense de M. Savignac et nous présumons qu'il dit la vérité.

Quand même il aurait reçu des téléphones de citoyens, cela n'autorisait aucunement M. Savignac à se rendre au poste de police et à donner des instructions à un constable ou à un sergent. Qu'il soit membre du comité exécutif ou échevin, M. Savignac n'a pas juridiction pour dicter aux constables leur devoir. Il y a à Montréal, un chef de police et c'est de lui et non de nul autre que les ordres et les instructions doivent venir.

M. Savignac admet que le sergent Wagner lui a dit "que des constables s'occupent de l'affaire et que des poursuites sont prises". Il semble qu'il aurait dû s'en tenir là et ne pas insulter le policier qui lui répondait en laissant douter qu'il ferait son devoir parce que des compatriotes étaient en cause.

M. le maire Houde et ses candidats faisaient au cours de la dernière élection un crime à l'ancien comité exécutif de diriger la police. Si c'était mal à cette époque, ce n'est certainement pas mieux aujourd'hui. C'est un fait avéré que la police n'agit actuellement que sur les ordres des membres du comité Exécutif. Tous les membres du corps de police l'affirment et sont indignés. L'autorité et la discipline sont en voie de disparaître. Ce n'est plus le chef Langevin qui dirige la police, ce sont M. Houde et ses acolytes.

Le cadeau de \$2,500 à Monsieur le Maire

A défaut de M. Houde, qui n'a pas encore desserré là-dessus ses belles dents tout en or, c'est M. Bray qui a bien voulu nous expliquer le cadeau de \$2,500 fait à Monsieur le Maire par le comité exécutif le 7 novembre dernier. Au dire de M. Bray, M. Houde aurait employé cet argent à l'organisation de la commission bénévoles du chômage présidée par M. Norman Holland.

Le 7 novembre la commission Holland n'était pas encore formée. M. Houde avait eu des pourparlers avec M. Holland, (c'est du moins ce que celui-ci nous assure), mais il savait que les membres de la commission travailleraient gratis, et quant aux dépenses accessoires il ne savait pas à combien elles s'élevaient.

En tout cas, s'il fallait un budget à la commission, rien n'empêchait les autorités municipales de le lui voter honnêtement, ouvertement, en bloc ou en détail, sans recourir à une entremise qui dans les circonstances ne pouvait que paraître louche au public. Quant le comité exécutif décide de dépenser \$150,000 pour faire connaître Montréal à l'étranger (ce sera

On accepterait plus volontiers les explications de M. Bray et la résolution du 7 novembre en faveur de Monsieur le Maire une reddition de comptes, des pièces justificatives ou quoi que ce soit de semblable. Mais cette résolution se lit ainsi:

"Résolu qu'un crédit de \$2,500 soit voté et mis à la disposition de Son Honneur le Maire pour lui aider à faire la lutte contre le chômage; cette somme devant être imputée sur le crédit voté pour l'administration de la Ville en général."

Où trouver là-dedans la moindre indication que les \$2,500 étaient destinés à la commission du chômage?

Le 7 novembre — trois jours après les élections de Huntingdon, des Deux-Montagnes et de Maskinongé — l'exécutif municipal pouvait-il se permettre de verser sans condition \$2,500 à Monsieur le Maire, "pour l'aider à combattre le chômage"?

Ohé la Gang!

... (mais, au fait, était-ce le P. Q. ?) frappait du pied et il en sortait des légions. Parce que M. Taschereau insistait pour faire viser par les ingénieurs de la Province les plans des tunnels de la rue Wellington et de la rue de l'Eglise, M. Houde a menacé de mobiliser contre le parlement de Québec 20,000 chômeurs de la métropole. Tu parles d'un gros meuchant!

M. Houde avait commencé par renouveler, touchant ces deux tunnels, les accusations de temporisation injustifiée portées par lui contre M. Taschereau à la petite session de décembre. M. Taschereau lui ayant fait observer que personne en décembre n'avait formellement demandé aux Chambres d'autoriser ces travaux; qu'en tout cas les Chambres n'avaient à ce moment devant elles aucun des renseignements indispensables; bien plus, que lui M. Houde et son acolyte M. Bray ne s'étaient pas encore mis d'accord sur l'opportunité de construire tout de suite le tunnel de la rue Wellington;

M. Taschereau lui ayant, dit-on, fait observer tout cela, il rentra ses récriminations et lâcha par l'Assemblée — comme ? le dit de temps à autre quand il a bien mangé et que son livret — lui donne un peu de répit — la colombe de la paix. Il ne voulait plus "faire de politique" avec la question du chômage. Là, était-il n'en voulait plus faire.

Quelques heures à peine s'étaient écoulées, que les rêves de M. Houde — ou plutôt de Marius — se dissipèrent.

— revenaient hantés le nouveau. Quand on a, dit-on, joué dans les "drames" sur les planches, il est difficile de n'en pas demeurer un peu cabot.

Pour bien comprendre cette affaire de tunnels, il est indispensable de se rappeler certains faits.

D'abord, les travaux envisagés ne sont pas de ceux qui sont prévus dans la loi fédérale contre le chômage. Ici le coût n'est pas imputable moitié au pays et à la Province, moitié à la Ville; mais il s'agit d'une entreprise municipale à laquelle la Ville contribue seulement, à raison de circonstances particulières, faire contribuer le pays pour un tiers et la Compagnie des Tramways pour un autre tiers. Il n'est pas sûr qu'à l'heure actuelle cette répartition du coût soit réglée, et même, devant l'attitude d'Ottawa dans l'affaire du quai du Moulin-à-Vent, on a des raisons sérieuses de croire le contraire. Les plans devront, en tout cas, recevoir préalablement l'approbation du gouvernement fédéral et de la compagnie intéressée; et celui du tunnel de la rue de l'Eglise n'est pas encore prêt. Normalement il faudrait acheter ou exproprier des immeubles ou du terrain nu, ce qui prendra quelque temps. Et tout cela revient à dire que si les travaux peuvent commencer

avant le printemps, ils ne pourraient employer d'ici là qu'un tout petit nombre d'ouvriers. Les crises d'hystérie de M. Houde n'auraient-elles donc pour objet que d'arracher aux Chambres provinciales, pour des travaux actuellement subordonnés au plébiscite, un blanc-seing qui leur permettra, à lui et à sa "Gang", de dépenser avec un minimum de contrôle une somme de cinq millions? — "Ma Gang attend; ça presse; plus vite que ça!"

Une des résolutions d'emprunt votées le 29 décembre par le conseil municipal énumère ainsi les travaux à faire en vertu de la loi provinciale du 11 décembre:

A.—Tunnel sur la rue St-Hubert, entre les rues de Fleurimont et des Carrières, sous les voies du chemin de fer du Pacifique Canadien;

B.—Tunnel sur la rue Girouard, à l'endroit où ladite rue est traversée par les voies du chemin de fer du Pacifique Canadien.

C.—Tunnel sur le boulevard Décarie, dans le quartier Mont-Royal, à l'endroit où traversent les voies du Pacifique Canadien.

D.—Viaduc sur le boulevard St-Joseph à l'endroit où le boulevard projeté est traversé par les voies de chemin de fer Pacifique Canadien.

E.—Construction d'un incinérateur dans la partie ouest de la ville.

F.—Construction d'un bain dans le quartier Préfontaine ou St-Eusèbe.

G.—Travaux d'amélioration dans le parc Mont-Royal.

H.—Vespasiennes dans les places publiques.

I.—Construction de conduits souterrains pour l'éclairage des parcs.

J.—4 postes de pompiers et de police.

K.—Tunnels à plusieurs sous-voies sous la rue Sherbrooke, au Parc Tremblay et au Parc Lafontaine, sous le boulevard d'Ingram et au Parc Jarry.

L.—Marché Saint-Antoine.

M.—Marché Saint-Jacques.

Aujourd'hui 13 janvier, un mois et deux jours après l'entrée en vigueur de la loi en question, ces travaux ne sont pas encore commencés. Avant de parler des tunnels de la rue Wellington, de la rue de l'Eglise, M. Houde pourrait toujours mettre en marche ceux de la rue Saint-Hubert, de la rue Girouard, du boulevard Saint-Joseph, du boulevard Décarie. Pour les chômeurs, cela vaudrait mieux que de leur imposer, le ventre creux, la marche sur Québec. Il est vrai qu'on leur a fait manger, à l'occasion de Noël, des branches de sapin, des ballons en baudruche, des globes en verroterie, des flûtes en ferblanc, et que cela leur a certainement fait du bien à l'estomac; mais il y a de cela bientôt trois semaines, et ils n'ont pas la force de résistance des gens qui vendent les arbres de Noël \$10 chacun à la Ville, au lieu d'un dollar comme aux clients ordinaires.

A propos de ces travaux autorisés par la loi du 11 décembre, on a prétendu qu'ils ne pouvaient commencer avant le vote des emprunts. Mais les emprunts sont votés depuis deux semaines, et d'ailleurs, n'importe quelle banque aurait été heureuse d'en escompter le vote.

M. Bray l'a déclaré: les plans ne sont pas prêts.

Quand les travaux commenceront, le Canada sera heureux de l'annoncer. D'ici là, il ne sera de crier: — "Ohé, la G et plus vite que ça!"

Oliver ASHLEY

Administrations municipales

LES administrations municipales de *Northeast* les grandes villes du continent souffrent considérablement de la crise. Dans la grande majorité de ces villes, les administrations doivent avoir recouru à des augmentations de taxes et dans plusieurs cas: Philadelphie, Chicago et Détroit, les employés civiques ne sont pas payés du montant de leur salaire.

L'administration Houde, après avoir traversé les pires années de la dépression, a balance son budget et accompli plus de travaux que les administrations antérieures. Les employés municipaux sont assurés de leur salaire et l'administration terminera l'année en bouclant encore son budget. On ne peut guère s'attendre à un meilleur record, surtout lorsqu'on se rend compte de la situation actuelle dans les autres grandes villes des États-Unis.

A Philadelphie, le Conseil municipal a proposé une augmentation de taxes de 15-2 sous par \$100 d'évaluation ainsi qu'une augmentation de 50 p.c. de la taxe de l'eau. Depuis deux ans, 51,000 résidences ont été vendues par le shérif pour défrayer le paiement des taxes dues à la ville de Philadelphie.

Philadelphie, la troisième ville des États-Unis, au mois de décembre dernier, se trouvait devant des coffres vides. 26,000 employés n'ont pas reçu leur salaire le 15 décembre et les banquiers ont refusé d'avancer la somme de \$1,700,000 requise à cet effet.

Maintenant, c'est au tour de Chicago. Le juge Williams, de la Cour supérieure de cette ville, recommandait hier, à l'administration municipale, de placer la ville sous la charge d'un curateur. On sait que depuis des mois, les instituteurs, les institutrices et les employés civiques ne reçoivent pas de salaires.

Il en est de même à New-York où le maire Walker dénonçait violemment les banquiers parce que la Métropole américaine ne pouvait pas emprunter \$90,000,000 pour des fins administratives. Sur ce \$90,000,000, il est inclus la somme de \$20,000,000 pour des travaux de chômage et des secours directs aux chômeurs. Le maire Walker menaçait les banquiers de demander de l'aide du gouvernement fédéral à Washington afin d'obtenir les sommes requises pour payer les emprunts échus et les travaux de chômage.

Détroit n'est guère dans une meilleure position. Cette ville a dû emprunter des sommes considérables afin de pouvoir payer ses employés mais la baisse énorme dans la perception des taxes forcera les autorités municipales de cette ville à réduire les salaires de ses employés et à congédier plus de 1,000 employés.

Les autorités municipales d'Atlanta, Georgie, sont en dettes de plus de \$1,500,000 et sur ce montant plus de \$700,000 sont imputables à des billets échus depuis le 19 décembre. Cette somme avait été empruntée des banques pour payer les salaires des instituteurs.

La ville d'Elmira, New-York, se trouve dans l'impossibilité de payer les salaires de ses instituteurs et les autorités espèrent que la Législature de l'état de New-York viendra à leur secours.

On pourrait ainsi citer une foule d'autres villes dont la situation n'est guère plus favorable que celle des villes précitées.

Ainsi la critique acerbe que les adversaires de l'administration Houde ont déversée sur elle, touche plus à la partisanerie politique libérale qu'à la critique constructive. Lorsqu'il nous est donné de comparer la position financière de la ville de Montréal avec celle des grandes villes américaines, on conçoit facilement que l'administration Houde mérite plus de louanges que de blâmes.

Il est à se demander ce que l'administration Desroches, par exemple, dont la générosité dans l'affaire de la Montreal Water and Power est bien connue du public, aurait accompli si elle avait été au timon des affaires municipales depuis avril 1930 et quelle attitude elle aurait prise devant la situation qui subsiste depuis deux ans? Nous aurait-elle encore imposé d'autres Montreal Water and Power? Aurait-elle, par exemple, doté Montréal de toutes les améliorations qui ont été entreprises par l'administration Houde? Nous ne le croyons pas. Elle aurait tout simplement été la succursale officieuse de nos "grands hommes" de Québec, succursale officieuse que l'on tentera encore de nous imposer au mois d'avril prochain, puisque les candidats de M. Taschereau ont déjà connus.

Il serait oiseux, pour le moment, d'insister plus longuement sur ces candidatures, car nous aurons l'occasion de les démasquer avant le mois d'avril prochain.

De toute façon, que M. Taschereau se le tienne pour dit:
BANDS OFF MONTREAL!

Employés municipaux menacés

MM. Parent, Geoffrin et Roberge accusés d'avoir provoqué l'opposition systématique au conseil, vendredi.— Pourquoi deux membres de l'Exécutif ont-ils voté contre leurs trois collègues?— Le silence qui entoure maintenant cette enquête sur la Commission du chômage.— La ville n'a pas de directeur des finances.— Opinion de MM. Jeanotte et Lacombe.

Les trois votes de non-confiance qui ont été donnés à l'assemblée du conseil municipal, vendredi après-midi, ont eu leur répercussion à l'hôtel de ville. On en conclut facilement que tout ne va pas pour le mieux chez Central.

Les échecques qui réclamaient une enquête sur la Commission du chômage ont voté contre la suspension immédiate du général M. de la Roche. Ils ont voté en effet contre la suspension des juges du conseil et ils savaient qu'en attendant ils remettaient à plus tard la discussion au sujet de la nomination d'un directeur des finances au sujet de la création d'une commission d'échecques en attendant le remplacement de la commission Parent. Mais ils ont retardé cette discussion sachant très bien que le comité exécutif aurait un vote de non-confiance, que le rapport de l'Exécutif ne serait pas adopté et que le maire par conséquent indirectement ne pourrait faire entendre son vœu par la majorité du conseil.

M. Achmar Reynault

Le maire de Montréal, M. Achmar Reynault, a déclaré samedi que l'actuelle administration a peut-être contribué à retarder momentanément la tenue d'une enquête sur la Commission du chômage. Il doit prendre leurs responsabilités dit le maire.

Les commissaires de la ville se sont réunis hier du dernier vote à l'assemblée du conseil MM. Jallier, Jeanotte et Lacombe ont voté pour la suspension des juges tandis que leurs collègues, MM. Alfred Pilon et Hogan, ont voté avec la majorité du conseil, contre la suspension, contre tout engagement immédiat par conséquent à la Commission du chômage. Plusieurs échecques et le public en général furent très étonnés de ce vote de MM. Pilon et Hogan et ils en déduisent qu'il existe une certaine intimité au comité exécutif.

Recherches

Un certain personnage télu en que de l'hôtel de ville est même allé jusqu'à affirmer que M. Hubert Parent, C.H., directeur des services municipaux et M. Laurent Roberge, directeur technique des travaux avaient exercé l'influence sur le conseil municipal au moment de leur vote. On prétend même que d'autres personnes ont travaillé pour le conseil avec M. Laurent Geoffrin que l'on accusait d'avoir été l'instigateur de la suspension de MM. Pilon et Hogan et qu'il y avait eu un accord préalable sur le vote favorable pour maintenant des propositions financières.

Il faut dire que tous ces faits sont supérieurs de la ville pendant de leur bonne foi. Ils savent que l'opposition est une responsabilité au sein même du conseil, mais qu'ils y tiennent personnellement de quelque façon. Ils ignorent tout de la tournure que prendraient les événements à l'assemblée de vendredi. Le comité exécutif, dit-il les échecques qui ont donné un vote de non-confiance, a commis plusieurs erreurs vendredi. Il a tout retardé la présentation de son rapport le matin. Il a le plus tard de faire échecquer ce rapport en attendant qu'il suspende le général Parent comme l'Exécutif. Ce rapport a donc été présenté au conseil qui est intervenu sur le fait, le nombre des votes étant 12 à 12.

Le comité exécutif

Le comité exécutif a été convoqué hier à l'hôtel de ville. Les échecques ont été présents en nombre. On a discuté les affaires municipales et on a décidé de...

qui ont donné le vote de non-confiance sont prêts à protester tout employé municipal qui voudrait travailler en défaut. Un échecque a été approché samedi. On lui a demandé s'il accepterait de voter en faveur d'une motion de protestation concernant le directeur des services municipaux. On voudrait empêcher Meillon d'assister aux assemblées du comité exécutif et on tenterait de lui faire le titre d'indivisibilité qui est attaché à ses fonctions. Cet échecque a refusé catégoriquement. Il s'est opposé à toute mesure en ce sens et il ne veut pas que la chaire soit amendée pour valoir au directeur des services municipaux certains pouvoirs et certaines attributions.

Les commissaires veulent instituer une enquête à l'hôtel de ville afin d'établir les responsabilités de chacun en ce qui regarde l'impasse arrivée à l'assemblée de vendredi.

M. J.-E. Jeanotte

M. J.-E. Jeanotte a déclaré que les rapports au sujet de la Commission du chômage et de la nomination d'un directeur des finances seront discutés à la prochaine assemblée. MM. Alfred Pilon et F. Hogan, deux membres de l'Exécutif ont clairement démontré leur existence à la dernière assemblée à l'assemblée de tous.

M. Lacombe prétend que le résultat de cette assemblée avait été prévu et voulu par le comité exécutif par le maire. Il dit que le comité présentera pas d'autres rapports concernant la Commission du chômage. Les échecques qui votent une enquête se sont réunis à la dernière minute. C'est leur affaire dit M. Lacombe et le conseil est responsable de son action et de ses décisions, et d'accepter et si d'accepter les décisions.

Echecques notifiées

Quant aux échecques qui ont donné un vote de non-confiance, ils se réunissent samedi matin à l'hôtel de ville. Le comité exécutif, ajoutent-ils, veut congédier des officiers municipaux et veut installer MM. Hubert Parent, Laurent Geoffrin et Laurent Roberge, nous pourrions répondre par un vote que le conseil peut avoir le dernier mot.

Pendant ce temps, la ville est sans directeur des finances. Les échecques disent que les prétendues commissions nommées à la Commission du chômage demeurent pour le moment de moins, ceux qui doivent être nommés à l'assemblée des échecques.

A. L.

Comité 1932

Le comité exécutif

Une lutte ardue s'est engagée entre les membres du groupe majoritaire qui se sont emparés de la chancellerie municipale au sujet de la présidence du comité exécutif. Trois candidats sont actuellement en lice: MM. Gablin, Desroches et Legault.

On dit que M. Desroches cabale ferme pour reprendre la direction du comité exécutif, mais que ses chances sont plutôt minimes; tandis que M. Legault est le choix de l'hon. M. Rinfret et que M. Gablin est favorisé par la majorité des échevins du groupe rinfretiste. On croit dans les milieux municipaux que la présidence sera décidée définitivement par l'hon. L.-A. Taschereau et que son groupe à l'hôtel de ville se soumettra bêtement à sa décision.

Parmi les autres échevins qui feront probablement partie du comité exécutif on mentionne tout spécialement l'échevin Joseph Monette et M. G.-R. Brunet, comme représentant de la classe ouvrière.

Ainsi M. Legault représentera le nord de la ville, M. Monette, le centre; M. Gablin, l'ouest; M. Brunet l'est et un échevin de langue anglaise sera aussi nommé pour représenter cet élément sur le comité.

La position de leader du conseil est assurée à l'échevin Léon Trépanier.

17 FONCTIONNAIRES SUSPENDUS A L'INSU DE L'ANCIEN COMITE

Par un chef de service qui déclare avoir reçu des ordres à cet effet. — Siégeant avec le maire Houde, le comité exécutif proteste contre ces destitutions et contre l'ingérence du nouveau groupe au pouvoir dans les affaires de l'hôtel de ville avant l'assermentation officielle.

A la suite de la session de groupe au pouvoir à l'hôtel de ville.

C'est à la suite de cet incident que le maire Houde et les membres du comité exécutif, qui restent en fonctions jusqu'à l'assermentation du nouveau conseil, ont adopté la résolution suivante.

"IL EST RESOLU: que le Comité Exécutif, tenant de charte, mais en fonction de par la charte jusqu'à l'élection de nouveau Comité, ordonne formellement aux chefs de départements de ne destituer personne sans fournir au présent Comité exécutif des raisons à l'appui.

Le Comité exécutif, dans la mesure du possible, proteste aussi contre l'ingérence possible du nouveau groupe élu à l'hôtel de ville avant l'assermentation des nouveaux délégués et l'élection du nouvel exécutif.

Comme on demandait au chef d'un service en question pourquoi il avait suspendu dix-sept hommes à son emploi, celui-ci aurait répondu qu'il avait reçu des ordres pour agir ainsi. On a compris que ces ordres venaient de certains membres du nouveau

"LA PATRIE"

7-4-1932

Les amendements à la charte

Les élections municipales seraient fixées au premier lundi de novembre — Le terme actuel du maire et des échevins prolongé jusqu'en novembre 1934 — Le commencement de l'année financière fixé au 1er mai — Les employés de la Cité ne restent en fonctions que durant bon plaisir.

Le Conseil 20/12/33
Le conseil municipal étudiera cet après-midi deux listes d'amendements au bill de Montréal. La première a trait aux amendements à la charte nécessaires pour effectuer les réformes suggérées par les vérificateurs qui font une enquête sur les finances municipales.

Ces amendements comportent que les élections municipales aient lieu le 1er lundi de novembre tous les ans à partir de novembre 1934 un article prolonge le terme actuel du maire et des échevins jusqu'en novembre 1934.

Un autre groupe d'articles fixe le commencement de l'année financière Montréal au 1er mai, et prolonge l'exercice en cours jusqu'au 30 avril 1934. Il est aussi pourvu que le conseil votera un budget spécial pour couvrir la période du 1er janvier 1933 au 30 avril 1934, budget qui devra être adopté pas plus tard que le 30 avril prochain.

Pour ce budget spécial on pourra voter une somme non spécifiée encore, et se la procurer par un emprunt dont les échéances seront réparties sur une période n'excédant pas dix ans, emprunt qui n'affectera pas le pouvoir général d'emprunt de la cité.

Toujours pour suivre le rapport des experts, un article stipule que la cité peut, par règlement, changer et diviser les fonctions exercées par le contrôleur et le vérificateur de la cité, et le trésorier ou le directeur des finances, donner à celui-ci une partie des fonctions de celui-là, limiter les fonctions du contrôleur et auditeur à celles d'auditeur et les définir.

Un autre article stipule qu'en cas de surplus de revenus à la fin d'un exercice financier, ce surplus ne sera pas ajouté aux revenus estimés pour l'année suivante, mais constituera "une réserve qui pourra être utilisée temporairement pour tous usages quelconques" (il reste peut-être à voir ce que deviendront dé-

terminativement ces fonds auxquels on n'assigne qu'un usage temporaire).

A part d'autres articles qui sont plus ou moins de concordance, on voit encore dans cette première liste un article qui porte de \$300,000 à \$1,000,000 la somme des emprunts autorisés pour matériaux, fournitures, machines et outillage.

Un article permettant à la cité d'imposer une surtaxe foncière de cinq pour cent aux compagnies d'utilité publiques sauf la Compagnie des Tramways.

Un article autorisant la ville à emprunter, à même le pouvoir d'emprunt du règlement 1151 (amendé par 1168), un montant de \$300,000 pour agrandir l'hôtel de ville. Le règlement 1151 prévoit, entre autres choses, à un emprunt de \$500,000 pour l'établissement d'un harché public au nord de la rue Rachel.

Durant bon plaisir

Les amendements de l'autre liste sont moins importants; cependant il convient d'en signaler quelques-uns. D'abord celui-ci: "Les employés de la cité ne restent en fonction que durant le bon plaisir de l'autorité compétente, quels que soient les termes et conditions de leur engagement". Il paraît que cela vise les employés déclarés en quelque sorte inamovibles par la Législature.

Un autre dispose du don de la ville à l'Université de Montréal: il sera payé en vingt versements annuels, dont le premier sera dû, et exigible dans un délai de 12 mois à compter de la sanction de la présente loi.

D'autres articles ont trait à l'établissement de postes de stationnement pour les véhicules moteurs servant au transport, moyennant rémunération, de voyageurs ou de marchandises; les taxes sur les compagnies d'assurance, sur les théâtres.

Un article a trait à la nomination d'un recorder en chef. Plusieurs autres articles moins importants figurent aussi sur la liste. Tout cela et une bonne liste de rapports du comité exécutif, dont le premier est à l'effet de voter \$1,059,700 pour les secours directs de février; le conseil aura donc de quoi discuter cet après-midi.

Amal

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À MONTRÉAL

Une séance très intéressante a été donnée à l'hôtel de ville. Le maire d'abord a fait un exposé sur les finances municipales. Il a parlé de la situation des finances de la ville, de la situation des finances de la province, de la situation des finances de la métropole.

M. Gauthier, maire de Montréal, a parlé ensuite. Il a dit que le conseil municipal de Montréal avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

Le maire s'est attaqué avec une violence et une colère non contenues au gouvernement de la province de Québec. Il a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

Le maire de Québec, M. Tremblay, nous dit que le conseil municipal de la province ne doit rien à Montréal. Ordinairement le conseil est payé par Québec au commencement de janvier. Le mois de janvier vient d'être et nous n'avons rien reçu des 200,000 dollars par Québec.

J'ai demandé à M. Hoberge de venir à Québec sans plus tarder afin de régler ce montant car je crois que le directeur des finances a tout réglé.

Le conseil municipal de Québec a demandé de payer un contrôleur pour les dépenses de la ville. Ils veulent un contrôleur de la ville qui devrait y avoir accès et tout d'abord un contrôleur à Québec pour surveiller les dépenses du gouvernement.

Québec contrôle tout en fait. Québec contrôle les finances de la ville de Montréal. La situation est intenable et c'est pourquoi le conseil municipal de Montréal demande à Ottawa bientôt avec des partisans et des adversaires et exposera la situation de la métropole.

Les élections comme MM. Taillefer, Brien et Tailhon, veulent nous faire la leçon. Je n'ai pas de leçons à recevoir des échecins municipaux.

M. Brien est retors et retors. M. Brien se dit et dit de l'argent le maire de cet appel à la collaboration.

M. Taillefer qui a aussi été arrêté comme tous le dit dans les journaux est content de délayer. Je crois que le maire n'empêche pas la bonne tactique, car il a le droit de déplacer les gens.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

M. Gauthier a dit que le conseil municipal de Québec avait le droit de se séparer de la province, de se détacher de Québec. Il a proposé de la sécession et plus ni moins de la métropole.

Chenil
1934

M. CAMILLIEN HOUDE SE REND À OTTAWA

"Il y aura beaucoup moins de politiciens à l'Hotel de ville que par les années passées", déclarait à midi, M. Camillien Houde, maire de la métropole du Canada, qui était l'hôte d'honneur du club des journalistes au lunch-déjeuner hebdomadaire qui eut lieu sous la présidence de M. W. J. C. Sutton, à l'Hotel Mont-Royal.

Après avoir été salué par le personnel et présenté à la nombreuse assistance comme le premier magistrat de la plus belle ville du Canada, Son Honneur le maire remercia les membres de la marque de confiance qui lui témoignèrent et finit par la prière de sept de ses collègues à l'Hotel de ville. Il félicita tout particulièrement Victoria T. O'Connell, maire par intérim dans Sainte-Anne, qui, dit-il, compte 13 ans de bons services au poste municipal. Ensuite, il félicita M. Houde, que la population aura le grand honneur pour tout ce qu'il a accompli dans l'intérêt des contribuables.

UNE SITUATION GRAVE

"Mes collègues et moi-même travaillons de concert et ferons face à tous les problèmes difficiles qui sont attachés devant nous. La situation est actuellement plus grave mais soyez assurés que nous y ferons face avec toute l'énergie dont nous sommes capables. Nous avons besoin de la collaboration de tous les corps publics, des journaux et des divers clubs sociaux et avec la coopération de tous les hommes d'affaires et les industriels nous réussissons à résoudre les nombreux problèmes. La seule heureuse chose fait ma promesse white au club des journalistes composé de membres appartenant à la profession des affaires et la valeur de la propriété et lorsque la conjonction de ces deux éléments, la chose des affaires et des journaux à attirer mon attention.

"J'ai remarqué que les journaux de nos maîtres de travail et les clubs sociaux ont des problèmes importants et il est grand de coopérer avec les journaux et les associations sociales.

"Le maire Houde sera à l'Hotel

pas cet après-midi pour Ottawa et y rencontrera une personne très importante avec qui j'aurai un long entretien.

"En terminant, je désire une nouvelle fois vous remercier pour votre marque de confiance". Il fut longuement applaudi par les 175 convives présents.

SEPT AUTRES MONTRENAIS

A une autre table, on remarquait les sénateurs T. O'Connell, E. J. Anne, W. H. Hagan, M. J. B. de Grace, F. J. Hogan, Saint-Claude, L. J. McKenna, Mont-Royal; W. H. Weldon, Saint-Georges; George Layton, Saint-André; Dave Ross, Saint-Michel; Alex James Cranshaw et Harold Gaboury, représentant Micheline Gillson, Saint-Laurent. Ils furent présentés à l'assistance par M. Gilbert Layton.

A la fin de la réunion, M. Houde reçut un magnifique service à thé de la compagnie Balala Tea.

M. WILLIAM NUGENT

M. William D. Nugent, vice-président de la Media Records Inc. de New-York, le conférencier du jour, rendit hommage aux journaux de Montréal et de Toronto et des autres villes du Dominion, et déclara qu'ils étaient les résultats de la vie économique et sociale dans notre pays.

Il affirma que l'économie dans les journaux ne devait pas être considérée mais augmentée. "L'expérience a démontré, dit-il, que la publication des journaux avait des effets de médiation et même de l'harmonisation des affaires dans plusieurs des grands centres de la région".

En terminant, M. Nugent a lu les paroles de gratitude de plusieurs dactylographes leurs copies d'annonces.

vement opposés, soit de droite et de gauche, se mettent immédiatement à l'oeuvre afin de pouvoir soumettre un rapport préliminaire à la prochaine réunion du conseil. M. Herriot s'occupera de ce problème avec d'autant plus de facilité qu'il a dû s'en occuper déjà dans la ville de Lyon, dont il est le maire.

L'une des premières questions à considérer est celle du marché du blé en France. Le parlement a bien déjà fixé un prix minimum et cette mesure pour la vente de cette céréale, mais les vendeurs de France ne peuvent vendre leur blé parce que le prix fixé est trop élevé. Plusieurs d'entre eux doivent même vendre cette céréale illégalement à un prix plus bas pour se procurer l'argent nécessaire à l'entretien de leur ferme et à la subsistance des leurs. Or, cet état de choses, si le conseil ne saurait durer longtemps sans que des protestations s'élevassent d'un pas partant.

Le prix du blé, qui constitue pratiquement l'échelle des valeurs en France, est naturellement très élevé en raison de la hausse du prix de l'argent. Ce sont des problèmes de cette nature qui retiennent en ce moment l'attention des parlementaires français.

Le comité exécutif

Le comité exécutif municipal, que les contribuables de Montréal attendaient avec tant d'impatience, est formé depuis hier. A l'unanimité, les représentants du peuple à l'Hôtel de ville ont choisi comme président le notaire Jean-Marie Savigne et comme membres les échevins Hector Dupuis, W.-S. Weldon, le Dr Zénon Lesage et M. Ovide Taillefer. M. Henri-L. Auger occupera le poste de leader du conseil.

Les contribuables se demanderont ce qu'il faut admirer le plus: l'excellence des éléments qui composent le nouveau comité ou l'unanimité qui s'est faite autour de son choix.

Les ouvriers trouveront un des leurs sur le comité exécutif: M. Dupuis. Ce jeune échevin a fait sa marque lorsqu'il a mené la bataille contre l'ancienne administration. Il s'est révélé de première force et il a su protéger les intérêts des contribuables durant les deux dernières années en forçant les administrateurs à se tenir sur la défensive.

M. W.-S. Weldon représentera sur le comité l'élément anglais. C'est un acte de justice que les Anglais sauront apprécier. L'ancienne administration avait choisi un Irlandais, M. Bell, pour représenter l'élément de langue anglaise et l'on connaît trop les différends qui existent trop souvent entre Anglais et Irlandais pour ne pas juger que la nouvelle nomination recevra l'assentiment des Anglais de notre ville. Toutefois, l'élément irlandais ne fut pas oublié par la nomination de M. O'Connell à la présidence de la Commission des Egoûts.

Les professionnels auront dans la personne du Dr Zénon Lesage un représentant qui leur fera grand honneur. Le Dr Lesage, dont les trois réélections successives prouvent amplement la popularité, est habité à la bataille et possède une excellente expérience des affaires municipales. Sa présence sur le nouveau comité exécutif sera d'un grand secours.

Les marchands n'ont pas été oubliés dans le choix des membres du comité exécutif. M. Ovide Taillefer saura protéger leurs droits et faire valoir auprès des autorités leurs justes revendications.

L'échevin Henri-L. Auger fera un leader idéal et avec lui la dignité du corps échevinal sera certainement sauvegardée. Lui aussi possède une expérience considérable des affaires municipales et il ne pourra manquer de s'acquitter parfaitement des importantes fonctions qu'on lui confie.

L'unanimité du corps échevinal dans le choix du comité exécutif est un signe des temps. On a enfin compris qu'une administration en face d'une situation très critique avait besoin de tous les concours pour mener à bonne fin sa lourde tâche. Le premier pas est significatif à la condition qu'il n'est pas fait pour masquer des menées secrètes pour embourber ultérieurement l'administration actuelle. Nous nous référons à croire une telle chose et espérons sincèrement que la collaboration de tous les échevins fera du nouveau conseil le corps municipal idéal.

Ultimatum du maire au Board of Trade

Une séance orageuse du conseil municipal

Le conseiller A. Barbeau qui a tenu son discours à la séance du conseil municipal de mardi soir, a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues. Il a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues. Il a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues.

Le conseil municipal a tenu sa séance de mardi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Levesque. Le conseil a discuté de la proposition de M. Barbeau, qui a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues.

FINANCE MUNICIPALE

Le maire de Montréal, sous l'égide de la plus haute autorité que d'habitude, les conseillers A. Barbeau et J. L. Levesque ont tenu leur séance de mardi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Levesque.

Le conseil municipal a tenu sa séance de mardi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Levesque. Le conseil a discuté de la proposition de M. Barbeau, qui a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues.

LES DEBATS

Le conseiller A. Barbeau a tenu son discours à la séance du conseil municipal de mardi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Levesque. Le conseil a discuté de la proposition de M. Barbeau, qui a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues.

Le conseil municipal a tenu sa séance de mardi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Levesque. Le conseil a discuté de la proposition de M. Barbeau, qui a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues.

LE BOARD OF TRADE

Le conseil municipal a tenu sa séance de mardi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Levesque. Le conseil a discuté de la proposition de M. Barbeau, qui a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues.

Le conseil municipal a tenu sa séance de mardi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Levesque. Le conseil a discuté de la proposition de M. Barbeau, qui a été l'objet de la plus vive attention de la part de ses collègues.

QUI DONC INSPIRE L'ECHEVIN LEDUC?

Defaite d'un vote de censure contre le maire

Qui inspire le conseiller municipal, François J. Leduc, à porter des attaques personnelles contre l'Administration Municipale?

13-4-1935

Le maire de la Ville de Montréal, M. Leduc, a été élu au conseil municipal le 12 décembre 1934. Il est le fils de M. Leduc, le maire de la Ville de Montréal pendant plusieurs années. M. Leduc a été élu conseiller municipal le 12 décembre 1934. Il est le fils de M. Leduc, le maire de la Ville de Montréal pendant plusieurs années. M. Leduc a été élu conseiller municipal le 12 décembre 1934. Il est le fils de M. Leduc, le maire de la Ville de Montréal pendant plusieurs années.

Le maire de la Ville de Montréal, M. Leduc, a été élu au conseil municipal le 12 décembre 1934. Il est le fils de M. Leduc, le maire de la Ville de Montréal pendant plusieurs années. M. Leduc a été élu conseiller municipal le 12 décembre 1934. Il est le fils de M. Leduc, le maire de la Ville de Montréal pendant plusieurs années.

LES STAGES

La séance du 27ème trimestre a été présidée par M. Leduc. Le conseil municipal a discuté de la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal. Le conseil municipal a adopté la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal a discuté de la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal. Le conseil municipal a adopté la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal.

DES REVELATIONS

Les faits suivants ont été révélés pendant la séance du 27ème trimestre. Le conseil municipal a discuté de la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal. Le conseil municipal a adopté la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal a discuté de la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal. Le conseil municipal a adopté la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal a discuté de la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal. Le conseil municipal a adopté la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal.

OPPOSITIONS SYSTEMATIQUES

Il y a eu des oppositions systématiques à la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal. Le conseil municipal a discuté de la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal. Le conseil municipal a adopté la proposition de loi relative à la création d'un conseil municipal de la Ville de Montréal.

13-4-1935



HÔTEL DE VILLE.

Monsieur,

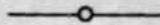
Montréal, 16 janvier 1936.

Vous êtes prié d'assister à une assemblée spéciale du Conseil, qui aura lieu, dans la salle dudit Conseil, à l'hôtel de ville, le LUNDI, VINGTIÈME jour de JANVIER courant, à TROIS heures précises de l'après-midi, convoquée par Son Honneur le Maire, pour prendre en délibération les affaires sommairement indiquées dans l'ordre du jour qui suit.

Alphonse Gauthier,

Greffier de la Cité.

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DU
Conseil de la Cité de Montréal
LUNDI, 20 JANVIER 1936.**



Routine et affaires nouvelles.

Réception de requêtes.

Présentation de rapports par le Comité Exécutif et les Commissions d'étude ou d'investigation.

Avis de motions.

ORDRE DU JOUR

1. *Rapport du Comité Exécutif.* — Soumettant un projet de règlement pourvoyant à un emprunt en rapport avec les secours directs aux chômeurs pour le mois de février 1936.
2. *Rapport du Comité Exécutif.* — Pourvoyant à l'émission d'un emprunt au montant de \$840,000.00 en vertu du règlement No 1377 concernant les secours directs aux chômeurs pour le mois de janvier 1936.

AVIS DE MOTION

3. *Échevin Bray.* — À l'effet de remplacer la Commission du Chômage par un gérant ou surintendant. (16 décembre).

DÉPOSÉS SUR LE BUREAU

4. *Correspondance entre M. l'échevin Biggar et M. Harry Pulos.* — En rapport avec le privilège pour l'exploitation d'un restaurant dans le parc Mont-Royal. (16 décembre).
- Rapport du Comité Exécutif.* — À l'effet d'accorder, à M. Spiros Colivas, pour un terme de cinq ans à compter du 9 novembre 1935, le privilège de vendre des rafraichissements etc. dans le chalet du parc Mont-Royal. (30 novembre).

RAPPORT

5. *Comité Exécutif.* — À l'effet d'accorder à M. Édouard Dubuque le privilège d'exploiter des restaurants etc. et de louer des embarcations dans le parc LaFontaine. (Délibération remise, le 16 décembre, à la demande de l'échevin Layton).

RAPPORTS

6. *Comité Exécutif.* — À l'effet de voter un crédit de \$6,000.00 pour la préparation des plans et devis des changements à la station de pompage du réservoir de la Côte des Neiges. (Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil).
7. *Comité Exécutif.* — Transmettant un rapport du directeur des finances en réponse à une résolution du Conseil concernant le système de comptabilité de la Cité. (Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil).

8. *Comité Exécutif.* — Transmettant une communication de la Compagnie des Tramways de Montréal en réponse à une résolution du Conseil concernant les tramways à conduite unique. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
9. *Comité Exécutif.* — A l'effet de voter un crédit de \$70,437.00 pour payer le travail supplémentaire et le salaire des employés surnuméraires, le coût de la papeterie etc. etc. en rapport avec la réfection des rôles de taxes spéciales d'expropriation. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
10. *Comité Exécutif.* — Recommandant que soit annulée la balance disponible du crédit voté à même l'emprunt autorisé par le règlement numéro 963 pour l'achat et la pose de lampadaires etc. pour le système de conduits souterrains du tunnel de la rue Wellington. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Hogan.*)
11. *Comité Exécutif.* — A l'effet de renouveler aux mêmes conditions, pour une période de cinq ans et quatre mois, le contrat passé entre les Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal et la Cité pour l'hospitalisation de malades indigents atteints de maladies chroniques. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
12. *Comité Exécutif.* — A l'effet d'acheter, des Frères des Écoles Chrétiennes, pour la somme de \$365.04, une lisière de terre qui fait partie du lot numéro 752 situé sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. (*Délibération remise le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
13. *Comité Exécutif.* — A l'effet d'amender une résolution du 17 janvier 1927 relativement à la rétrocession d'un terrain à monsieur l'abbé Oscar Bissonnette. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
14. *Comité Exécutif.* — A l'effet d'approuver deux projets d'actes de tolérance par la Cité en faveur de MM. E. Ménard et H. T. Monks re: empiètement sur l'avenue Notre-Dame de Grâce. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
15. *Comité Exécutif.* — A l'effet d'acquérir, de la Compagnie J.-R. Bonhomme Limitée, au prix de \$261.02, une bâtisse etc. érigée sur le terrain appartenant à la Cité, à l'angle de la rue de Castelnau et du boulevard St-Laurent. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
16. *Comité Exécutif.* — Soumettant un projet de règlement concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier de Lorimier. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)

17. *Comité Exécutif.* — Soumettant un projet de règlement concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier St-Eusèbe. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
18. *Comité Exécutif.* — A l'effet de constituer en corporation l'association dite: "Montreal Skeet Club". (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
19. *Comité Exécutif.* — A l'effet de voter un crédit de \$25,000.00 pour études se rapportant aux collecteurs du quartier Maisonneuve, afin de prévenir les inondations etc. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
20. *Comité Exécutif.* — A l'effet d'accorder au plus bas soumissionnaire, "Metropolitan Electric Company Limited", le contrat pour modifier l'installation électrique de certains bureaux au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, au prix total de \$11,964.05. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
21. *Comité Exécutif.* — A l'effet de louer de monsieur Edmond Guyon la carrière Miner, dans le quartier Villeray, pour y déposer des cendres etc. et d'accepter la cession gratuite de la succession Jarry de lisières de terre pour le prolongement des rues Garnier et Raoul, afin que la Cité puisse avoir accès à ladite carrière. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Filion.*)
22. *Comité Exécutif.* — A l'effet de continuer, à certaines conditions, le paiement de la subvention de \$3,000.00 accordée à l'hospice St-Henri Incorporé. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)

MOTIONS

23. *Échevins Goyette, Caron et Seigler.* — Re augmentation et octroi de certaines allocations de chômage. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
24. *Échevins Bray et Trépanier.* — Re amélioration du port de Montréal et parachèvement de la gare terminale des chemins de fer nationaux. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
25. *Échevins Pharand et Bray.* — Re suppression de l'obligation de tenir un référendum en rapport avec la construction d'un tunnel sous le canal Lachine. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)
26. *Échevins Rochon et Layton.* — Au sujet du compte, pour les fins du fonds de pension, des années passées en service militaire par certains fonctionnaires municipaux. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)

27. *Échevin Rochon et Pharand.* — Au sujet du fractionnement d'un sou pour les fins de la taxe de vente. (*Délibération remise, le 13 janvier, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)

AVIS DE MOTION

28. *Échevin Bray.* — A l'effet d'obtenir certains renseignements relativement à l'emploi de tramways à conduite unique etc. (*13 janvier.*)

MOTIONS

29. *Échevins Raynault et Filion.* — Demandant au Comité Exécutif de faire enquête sur les affaires de la "Quebec Paving Company" et des Compagnies Janin. (*Délibération remise, le 12 septembre, à la demande de l'échevin Dupuis.*)
30. *Échevins Raynault et Auger.* — Concernant l'usage que l'on pourrait faire de l'hôtel et de la gare de la Place-Viger. (*Délibération remise, le 17 octobre, à la demande de l'échevin Riel.*)

RÈGLEMENTS

31. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant l'érection et l'occupation des bâtiments dans le quartier St-Jean-Baptiste et abrogeant certains règlements. (*Échevin Dupuis.*) (*30 novembre.*)
32. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement concernant la construction, l'établissement, l'agrandissement, la modification ou la reconstruction des raffineries d'huile. (*Échevin Auger.*) (*16 décembre.*)

DÉPOSÉ SUR LE BUREAU

33. *Rapport du Comité Exécutif.* — A l'effet d'approuver un nouveau projet de contrat entre la Cité et la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique relatif à l'établissement d'un marché à bestiaux dans l'est de la cité. (*16 décembre.*)

MOTION

34. *Échevins Raynault et Leduc.* — A l'effet de rendre la carte d'identité obligatoire pour fins électorales municipales. (*Délibération remise, le 16 décembre, à la demande de l'échevin Goyette.*)

DÉPOSÉ SUR LE BUREAU

35. *Rapport du Comité Exécutif.* — Répondant à une résolution du Conseil au sujet de la question de l'installation d'une usine électrique municipale. (*30 décembre.*)

RAPPORT

36. *Comité Exécutif.* — Transmettant un rapport de l'avocat en chef de la Cité au sujet de la suspension des rôles et de la modification du mode de répartition des expropriations des boulevards de l'aqueduc et du boulevard Rosemont. (*Délibération remise, le 30 décembre, à la demande de l'échevin Dubreuil.*)

DÉPOSÉS SUR LE BUREAU

37. *Rapport du Comité Exécutif.* — Recommandant que le délai accordé à la Compagnie des Tramways de Montréal pour la vente de certains immeubles mentionnés dans la cédule "C" du contrat de ladite compagnie soit prolongé de deux ans, à compter du 28 janvier 1936. (*30 décembre.*)
38. *Rapport du Comité Exécutif.* — A l'effet de voter un crédit de \$459.32 pour payer un compte concernant les soins donnés à M. Ant. Berghello, victime d'un accident lors de la construction du tunnel du chemin de la Côte des Neiges. (*30 décembre.*)
39. Nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 20 janvier.



CITY HALL.

Montreal, 16th January 1936.

Sir,

You are requested to attend a special Meeting of the Council to be held in the Council Room, City Hall, on **MONDAY**, the **TWENTIETH** day of **JANUARY** instant, at **THREE** o'clock p.m. precisely, convened by His Worship the Mayor, to consider the business summarily specified in the following order of the day.

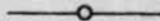
John Gauthier

City Clerk.

**SPECIAL MEETING
OF THE**

Council of the City of Montreal

MONDAY, 20th JANUARY 1936.



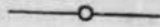
Routine proceedings and new business.

Receiving petitions.

Presentation of reports from the Executive Committee and Committees of inquiry or investigation.

Notices of motions.

ORDER OF THE DAY



1. *Report of the Executive Committee.* — Submitting a draft of by-law providing for a loan in connection with direct relief to the unemployed for the month of February 1936.
2. *Report of the Executive Committee.* — Providing for the issue of a loan to the amount of \$840,000.00 in virtue of By-law No. 1377 concerning direct relief to the unemployed for the month of January 1936.

NOTICE OF MOTION

3. *Alderman Bray.* — To replace the Unemployment Commission by a manager or superintendent. (16th December).

LAID ON THE TABLE

4. { *Correspondence between Alderman Biggar and Mr. Harry Pulos.* — In connection with the privilege for the operation of a restaurant in Mount-Royal park. (16th December).
Report of the Executive Committee. — To grant to Mr. Spiros Colivas, for a term of five years from the 9th November 1935, the privilege of selling refreshments etc. in Mount-Royal park chalet. (30th November).

REPORT

5. *Executive Committee.* — To grant to Mr. Édouard Dubuque the privilege of operating restaurants etc. and of renting boats in LaFontaine park. (Consideration deferred, on the 16th December, on request of Alderman Layton).

REPORTS

6. *Executive Committee.* — For an appropriation of \$6,000.00 for the preparation of plans and specifications of the changes to the pumping station of the Côte des Neiges réservoir. (Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil).
7. *Executive Committee.* — Transmitting a report from the Director of Finance in reply to a resolution of the Council concerning the City's accounting system. (Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil).

8. *Executive Committee.*—Transmitting a communication from the Montreal Tramways Company in reply to a resolution of the Council concerning one-man cars. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
9. *Executive Committee.* — For an appropriation of \$70,437.00 to pay for supplementary work and salaries of additional employees, the cost of stationery etc. etc. in connection with the preparation of the rolls of special expropriation taxes. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
10. *Executive Committee.* — Recommending the annulment of the available balance of the appropriation voted out of the loan authorized by By-law No. 963 for the purchase and installation of lamp-posts etc. for the Wellington street tunnel underground conduit system. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Hogan.*)
11. *Executive Committee.* — To renew on the same conditions, for a period of five years and four months, the contract between "Les Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal" and the City for the hospitalization of needy persons suffering from chronic diseases. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
12. *Executive Committee.* — To purchase from "Les Frères des Écoles Chrétiennes" for the sum of \$365.04 a strip of land forming part of lot No. 752 located on Hôtel de Ville avenue. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
13. *Executive Committee.* — To amend a resolution of the 17th January 1927 concerning the retrocession of a lot to Reverend Oscar Bissonnette. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
14. *Executive Committee.* — To approve two drafts of deeds of toleration by the City in favor of Messrs. E. Ménard and H. T. Monks re: encroachment on Notre Dame de Grâce avenue. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
15. *Executive Committee.*—To acquire from "La Compagnie J. R. Bonhomme Limitée", at the price of \$261.02, a building etc. erected on the lot belonging to the City at the corner of de Castelnau street and St. Laurent boulevard. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
16. *Executive Committee.* — Submitting a draft of by-law concerning the erection and occupancy of buildings in de Lorimier ward. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)

ORDER OF THE DAY

1. *Report of the Executive Committee.* — Submitting a draft of by-law providing for a loan in connection with direct relief to the unemployed for the month of February 1936.
2. *Report of the Executive Committee.* — Providing for the issue of a loan to the amount of \$840,000.00 in virtue of By-law No. 1377 concerning direct relief to the unemployed for the month of January 1936.

NOTICE OF MOTION

3. *Alderman Bray.* — To replace the Unemployment Commission by a manager or superintendent. (16th December).

LAID ON THE TABLE

4. { *Correspondence between Alderman Biggar and Mr. Harry Pulos.* — In connection with the privilege for the operation of a restaurant in Mount-Royal park. (16th December).
Report of the Executive Committee. — To grant to Mr. Spiros Colivas, for a term of five years from the 9th November 1935, the privilege of selling refreshments etc. in Mount-Royal park chalet. (30th November).

REPORT

5. *Executive Committee.* — To grant to Mr. Édouard Dubuque the privilege of operating restaurants etc. and of renting boats in LaFontaine park. (Consideration deferred, on the 16th December, on request of Alderman Layton).

REPORTS

6. *Executive Committee.* — For an appropriation of \$6,000.00 for the preparation of plans and specifications of the changes to the pumping station of the Côte des Neiges réservoir. (Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil).
7. *Executive Committee.* — Transmitting a report from the Director of Finance in reply to a resolution of the Council concerning the City's accounting system. (Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil).

17. *Executive Committee.* — Submitting a draft of by-law concerning the erection and occupancy of buildings in St. Eusèbe ward. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
18. *Executive Committee.* — To incorporate the Montreal Skeet Club. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
19. *Executive Committee.* — For an appropriation of \$25,000.00 for studies concerning the trunk sewers of Maisonneuve Ward, to prevent floods etc. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
20. *Executive Committee.* — To award to the lowest tenderer, "Metropolitan Electric Company Limited", the contract to change the electrical installation of certain offices on the ground floor of the City Hall, at the total price of \$11,964.05. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
21. *Executive Committee.* — To lease, from Mr. Edmond Guyon, the Miner quarry in Villeray ward, to dump ashes etc., and to accept the gratuitous cession from the Jarry estate of strips of land for the extension of Garnier and Raoul streets, in order that the City may have access to the said quarry. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Filion.*)
22. *Executive Committee.* — To continue on certain conditions the payment of the subsidy of \$3,000.00 granted to "L'Hospice St-Henri Incorporé." (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)

MOTIONS

23. *Aldermen Goyette, Caron and Seigler.* — *Re* increase and grant of certain unemployment allowances. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
24. *Aldermen Bray and Trépanier.* — *Re* improvement of the Montreal Harbor and completion of the Canadian National Railways' terminal station. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
25. *Aldermen Pharand and Bray.* — *Re* removal of the obligation to hold a referendum in connection with the construction of a tunnel under Lachine canal. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)
26. *Aldermen Rochon and Layton.* — Concerning the counting, for pension fund purposes, of the years spent in military service by certain municipal officials. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)

27. *Aldermen Rochon and Pharand.* — Concerning the fractioning of a cent for sales tax purposes. (*Consideration deferred, on the 13th January, on request of Alderman Dubreuil.*)

NOTICE OF MOTION

28. *Alderman Bray.* — To obtain certain information concerning the use of one-man cars etc. (*13th January.*)

MOTIONS

29. *Aldermen Raynault and Filion.* — Asking the Executive Committee to inquire into the affairs of the Quebec Paving Company and of the Janin Companies. (*Consideration deferred, on the 12th September, on request of Alderman Dupuis.*)
30. *Aldermen Raynault and Auger.* — Concerning the use which might be made of Place-Viger Hotel and Station. (*Consideration deferred, on the 17th October, on request of Alderman Riel.*)

BY-LAWS

31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning the erection and occupancy of buildings in St. Jean-Baptiste Ward and to repeal certain by-laws. (*Alderman Dupuis.*) (*30th November.*)
32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning the erection, establishment, enlargement, modification or reconstruction of oil refineries. (*Alderman Auger.*) (*16th December.*)

LAID ON THE TABLE

33. *Report of the Executive Committee.* — To approve a new draft of contract between the City and the Canadian Pacific Railway Company concerning the establishment of a cattle market in the east end of the City. (*16th December.*)

MOTION

34. *Aldermen Raynault and Leduc.* — To make the identification card compulsory for municipal electoral purposes. (*Consideration deferred, on the 16th December, on request of Alderman Goyette.*)

LAID ON THE TABLE

35. *Report of the Executive Committee.* — Replying to a resolution of the Council concerning the question of the installation of a municipal electric plant. (*30th December.*)

REPORT

36. *Executive Committee.* — Transmitting a report of the Chief City Attorney concerning the suspension of the rolls and the modification of the mode of apportionment of the expropriations of the Aqueduct boulevards and of Rosemont boulevard. (*Consideration deferred, on the 30th December, on request of Alderman Dubreuil*).

LAIID ON THE TABLE

37. *Report of the Executive Committee.* — Recommending that the delay granted to the Montreal Tramways Company for the sale of certain immovables mentioned in Schedule "C" of the said Company's contract be extended to two years from the 28th January 1936. (*30th December*).
38. *Report of the Executive Committee.* — For an appropriation of \$459.32 to pay an account concerning treatment given to Mr. Ant. Berghello, victim of an accident during the construction of Côte des Neiges road tunnel. (*30th December*).
39. Appointment of the Acting Mayor for the term beginning on the 20th January.

CONSEIL

Endroits des séances du Conseil Municipal
depuis 1833.

1833-36	1er Palais de Justice (rue Notre-Dame aux environs de la Place Vauquelin)
1840 (26 août)	Maison Peter Mc Gill (bureau privé) (rue Saint-Paul).
1840-1845	Maison de Mde de Beaujeu (rue Notre-Dame angle Saint-Jean).
1845-1852	Aqueduc Hayes (rue Notre-Dame est, à l'emplacement de l'édifice du Devoir).
1852-1878	Marché Bonsecours (rue Saint-Paul)
1878-1922	Hôtel-de-Ville (rue Notre-Dame est 275)
1922- (6 mars)	Cour du Recorder - Annexe de l'hôtel-de-Ville cour #2
1/5/24 12/5/24	cour #3 cour #2
1926 (11 janvier)	Hôtel-de-Ville - Reconstruit.

La poire de M. Houde et la pelle de M. H. Dupuis

Le maire de Montréal, Camille Houde, a fait grand état à la dernière assemblée du conseil municipal d'une lettre en date du 28 mars 1934, écrite par l'échevin Hector Dupuis par laquelle celui-ci s'engageait à ne faire aucune opposition au Dr Caspard Fautoux aux élections provinciales qui devaient avoir lieu le 25 novembre dernier.

M. Houde a cru qu'un tel document pouvait le justifier d'avoir parlé hier avec le premier ministre Taschereau. Il se trompe. Que M. Dupuis, pour des raisons tout à fait personnelles, ait promis de ne pas être candidat contre le Dr Caspard Fautoux, ceci le regarde et ne constitue nullement une trahison envers qui que ce soit.

M. Dupuis s'est engagé personnellement à ne pas se porter candidat contre le Dr Fautoux mais il n'a jamais promis d'empêcher qu'un autre ne se présente contre Fautoux député de Sainte-Marie. L'attitude de M. Dupuis est tout à fait naturelle et personne ne songera, sauf le maire Houde, à la lui reprocher.

La population de la Métropole a compris aussitôt dans quel but le maire de la ville lançait cette "petite bombe qui ne péte pas" au lendemain de la magistrature mise au point que lui a servie à la radio l'échevin du quartier Papineau. C'est une autre version de ce que nous avons dit. Vraiment, Camille Houde n'est pas chiche.

M. Houde rapproche la médaille de M. Dupuis, promettant au Dr Fautoux de ne pas se présenter contre lui aux prochaines élections provinciales — cet engagement pris le 28 mars 1934 alors que l'Assemblée Nationale à laquelle il adhère maintenant n'était pas formée, — de celle du maire de Montréal qui a fait des promesses auprès des échevins de Lougheed, Taylor, Anger et autres afin de les induire à ne pas se rallier à la cause de Fautoux dans le but avoué de ne pas nuire aux chances de M. Taschereau, au vers lequel de nombreux citoyens sont le traître.

Le personnel de l'hôtel Mont-Royal, le seul aux environs immédiats qui forme les ouvriers, attaque de près. Ayant traité de la façon la plus évasive, trop flèche pour à son alliance avec M. Taschereau, le prestige d'Anquetin, traité d'entraîner dans sa débâcle ceux qui en conduisent le char.

Il dit, sur la pelle d'un poire de son adversaire pour qu'on ne voit pas la pelle qui a servi à creuser le trou. Phrasologie de M. Houde. Il remercie le ciel de n'être pas comme l'échevin Fautoux, capable d'avoir promis de ne pas faire la lutte au Dr Fautoux.

Si le maire comme le narré jusqu'à croire qu'on lui pardonne son rôle dans la "affaire" avec Anquetin-Taschereau par lequel l'échevin Fautoux s'est engagé en mars 1934 à ne pas se porter candidat contre le Dr Fautoux, il se trompe. Il se trompe à l'égard des échevins des autres districts influents, ceux dont il s'est rendu coupable aux yeux des citoyens de Montréal.

L'échevin Dupuis, nous tenons à le lui dire, conserve toute notre confiance. Et si plus, déçu par le maire Houde, il grandit dans notre estime comme dans celle de la même population de Montréal.

Tout qu'un maire de Montréal, qu'il parle et qu'il écoute. C'est dans son rôle. Quelqu'il fasse, son rôle est de servir et non d'être.

L'ILLUSTRATION NOUVELLE, MERCREDI, 4 MARS 1936
Débat entre MM. Houde et Dupuis
 LE MAIRE DONNE LECTURE D'UN DOCUMENT

Le conseil municipal de Montréal, réuni hier soir à 8 heures, a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la ville de Montréal. Le conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi.

Le conseil municipal de Montréal, réuni hier soir à 8 heures, a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la ville de Montréal. Le conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi.

Le conseil municipal de Montréal, réuni hier soir à 8 heures, a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la ville de Montréal. Le conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi.



M. HECTOR DUPUIS



LE MAIRE HOUDE

Le conseil municipal de Montréal, réuni hier soir à 8 heures, a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la ville de Montréal. Le conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi.

Le conseil municipal de Montréal, réuni hier soir à 8 heures, a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la ville de Montréal. Le conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi.

Le conseil municipal de Montréal, réuni hier soir à 8 heures, a discuté le projet de loi relatif à la réorganisation de la ville de Montréal. Le conseil a adopté à l'unanimité le projet de loi.

Le nouveau maire de Montréal sera nommé mardi

Les causes possibles qui auraient amené la démission de M. Camillien Houde.—La taxe de vente, le congrès de la Légion américaine, le chômage, le taxi, la politique et plusieurs autres causes.— Il n'y aura pas réélection d'un maire mais simplement nomination.—MM. J.-M. Savignac et Thomas O'Connell seraient les deux candidats à ce poste.—L'opposition qui serait faite au maire Houde par M. M. Duplessis, par le conseil et par le comité exécutif!

Le greffier de la ville, M. Etienne Gauthier, a conféré hier après-midi avec les membres du conseil municipal. Après l'assemblée à l'hôtel de ville, pour fixer la date de la prochaine réunion des échevins au cours de laquelle nos édiles devront se prononcer d'abord sur la démission du maire de Montréal, M. Camillien Houde, et en second lieu, nommer un nouveau maire pour la métropole du Canada.

C'est le maire qui ordinairement convoque les assemblées du conseil. Or le greffier demandera à notre premier magistrat, s'il consent à fixer les échevins, mardi prochain à 10 h. 30 a.m., comme nos édiles en ont manifesté le désir hier après-midi. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si le maire oppose un refus, les échevins, formés, qu'on dit, peuvent constituer une assemblée de suppléants.

DÉMISSION QUI SERA ACCEPTÉE

On a tout généralement dans les bureaux de l'hôtel de ville de Montréal, M. Camillien Houde sera nommé à la démission de son prédécesseur le nouveau maire sera nommé.

Après la chute, les dévotion et les possibilités du maire sont particulièrement limités, et le rôle du premier magistrat ne sera pas tout à fait celui des fonctions d'aujourd'hui. Il y a même l'espérance que le maire de Montréal se libère au conseil de son rôle partiel à la disposition de nos édiles, de proposer des projets de loi, de suggérer des mesures pour la bonne administration de la ville. Quant au maire qui ne veut pas renoncer à l'honneur de son titre de la charge, il peut toujours dans la législation municipale faire la proposition nécessaire et une motion à son remplacement.

LE RÔLE DU MAIRE

On se rappelle que l'honorable Fernand Robitaille, lors de son séjour à l'hôtel de ville de Montréal, a titre de premier magistrat, s'en est tenu à l'esprit de la loi et qu'il a pu bien perdre d'entreprendre ses devoirs. Il faut rendre ici le témoignage au maire Houde qui, à son tour, a pu beaucoup plus active aux affaires de la cité. A tel point, qu'à certains moments, les conseillers lui ont même adressé des reproches, parce qu'il avait entrepris de son plein gré, des démarches aux bureaux, qu'il avait fait plusieurs voyages à Québec et à Ottawa afin de régler la question du chômage et d'autres problèmes de pressante importance.

Quoi, qu'il en soit le maire de Montréal, M. Camillien Houde a cru bon hier de remettre sa démission au greffier et la dessus il est dit qu'il se consacrerait pour le moment au véritable motif de cette démission.

On peut cependant, en examinant certains faits, jeter un peu de lumière sur une situation très obscure et mettre un peu d'ordre dans une question assez complexe.

LE SOIR DU 17 AOÛT

Le maire Houde, dès le soir de la victoire de M. Maurice Duplessis, a senti le besoin de s'adresser à un autre, à l'hôtel de ville, à son collègue, M. Duplessis, pour lui dire que M. Duplessis, à l'instar de M. Duplessis à 226

placé au fauteuil du pouvoir dans la province de Québec. Il y a d'autres raisons. M. Duplessis avait promis, lors de sa visite à Montréal, dans son discours-programme, qu'il abaisserait la taxe de vente dans la métropole. Or cette taxe de vente est chère à M. Houde. C'est sa "chouette", c'est sa création, son inspiration.

En réduisant cette taxe de vente à Montréal, M. Duplessis terrasse ainsi de façon ployable son ennemi d'hier M. Houde. Il y a plus, cette semaine, le maire de Montréal s'est rendu à Ottawa, afin de discuter, avec les autorités fédérales, de la question du taxi à Montréal, afin de demander la nomination d'un arbitre au comité municipal, afin de régler le différend entre l'Association d'Industriels et les propriétaires indépendants de taxi. Autre projet, Ottawa a pu voir son rôle de soutien aux délégués de M. Houde.

AUTRE MOTIF

Du pas plusieurs mois, M. Houde a fait un travail remarquable pour tenter de faire choisir Montréal comme endroit du congrès de la Légion américaine. Or en plusieurs endroits à l'hôtel de ville et surtout parmi ses collègues, M. Houde a rencontré beaucoup d'indifférence. Il n'a pas obtenu des secours comme il le désirait pour la préparation de ce congrès. Et de ce refus encore il a été très chagriné.

Le maire de Montréal, M. Houde, constatant sans doute que plusieurs de ses efforts demeuraient vains et inutiles, constatant de plus, en homme très intelligent, la baisse sensible de sa popularité, a reçu un dernier choc à la victoire de M. Maurice Duplessis. M. Camillien Houde rappelait sans doute le mot qu'il prononça jadis et qui est devenu historique: "Es périssent ou je périrai!"

SES ADVERSAIRES

Comment pouvait-il, plus longtemps, avoir contre lui la majorité des membres du conseil? Comment pouvait-il, plus longtemps, avoir contre lui le premier ministre si victorieusement élu le 17 août? Comment pouvait-il, plus longtemps, avoir contre lui le comité exécutif en bloc, à l'exception unique de M. J.-M. Savignac? Comment pouvait-il, plus longtemps, attendre le jour fatal où M. Duplessis abaisserait la taxe de vente si chère à M. Houde? Comment pouvait-il, plus longtemps, tenter d'obtenir un changement administratif pour la ville de Montréal, afin de devenir dictateur de la ville, ou gérant, tout en satisfaisant aux désirs souventes fois exprimés, par les représentants de la haute finance et des corps publics de la métropole? Tout cela devenait un vain rêve avec la victoire de M. Maurice Duplessis. Comment pouvait-il obtenir les suffrages des électeurs en faisant le jeu tout d'abord des hommes du régime à Québec, en fréquentant assiduellement M. Alexandre Taschereau, au grand ébahissement de ses milliers de supporters d'hier, ceux qui l'avaient placé au pouvoir pour combattre sans abais ce même M. Taschereau et surtout ce même régime?

Il plus longtemps attendre le jour fatal où M. Duplessis abaisserait la taxe de vente si chère à M. Houde? Comment pouvait-il, plus longtemps, tenter d'obtenir un changement administratif pour la ville de Montréal, afin de devenir dictateur de la ville, ou gérant, tout en satisfaisant aux désirs souventes fois exprimés, par les représentants de la haute finance et des corps publics de la métropole? Tout cela devenait un vain rêve avec la victoire de M. Maurice Duplessis. Comment pouvait-il obtenir les suffrages des électeurs en faisant le jeu tout d'abord des hommes du régime à Québec, en fréquentant assiduellement M. Alexandre Taschereau, au grand ébahissement de ses milliers de supporters d'hier, ceux qui l'avaient placé au pouvoir pour combattre sans abais ce même M. Taschereau et surtout ce même régime?

DE : POUR EN DECEMBRE

Autant de questions qui ont été retournées en tous sens par M. Camillien Houde et qui l'ont incité sans doute à remettre sa démission; quitte ensuite à revenir devant le peuple aux élections de décembre, après que des événements retentissants se seront déroulés dans la métropole du Canada; quitte peut-être aussi à accepter d'Ottawa et du gouvernement libéral fédéral, si mal servi par les ministres du Québec le 17 août, un poste de confiance, comme par exemple celui de président de la commission fédérale du chômage.

Nous connaissons dans quelques heures les véritables raisons de la démission de M. Houde, mais en attendant il convenait de poser dans la balance de la justice politique, tous les faits qui ont convergé vers cette démission, pourtant inattendue de la plupart des citoyens de Montréal.

LE PROCHAIN MAIRE

Deux noms sont mis à l'avant aujourd'hui pour le poste désormais vacant de la mairie. MM. J.-M. Savignac, président du comité exécutif, et Thomas O'Connell, représentant de Ste-Anne, M. J.-M. Savignac n'acceptera pas, croyons-nous, l'offre qui lui serait faite de devenir maire de Montréal. Et pour cause? Il s'exposerait inutilement trois mois avant l'élection municipale de décembre. Sa charge de président du comité exécutif pourrait échoir à un supporter de l'Union Nationale. M. O'Connell est âgé de 51 ans, il n'a pas l'intention de briguer les suffrages, au mois de décembre et pour le récompenser de ses nombreuses années de service à l'hôtel de ville.

LE PROCHAIN MAIRE

Deux noms sont mis à l'avant aujourd'hui pour le poste désormais vacant de la mairie. MM. J.-M. Savignac, président du comité exécutif, et Thomas O'Connell, représentant de Ste-Anne, M. J.-M. Savignac n'acceptera pas, croyons-nous, l'offre qui lui serait faite de devenir maire de Montréal. Et pour cause? Il s'exposerait inutilement trois mois avant l'élection municipale de décembre. Sa charge de président du comité exécutif pourrait échoir à un supporter de l'Union Nationale. M. O'Connell est âgé de 51 ans, il n'a pas l'intention de briguer les suffrages, au mois de décembre et pour le récompenser de ses nombreuses années de service à l'hôtel de ville, un groupe d'échevins manifesterait le désir de l'élire au poste de premier magistrat pour les prochains trois mois. Comme on le voit, Concordia n'a pas fini de nous faire vivre dans des trances!...

A. L.

La politique municipale passe au premier plan

M. A. Raynault officiellement candidat à la mairie.—Les chances de MM. Tancrède Fortin et Thomas O'Connell à la mairie temporaire.—M. J.-H. Drien, leader du conseil et M. Henry Jarry, à la commission métropolitaine.—M. Camillien Houde et la taxe de vente à Montréal.—Le bill de Montréal.

M. Adhémar Raynault, échevin de Préfontaine et député de l'Assomption a déclaré officiellement aux représentants de journaux qu'il serait candidat à la mairie aux élections municipales de Montréal en décembre. Il a ajouté qu'il ferait une déclaration importante après celle du maire de Montréal, M. Camillien Houde.



L'ECHEVIN RAYNAULT

Les élections seront vacantes à l'été de cette année par la nomination comme échevins de MM. Leduc et Auger. L'un d'eux sera probablement remplacé mardi prochain à l'assemblée du conseil par l'échevin J.-H. Drien. On assure que M. Auger lui-même aurait soumis le nom de M. Drien comme son successeur et les échevins seules respectées, dit-on l'opinion et le désir exprimés par la majorité.

M. Thomas O'Connell prochain maire

Le nom de M. Thomas O'Connell a été mentionné comme candidat à la mairie de Montréal. On croit que la nomination de M. O'Connell à la mairie de Montréal est certaine. On croit que la nomination de M. O'Connell à la mairie de Montréal est certaine.

Le fait est en fait que le représentant de Ville-Marie s'est absenté souvent de l'hôtel de ville pour raison de santé et qu'il ne peut pas encore du parfait rétablissement. L'échevin O'Connell est le doyen des échevins et le siège à l'hôtel de ville depuis 31 ans. Nos édiles en faisant cette nomination favoriseraient tout d'abord l'élément anglais de la métropole pour les prochains trois mois et en second lieu rendraient un bel hommage d'amitié et de considération à leur collègue depuis si longtemps en fonctions à l'hôtel de ville.

Le fameux bill de Montréal

L'assèment à Québec d'un nouveau régime la victoire de M. Maurice Duplessis et de l'Union Nationale remettrait au premier plan de l'actualité le fameux bill de Montréal. On sait que la dernière édition du bill est demeurée en plan par la démission brusquée du cabinet Taschereau. Le ministre Gauthier fut le courté d'écarter la loi de Montréal. On ne fait son apparition au parlement de Québec. On remettrait au même bill le projet de la section d'homme. C'est la question qui se pose. Les démissions des honorables Leduc et Auger, suivies de près de la démission de M. Houde de ses fonctions de maire, les changements inévitables de la politique provinciale, les réformes que l'on apportera à l'administration de la chose publique tant au provincial qu'au municipal vont autant de causes qui expliqueront de nombreux amendements à la charte de Montréal. De toute évidence le bill sera encore remanié avant d'être soumis à nos législateurs de Québec.

La démission de Houde et la taxe de vente

La démission de M. Houde fait rebouillir la question de la taxe de vente à Montréal. Cette taxe est de nouveau devant l'opinion publique et elle sera jugée et examinée en tous sens par les nouveaux élus du parlement de Québec. D'aucuns expliquent la fuite de M. Houde par la crainte de notre premier magistrat de voir l'abolition de la création qui lui est chère. Il a peut-être même jusqu'à prétendu qu'il y a de nombreux abus dans ce département.

Pourquoi, a-t-on dit, les employés du département de la taxe de vente ne font-ils qu'un stage éphémère à l'hôtel de ville et sont ils remplacés sans cesse? Pourquoi, sans raison majeure, l'organisation d'un bureau à un autre dans ce même département? Pourquoi enfin, un tel département ne fait-il entrer dans la caisse de l'Etat que \$100,000 par année? Et les quelques petits chiffres en main tentent de donner une base solide à leurs arguments.

En face de ces arguments, il faut de la même façon présenter de nouvelles et la population pose des questions pertinentes et se voit obligée de répondre.

Montréal aura un maire suppléant et deux sièges vacants jusqu'en décembre

Lévin Tancrede Fortin est choisi maire au caucus le 17 septembre. Le choix n'est pas ratifié à l'assemblée du conseil le 27 septembre. Le vote du conseil renverse une décision du maire suppléant M. Léon J. McKenna. La motion d'ajournement au 15 septembre est finalement adoptée par les échevins. Une économie pour la ville. Nouveau maire suppléant à la mi-octobre.



M. TANCREDE FORTIN, échoué de 1932-33, qui avait été élu maire de Montréal en 1934, est élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre.

Les échevins ont discuté en caucus pendant une bonne partie de la soirée d'hier. Dans l'après-midi, leur réunion a été interrompue deux heures. Hier soir, sur les 27, qui assistaient à ces délibérations, tous à fait solides, se déclarèrent nettement opposés à la nomination d'un nouveau maire, à la proclamation des élections complémentaires dans les quartiers Ahuntsic et Saint-Jacques.

Après avoir fait dans les corridors et dans les salons de l'hôtel de ville les observations nécessaires, les échevins se réunirent à nouveau dans la salle de la commission municipale. M. Léon J. McKenna, qui avait été élu maire suppléant le 15 septembre, fut élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre. M. McKenna fut élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre. M. McKenna fut élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre.



M. LÉON J. MCKENNA, échoué de 1932-33, qui avait été élu maire de Montréal en 1934, est élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre.

Après avoir discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre. Ils ont discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre.

Après avoir discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre. Ils ont discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre.

Après avoir discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre. Ils ont discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre.

Après avoir discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre. Ils ont discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre.

Des élections et de Jacques

Pour ce qui est des élections complémentaires dans Ahuntsic et Saint-Jacques le 15 septembre, les échevins ont discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre.

En résumé

En résumé, le conseil municipal a élu M. Léon J. McKenna à la tête du conseil municipal le 15 septembre. M. McKenna fut élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre.

Motion d'ajournement

La motion d'ajournement a été adoptée par les échevins le 15 septembre. M. McKenna fut élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre.

Conseil des échevins

Le conseil des échevins a tenu sa réunion le 27 septembre. Ils ont discuté pendant une bonne partie de la soirée d'hier, les échevins ont tenu leur réunion le 27 septembre.

Motion légale

La motion légale a été adoptée par les échevins le 15 septembre. M. McKenna fut élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre.

Motion d'ajournement

La motion d'ajournement a été adoptée par les échevins le 15 septembre. M. McKenna fut élu à la tête du conseil municipal le 15 septembre.

9-9-1936

Montréal aura un maire suppléant et deux sièges vacants jusqu'en décembre

L'échevin Tancrede Fortin est choisi maire au caucus le l'avant-midi, mais le choix n'est pas ratifié à l'assemblée du conseil, hier après-midi.—Le vote du conseil renverse une décision du maire suppléant M. Léo-J. McKenna.—La motion d'ajournement au 15 septembre est finalement adoptée par les échevins.—Une économie pour la ville.—Nouveau maire suppléant à la mi-octobre.

Nos édiles ont discuté en caucus pendant une bonne partie de la journée d'hier. Dans l'avant-midi, leur réunion à huis-clos a duré exactement deux heures. Huit échevins sur les 27, qui assistaient à ces délibérations, tout à fait intimes, se déclarèrent nettement opposés à la nomination d'un nouveau maire, à la proclamation des élections complémentaires dans les quartiers Ahuntsic et Saint-Jacques.

Les autres, (soit la majorité) voulaient en finir avec toute cette question et croyaient que le seul moyen était de passer immédiatement à la nomination d'un remplaçant à M. Houde, démissionnaire. Un tour de scrutin d'essai accorda la majorité des suffrages à M. Tancrede Fortin, échevin de Ville-Marie. Ses plus proches concurrents furent MM. A.-A. Desroches, échevin d'Hochelaga et Thomas O'Connell, échevin de Sainte-Anne. Cependant les échevins

Après avoir lutté dans les corridors et dans les salles de l'hôtel de ville les chroniqueurs municipaux étaient invités à reprendre leur place au conseil.

M. Adhémar Raynault présente alors une motion d'ajournement, dès la reprise des délibérations. Le maire suppléant, M. Léo-J. McKenna n'est pas de cet avis et il déclare la motion hors-d'oeuvre. Une discussion s'engage et nos édiles demandent le vote sur la décision du maire suppléant. On constate après le vote qui fut de 9 à 13 contre le maire suppléant, que la majorité des conseillers municipaux pensent pour l'ajournement. Ce n'est pas un vote de non-confiance qui a été reçu en effet M. McKenna qui n'a voulu tout simplement employer des moyens radicaux, et cela sans hésitations, afin d'empêcher des élections complémentaires avant le 15 décembre. C'est d'ailleurs ce qui rassura des diverses délibérations de la journée d'hier.

Discussion sur la motion

La décision du maire suppléant ayant été renversée par la majorité des échevins, on revient à l'ordre du jour. M. Adhémar Raynault se lève alors et présente encore sa motion d'ajournement. M. Léon Trépanier, échevin de Lafontaine veut savoir en vertu de quel article de la charte M. Raynault se permet d'agir de la sorte. Le greffier, documenté en mains, lui prouve que M. Raynault est dans son droit d'après les dispositions de l'article 25.

L'échevin A.-A. Desroches d'Hochelaga se lève sur une question de privilèges pour faire une mise au point. Les journaux de l'après-midi, dit-il, écrivent que je suis candidat à la mairie. Je tiens à déclarer que je n'ai pas été candidat à la mairie et je demande à ces journaux de rétracter.

Motion légale

Continuant à discuter la motion de M. Raynault, l'échevin W.-H. Bigras de Notre-Dame de Grâce demande si cette motion est légale. M. A.-A. Desroches trouve étrange toutes ces procédures et il explique qu'il n'y a pas de discussion sur les motions d'ajournement. L'échevin Zénon Lesage soumet que l'on peut discuter sur la date de l'ajournement mais pas autre chose. M. Desroches abonde dans le même sens.

MM. Dupuis et Schubert prennent de leur côté que l'on peut discuter sur la motion et l'échevin de St-Louis répliqua en déclarant qu'il veut avoir un peu de temps afin d'étudier à tête reposée la question soumise. M. Jos. Monette, échevin de Crémartin résume la situation en disant que le conseil en a appelé de la décision du maire suppléant et que maintenant il faut voter l'ajournement. "Si la motion de M. Adhémar Raynault est battue, dit-il, nous nommerons un remplaçant à M. Houde."

On vote sur la motion d'ajournement de M. Raynault avec le résultat suivant, 17 pour et 11 contre. La nomination du maire d'après le sens de la motion est donc reportée au 15 septembre, soit le lendemain de la dernière journée où une élection complémentaire aurait pu être déclarée.



M. TANCREDE FORTIN, échevin de Ville-Marie, qui avait été choisi maire de Montréal au caucus des conseillers municipaux hier mais dont la nomination n'a pas été ratifiée à l'assemblée de l'après-midi.

Dans Ahuntsic et St-Jacques

Pour ce qui est des deux élections complémentaires dans Ahuntsic et Saint-Jacques le délai pour une telle demande de la part des conseillers municipaux a expiré hier à midi. On a appris par ailleurs que le premier ministre, l'hon. Maurice Duplessis avait promis d'accorder tout l'appui nécessaire à la ville de Montréal, si par hasard les conseillers municipaux déclaraient de ne pas tenir élections complémentaires avant les élections générales du 14 décembre. C'est pourquoi les échevins ont cru bon hier de ne pas s'occuper de bref de mandamus ou de toute autre mesure judiciaire qui pourrait leur causer des embarras. Ils sont maintenant assurés de l'aide du gouvernement provincial.

En résumé

En résumé, la nomination du maire est reportée au 15 septembre. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de nomination à la mairie avant décembre. Un nouveau maire suppléant sera nommé à la mi-octobre. En tout lieu le conseil ne favorise pas des élections complémentaires dans Ahuntsic et St-Jacques. Deux sièges demeureront donc vacants d'ici le 14 décembre. La ville fera une économie de plusieurs milliers de dollars puisque le maire seul aurait reçu \$3,000 pour la fin du terme et l'on aurait attribué quelques centaines de dollars aux deux autres échevins et aussi au leader du conseil qui n'a pas été nommé en remplacement de l'hon. H.-L. Auger, le nouveau ministre de la Colonisation. — A. F.



M. LÉO-J. MCKENNA, échevin de Mont-Royal qui demeure maire-suppléant de Montréal jusqu'à la mi-octobre.

Après avoir déposé leur bulletin de vote ne dénouraient pas tout à fait convaincus de la nécessité immédiate d'élire le successeur à M. Houde. Ils en vinrent alors à la conclusion d'étudier la question de nouveau à leur séance de l'après-midi.

Motion d'ajournement

À 3 heures exactement, les échevins en bon nombre occupent leurs fauteuils dans la salle des délibérations du conseil. Sûnt les lumières du ciel impérieures, d'après l'usage antique et solennel, la séance est ouverte. M. Allan Bray, échevin de St-Henri est debout et il propose une motion que seconde l'échevin F.-J. Hogan, de St-Gabriel, suggérant de se réunir en comité général ou plénier afin de discuter encore la nomination d'un premier magistrat pour la ville de Montréal. On adopte la motion et M. Allan Bray est prié de presider aux délibérations.

Le public n'est pas admis et on demande aux journalistes de se retirer. Ce qu'ils font de bonne grâce tout en regrettant de ne pouvoir entendre les échevins discuter sur une question de prime importance.

Caucus des échevins

Et pendant une heure au moins nos échevins tenant caucus ont pesé les arguments militants en faveur ou contre la nomination immédiate d'un maire pour la métropole. Puisque la séance fut tenue à huis-clos, il est impossible de rapporter ici les impressions de tous et de chacun.

M. Filion se réjouit des paroles de M. Duplessis

M. Alfred Filion, échevin de St-Edouard fait la déclaration suivante:

"Je me réjouis fortement de la déclaration de l'honorable Premier Ministre, M. Maurice Duplessis, concernant les prochaines élections tant complémentaires que générales."

"Quant aux élections générales, je ne trouve aucune raison plausible pour un retard à la date fixée par la Charte de la C.M., soit le 14 décembre prochain."

"Quant aux élections complémentaires, je suis de l'avis que ce serait une mesure d'économie et de gros bon sens que d'attendre à l'élection générale du 14."

"Je crois aussi que l'on ne devrait pas nommer de successeur à M. Houde, démissionnaire, et par la même l'on pratiquerait une économie et l'on éviterait ainsi toute discussion au sein du Conseil."

"Voilà donc mon point de vue sur ces sujets d'actualité, point de vue réalisable puisque le Premier Ministre, d'après sa déclaration de mardi, serait prêt à légaliser le tout."

Alfred FILION, échevin, Quartier St-Edouard.

Un nouveau mode d'élection du maire?

L'amendement Goyette-Biggar pour la nomination d'un remplaçant à M. Camilien Houde est déclaré illégal.—Discours de MM. Savignac, Dupuis, Trépanier, Biggar à l'assemblée du conseil.—L'élection du président de la république française, telle que rapportée par M. Trépanier.

Des le début de l'assemblée de conseil municipal, hier après-midi, qui avait été convoquée dans le but de choisir un nouveau maire en remplacement de M. Camilien Houde, C.P.E., démissionnaire, M. Léon Trépanier, échec de La Motte, s'est levé pour présenter la motion suivante au grand étonnement des conseillers:

Proposé par l'honorable Trépanier appuyé par l'honorable Poirand, dans le but d'élire le conseiller municipal M. Biggar, élu au scrutin public, comme remplaçant de M. Houde.



M. L. Trépanier. — Mes collègues, je propose au conseil municipal de choisir M. Biggar comme remplaçant de M. Houde. M. Biggar est un homme de bien, un homme de loi, un homme de bien. Il a été élu au scrutin public, ce qui prouve qu'il est aimé par le peuple. C'est pourquoi je propose de l'élever au poste de maire de la ville de Montréal.

sur un bureau avec les documents en sa possession et les droits qui lui confèrent la charge de la poursuite. De plus, certains de ces pouvoirs n'ont jamais été exercés par le maire.

M. Biggar dit que le temps n'est pas au bonheur. M. Trépanier propose et dit qu'il traite de choses sérieuses. L'honorable de Pajonville, M. Dupuis dit que M. Houde a démissionné de son poste de maire et qu'il a été élu au scrutin public. M. Biggar dit qu'il a été élu au scrutin public et qu'il a été élu au scrutin public.

M. LEON TREPANTIER

M. Léon Trépanier explique alors après lecture de sa motion, le principe en vertu duquel la grande majorité des conseillers municipaux et le conseil municipal ont le droit de choisir le maire de la ville.

« Sur l'ordre du jour, M. Trépanier se lève et dit qu'il a l'honneur de proposer au conseil municipal de choisir M. Biggar comme remplaçant de M. Houde. M. Biggar est un homme de bien, un homme de loi, un homme de bien. Il a été élu au scrutin public, ce qui prouve qu'il est aimé par le peuple. C'est pourquoi je propose de l'élever au poste de maire de la ville de Montréal. »

« Pour aller voter, le représentant à la Chambre française passe devant trois scrutateurs qui lui ont remis une liste de noms et il a dû voter sur cette liste. C'est la même chose que ce qui se fait en France. Les conseillers municipaux de Montréal ont le droit de choisir le maire de la ville de Montréal. »

PROCES DE MAIRE

Je voudrais demander à mes collègues de voter pour M. Biggar comme remplaçant de M. Houde.

AMENDEMENT GOYETTE

M. P.-X. Goyette, échec de St-Jean-Baptiste, secondé par M. W.-H. Biggar, propose en amendement à la motion Trépanier de nommer l'honorable Thomas O'Connell, maire de Montréal.

M. Adolphe Raymond déclare que l'amendement de l'honorable Goyette n'est pas dans l'ordre. Il veut que le maire suppléant traite la décision. Le procureur M. McKenney est prêt à voter pour et à voter en faveur de M. W.-H. Biggar échec de Notre-Dame de Grâce qui fut une mise au point.

« On ne doit pas demander l'ajournement par des moyens déloyaux, dit-il. Je ne suis pas en faveur de la nomination de M. O'Connell en remplacement de M. Camilien Houde. M. O'Connell n'est pas un homme de bien et il n'est pas un homme de loi. Il n'est pas un homme de bien et il n'est pas un homme de loi. »

EXCÈS DE POLYTONNE

M. Léon Trépanier, secondé de l'honorable de Pajonville, propose de voter pour M. Biggar comme remplaçant de M. Houde. M. Biggar est un homme de bien, un homme de loi, un homme de bien. Il a été élu au scrutin public, ce qui prouve qu'il est aimé par le peuple. C'est pourquoi je propose de l'élever au poste de maire de la ville de Montréal.

« Je veux que l'on élise un maire de bien, un homme de loi, un homme de bien. C'est pourquoi je propose de l'élever au poste de maire de la ville de Montréal. »

le représentant de Notre-Dame de Grâce parle en dernier.

REFORMES ADMINISTRATIVES

Une discussion sur les réformes administratives. La nomination du maire par le conseil municipal est une chose qui a été faite en France. C'est pourquoi je propose de l'élever au poste de maire de la ville de Montréal.

M. BIGGAR

M. Biggar remercie M. Trépanier et dit qu'il a l'honneur de proposer au conseil municipal de choisir M. Biggar comme remplaçant de M. Houde. M. Biggar est un homme de bien, un homme de loi, un homme de bien. Il a été élu au scrutin public, ce qui prouve qu'il est aimé par le peuple. C'est pourquoi je propose de l'élever au poste de maire de la ville de Montréal.

M. HORTON

M. Horton dit qu'il a l'honneur de proposer au conseil municipal de choisir M. Biggar comme remplaçant de M. Houde. M. Biggar est un homme de bien, un homme de loi, un homme de bien. Il a été élu au scrutin public, ce qui prouve qu'il est aimé par le peuple. C'est pourquoi je propose de l'élever au poste de maire de la ville de Montréal.

16-9-1936

M. Dubréuil est menacé d'une action en dommages

Le président de l'exécutif est comme un avertissement

L'enquête semble maintenant assurée

Le président de comité exécutif, M. J.-M. Savignac, a averti M. J.-E. Dubréuil, que s'il continuait à débâter contre la ville, contre l'administration et contre le département de la carte d'identité il subirait les effets malencontreux et les ennuis d'UNE ACTION EN DOMMAGES. L'échevin de Montcalm, a-t-on appris, hier après-midi, sera probablement poursuivi en justice, on ne sait pas par qui, pour avoir porté des accusations.

L'affaire de la carte d'identité prend une nouvelle tournure et le président du comité exécutif a déclaré hier après-midi que "si les échevins veulent une enquête, ils l'auront et dans tous les départements, lorsque le conseil en aura décidé".

On sait que le président du comité exécutif avait tout d'abord regretté l'idée et éloigné la pensée d'enquêter au département de la carte d'identité. Depuis des échevins avaient commenté défavorablement les paroles de M. J.-M. Savignac et exprimé de la surprise de l'étonnement en apprenant que le comité exécutif ne jugeait pas opportun une telle enquête.

Après le congédiement de plusieurs employés dans ce département, après les démissions faites par ceux-ci au départ de M. Adhémar Havnault pour Cleveland et après le congé temporaire accordé à M. Louis J. Gauvreau la situation est devenue plus critique. On se trouve en face d'un dilemme à résoudre. Ou les échevins ont exercé une influence inlue au département de la carte d'identité ou le président du département M. Gauvreau a agi de son propre chef. Dans le premier cas il faudra découvrir la véritable cause et les auteurs des irrégularités commises, dans le second, soumettre M. Gauvreau à un questionnaire serré.

LE BESOIN D'UNE ENQUETE

D'une façon ou de l'autre, le besoin d'une enquête est manifeste et c'est pourquoi les échevins ne veulent pas que la ville s'y dérobe. M. J.-M. Savignac a donc changé son fusil d'épaule, après avoir pris connaissance de certains faits et après avoir reçu les confidences de certains représentants du peuple.

Il déclare aujourd'hui que les échevins enquêteront où bon leur semblera, c'est-à-dire dans tous les départements sans exception, mais pourvu que le conseil municipal adopte une telle mesure, à la prochaine assemblée du conseil. Il ne faut plus laisser planer de doute sur qui que ce soit. Il ne faut plus laisser perpétuer un état de choses condamnable.

Depuis les déclarations sensationnelles de la semaine dernière, les langues vont bon train et on assure même que des étrangers venant de Joliet de Berthier (et non seulement de Vaudreuil, comme on le disait précédemment) auraient été embauchés pour la ville. D'autre part on affirme que plusieurs citoyens venant des municipalités environnantes et même éloignées recevraient du secours direct sans y avoir droit. En ce cas, les employés du département de la carte d'identité ne seraient pas les seuls à bénéficier.

COMMISSION DU CHOMAGE

On toucherait incidemment à la commission du chômage, on questionnerait les commissaires du chô-

mage, les inspecteurs. Il paraîtrait même que la commission du chômage aurait procuré le secours et l'assistance à des chômeurs venant de la campagne, toujours dans le but d'être utiles à des hommes publics, à des députés qui auraient fait pression afin d'être complaisants et condescendants envers leurs commettants.

Seule l'enquête pourra rétablir tous les faits et rendre justice à qui de droit. Les coupables spéculant sur le secours qui en définitive revient aux chômeurs de la métropole, seront dénoncés et punis comme il convient.

A. I.

M. Bray a systématiquement paralysé le conseil

L'assemblée mensuelle du conseil municipal est ajournée après 15 minutes de délibérations.—Les échecvins sont étonnés et mécontents.—M. J.-E. Dubreuil prie M. Allan Bray de ne pas lui ravir le privilège du "next meeting".—Les enfantillages du conseil municipal !

Les conseillers municipaux s'étaient réunis, hier après-midi, à l'hôtel de ville pour assister à leur réunion mensuelle. Chacun se promettait bien de faire des interpellations, de discuter des questions fort passionnantes, de proposer des démarches retentissantes. Mais le rêve de chacun n'est arrivé qu'à la séance de conseil. Il a, sans crainte et sans reproche, frappé d'un "next meeting" tous les rapports du comité exécutif. Et il l'a fait intentionnellement, dans le but unique de dérouter nos représentants, de leur créer des embarras. Mais il fut pris à son propre piège quand M. W. H. Bigger, secondé par M. A. E. Goyette a demandé l'ajournement.



M. Allan Bray

Les conseillers municipaux ont voulu rendre un grand nombre à cette assemblée en cours de la quelle on devait faire certaines déclarations importantes concernant la Commission du chômage le service de la carte d'identité, la question de taxi, etc. Mais rien de cela ne fut touché. Une lecture de dernier rapport de l'exécutif M. Allan Bray vint "next meeting".

Voici les trois premiers rapports sur lesquels les échecvins n'ont pu se prononcer parce que M. Bray voulait le "next meeting".

- 1.—Rapport à l'effet de reconvoquer au ball par lequel la compagnie de tramways de Montréal joue à la cité un jeu avec un avantage l'apaisant, dont le département de la voirie se sert comme jeu.
- 2.—Rapport recommandant que soit reconvoqué, pour un an, le village accordé à M. Bray, pour l'exploitation d'un restaurant dans la vuepasse de la Face d'Arme.
- 3.—Rapport à l'effet de louer des Clercs Saint-Vulain la maison de partie de loi No 11 de cadastre de village de la Cité Saint-Louis pour agrandir le terrain de jeu de parc Saint-Michel.

SURPRISE GÉNÉRALE

Instillé de lire ces trois lettres furent fort surprises de l'attitude du représentant de Saint-Henri. Mais de le faire savoir plus quand M. J.-E. Dubreuil, secrétaire de Montréal,

calm, voyant que son collègue lui ravissait le privilège d'apposer un "next meeting" s'écria: "Prenez garde, les échecvins!"

Ce qui fut fait? Après lecture de quelques rapports de comité exécutif, l'échevin Dubreuil demanda le "next meeting". Ce rapport avait été voté un crédit de \$1,150 pour l'achat d'un auto-camion pour la division de l'électricité.

Les échecvins s'en retournèrent pas de leur surprise. On se souvint en quelques secondes les actes de nos échecvins furent promulgués comme félicités et ainsi lecture de rapport terminée on entendit le secrétaire dire "next meeting". Les galeries boulevaient les commentateurs se regardaient les uns les autres.

LES RAPPORTS 5 ET 6

On continua cependant la lecture des autres rapports. Les rapports 5 et 6 ont subi le même sort. Les voici:

- 5.—Rapport recommandant qu'une subvention de \$100 soit accordée au Conseil des Métiers et du Travail pour lui aider à défrayer les dépenses de la célébration de la Fête de Travail.
- 6.—Rapport à l'effet de payer à l'Union des Municipales catholiques la somme de \$100 représentant la contribution de la cité pour l'année se terminant le 30 juin 1937.

Etablissement d'un calendrier rationnel

L'UNION DES METIERS ET DU TRAVAIL, 110, rue de la Montagne, Montréal, a demandé au conseil municipal de lui accorder un crédit de \$1,150 pour l'achat d'un auto-camion pour la division de l'électricité.

pour lui aller dans son travail? "Next meeting" s'écria encore M. J. E. Dubreuil. Tous les membres du conseil, sans exception, M. Bigger se leva et demanda l'ajournement. Arrivé au troisième rapport on proposa le vote et le résultat fut le suivant: Il s'abstint de voter en faveur de l'ajournement et à contre. La séance fut levée à 11 heures 15 minutes.

Plusieurs échecvins et quelques opinions sur l'attitude de quelques conseillers qui ne manqueraient pas d'être commentés les prochains jours. — A. L.

14-10-1936

L'Illustration
Le sabotage des séances du
conseil municipal

15-10-1936

Le conseil municipal a en son assemblée régulière, mardi, mais n'a pu siéger.

Toutefois la machine législative municipale a été mise en branle, les échevins se sont déplacés, les journaux ont envoyé leurs représentants, des contribuables sont venus d'un peu part, il leur a fallu aller à la séance, le greffe de la ville et les fonctionnaires se sont rendus à leur poste; mais tout cela pour le seul plaisir d'entendre lire les minutes de la dernière séance, et tous retourner d'où ils étaient venus!

Par la conséquence d'un règlement qui permet de saboter n'importe quelle séance du conseil, tout le mécanisme municipal a été paralysé. Un échevin n'a eu qu'à crier les deux mots magiques "next meeting" (qu'on n'a pu encore traduire en français après cent ans d'efforts!) pour que chacun des règlements à l'étude soit automatiquement rayé du rôle de la séance. A tort ou à raison, avec ou sans motif, par simple caprice ou esprit de vengeance, pour s'amuser ou mousser ses intérêts privés, n'importe quel échevin peut ainsi faire sauter une assemblée toute organisée, complète, prête à siéger. Et ce privilège extravagant, auquel on n'a fixé aucun frein ni aucune condition, est de plus en plus souvent employé.

On comprend comment cette arme législative peut facilement devenir une arme d'intimidation et de chantage aux mains de gens peu scrupuleux, un instrument de compromis et de marchandages au détriment des intérêts généraux de la ville.

"Si ce n'est pas comme je le désire, si telle phrase n'est pas allouée, si je n'ai pas ma part, si, si... je bloque tout". Et les textes, les assemblées, l'administration sont conditionnés aux menaces de quiconque a moins que froid aux yeux!

Et, pendant ce temps-là, que les contribuables attendent, que les chômeurs souffrent, que le mécanisme municipal ralentisse son rythme! Une volonté échevinale a le droit de se subordonner à tous les intérêts généraux, quand cela peut lui plaire.

Puisque le privilège existe, pourquoi ne pas simplifier les choses? Quand un échevin a décidé d'empêcher la tenue d'une séance du conseil, pourquoi ne pas faire remettre automatiquement la séance à une date ultérieure? Cela empêcherait la mobilisation générale des échevins et du personnel municipal affecté aux séances, la mobilisation des journalistes, des curieux des galeries, des entremetteurs, des représentants des contracteurs et une foule d'autres qui accourent aux assemblées par obligation, devoir, intérêt, plaisir, curiosité ou autre raison. Cela économiserait du temps et de l'argent, ne serait-ce que le coût d'illumination de la grande salle du conseil. Ce sera à moins protocolaire peut-être, mais aussi moins coûteux, moins plat et moins stupide.

Si le privilège doit nécessairement rester, pourquoi ne pas le réformer et lui imposer des règles sérieuses? Des conditions pourraient être appliquées au "next meeting", afin de protéger l'administration, protéger les autres échevins qui en sont victimes, protéger le public et surtout protéger le caractère de l'assemblée, on fait prendre trop souvent un bain de ridicule. Et si, à l'encontre de ces conditions, un échevin aurait saboté une séance du conseil pour ses petits intérêts personnels ou pour "faire une farce", on pourrait alors lui imposer une amende couvrant les frais de l'assemblée ou encore le priver du privilège du "next meeting" pour la balance de son terme. Le jeu deviendrait moins amusant!

Montréal a à administrer un budget plus considérable que celui de la Législature; il a moins de têtes que Québec pour gérer cette forte somme et régler la vie des citoyens. Les assemblées du conseil ne sauraient jamais être trop nombreuses ni trop sérieuses. Ceux qui ont charge de faire les amendements à la Charte de la ville pourraient peut-être y penser et voir à installer une soupape de sûreté à une cause d'abus toujours plus fréquente.

15-10-1936

Grand
1936

Les bourgeois veulent s'emparer du comité exécutif le 11 janvier

Les partisans de M. Houde espèrent pour la tenue
d'une assemblée à cette date mais les partisans de
M. Raymond n'en veulent pas.—Le greffier
adressera-t-il les convocations d'assemblée.

Il y a ceux qui veulent et ceux qui ne veulent pas d'une assemblée
du conseil municipal le 11 janvier, deuxième lundi du mois prochain.
Il y a les bourgeois qui veulent et ceux qui ne veulent pas d'une assem-
blée du conseil municipal. Il y a M. Houde qui veut une assem-
blée du conseil et M. Raymond, qui ne veut pas d'une assemblée du
conseil... Il y a...

Vous où nous en sommes arrivés
aujourd'hui avec ce grave problème d'un
assemblée du conseil municipal de la
métropole de Montréal. Des proba-
bilités, de l'incertitude et en-
core des probabilités.

Mais aujourd'hui on demande d'at-
tendre le feu de deux camps com-
plètement opposés à l'égard de cette
assemblée. Le camp bourgeois et le camp Ray-
mond.

Le premier, quel que l'on dise,
est encore une fois une com-
mission d'urgence. De ses
membres de l'hôtel, M. Raymond
et M. Houde disent les choses
et les autres de telle façon
qu'il est difficile de savoir si
il ne s'agit pas de l'assemblée
du conseil municipal. Il a encore de
très nombreux partisans parmi les mem-
bres du conseil municipal. L'in-
fluence bourgeoise, on ne le dira ja-
mais assez, n'a pas toujours déchi-
rément avec les affaires de la
ville. M. Houde a dit souvent
que dans ses dernières élections
municipales, mal, l'hôtel de ville
est encore en "chance", sa "protec-
tion" municipale, le but de toutes
ses tentatives. C'est un état d'esprit
qui ne change pas et qui est le plus
général en ces derniers temps. Les
membres de la métropole.

Le camp bourgeois voudrait s'em-
parer du comité exécutif et en oc-
cupant la tenue d'une assemblée à
brève échéance, une assemblée
surprise, il serait possible facile
pour les bourgeois de remporter
une victoire.

C'est pourquoi les Amis en rap-
peler devant le bourgeois de-
puis bien longtemps vivent dans
l'attente du grand jour qui leur
procure le bonheur de chasser les
communistes de leur chaire.

Et ce jour, ils le veulent rappro-
cher.

Secouant la poussière des vieux
souvenirs du mouvement on des pre-
miers temps de la vie, des ex-
posés au fort de la guerre et ju-
diciaire tentent de prouver qu'il
peut exister dans notre système de
gouvernement des conseillers municipaux
sans mal.

Remuant les cordons d'illustres

départes d'autres experts, bouil-
lons à tout cela prouvé à l'instar
les mêmes de ces "chambres re-
gionales" autrement sans l'ordre
d'un doute, au d'un regret, que le
bourgeois n'est pas plus utile à une
assemblée qu'il ne l'est à une
assemblée municipale à une province.
Il ne veut pas tout le bénéfice
de leurs affirmations et de leurs
déclarations incessantes.

M. Adolphe Raymond et les
autres bourgeois opposés par
plusieurs de nos Amis dans une
réunion du 15 décembre, ont
été très heureux de leur sens, qu'il
aurait été profitable d'attendre la pro-
clamation et l'assurément d'un
autre, quel qu'il soit, avant de
commencer à régler les affaires de
la ville.

De l'autre côté des bourgeois, il
y a les partisans de M. Houde et
ils sont nombreux. Le camp Ray-
mond est toujours de son côté. Les
membres du conseil municipal se trou-
vent à la disposition de nos
vieux amis. Ils se trouvent
dans un moment où M. Adolphe
Raymond aurait dû être de l'assemblée
à choisir des conseillers fa-
vorables à son administration.

La bataille locale n'est pas ter-
minée. On voit par exemple des
membres de chaque camp exposer
avec force arguments à l'égard
de leurs propositions respectives. Le
problème de la ville est toujours
accablé à une situation aussi déli-
cate que difficile.

Les bourgeois sont donc bien de
s'attendre sur la tenue de l'as-
semblée de notre conseil municipal.
Et le greffier se basant sur
l'opinion exprimée par le conseil-
leur municipal devra adresser les
convocations d'assemblée pour le
11 janvier. Antérieurement il s'atti-
rera les foudres de la presse bour-
geoise. La question en reste à pour le
moment... A. L.

Campagne perfide et sournoise contre M. Raynault

Campagne hypocrite d'une certaine presse contre M. Adolphe Raynault.—Les boudistes feraient signer de faux affidavits au sujet de la mort de Cabanis.—L'influence de certains membres du Club de Réforme.—Les affaires de la ville sont paralysées à dessein par les boudistes et les communistes.

A l'approche de la formation du comité exécutif, les boudistes redoublent d'activité, afin de sommer au poste de commissaire de la ville des gens qui soient favorables aux idées prêchées par M. Camille Houde, à la politique boudiste, qui est bien celle de l'ancien régime, depuis après avoir été répudié par la majorité des électeurs de la province.

Les adversaires de M. Adolphe Raynault n'ont cessé depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau maire de lui créer des embarras, d'entraver son action, de faire naître tous les genres de difficultés.

Ce fut d'abord les procédures en vue d'un recensement judiciaire qui se terminera cette semaine sans changer prétendument de façon appréciable la majorité de M. Raynault.

SCANDALE INÉDIT

Ce fut l'affaire Cabanis qui est en train de dégénérer en un scandale politique comme on n'en a pas vu de semblables depuis bien longtemps.

C'est la campagne d'une certaine presse, campagne menée à l'insu des fonds provenant de sources inconnues.

C'est la campagne sournoise et hypocrite d'une autre presse, indépendante celle-là et irrésistiblement dévouée aux intérêts qui ne s'agit pas, par des journaux boudistes, d'être honnêtes, de respecter les lois, de ne pas induire volontairement en erreur et d'appuyer des causes qui méritent la réprobation.

TAXE DE VENTE

Une par exemple que deux ou trois dernières élections les gens de bien ont plus la taxe de vente que M. Adolphe Raynault après M. Duplessis a promis formellement qu'elle serait abolie, est simplement stupide et exagéré. On va plus loin encore: On prétend que cette suppression de la taxe de vente ferait perdre à Montréal quelques centaines de milliers de dollars et qu'il faudrait baisser la taxe foncière d'un demi à un pour cent.

M. Adolphe Raynault au cours de sa campagne a promis qu'il ne laisserait pas davantage la propriété foncière en abaissant la taxe de vente et les gens qui nous ont promis de lire plus haut au sujet de certains impôts qui affectaient la propriété, sont maintenant silencieux.

Une autre phrase aussi étonnante nous revenons très bien sur la manière prise par cette même presse pour élever la question de la taxe de vente. Les boudistes et boudistes prétendent que le journal indépendant et irrésistiblement dévoué aux intérêts: "D'autre part, dit le journal" et qu'on plusieurs députés de la région de Montréal approuvant que M. Raynault n'aurait pas tout le succès, désiré, cherchent à se solidariser d'avec lui, après l'avoir aidé au cours de ses élections.

Un autre coup porté à M. Raynault. Un autre coup préparé par le clan boudiste qui se sert toujours de la même presse à part celle de l'ancien régime qui elle joue faiblement et ne nous trompe pas par au moins, elle s'efforce de nous enlever méritamment et attentivement.

Qui donc a appris à cette presse indépendante que les députés qui ont aidé M. Raynault cherchent à se solidariser d'avec lui? Est-ce un député ou un chroniqueur politique?

SUPPOSITIONS MALICIEUSES

Mais les suppositions gratuites d'un journal que l'on voudrait croire véridique et bien informé ne s'arrêtent pas en si bon chemin. On apprend de plus: "La majorité du conseil municipal paraissant composée d'écus sympathiques à M. Camille Houde, on comprend que la majorité de M. Raynault n'en est pas fidèle". D'abord et maintenant, nous n'en savons rien, les journaux sont dirigés par M. Houde et M. Houde

dans leurs colonnes que M. Adolphe Raynault est assuré de la majorité des voix au conseil lors de la composition du comité exécutif.

LONGANE LIBÉRAL

Nous avons écrit à trois reprises de longues, redoublées. A une troisième fois ne valent pas l'autre car nous en sommes sûr nous n'en avons pas fait depuis le début du recensement judiciaire. Longane libéral officiel à Montréal quand il renvoie l'assemblée judiciaire, le ministre politique de l'Intérieur Cabanis. Et nous retrouvons tout dans la même compagnie le journal indépendant et irrésistiblement dévoué aux intérêts et le journal libéral officiel, des deux défenseurs du régime pour et depuis, mais qui à l'insu des millions de propagateurs que l'on retrouve dans les pages de ces journaux.

INFORMATIONS PÉRIODIQUES

Nous posons deux questions et nous sommes maintenant en mesure de les faire parce que depuis quelques heures nous parvenons des informations précises sur les activités incessantes de la clique boudiste qui agit accablée avec les ralleurs dans la région conglomérée.

L'AFFAIRE CABANIS

Pourquoi un homme à tout faire de la clique Houde-Taschereau longane libéral présentement dans un fascinant rôle de l'écuyer de la métropole?

Pourquoi cet homme tente-t-il présentement de réunir les autres qui le servaient si bien autrefois?

Pourquoi un ministre et triste sire de l'ancien régime veut-il faire signer par la menace et l'intimidation de faux affidavits?

Pourquoi cet homme loge-t-il dans un hôtel dont le principal inconnu est autrefois le maître de séance au Club de Réforme?

LE CLUB DE RÉFORME

Pourquoi M. Camille Houde qui se prétend de n'avoir rien de commun avec le régime libéral québécois a-t-il essayé pour l'aider dans ses activités part-occidentales des membres influents du Club de Réforme?

Pourquoi part-on maintenant de consultation d'élection après l'insuccès récent du recensement judiciaire?

Pourquoi les gens de la clique Houde-Taschereau veulent-ils continuer de paralyser les affaires de la métropole?

CADAVRE MUTILÉ

Pourquoi les gens de la clique Houde-Taschereau ont-ils essayé un complot dont l'intelligence est évidemment au-dessous de la moyenne pour lui montrer un "cadavre mutilé" sur les dalles de la Morgue? Pourquoi un échecivain larvaire qui compte beaucoup d'amis parmi les communistes est-il si sournois, en la compagnie de M. Camille Houde?

Pourquoi veut-on démontrer qu'il y eut un meurtre quand il ne s'agit que d'une mort accidentelle, comme l'a déclaré et expliqué bien clairement M. Armand Brodeur de la Société municipale?

Les boudistes ont perdu leurs élections municipales.

Les boudistes n'auront pas de succès, prétend-on, avec le recensement judiciaire.

Les boudistes ne pourront pas faire un meurtre ou un assassinat avec une mort accidentelle.

LA JUSTICE

Les boudistes seront inespérables de tromper la Justice avec l'affaire Cabanis.

Les boudistes pourront remonter jusqu'à l'ancienne Police pro-

vinciale lancer des canards par la voix de leurs journaux, même en brande tout le Club de Réforme, l'organisation libérale officielle, faire signer de faux affidavits, menacer, intimider de faux témoins, déterrer des cadavres, mais il n'en restera pas moins que M. Adolphe Raynault a remporté la victoire, qu'il administrait la ville, qu'il bouillait dehors ce qui peut rester du régime gangrené.

A. L.

NOTE.—A propos de l'affaire Cabanis, le lecteur est prié de ne pas confondre Cabanis avec Rabagas, Rabagas, en effet selon Larousse, est une comédie en cinq actes de V. Sardou (1872). Rabagas, toujours selon Larousse, est le type de politicien de café d'état et l'on veut dire d'une bande de désorganisés boudistes.

L'INFLUENCE CANADIENNE-FRANÇAISE DANS LA FORMATION DE L'EXECUTIF

On convoque l'assemblée du 11 janvier pour nommer
le comité exécutif et un maire-suppléant

Le greffier de la ville convoque les échevins à une assemblée, qui
aura lieu lundi le 11 janvier, à 3 h. de l'après-midi. Sur l'ordre du
jour, on remarque trois articles importants: nomination du comité exé-
cutif; rapport des élections; nomination d'un maire-suppléant.

Le recensement judiciaire des votes à la mairie en forme sera accordé à tous les députés électoraux. On a fait le décompte lundi de 852 bulletins à scrutin sur un total de 1012. Il reste donc 160 bulletins à examiner et la fin du recensement, comme on le voit, ne saurait tarder. A cette M. Adolphe Raynaud a obtenu 12 voix de plus que le candidat primitif. C'est un point assez important pour l'ex-maire de Montréal, M. Camille Houde, pour ce qui est de l'affaire Gabeaux, une affaire classée car le candidat de l'opposition qui est mort à la suite d'un accident a été mis en terre. Il faut espérer que les membres de la partie adverse ne demanderont pas de décaler le cadavre pour en faire un trophée.

On a appris à l'hôtel de ville mardi que les avocats de M. Adolphe Raynaud n'en resteront pas la couchant avec cette affaire Gabeaux et qu'ils exigent amende honorable pour certains passages que l'on a accusés à faux d'être qui seraient prendre seront peut-être pris.

On envisage maintenant avec impatience d'entrer à la formation du comité exécutif. Les hommes de ce parti nous affirment que les quelques échevins anglais conduiraient eux-mêmes toute l'affaire pour ainsi dire, c'est la composition d'un comité exécutif. Elle disent de plus que cette influence anglaise agit au conseil lors de la prochaine assemblée. Ce n'est pas vrai et ce ne doit pas être ainsi. Il est évident que M. Adolphe Raynaud n'aura pas la majorité des voix pour former un comité exécutif de son côté. Autre erreur regrettable: on ne voit pas bien par exemple un comité exécutif présidé par M. J.-M. Nolin, l'échevin qui est le plus critiqué par M. Raynaud. Ceci pourquoi la bataille semble plus logique à la coexistence entre MM. Gabeaux, Tallon et Edmond Loizeau. A.L.

Le premier vote du conseil municipal a été de 18 à 17

On vote sur l'ajournement.—L'assemblée spéciale qui devait avoir lieu hier après-midi pour la formation du comité exécutif fut remise à 10 h. ce matin.—La liste de M. Reynault comprend les noms de MM. Tailleur, Hogen, Filion, Lacombe et Jeannotte.

L'assemblée de conseil municipal qui avait été convoquée hier après-midi, en vue de la nomination des commissaires de la ville a dû être ajournée à cause du mauvais temps. Le vote des électeurs étant encore plus dense que la veille et nombre de personnes, fatigués de plus de quatre heures d'attente de leur délégués de leur délégués.

Après la récitation de la prière par Son Honneur le maire de Montréal, M. Lévesque, procéda à l'ajournement de la séance à 10 h. et se rendit au conseil municipal. M. Hogen, député de Montréal, fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

Le vote fut alors donné et les résultats furent les suivants : M. Reynault, 18 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Hogen, 17 voix ; M. Tailleur, 17 voix ; M. Jeannotte, 17 voix ; M. Lacombe, 17 voix ; M. Filion, 17 voix ; M. Reynault, 18 voix.

On vota ensuite sur l'ajournement de la séance à 10 h. ce matin. M. Reynault fut élu président de la séance et M. Tailleur, député de Montréal, fut élu secrétaire.

13-1-1937

13-1-1937

Opposition concertée à l'hôtel de ville

Les échevins n'ont pu réussir, hier, à former un nouveau comité exécutif

Les ballottages aux chaises

M. Adhémar Raynault, le nouveau maire de la métropole eut à faire face, hier après-midi, à une opposition concertée en vue de lui ravir la majorité des voix au comité exécutif. M. Adhémar Raynault a démontré cependant qu'il ne craignait pas les tactiques de ses adversaires.

Il a prouvé qu'il possédait les voix à 3 h. cet après-midi, non à la qualité de l'homme d'état, mais à la façon de mener les affaires de la commune. Les échevins se sont réunis hier à 3 heures, afin de nommer un nouveau comité exécutif. M. Adhémar Raynault aura vaincu ses rivaux adversaires et que ceux-ci sont devenus incapables de faire plus longtemps, de nuire à son administration.

Les ballottages

Les échevins étaient convoqués hier après-midi à un caucus. La réunion fut le théâtre de nombreuses discussions et de plusieurs ballottages. Le premier ballottage eut lieu sur le plus ardent pour les partisans de M. Raynault, à savoir de représenter l'administration.

La première liste présentée était composée des échevins suivants : MM. Tallier, Hugan, Lepage, La Roche et Monette.

Le second ballottage fut fait et M. Raynault fut élu maire.

Au second ballottage M. Monette fut battu par M. Lepage.

Au troisième M. Saignes fut battu par M. Monette. Le vote fut de 15 à 17.

Au quatrième M. Filion fut élu.

Au cinquième M. Filion fut élu.

Au sixième M. Lachance fut élu par M. Lepage. Le vote fut de 18 à 17.

Au septième M. Hugan fut élu par M. Filion.

Au huitième M. Lachance fut élu par M. Caron. Le vote fut de 19 à 15.

Membres de présidence

Il y eut donc 8 ballottages et un vote sur la première liste présentée au début des délibérations. On assure que nos conseillers municipaux ont ainsi voté sur la base de la confiance de présidence quant à la nomination des commissaires.

Les échevins n'avaient pas le plaisir d'arriver au caucus échevins. Nous nous basons sur les résultats des différents ballottages du caucus échevins sur les informations qui nous ont été fournies par certains échevins.

MM. Tallier et Hugan.

Nous devons faire remarquer à nos lecteurs que le vote n'a pas été fait pour les candidats de MM. Tallier et Hugan, ces deux échevins ayant renoncé, eux-mêmes, à être élus par la majorité. A moins d'un vote, les candidats de M. Caron, M. Lachance, M. Filion, M. Lepage et M. Saignes ont été élus. M. Tallier sera invité à se présenter au caucus.

MM. Lachance et Hugan.

Les échevins suivants ont été élus à 3 h. 20 p. m. hier à ce caucus.

M. Saignes

A l'heure où les échevins ont réuni leur caucus hier soir M. Saignes était favorisé d'un vote important comme membre du comité exécutif. M. Saignes a obtenu la victoire en ayant une majorité d'un vote sur les échevins Monette. Remarquons toujours que le vote était secret.

Trois votes ont été donc très importants, celui du caucus, celui du caucus du caucus, MM. Tallier et Hugan, notamment les deux autres de 1913.

Siège honorifique

M. Adhémar Raynault a été élu au caucus hier soir dans le caucus de son parti pour se représenter au caucus. La lutte semble très contestée et ce moment entre MM. Lachance et Saignes. Le nom de M. Saignes n'a pas encore été ballotté.

Il faut souligner et que le nom de M. J. E. Jeanette n'a pas été suggéré au caucus échevins, ni celui de M. Omer. Côté des deux échevins, comme on le sait, sont de nouveaux conseillers municipaux et celle qui nous mène deux délégations se présenteront à l'hôtel de ville pour suggérer leur candidature respective au comité exécutif.

Echevins de l'est

Les échevins de l'est ont mené une dure bataille hier après-midi et ils ont bien l'intention de poursuivre cette lutte jusqu'au bout. Les échevins du centre étant moins nombreux la bataille sera livrée à deux ou trois conseillers. Dans le cas d'une lutte se pourrait toujours entre MM. Lepage et Filion.

Il n'y a aucun doute de constater que le comité exécutif n'a pas été nommé à la première assemblée du caucus. Mais il ne faut pas oublier que les groupes opposés ont

ne vont pas attendre toute la nuit de voter toute la confiance nécessaire à l'administration Raynault, ne vont pas attendre toute la confiance nécessaire à l'administration Raynault, ne vont pas attendre toute la confiance nécessaire à l'administration Raynault, ne vont pas attendre toute la confiance nécessaire à l'administration Raynault.

Il est évident que M. Raynault a obtenu un vote immense sur les échevins de la cité de Montréal. Les échevins de l'est ont contribué à faire de l'opposition concertée. Ils ont fait bien plus que cela, ils ont contribué à l'administration municipale et qu'ils

Journal
1936

Un comité exécutif conforme aux promesses

L'administration publique de la métropole est, dans sa forme, quelque peu semblable à celle des provinces, sur laquelle elle paraît avoir été calquée.

Nous avons un maire qui, comme le lieutenant-gouverneur, signe toutes les pièces officielles pour leur donner le sceau de la légalité; un Comité Exécutif qui tient lieu de ministère, prépare les règlements, le budget, les initiatives nouvelles à faire voter, un conseil municipal premier et étudie les propositions de l'Exécutif, les accepte, les approuve ou les rejette par son vote majoritaire.

Sans qu'il ait le pouvoir spécifique—à l'instar du gouverneur qui désigne le premier ministre—il est devenu président de tradition, depuis quelques années, que le maire désigne le président de l'Exécutif, et qu'ensuite tous deux travaillent à élire les quatre autres membres de l'Exécutif, de façon à satisfaire l'opinion publique exprimée dans le choix des électeurs.

Contrairement aux régimes précédents, le maire Raynault, qui est député de l'Union Nationale pour l'Assomption, n'a pas voulu soumettre au peuple une liste déterminée de candidats à l'échevinage. Il a demandé aux contribuables d'écrire, dans chaque quartier, celui qu'ils croient être l'homme le plus compétent et le plus digne. Il a agi de la sorte en partant du principe que Montréal doit conserver son autonomie et que l'administration municipale doit être entièrement libre de tout parti ou école politique.

Les contribuables ont, à quelques exceptions près, voulu l'ancien conseil de ville. N'ayant pas eu "sa liste" avant et pendant la campagne électorale, le maire Raynault ne pouvait en avoir une après et essayer d'en former "son" Exécutif.

Suivant la promesse qu'il avait faite de scrupuleusement respecter l'autonomie et l'indépendance de l'administration municipale, il a formé un Exécutif qui devait être, le plus possible, l'équivalent du conseil échevinal tel que choisi par le peuple.

En cela, il a tenu parole et rempli ses promesses.

Il a d'ailleurs sommairement la composition du nouveau conseil, les opinions politiques de ses membres, leurs opinions exprimées dans le récent passé, pour admettre que le nouveau conseil n'a pas voulu abuser, voire même user, de son prestige pour former un "ministère" municipal qui soit en majorité conforme avec la politique qu'il soutient lui-même à la législature. On ne fera jamais croire et même soupçonner à personne que le nouvel Exécutif en est un de l'Union Nationale. Loin de là, car il ne représente que les propositions de candidats sans contrainte à ses propres recherches et initiatives.

Si M. Raynault était venu devant le peuple avec une liste déterminée de candidats de son choix, comme l'avait fait auparavant l'ex-maire Hoyle à deux reprises, un Exécutif respectueux de son choix, un Exécutif qui n'a pas voulu corrompre l'Union Nationale, mais il n'a pas voulu qu'on en fit ainsi et, après l'élection, n'a pas voulu s'arrêter à un droit qu'il n'avait pas réservé.

Le nouvel Exécutif, dans les circonstances, devrait satisfaire toute la population. Dans la lourde tâche qu'il a accomplie, il est en droit de compter sur l'appui des contribuables et du conseil municipal, car la composition électorale est encore ce qui a permis à la ville de sortir des difficultés de la dernière

Nominations échevinales dans le plus grand calme

Nomination d'un maire-suppléant, des commissaires de l'aqueduc, des commissaires de la zone, des commissaires des égouts.—M. J.-M. Savignac suggère la nomination d'une commission hydro-électrique municipale.—Mise au point du maire au sujet des paroles prononcées par M. Drien.

A la reprise de la séance, hier après-midi, le maire de Montréal, M. Adélmar Raynault fait une mise au point au sujet des paroles prononcées l'avant-midi par M. J.-H. Drien, échevin de Rosemont.

M. Drien, dit le maire, était aussi qualifié que les autres échevins pour remplir la charge de commissaire mais il faut croire que son jeune âge, 32 ans, a été un obstacle ou un empêchement sérieux à cette nomination. Dans quelque temps M. Drien aura peut-être toutes les chances voulues de faire valoir ses talents. Mais il veut déclarer ici que l'échevin de Rosemont n'a pas été la victime du maire comme on l'a prétendu.

La séance est ajournée à 3 h. Dès le début de cette séance, M. Goyette demande pour les échevins municipaux la permission de parler.

Décorum au conseil

M. Adélmar Raynault qui occupe le fauteuil présidentiel dit qu'il faut conserver au conseil le sérieux et le caractère auguste des assemblées municipales. M. Léon Trépanier est du même avis. Il déclare que le plus de découragement dans le conseil. M. Layton félicite le maire d'avoir fait placer une tribune et faire du fauteuil présidentiel. M. Hocheux dit que le public devrait observer le silence aux assemblées et ne pas s'avancer au-delà de la ligne bleue.

Une proposition est faite à la nomination des échevins aux diverses commissions. M. Goyette propose, secondé par M. O'Connell, que l'échevin Léon Trépanier soit nommé maire suppléant de la ville de Montréal pour les prochains trois mois. Cette motion est adoptée.

Commission métropolitaine

M. Goyette propose, secondé par M. Taillefer, que M. Barré soit nommé membre de la commission métropolitaine en remplacement de M. Elton. Adopté.

M. Goyette propose, secondé par M. Elton, que M. Taillefer soit nommé membre de la commission métropolitaine en remplacement de M. Raynault. Adopté.

Commission athlétique

M. Goyette propose, secondé par M. Hogan, que les échevins suivants soient appelés à faire partie de la commission athlétique: Léon Hocheux, président; L. Z. Le Sage, vice-président; Dupré et Quin. commissaires. La nomination d'un cinquième membre est différée. Adopté.

Commission de l'aqueduc

Les échevins suivants sont appelés à faire partie de la commission de l'aqueduc: MM. L'Archevêque, Dupré et Elton. Après lecture de la motion M. J.-M. Savignac se lève pour faire quelques remarques au sujet de ces nominations. Il se lève et demande que l'on reporte la nomination des commissaires de l'aqueduc. L'assemblée est ajournée.

Commission des égouts

Le conseil nomme ensuite les membres de la Commission des égouts: MM. O'Connell et Jolbert. Dans l'assemblée est ajournée.

Il ne faut pas suspendre l'adoption de ce rapport jusqu'à ce que le conseil ait étudié l'opportunité de nommer une commission hydro-électrique pour la ville de Montréal, comme il en existe en Ontario. On émettrait dans cette commission des gens qui ont fait des études spéciales sur la question de l'électricité des égouts pour faire d'utiles suggestions afin d'épargner des sommes considérables à la ville et aux contribuables.

La question de l'électricité est à l'ordre du jour. Pourquoi ne pas attendre la séance? Pourquoi ne pas tenter un tel effort en vue de réaliser des économies appréciables?

M. Monette fait remarquer que la suggestion a du bon sens mais il ne faut pas oublier que les commissaires doivent se soumettre aux décisions du comité exécutif et que la commission de l'aqueduc relève directement de ce comité. M. Dupré croit qu'il n'est pas opportun de différer la nomination des commissaires de l'aqueduc. Le rapport est adopté.

Commission des égouts

Le conseil nomme ensuite les membres de la Commission des égouts: MM. O'Connell et Jolbert. Dans l'assemblée est ajournée.

Victoire pour M. Adhémar Raynauld

Il obtient la nomination d'un comité exécutif qui favorisera son administration et le programme qu'il a préconisé au cours de la dernière campagne électorale.—Les nouveaux commissaires sont: MM. Taillefer, Jeannotte, Filion, Hogan et Lacombé.—Echange de paroles assez vives entre MM. Raynauld et Trépanier.—La déclaration écrite du nouveau maire.—Les quatre anciens commissaires et quelques échivins prononcent des discours.—M. Coyette, leader du conseil.

Au début de la séance du conseil municipal hier matin, M. Coyette propose que les échivins suivants soient nommés membres du comité exécutif: MM. Taillefer, Villier, Lacombé, Jeannotte et Hogan, et que M. Taillefer soit nommé président du comité exécutif. Le maire lit la motion et immédiatement M. Léon Trépanier prend la parole.

M. Léon Trépanier

"Nous allons vous laisser l'entière responsabilité du choix de votre comité exécutif dit M. Trépanier en s'adressant au maire. Vous avez déclaré avoir un mandat spécial, malgré les attributions restreintes attachées aux fonctions du maire".

M. Trépanier rappelle alors le résultat des divers ballottages qui ont précédé la nomination du comité exécutif. Le vote contient également le reproche de l'adoption que vous avez faite de ces hommes qui sont des échivins d'origine locale. Les échivins d'origine locale ne sont pas les échivins de la ville. Ils ne sont que des hommes qui ont de l'expérience, qui sont satisfaits de leur situation, qui font honneur à la situation. Une ville qui est la deuxième ville française du monde et qui a un budget de 133,000,000.

J'ai déclaré au cours de ma dernière campagne que je n'ai pas une attitude sur l'échiquier à la mairie, parce que je m'en frottais, parce que le maire de Montréal aux termes de la charte est tout simplement un roi souverain, un homme qui est bon pour aller aux banques ou au théâtre et des échivins et recevoir toutes autres personnes que des échivins.

Ce n'est pas la faute du maire qui veut être élu, c'est la charte qui le veut ainsi. C'est le conseil municipal qui sera appelé à déterminer les modifications à la charte.

Pendant toute ces années de la politique M. Trépanier termine en souhaitant succès au futur comité exécutif.

M. J.-M. Savigneau

"Le maire a bien entendu, dit M. Savigneau qu'il voulait un comité de son choix. Il peut proposer et exécutif à la fois de côté de plusieurs échivins, des administrateurs échivins qui pendant des années et demi ont donné le meilleur d'eux-mêmes dans l'intérêt des citoyens. Il a choisi son comité, qu'il le prenne et qu'il le garde. Nous lui avons offert notre collaboration la plus complète et il l'a refusée.

Que le maire administre avec son comité. Je forme des vœux pour que son administration soit fructueuse, mais je lui dis: votre administration part mal".

M. J.-H. Hélin

M. Hélin dit au maire qu'il l'a félicité pour et en toutes circonstances. Il est un des premiers à se lever en politique. Il a nommé le mouvement dans son élection comme échivins de l'Assemblée.

Il dit qu'il avait écrit à son poste et qu'il a fait une déclaration hypocrite contre lui, mais qu'il s'en repentait. M. Raynauld dit qu'il n'en a pas le souvenir, mais que le nouveau maire est un hypocrite. Il déclare qu'il est prêt à donner son vote à son comité, mais qu'il ne votera pas.

mois, pour moi, mais on n'aurait pas dû m'en faire un crime pour m'imposer d'être élu au comité exécutif.

Je demande cependant au maire d'être bien convaincu de mon désir sincère de la plus entière collaboration non seulement pour lui-même de Montréal mais aussi pour le comité exécutif.

M. Lussier continue et dit qu'il croyait pouvoir représenter la classe ouvrière. Je suis de la classe des salariés, non celle des rentiers et des riches commerçants. Or il n'y a pas de représentant des salariés dans le nouveau comité.

M. Léo McKenna

L'échivain du quartier Mont-Royal, monsieur Jos. Schvins, candidat indépendant d'avoir laissé aux échivins anglophones le soin de choisir le représentant anglophone du comité sans même que les échivins canadiens français aient voté en son nom.

Il est indépendant et votera sur la valeur des candidats présentés. Il espère que le nouveau comité sera un équilibre le budget.

Le Dr V. Lesage

Dans le cours d'un comité exécutif M. Lesage a fait plusieurs déclarations. Les recommandations ont été reçues le 15 décembre et qui prouvent la popularité de M. Lesage. M. Lesage était sur la première liste mais après de nombreux marchandages on l'a remplacé.

Il y a un vice dans l'administration actuelle dit M. Lesage et il faudra remédier à cet état de choses le plus tôt possible.

Nous avons un bon gouvernement à Québec et je suis sûr qu'il modifiera le mode de taxation. Mais on devra le faire en songeant à protéger le petit propriétaire.

M. Lesage dit que l'ancien comité exécutif n'avait jamais été divisé comme l'ancien maire Houde l'avait prétendu.

M. Lesage termine en déclarant que le fait en ce jour il s'aligne devant le choix du nouveau comité et lui offre son entière collaboration. Il ajoute que si on prend le vote, il s'alignera de voter.

M. Jos. Schvins

M. Schvins, échivain de St-Louis dit qu'il a été élu échivain pour voter à la bonne administration de la ville. Il va remplir tout son devoir. Il espère les bonnes mesures et combattra les mauvaises, les péchés et les châtiments.

M. Omer Côté

M. Omer Côté, échivain du quartier Ville-Marie déclare qu'il représente un des plus importants quartiers de la métropole. Il dit que le vote des électeurs n'a pas été une récompense pour la réaction du nouveau comité car personne ne savait qui composerait ce comité. Il faut respecter la charte. Le choix devrait être basé par une commission des échivins. Les échivins s'alignent sur le nouveau comité, mais les échivins qui s'alignent sur le nouveau comité.

M. Jos. Desjardis

L'échivain de St-Paul dit qu'il a toujours été à droite et qu'il s'aligne sur la gauche et lui félicite pour la façon qu'il faut marcher en politique. Il espère sa collaboration au nouveau comité et aux nouvelles élections.

assure qu'il n'a pas voulu influencer le conseil de quelque manière. Il dit qu'il est prêt à collaborer avec ceux qui seront choisis. Il ne fait pas exception M. Raynauld, cherche à laisser piquer des accusations comme l'a fait M. Trépanier. Le représentant du quartier L'Assommoir se lève alors pour entreprendre une courte polémique avec le maire.

M. Raynauld rétorque alors qu'il démissionnera toujours l'attitude de ceux qui veulent entraver l'œuvre des administrateurs municipaux. Il dit que les hypocrites n'auront pas la haute main au conseil. M. Raynauld lit ensuite une déclaration sur la politique qu'il entend suivre. Nous publions les quelques extraits de cette déclaration.

"Tout d'abord, avec la grâce de Dieu que nous avons invoqué tout à l'heure réussis pleinement notre tâche en y consacrant toute notre volonté.

J'aspire à mettre en œuvre au plus tôt le programme que j'ai soumis au peuple. Messieurs les membres du conseil vous avez été élus pour collaborer harmonieusement avec moi. Le maire n'exerce pas de pouvoirs exécutifs véritables. C'est un appointe.

Le maire dit qu'il souhaite que par une mutation renouvelatrice, conforme à la volonté des contribuables, on recoure à la fonction de maire des pouvoirs plus étendus.

Le maire dit M. Raynauld est en effet dans un état d'indignité. A l'égard de ses collègues de Toronto, de Québec et des autres des plus riches municipalités.

Le plus tôt nous pourrions recourir à cette situation, le mieux ce sera pour sauvegarder la dignité de Montréal.

Je veux être de conseil d'être en une façon respectable pour aller à l'œuvre.

Je veux assurer le bon fonctionnement

de chacun pour le bien-être de la population et l'amélioration de son sort. Je n'ai à servir à l'hôtel de ville aucun parti, pas même le mouvement national que je représente cependant comme député.

Je suis prêt à servir les intérêts bien compris des citoyens de Montréal.

M. Allan Bray

L'échivain de St-Henri dit qu'il n'est fait beaucoup de cabale en ces derniers jours. Mais il n'est pas satisfait et il le dit sans amertume, sans vengeance. Il ne veut pas de présidence et il déclare qu'il n'y a pas de ballottage pour le renouvellement de la mairie. C'est au comité exécutif qu'il veut que l'on favorise mais il n'est pas prêt à laisser qu'un nouveau vote comme M. Jeannotte à plus de complaisance que lui.

Il n'accepte donc pas la liste du maire et il sera dissident. M. Bray reprend son siège. Le conseil vote la nomination des commissaires dont les noms ont été proposés. M. Bray secrétaire en l'absence. Le conseil vote ensuite à l'unanimité la nomination de M. Coyette comme leader. La séance est levée à 11 h 30.

de chacun pour le bien-être de la population et l'amélioration de son sort. Je n'ai à servir à l'hôtel de ville aucun parti, pas même le mouvement national que je représente cependant comme député.

Je suis prêt à servir les intérêts bien compris des citoyens de Montréal.

de chacun pour le bien-être de la population et l'amélioration de son sort. Je n'ai à servir à l'hôtel de ville aucun parti, pas même le mouvement national que je représente cependant comme député.

Je suis prêt à servir les intérêts bien compris des citoyens de Montréal.

de chacun pour le bien-être de la population et l'amélioration de son sort. Je n'ai à servir à l'hôtel de ville aucun parti, pas même le mouvement national que je représente cependant comme député.

Je suis prêt à servir les intérêts bien compris des citoyens de Montréal.

de chacun pour le bien-être de la population et l'amélioration de son sort. Je n'ai à servir à l'hôtel de ville aucun parti, pas même le mouvement national que je représente cependant comme député.

leur d'eux-mêmes dans l'intérêt des citoyens. Il a choisi son exécutif, qu'il le prenne et qu'il le garde. Nous lui avons offert notre collaboration la plus complète et il l'a refusée.

Que le maire administre avec son exécutif. Je forme des vœux pour que son administration soit fructueuse, mais je lui dis: votre administration part mal.

M. J.-H. Brien

M. Brien dit au maire qu'il s'épouvé partout et en toutes circonstances. Il fut un des promoteurs à endosser la politique. Il l'a approuvé notamment dans son élection comme député de l'Assomption.

Il dit qu'il avait droit à un poste. Il ajoute que l'on a fait une campagne hypocrite contre lui, mais qu'il aura confiance en M. Raymond tant que l'on ne lui prouvera pas que le nouveau maire est un hypocrite. Il déclare qu'il est aussi honnête que tout autre membre du conseil, y compris le maire.

Puis l'échevin de Bonaventure annonce qu'il ne votera pas.

M. Hector Dupuis

M. Dupuis déclare qu'il va voter pour le conseil exécutif. Comme pour le maire, je n'ai pas participé à la lutte à la mairie. L'ancien maire M. Houde a dit quelques bons

dit qu'il a été élu échevin pour veiller à la bonne administration de la ville. Il va remplir tout son devoir. Il appuiera les bonnes mesures et combattra les mauvaises, les schémas et les cheneaux.

M. Omer Côté

M. Omer Côté, échevin du quartier Ville-Marie, déclare qu'il représente un des plus importants quartiers de la métropole. Il dit que le vote des électeurs n'a pas été une approbation pour la réélection du nouveau conseil car personne ne savait qui composerait ce conseil. Il faut modifier la charte. La chose devrait être préparée par une commission électorale. Les échevins en effet ont eu le temps d'indiquer les mesures qui s'imposent.

M. J.-A. Desrozier

L'échevin de Saint-Paul dit qu'il a toujours marché droit et qu'on aura bien de la peine à lui tourner dans la tête qu'il faut marcher en souffrant. Il promet sa collaboration au nouveau maire et aux nouveaux conseillers.

M. A. Raymond

M. Raymond répond aux échevins et il déclare d'abord ses amitiés avec M. Trépanier. Le maire

dit qu'il a été élu échevin pour veiller à la bonne administration de la ville. Il va remplir tout son devoir. Il appuiera les bonnes mesures et combattra les mauvaises, les schémas et les cheneaux.

Je compte à mettre en oeuvre au plus tôt le programme que j'ai soumis au peuple. Messieurs les membres du conseil, vous avez été élus pour collaborer harmonieusement avec moi. Le maire n'exerce pas de pouvoirs exécutifs véritables. C'est une anomalie.

Le maire dit qu'il souhaite que par une législation rectificative, conforme à la volonté des contribuables, on rende à la fonction de maire des pouvoirs plus étendus.

Le maire dit M. Raymond est en effet dans un état d'infériorité à l'égard de ses collègues de Toronto, de Québec et des maires des plus petites municipalités.

Le plus tôt nous pourrions remédier à cette situation, le mieux ce sera pour sauvegarder la dignité de Montréal.

Je vous prie de considérer qu'une tâche considérable nous attend. Pour maintenir le bon renom de Montréal nous devons veiller jalousement sur les biens de la communauté.

On ne doit jamais se départir d'une attitude ferme dans les réunions du conseil. Je réclame l'effet d'été.

M. Allan Bray

L'échevin de St-Henri dit qu'il s'est fait beaucoup de cabale en ces derniers jours. Mais il n'est pas satisfait et il le dit sans amertume, sans vengeance. Il ne veut pas de présidence et il déclare qu'il n'y eut pas de ballottage pour le représentant de la partie ouest au conseil exécutif. Il ne veut pas de faveur mais il n'est pas prêt à admettre qu'un nouveau venu comme M. Jeannotte a plus de compétence que lui.

Il n'accepte donc pas la liste du maire et il sera disident. M. Bray reprend son siège. Le conseil vote la nomination des commissaires dont les noms lui ont été soumis. M. Bray enregistre sa disidence. Le conseil vote ensuite à l'unanimité la nomination de M. Gouette comme leader. La séance est ensuite ajournée à 22. 50.

A. L.

1937

Les Jeunes Réformistes s'opposent au réarmement

"Pas un homme, pas un sou" pour la guerre. — La conduite de M. Bennett censurée. — Discours de M. J.-G. Tanguer, C. Rochefort, R. Provost, J.-P. Chauvin et Lucien Croteau. — Un front national!

L'Assemblée tenue hier après-midi, au Marché St-Jacques, par "Les Jeunes Réformistes" a remporté un succès. Prés de 1000 personnes, malgré la température inclemente avaient répondu à leur appel.

L'Assemblée était présidée par M. Charles Lavallée, tandis que M. Paul Lacombe, présentait les résolutions. M. J.-G. Tanguer, député de Joliette à Québec, fut élu président d'honneur. M. Charles Rochefort donna l'ordre du jour et déclara qu'il avait tenu à appeler un tel nombre personnel de l'unité qu'il portait sa responsabilité.

M. J.-P. CHAUVIN

Le premier orateur fut M. Jean Paul Chauvin. Il dit d'abord quelques mots sur ce qui concerne les armements, faisant voir que cette opération ne peut en rien servir les intérêts de notre pays, tandis qu'elle enrichit les producteurs qui veulent pousser les pays à la guerre, en se servant même du communisme pour la vassalité. Ces arguments furent appuyés par un discours de M. J.-G. Tanguer, député de Joliette à Québec, qui déclara qu'il avait tenu à appeler un tel nombre personnel de l'unité qu'il portait sa responsabilité.

M. LUCIEN CROTEAU

M. Lucien Croteau, dans un discours des plus intéressants retravaillé théorique de notre impérialisme, montrant comment Laitner centralise le Canada dans la guerre, des heures et comment il donne le temps dans la guerre européenne en éliminant la conscription.

M. ROMER PROVOST

M. Romer Provost déclara qu'il faut tuer chez nous l'impérialisme. Il montre le rôle de l'Angleterre qui par des manœuvres diplomatiques parvient à diviser les parties dans le pays et cela à son profit. Il montre les conséquences de la guerre pour le Canada, appauvrissement, misères, chômage, place des hommes pris par les femmes. La participation du Canada lors de la Grande Guerre sera toujours une participation à la Société des Nations fut une erreur qui peut nous entraîner dans une nouvelle guerre. Il faut se retirer de ces obligations. Il veut la guerre à la guerre et avec ses dévoués. Il veut la guerre à la guerre et avec ses dévoués. Il veut la guerre à la guerre et avec ses dévoués.

M. J.-G. TANGUER

M. J.-G. Tanguer, député de Joliette, déclara qu'il appelle de toutes ses forces le réarmement des Jeunes Réformistes. Il estime que c'est le devoir de tout citoyen de se retirer à faire le jeu de l'impérialisme anglais et notamment le développement des armements qui ne peut servir que l'intérêt de maintenir une guerre éternelle. Il ajoute que dans cette lutte il n'hésiterait pas à mettre en jeu sa vie. Il fait son titre de député. Il veut aussi tout défendre la paix, européenne française. Il rappelle qu'il fut député à l'Assemblée Nationale d'abord et le message de son frère en passant le cas d'Alger, un précédent contre les armements. Une phrase avait résumé le message de l'homme de sa déclaration.

M. CHARLES ROCHEFORT

M. Charles Rochefort déclara que son discours était consacré à l'armement et l'impérialisme, se re-

venant à l'histoire de la conférence qui fut tenue à Montréal en 1936. Il rappelle que c'est par son initiative que fut organisé ce grand rassemblement qui fut le point de départ de la formation de "Les Jeunes Réformistes".

LA RESOLUTION

Voici le texte de la résolution adoptée par l'Assemblée.

Nous citoyens du Canada, fidèles sujets de Sa Majesté le Roi George VI, nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous, soulevés dans la province et l'Ontario, en attendant de la participation et d'engagement, nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Nous nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada ainsi que nos libertés. Tout fait en 1936 contre les sujets Anglais de Sa Majesté en 1937, contre les principes de la Démocratie britannique et contre nous l'année 1937 en 1937 contre nos principes démocratiques en 1937.

Le "Comité des Quinze" à Montréal!...

Quinze échevins ont jeté les bases de ce comité pour guerroyer contre les mesures "douteuses" et coûteuses de la nouvelle administration.—La lutte contre le patronage, les faux fournisseurs, les contrats, les expropriations, les politiciens, etc.—"Le bill de Montréal sera étudié à la loupe", disent les membres du "Comité des Quinze".

Hier soir, en quelque endroit encore inconnu du grand public et des journalistes pourtant à l'affût, des échevins de Montréal se sont réunis pour jeter les bases d'une organisation nouvelle qui aura nom: "Le comité des quinze", en attendant que ce soit le comité des 16, des 17 ou des 18.

Quinze conseillers municipaux ont été réunis hier après-midi, vers les cinq heures, à la brasserie, qu'il y aurait assemblée, après le soir comme et qu'ils ne devaient pas manquer de s'y rendre. Ils n'y sont pas venus. Nous sommes en mesure de renseigner nos lecteurs sur le véritable motif.

Tout d'abord il fut décidé de s'occuper contre les abus les plus odieux à l'hôtel de ville. L'ancien président du "Comité des quinze" sera le premier à s'occuper de ces abus.

LE PATRONS DU PATRONAGE

Les échevins ont décidé de s'occuper d'abord de la lutte contre le patronage et de favoriser le développement de la guerre aux "patrons" pour empêcher les "patrons" d'être "patrons" à l'hôtel de ville. Ils ont décidé de s'occuper de la lutte contre le patronage et de favoriser le développement de la guerre aux "patrons" pour empêcher les "patrons" d'être "patrons" à l'hôtel de ville.

FAUX FOURNISSEURS EN

Les échevins ont décidé de s'occuper d'abord de la lutte contre les faux fournisseurs qui ont été admis dans les menus de "bonbons" de l'hôtel de ville. Les fournisseurs de la ville devront à l'avenir s'acquiescer leurs noms, prénoms et qualités, et surtout les fournisseurs ne seront pas des "patrons" ou des "patrons" de la ville, ou des "patrons" de la ville, ou des "patrons" de la ville.

LES CARMIERS

La tâche de "Comité des quinze" est énorme! Elle aura à l'égard de l'administration, elle s'occupera de tous les départements. Il sera peut-être difficile pour la présente administration de tenir "patrons" ou "patrons" le budget de la ville, car les "patrons" ont des milliards de dollars, et les "patrons" ont des milliards de dollars, et les "patrons" ont des milliards de dollars.

MARCHÉS DE LA VILLE

Et le marché de la ville, le comité des quinze fait une solide base.

contre le marché financier et autres privilèges. On ne veut pas sacrifier tout le travail d'aujourd'hui pour le travail de demain. On ne veut pas sacrifier tout le travail d'aujourd'hui pour le travail de demain.

EXEMPTION ECONOMIQUE

Et la Commission industrielle de la ville sera formée. Elle s'occupera de la recherche de tous les problèmes de la ville, en vue de problèmes et de problèmes de la ville, en vue de problèmes et de problèmes de la ville.

LE TRIBUNAL DE LA VILLE

Le tribunal de la ville sera formé. Il s'occupera de la recherche de tous les problèmes de la ville, en vue de problèmes et de problèmes de la ville.

LES EXPROPRIATIONS DE LA RUE HERRI

Les échevins ont décidé de s'occuper d'abord de la lutte contre les expropriations de la rue Herri. Les échevins ont décidé de s'occuper d'abord de la lutte contre les expropriations de la rue Herri.

Le maire Raynault prêche la bonne entente

Il assiste au dîner-causerie du club Saint-George à Westmount.—L'octroi projeté de \$225,000, à la Palestra provoquera une discussion au conseil municipal.—Le plan Layton pour les fêtes du couronnement du roi est soumis au comité exécutif.—L'échevin Dubrouil proteste contre l'épidémie des banquets.—Le Dr Lesage veut faire respecter les règlements aux séances de lutte et de boxe.—M. Raynault, l'emprunt et le crédit de la ville!

À l'assemblée du conseil municipal, qui s'est tenue hier soir, le maire a fait un rapport sur l'état de la ville. Il a mentionné que des résolutions ont été adoptées en ce qui concerne le projet de loi sur l'octroi de \$225,000. Le maire a également parlé de la situation financière de la ville et de la nécessité de trouver de nouvelles ressources. Il a mentionné que le plan Layton pour les fêtes du couronnement du roi est soumis au comité exécutif. L'échevin Dubrouil a protesté contre l'épidémie des banquets. Le Dr Lesage a voulu faire respecter les règlements aux séances de lutte et de boxe. M. Raynault a parlé de l'emprunt et du crédit de la ville.

Le rapport financier de la ville. Le maire Raymond Raynault a demandé à l'assemblée du conseil municipal de voter sur le rapport financier de la ville. Le rapport a été présenté par le directeur des finances, M. J. H. Martens. Le rapport indique que les dépenses de la ville ont augmenté de 10 pour cent par rapport à l'année dernière. Le maire a souligné que la ville est confrontée à de graves difficultés financières et qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles ressources. Il a mentionné que le plan Layton pour les fêtes du couronnement du roi est soumis au comité exécutif. L'échevin Dubrouil a protesté contre l'épidémie des banquets. Le Dr Lesage a voulu faire respecter les règlements aux séances de lutte et de boxe. M. Raynault a parlé de l'emprunt et du crédit de la ville.

L'échevin Dubrouil et les banquets

L'échevin J. J. Dubrouil a protesté contre l'épidémie des banquets. Il a déclaré que les banquets sont une perte d'argent et qu'ils ne profitent qu'à une poignée de personnes. Il a demandé que le conseil municipal prenne des mesures pour réduire le nombre de banquets organisés dans la ville. Le maire a répondu que les banquets sont une tradition importante de la ville et qu'il est difficile de les éliminer complètement. Il a mentionné que le conseil municipal a déjà pris des mesures pour réduire les dépenses liées aux banquets.

Déclaration de Dr Z. Lesage

Le Dr Z. Lesage a déclaré que les règlements existants ne sont pas suffisants pour assurer la sécurité des séances de lutte et de boxe. Il a demandé que le conseil municipal prenne des mesures pour faire respecter ces règlements. Il a mentionné que les organisateurs de ces événements ne respectent pas toujours les règles de sécurité. Le maire a répondu que le conseil municipal a déjà pris des mesures pour améliorer la sécurité et qu'il continuera de le faire.

Le maire a également mentionné que le plan Layton pour les fêtes du couronnement du roi est soumis au comité exécutif. Il a mentionné que le conseil municipal devra voter sur ce plan dans les prochains jours. L'échevin Dubrouil a protesté contre l'épidémie des banquets. Le Dr Lesage a voulu faire respecter les règlements aux séances de lutte et de boxe. M. Raynault a parlé de l'emprunt et du crédit de la ville.

L'union anglo-française

M. Raymond Raynault a déclaré que l'union anglo-française est une excellente initiative. Il a mentionné que cette union permettra de mieux servir les citoyens de la ville. Il a mentionné que le conseil municipal a déjà pris des mesures pour améliorer les services offerts aux citoyens. Le maire a également mentionné que le plan Layton pour les fêtes du couronnement du roi est soumis au comité exécutif. L'échevin Dubrouil a protesté contre l'épidémie des banquets. Le Dr Lesage a voulu faire respecter les règlements aux séances de lutte et de boxe. M. Raynault a parlé de l'emprunt et du crédit de la ville.

1-2-1937

[UN BEAU CHANUT A L'HOTEL DE VILLE]

TROIS VOTES DE NON-CONFIANCE

Le conseil municipal empêche l'administration Raynault de discuter la nomination d'un directeur des finances, la création d'une Commission d'enquête sur le chômage et la suspension du maire Panet et des autres commissaires du chômage. — Deux membres de l'Exécutif votent contre l'Exécutif. — Le maire dit aux échevins de prendre leurs responsabilités.

La séance comme au début. Il y avait chahut à l'hôtel de ville, hier après-midi. Le conseil échevinal s'est prolongé jusqu'à 4 h. 15. L'assemblée avait été convoquée à 3 h. Elle se composait de onze échevins et sept adjoints. Pendant ce temps, les contributions, promises d'avance par les galeries et de plusieurs dans le café de conseil s'empoussièrent. A certains moments une chanson s'éleva. Les spectateurs dansaient. A certains moments et pendant toute l'administration municipale qui les obligeait à attendre si long temps à la porte des galeries.

Un incident, sans importance au premier abord, a été discuté en fin de séance. M. L. Panet a demandé la nomination d'un directeur des finances. M. L. Panet a demandé la nomination d'un directeur des finances. M. L. Panet a demandé la nomination d'un directeur des finances.

Le maire se réveille. Le maire se réveille quand on discute de la nomination d'un directeur des finances. Le maire se réveille quand on discute de la nomination d'un directeur des finances.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

la partie privée. Mais au moment de rendre compte, M. L. Panet a demandé un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

la partie privée. Mais au moment de rendre compte, M. L. Panet a demandé un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

M. L. Panet demande un rapport. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage. M. L. Panet demande un rapport sur le chômage.

27-2-1937

TROIS VOTES DE NON-CONFIANCE

Le conseil municipal empêche l'administration Raynault de discuter la nomination d'un directeur des finances, la création d'une Commission d'enquête sur le chômage et la suspension du général Panet et des autres commissaires du chômage.

— Deux membres de l'Exécutif votent contre l'Assemblée. — Le maire dit aux délégués de prendre leurs responsabilités.

En l'absence comme d'habitude, il y avait écho à l'hôtel de ville, hier après-midi. Le conseil municipal s'est prolongé jusqu'à 4 h. 15. L'Assemblée avait été convoquée à 3 h. Elle ne commença qu'une heure et quart après. Pendant ce temps, les contribuables, pressés d'arriver à la galerie et de pénétrer dans la salle du conseil s'immobilisaient. A certains moments une clameur s'élevait. Les spectateurs devenaient impatients et protestaient contre l'administration municipale qui les empêchait d'atteindre et longtemps à la porte des galeries.

En un instant, nous parvenons au second ordre. C'est-à-dire au lieu de la manifestation. Les femmes tenaient tête à une vingtaine d'hommes. Elle avait entamé une chambre d'attente où il était question de M. Panet, de la Commission du chômage, de la liste de travail, de la liste des délégués et autres choses.

Le calme se rétablit

Le calme se rétablit quand on apprit que les délégués se réunissent à la salle du conseil pour y délibérer. Les portes furent alors largement et tout le monde, entrant, en masse, l'assemblée d'arriver, jusqu'à la salle en un instant.

Mais la séance devait être suspendue. Le maire, les commissaires (président de l'Administration) ont tous quitté leur siège. Il y eut du bruit, des cris, des protestations, des rappels à l'ordre. Les représentants d'arrondissement, avec le conseil municipal, ont la discussion sur le conseil municipal, d'un directeur des finances, sur la création d'une commission d'enquête sur le système de distribution des secours directs, l'arrêt de Panet.

M. Panet demande ses fonctions

Par le vote qui a été donné, hier après-midi, le général E. de H. Panet demande ses fonctions, la nomination d'un directeur des finances est discutée.

Il y eut au début de l'Assemblée beaucoup de discussions. M. J.-N. Bouchard demande un rapport et la liste de vote sera établie. Il en est ainsi, par quel le renouvellement de M. Adrien Raymond à l'Assemblée. La liste de vote, en attendant que le vote soit fait, sera établie et renouvelée par des listes plus courtes.

M. J.-N. Bouchard demande un rapport à la police de Montréal en vue de la création d'une commission d'enquête sur le chômage. M. Adrien Raymond demande que la ville de Montréal ne soit pas délaissée. C'est-à-dire la police provinciale, par exemple, d'arriver par la suppression au Palais de Justice comme Québec en fait la demande. Il y a eu, dans l'Assemblée de Montréal, de nombreuses discussions sur certains points.

M. J.-N. Bouchard demande un rapport à la ville de Montréal et Ottawa d'arriver ses contributions de chômage à la province de Québec, le jour de l'Assemblée. Le gouvernement provincial attendait. Demande M. Bouchard.

Le président de l'Assemblée propose de suspendre à cette question. M. Jean Talbot demande à l'Assemblée et la Commission l'Assemblée est formée. M. Talbot explique que la suspension de cette Commission est M. Vézina. Il dit qu'il recevra un rapport de M. Bouchard.

C'est alors qu'un délégué, M. J.-N. Bouchard.

Les motions

On en arrive au rapport de l'Assemblée. Le rapport concernant les motions relatives aux délégués pour l'Assemblée 1937 est présenté, comme nous l'avons dit dans une autre page de notre journal.

Le rapport de l'Assemblée est un succès de 117 voix contre 23 voix de l'opposition de gauche. M. Bouchard a la

parole pendant 20 minutes. Il dit qu'il ne peut pas accepter le mandat de participer durant les élections. La motion est adoptée et le comité de gestion est élu.

M. Honoré Barrière

M. Honoré Barrière a présenté une motion demandant d'arrêter de l'hôtel de ville les femmes et les jeunes filles qui ne se trouvent pas dans l'obligation de travailler et de les recruter par des hommes, soutiens de famille. Sa motion est adoptée.

Une longue discussion s'est élevée, quand M. L'Archevêque a présenté une motion demandant au comité de modifier sa résolution concernant que les personnes déléguées de se présenter une carte d'identité résident à Montréal depuis le 1er mai 1934. Ce comité a recommandé cette date par celle du 1er mai 1934. M. Jos. Schubert est en faveur de la motion. M. Jean Trépanier s'y oppose. La motion reste sur la table car on n'a pu en discuter sur la nécessité d'une enquête à la Commission du chômage.

M. Honoré Barrière

M. Honoré Barrière a présenté une motion demandant au conseil d'arrêter des remboursements à M. Honoré Panet C.B. directeur des services municipaux qui a rempli les fonctions de directeur des finances temporairement. Cette motion est adoptée.

Ordre du jour

On a voté les secours directs pour le mois de mars, mais après quelques discussions. M. Allan Bray a une fois de plus le régime des allocations de chômage. Les secours directs, 6000, augmentent sans cesse. Il y a une lettre de M. William Tremblay dans laquelle le ministre du travail s'efforce de constater qu'il y a un déficit de 100 millions de dollars que les gouvernements ont entrepris des travaux publics pour une somme de 25,000,000.

« Ottawa, dit-il, ne remplira pas Québec parce que l'industrie n'a pas été respectée. On devrait empêcher des chômeurs dans une proportion de 50 p. 100, à nos travaux et en ne la pas fait. Québec alors ne recevrait pas l'argent de 1000,000 en nous remboursant 100,000. Il faut une enquête, dit M. Allan Bray, à la Commission du chômage ».

Secours directs

Dans les estimations de secours directs du mois de mars il y a eu une somme de 100,000 pour couvrir l'excédent estimé des dépenses de janvier 1937 par rapport aux crédits votés. Le montant total des allocations du mois de mars sera de 22,612,110.

Votes de non-confiance

La deuxième partie de l'ordre du jour se fait comme suit: « Rapport du comité exécutif recommandant la nomination du directeur des finances ». On demande de suspendre les règles du conseil pour discuter et voter ce rapport. Il faut en effet suspendre ces règles car le rapport de l'Assemblée, pour être voté en séance par le conseil doit être présenté avant 10 heures l'après-midi le jour de l'Assemblée. Ceci n'a pas été fait. Les délégués sont donc appelés à voter sur la suspension des règles. Ils sont impatients et disent que le comité exécutif a voulu leur imposer ses vues. Le vote est pris avec le résultat suivant: 12 en faveur de la suspension des règles du conseil et 19 contre. C'est un vote de non-confiance, car en votant ainsi les délégués retardent la nomination du directeur des finances.

On vote pour MM. Honoré Barrière, Talbot, Goyette, A. Pilon, Pilon, L'Archevêque, Lacombe, Quinn, Jeannotte, Jalbert, Barrière.

On vote contre MM. Talbot, Schubert, Monette, Bray, Weldon, Honoré Barrière, Lacombe, Hétu, Ségler, Quinn, Pilon (membre de l'Assemblée), Hébert, Hétu, Sabourin, Hébert, Moreau, L'Évêque, McKenna, Rochon, Jarry, Ouellet, Quinn, Talbot, Jeannotte et Honoré Barrière.

Il est à remarquer que deux membres de l'Assemblée ont voté contre la suspension des règles et donc contre les votes de l'Assemblée et contre la suspension de général Panet. C'est un vote de non-confiance comme on s'en est rendu compte à l'hôtel de ville, depuis plusieurs années.

Directeur des finances

M. Allan Bray propose que le comité exécutif soit autorisé à recommander la nomination d'un directeur des finances et de voter en faveur de M. Louis-Joseph Robitaille. M. Honoré Barrière demande un renouvellement.

M. Allan Bray présente une motion pour appeler la chambre à la discussion de ses fonctions tout en attendant que l'Assemblée ait voté sur la suspension des règles.

Le résultat est le suivant: 12 en faveur de la suspension des règles et 19 contre. C'est un vote de non-confiance, car en votant ainsi les délégués retardent la nomination du directeur des finances.

du jour se fait comme suit: « Rapport du comité exécutif recommandant la nomination d'une commission d'enquête sur le chômage ».

On demande encore de suspendre les règles du conseil pour voter et discuter ce rapport pour les mêmes raisons citées plus haut.

Les délégués ont encore voté en faveur de la suspension des règles.

Il y a encore précédents et évidemment que le comité exécutif ne leur imposera pas ses vues.

Il y a encore précédents et évidemment que le comité exécutif ne leur imposera pas ses vues.

Troisième vote surprise

Vient le général rapport de l'Assemblée qui se fait comme suit: « Momentanément un projet de règlement à l'effet d'arrêter le règlement No 1234 relatif au mode de distribution des secours aux chômeurs tel qu'amendé par le règlement No 1235 ».

Il s'agit tel de la suspension des commissaires du chômage et du renouvellement temporaire du général Panet. M. de H. Panet, les délégués ont voté en faveur de la suspension des règles tout pour la même raison. En votant la suspension des règles, l'Assemblée réussira à remplacer le général Panet, à nommer d'autres commissaires.

« On » sera donc pas, dit-il, pour la suspension des règles. Le vote donné est le suivant: 5 pour et 23 contre.

On vote pour la suspension des règles: MM. Talbot, Goyette, L'Archevêque, Lacombe, Jeannotte.

On vote contre: MM. Talbot, Schubert, Monette, Bray, Weldon, Honoré Barrière, Lacombe, Hétu, Ségler, Quinn, Pilon (membre de l'Assemblée), Hébert, Hétu, Sabourin, Hébert, Moreau, L'Évêque, McKenna, Rochon, Jarry, Ouellet, Quinn, Talbot, Jeannotte et Honoré Barrière.

Il est à remarquer que deux membres de l'Assemblée ont voté contre la suspension des règles et donc contre les votes de l'Assemblée et contre la suspension de général Panet. C'est un vote de non-confiance comme on s'en est rendu compte à l'hôtel de ville, depuis plusieurs années.

Directeur des finances

M. Allan Bray propose que le comité exécutif soit autorisé à recommander la nomination d'un directeur des finances et de voter en faveur de M. Louis-Joseph Robitaille. M. Honoré Barrière demande un renouvellement.

M. Allan Bray présente une motion pour appeler la chambre à la discussion de ses fonctions tout en attendant que l'Assemblée ait voté sur la suspension des règles.

Le résultat est le suivant: 12 en faveur de la suspension des règles et 19 contre. C'est un vote de non-confiance, car en votant ainsi les délégués retardent la nomination du directeur des finances.

Dupuis et le maire s'investissent

"Nous n'as pas peur de ce que les fait", dit M. Dupuis. — "Nous ne pouvons pas", dit le maire. — La commission d'enquête n'est pas formée. — Assurément, on ne peut pas attendre à tout.

M. Hector Dupuis, député de l'arrondissement de l'Est, a été nommé par le conseil municipal de Montréal, en vertu de la loi sur la détermination des pouvoirs de la municipalité, à la présidence de la commission d'enquête sur les affaires municipales. M. Dupuis a accepté cette nomination et a déclaré qu'il se consacrerait de tout cœur à l'exécution de ses fonctions.

M. Adolphe Raymond, maire de Montréal, a déclaré qu'il ne pouvait pas accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

Travaux de la commission
La commission d'enquête a tenu sa première séance le 10 mars. Elle a discuté le rapport de M. Raymond sur les affaires municipales et a décidé de commencer ses travaux par l'examen de ce rapport.

Le maire Dupuis se désolait
M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

Formation de la commission
La commission d'enquête a été formée par le conseil municipal de Montréal. Elle est composée de M. Dupuis, président, et de M. Raymond, vice-président.

Le conseil municipal a l'honneur
Le conseil municipal de Montréal a l'honneur de présenter à la commission d'enquête M. Dupuis, président, et M. Raymond, vice-président.

Le conseil municipal a l'honneur
Le conseil municipal de Montréal a l'honneur de présenter à la commission d'enquête M. Dupuis, président, et M. Raymond, vice-président.

Le conseil municipal a l'honneur
Le conseil municipal de Montréal a l'honneur de présenter à la commission d'enquête M. Dupuis, président, et M. Raymond, vice-président.

Le conseil municipal a l'honneur
Le conseil municipal de Montréal a l'honneur de présenter à la commission d'enquête M. Dupuis, président, et M. Raymond, vice-président.

Le conseil municipal a l'honneur
Le conseil municipal de Montréal a l'honneur de présenter à la commission d'enquête M. Dupuis, président, et M. Raymond, vice-président.

Le conseil municipal a l'honneur
Le conseil municipal de Montréal a l'honneur de présenter à la commission d'enquête M. Dupuis, président, et M. Raymond, vice-président.

Le conseil municipal a l'honneur
Le conseil municipal de Montréal a l'honneur de présenter à la commission d'enquête M. Dupuis, président, et M. Raymond, vice-président.

dans une autre colonne du journal. J'ai appris, dit-il, de la bouche d'un échevin que la Commission d'enquête n'avait pas encore été formée. Il a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête.

M. Allan Gray dit qu'il voterait pour l'amendement. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

Petite politique
M. Allan Gray continue. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Jean Schuberth dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. J.-M. Briën dit qu'il ne votera ni pour l'amendement ni contre le rapport. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

plais les conseillers et le maire pour créer des positions pour eux-mêmes. On ne peut pas attendre à tout.

M. Dupuis se désolait
M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

M. Dupuis a déclaré qu'il se désolait de ne pas pouvoir accepter la présidence de la commission d'enquête. Il a déclaré qu'il avait d'autres occupations et qu'il ne pouvait pas consacrer le temps nécessaire à l'exécution de ces fonctions.

Commission administrative à Montréal?

Le budget de la ville doit être adopté le 15 mars.
—Reprise du débat ce matin sur la nomination d'une Commission d'enquête sur le chômage.
—Nomination d'un directeur des finances et divergences d'opinion entre le maire et les échevins.

Montréal sera-t-elle gouvernée par une commission administrative? C'est ce que l'on craint à Montréal. Des échevins ont été affirmés hier après-midi que la nouvelle administration municipale avait retardé à dessein la présentation du budget et la discussion sur les propositions budgétaires dans le but d'écarter le gouvernement de Québec à son tour une commission administrative.

Ces échevins affirment que le budget de la ville pour l'année 1937 est le 15 mars, que le conseil municipal ne pourra être réuni à cette date pour le voter, raison qui n'est pas sans conséquence. Le conseil des échevins, selon les apparences, présentera de nombreuses objections lors de la discussion et d'autres échevins se rallieront à ce conseil, lequel aura pour résultat de retarder le vote et peut-être tout le temps voulu pour empêcher l'adoption de ce budget. Les informations à ce sujet, fait les remarques qui s'en suivent.

Le conseil municipal

Le Dr Louis-Georges de Saint-Jean a été tout d'abord mandé à l'effet de présenter au conseil municipal le rapport de l'administration de la ville de Montréal et de recommander la nomination d'un comité d'enquête sur le chômage.

Dans un discours, le Dr Louis-Georges a déclaré qu'il jugeait les propositions des échevins. Il devait accepter la nomination de ce comité d'enquête, qu'il a représenté à l'assemblée municipale d'aujourd'hui, et a recommandé au conseil municipal de voter le budget.

Le Dr Louis-Georges a déclaré qu'il n'aurait pas hésité à recommander la nomination d'un comité d'enquête sur le chômage si le conseil municipal n'avait pas déjà adopté une proposition de ce genre.

Les échevins ont été divisés sur la question de la nomination d'un comité d'enquête sur le chômage.

Le conseil municipal a adopté le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil municipal a également adopté une motion de confiance à l'égard de l'administration municipale.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif a approuvé le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un comité d'enquête sur le chômage.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un directeur des finances.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil municipal a adopté le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil municipal a également adopté une motion de confiance à l'égard de l'administration municipale.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif a approuvé le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un comité d'enquête sur le chômage.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un directeur des finances.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil municipal a adopté le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil municipal a également adopté une motion de confiance à l'égard de l'administration municipale.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif a approuvé le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un comité d'enquête sur le chômage.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un directeur des finances.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil municipal a adopté le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil municipal a également adopté une motion de confiance à l'égard de l'administration municipale.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif a approuvé le budget de la ville pour l'année 1937.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un comité d'enquête sur le chômage.

Le conseil exécutif a également approuvé la nomination d'un directeur des finances.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil exécutif

Le conseil exécutif a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

Le conseil municipal

Le conseil municipal a été réuni hier soir pour discuter le budget de la ville.

M. Biggar offre sa succession à l'échevin Caron, de Maisonneuve

Le président sortant de charge demande à M. Houde de ne pas toucher au personnel de la Commission.

"Vous seriez bien mieux à la présidence de la Commission métropolitaine que dans la fournaise du comité exécutif", déclarait M. W.-H. Biggar, échevin sortant de charge de N.-D.-de-Grâces, au cours du banquet qui lui était offert, hier soir, à l'occasion de son départ de la présidence de cette commission, en s'adressant à M. Georges Caron, échevin réélu dans le quartier Maisonneuve.

M. Biggar fut l'objet d'une manifestation spontanée que présidait M. Napoléon Courtemanche, maire de Montréal-Est.

M. Biggar en a profité pour déclarer à tous ceux qui l'avaient frappé au cours de sa vie publique, qu'il leur pardonnait. Il a demandé à ceux qu'il a frappés de faire de même.

TROP DE POLITIQUE

Tout en parlant de la Commission métropolitaine, M. Biggar souligna qu'il n'y avait pas de politique dans l'administration de cet organisme, et que, d'autre part, dans beaucoup d'administrations municipales, la politique jouait un trop grand rôle.

M. HOUDE, HOMME DE TACT

M. Biggar voit dans le nouveau maire de Montréal, M. Houde, qui n'avait pu assister au banquet, un homme de tact et de jugement. Il lui a demandé qu'il n'y ait pas de chambardement dans le personnel de la Commission métropolitaine.

LA COOPERATION

L'orateur a insisté sur l'importance, dans l'avenir, d'une plus grande coopération entre les municipalités du district métropolitain. Quant à la sienne, il l'a offerte et à la commission et à la ville de Montréal, mais il sera toujours heureux de coopérer avec les administrateurs si on le lui demande.

ELOGES

M. Biggar a fait l'éloge de plusieurs hommes, trois en particulier: le maire Raynault, "un homme sincère et honnête, qui a essayé de faire une grande besogne, sans beaucoup de succès"; M. J.-E.

Jeannotte, "un travailleur, un nerveux, qui n'est pas bâti pour la politique, et qui a laissé à l'hôtel de ville des marques de son travail"; M. Joseph Schubert, "probablement l'homme le plus intelligent du conseil".

COMME DES CHIENS

M. Biggar a recommandé l'élaboration d'un plan d'ensemble échelonné sur une période de 25 ans, à Montréal, et l'amélioration de l'habitation, dans certains quartiers de la ville. Il estime qu'un important pourcentage de notre population "vit comme des chiens". Il soutient que Montréal devrait imiter Lachine et Verdun, et faire travailler les chômeurs en retour des secours qu'ils reçoivent.

AUTRES ORATEURS

Ont aussi adressé la parole: le maire Adhémar Raynault, de Montréal; le maire Hervé Ferland, de Verdun; George Hogg, ancien maire de Westmount; James Ballantyne, Joseph Mercure, les échevins Dave Rochon, Léo McKenna, Omer Côté, John Kerry, J. Schubert et O. Barrière, l'ex-échevin J.-E. Jeannotte, le révérend Campbell, Charles Bourassa, G.-S. Currie, J.-H. Pearson.

Tous les orateurs ont été unanimes à regretter le départ de M. Biggar et à souhaiter son retour dans la vie publique.

LA PATRIE.

19-12-1938

Le succès de M. Adrien Raymond et la nomination de M. Georges Caron

La nomination de M. Georges Caron à la présidence de l'exécutif rencontre
les vœux de la majorité des conseillers anciens et nouveaux.—
La présidence de la Commission métropolitaine.

Par Algernon Delaney

Ce matin à 10 h. les membres du conseil exécutif se réunissent à l'hôtel de ville. Le maire Raymond dit alors aux officiers membres de la commission métropolitaine, à son tour de parler, une conférence de presse et se retire à son cabinet.

Le maire Raymond est député de l'Union Nationale pour le comté de Montcalm. C'est un homme de grande taille, d'une voix puissante, d'un caractère ferme, d'un esprit ouvert et d'un cœur généreux. Il est le représentant de la politique libérale.

M. Raymond est le maître de la situation dans le conseil de la commission métropolitaine. Les élections ont montré qu'il n'y a pas de candidat qui puisse lui résister. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Raymond est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Raymond est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.



Il vient de proposer, comme nous l'avons déjà dit, une victoire éclatante car il avait contre lui des forces redoutables. M. Huard a joué un rôle dans la politique municipale, en le fait, il fut, en fait, un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Huard fut élu aux élections de décembre 1933 parce qu'il avait émis un programme qui avait été approuvé par le peuple. Ce programme était un certain nombre de choses qui ont été faites depuis.

Il vient de proposer un programme qui sera approuvé. Aujourd'hui il est à l'hôtel de ville avec un programme d'élites aux côtés d'un programme communautaire le respect de l'autonomie de Montréal.

Il vient de proposer un programme qui sera approuvé. Aujourd'hui il est à l'hôtel de ville avec un programme d'élites aux côtés d'un programme communautaire le respect de l'autonomie de Montréal.

Il vient de proposer un programme qui sera approuvé. Aujourd'hui il est à l'hôtel de ville avec un programme d'élites aux côtés d'un programme communautaire le respect de l'autonomie de Montréal.

Le conseil municipal favorise la nomination de M. Georges Caron à la présidence du comité exécutif.

Une petite enquête a été faite chez les députés, tant parmi ceux sympathiques à M. Huard que parmi ceux opposés à son programme.

D'autres candidats à la présidence du comité exécutif se sont fait connaître et des ennemis irréconciliables au sein du conseil. Pourquoi donner la présidence à un homme qui, dès le début, a contre lui, un autre très important et très représentatif du conseil?

M. Georges Caron a combattu il est vrai les adversaires de M. Huard, mais il a fait cela par une méthode qui n'est pas celle des autres.

Un simple vote demandé au conseil fut immédiatement de M. Caron le représentant du comité exécutif est élu.

Les observations sur les vœux font de M. Georges Caron le président de la Commission métropolitaine.

Commission métropolitaine

Le simple bon sens nous oblige à dire que si l'on fait à la tête de cette commission métropolitaine, de présider un homme de loi, un notaire ou un avocat, ce n'est pas la Commission métropolitaine à qui on s'adresse.

Le président de la Commission métropolitaine n'a pas comme le président du conseil exécutif une autre membres qui peuvent l'aider, l'éclairer, le conseiller. Il est seul avec ses techniciens.

M. Caron devient président du comité exécutif. Il sera tout à fait logique de confier la présidence de la Commission métropolitaine à M. J.-M. Nadeau, notaire et avocat.

Le président de la Commission métropolitaine n'a pas comme le président du conseil exécutif une autre membres qui peuvent l'aider, l'éclairer, le conseiller. Il est seul avec ses techniciens.

M. Caron devient président du comité exécutif. Il sera tout à fait logique de confier la présidence de la Commission métropolitaine à M. J.-M. Nadeau, notaire et avocat.

Le président de la Commission métropolitaine n'a pas comme le président du conseil exécutif une autre membres qui peuvent l'aider, l'éclairer, le conseiller. Il est seul avec ses techniciens.

M. Caron devient président du comité exécutif. Il sera tout à fait logique de confier la présidence de la Commission métropolitaine à M. J.-M. Nadeau, notaire et avocat.

Le président de la Commission métropolitaine n'a pas comme le président du conseil exécutif une autre membres qui peuvent l'aider, l'éclairer, le conseiller. Il est seul avec ses techniciens.

M. Caron devient président du comité exécutif. Il sera tout à fait logique de confier la présidence de la Commission métropolitaine à M. J.-M. Nadeau, notaire et avocat.

John J. McEneaney et John J. McEneaney

Les membres du conseil exécutif ont élu M. Georges Caron à la présidence du comité exécutif.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

M. Caron est un homme de bien. Il a fait de son mieux pour faire passer sa politique, mais il n'a pas réussi à faire passer sa politique.

Journal
158

LE MAIRE HAIDE ET SES COLÈGES

M. Camille Haide et ses collègues ont été reçus à l'exception de M. Jean Lambert, ont été reçus par le maire. Quelques minutes après le départ de M. Adolphe Raymond de l'hôtel de ville, son collègue le maire de Montréal, M. Camille Haide, jouant son entrée dans la grande salle des Pas-Perdus, accompagné de sa femme.

Dès cette salle, tout rempli de visiteurs, de curieux, de journalistes, de M. Haide et des échevins ont été reçus dans ses bureaux, tout des échevins, de ses organisateurs, des officiers supérieurs de la cité de Montréal.

Le maire Haide est à son poste. Le conseil d'administration a rempli ses fonctions de guide du corps du maire. Le maire Haide a eu le plaisir de recevoir les membres du conseil d'administration de la cité de Montréal, qui se sont réunis à son bureau. Il a eu le plaisir de recevoir les membres du conseil d'administration de la cité de Montréal, qui se sont réunis à son bureau. Il a eu le plaisir de recevoir les membres du conseil d'administration de la cité de Montréal, qui se sont réunis à son bureau.

Il se fera de bonne grâce aux demandes des photographes. Quelques minutes plus tard il se rendit, accompagné de plusieurs échevins et des candidats aux fonctions de commissaires, dans la salle des Pas-Perdus où la foule se pressait. Il est allé quelques minutes dans la salle de la foule de la salle des Pas-Perdus, puis est allé dans la salle des Pas-Perdus, puis est allé dans la salle des Pas-Perdus.

Il a été reçu par le maire Haide et ses collègues. Il a été reçu par le maire Haide et ses collègues. Il a été reçu par le maire Haide et ses collègues. Il a été reçu par le maire Haide et ses collègues. Il a été reçu par le maire Haide et ses collègues.

Le maire Haide est à son poste. Le conseil d'administration a rempli ses fonctions de guide du corps du maire. Le maire Haide a eu le plaisir de recevoir les membres du conseil d'administration de la cité de Montréal, qui se sont réunis à son bureau. Il a eu le plaisir de recevoir les membres du conseil d'administration de la cité de Montréal, qui se sont réunis à son bureau.

Il se fera de bonne grâce aux demandes des photographes. Quelques minutes plus tard il se rendit, accompagné de plusieurs échevins et des candidats aux fonctions de commissaires, dans la salle des Pas-Perdus où la foule se pressait. Il est allé quelques minutes dans la salle de la foule de la salle des Pas-Perdus, puis est allé dans la salle des Pas-Perdus.

LE LIAISON NOUVE, CITE DES ACTES ACCOMPLIS DEPUIS LES ELECTIONS

Il offre ses souhaits à la population de la métropole par l'entremise de la radio

M. Camille Houde, maire de Montréal, a prononcé une courte allocution à la radio hier soir. Sa fille, Mademoiselle Marthe Houde, adressa quant à elle, un appel aux femmes et leurs filles de la métropole leur demandant d'être charitables en cette période des fêtes.

Mlle Marthe Houde

"C'est la première fois, dit Mlle Houde que je parle à la radio. Au nom de ma mère et en mon nom, j'offre mes vœux de bonheur aux femmes, aux dames et demoiselles de Montréal. J'ai eu l'occasion en ces derniers temps de visiter des foyers pauvres. Mes yeux se sont ouverts sur bien des misères.

"Invitez les jeunes filles de ma ville à apporter aux pauvres durant la période des fêtes surtout un peu de soulagement dans leur misère et leur détresse.

"Profitez du temps des fêtes pour donner à d'autres un peu de joie et un peu de soleil. Je souhaite à tous un joyeux Noël et Bonne et Heureuse Année."

M. Camille Houde

M. Camille Houde succède à Mlle Houde au micro.

"C'est la première fois, dit-il, que l'une de mes jeunes filles vient parler à la radio. J'espère que la population de la métropole écouterait avec intérêt et plaisir les souhaits de bien-être et de prospérité que je formule en ces jours de fêtes.

"Je remercie la population de témoignage de confiance qu'elle m'a accordé aux récentes élections. Je n'oublie pas ce que je dois à la population et je voudrais bien en cette période des fêtes soulager toutes les misères et remédier à tous les maux.

"Je remercie les personnes qui m'ont offert des messages de félicitations après ma victoire à la mairie.

"J'ai été agréablement étonné de voir et de lire dans les journaux à la fois, l'annonce de la formation d'un comité exécutif.

Travail du C.M.D.

"Dès le lendemain de l'installation je me rendis auprès des autorités du C.M.D. National: le président, le vice-président et le directeur. J'apprends que les travaux de la commission sont en cours et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je ne puis que constater un intérêt et une attention de la part de la population de la métropole pour les travaux de la commission.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

de personnes sérieuses, des noms d'échecs bien connus.

"Je demande aux conseillers d'accepter les notes que je soumettrai et nous espérons que ce sera le meilleur moyen de nous entendre.

"La prochaine administration de la ville de Montréal ne sera pas facile. Nous recevons des délégations de patrons ou de groupements qui nous font part de leurs besoins, mais nous n'en recevons jamais de personnes qui viennent nous offrir de l'aide pour aider les contribuables ou secourir les chômeurs. Cela nous le comprendrez."

Le chômage

"Je demande à la Commission du chômage de se montrer généreuse dans ce temps des fêtes, de se montrer plus humaine, selon l'esprit de Noël, de donner un peu plus qu'un peu moins.

"Je demande au surintendant de l'assistance-chômage de régler les cas en retard, de donner aux chômeurs le bénéfice du doute.

"Qu'on se montre charitables pendant cette période des fêtes!

Mes souhaits

"Je vous offre mes souhaits et je commence par les pauvres, par ceux dont la vie est malheureuse et par les déshérités. Mais nous espérons, nous, qu'il sera possible de faire davantage pour eux. C'est par l'esprit de collaboration et de coopération que nous arriverons à ce résultat.

"Nous voulons que les petits propriétaires soient moins grevés. Je les ai déjà vus de l'inquiétude. Le petit urbain leur viendra en aide. La sauvegarde de la petite propriété est un rempart contre les idées subversives.

"Je souhaite aux riches, aux grands, aux financiers, aux commerçants et aux industriels de conserver ce qu'ils ont.

Les riches

"Qu'ils n'oublient pas cependant ce qu'ils doivent à la Société. Je les vois riches et grands. Mais pour qu'ils soient respectés, il faut aussi qu'ils se penchent parfois sur la misère pour la soulager, sur le faible et le déshérité pour l'encourager et l'aider.

"Dans mes assemblées quand les gens entendent "O Canada", je leur demande de bien s'exprimer. Ce n'est pas de ce chant national. Il est un peu de notre patrimoine. J'espère que les Canadiens ont un jour leur propre hymne national. Ce jour-là nous serons plus unifiés et plus forts.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

"Je suis sûr que les travaux de la commission seront effectués dans les meilleurs délais et que le rapport sera présenté au C.M.D. National.

Le conseil au complet ?

Le Dr Joseph Arpin va être proposé cet après-midi à la séance du conseil municipal, pour remplir la seule vacance au conseil de ville; il s'agit du conseiller de catégorie "A"

du district No 9. Dans ce district, les deux autres conseillers sont MM. Adolphe Farly et Arthur Gaudin. 98 conseillers sont en fonctions actuellement.

LA PATRIE.

29-12-1940

Canada 3/3

Les séances du conseil "dégoûtent" un conseiller

M. Emile Naud déclare à ses collègues que l'on manque de sérieux à l'hôtel de ville

"Je suis complètement dégoûté de ce que j'ai vu et entendu, cet après-midi, dans la salle où il est de notre devoir de nous réunir pour nous intéresser aux affaires de Montréal, les étudier sérieusement, les discuter poliment et en conservant toujours le plus grand souci de la vérité des faits. Au lieu de cela, on n'a fait, ici, depuis plus que deux heures, que de la petite politique, de la politique mesquine. On s'est servi du conseil pour donner expression à des rancunes personnelles. On a écorché la vérité et on a manqué de sérieux pour ne pas dire plus. Je n'ai jamais en aussi peu de temps entendu autant de bouffonneries. C'est à perdre le goût de tout, et ce que j'en dis je ne le dis pas du bout des lèvres mais du fond du coeur."

Telle est la déclaration que M. Emile Naud, conseiller municipal, a tenu à faire, hier après-midi, devant tous ses collègues, quelques minutes avant que l'on ajourne, à cet après-midi, à 3 heures, une séance du conseil de ville où l'on n'a réussi, en un peu moins de trois heures, qu'à laisser sur la table, parce que l'on n'était pas assez nombreux pour l'approuver, un rapport de l'exécutif, recommandant que l'on accorde à M. Charles Duranceau un délai, jusqu'au 30 juin 1942, pour l'exécution de certains des contrats par lesquels il s'est engagé à recouvrir d'un pavage permanent diverses rues.

C'est ce rapport de l'exécutif et l'affaire de l'enquête que l'on a instruite sur la conduite au cours des dernières années, du bureau municipal des réclamations, qui ont provoqué les débats où l'on a agi et où l'on s'est exprimé de façon à justifier le "dégoût" que M. Naud n'a pas dissimulé. Tout l'après-midi, la discussion a été très vive et l'on y a utilisé, très souvent, des expressions n'ayant absolument rien de parlementaire. A certains moments, le président de l'assemblée eut toutes les peines du monde à rétablir l'ordre.

De ce qui s'est dit au cours de la séance, il convient de rapporter certains chiffres que M. J.-O. Asselin a fournis sur les réclamations que la ville a reçues de citoyens dont les propriétés ont souffert d'inondations depuis 1936. Cette année-là, il y eut 273 réclamations. Il y en eut 656 en 1937, soit une augmentation de 140.29 pour cent sur l'année précédente. On en compta 1472 en 1938, soit une augmentation de 439.19 pour cent sur 1936. En 1939, on atteignit le chiffre record de 1851, soit 578.02 pour cent de plus qu'en 1936. En 1940, le nombre des réclamations tomba à 781, et à 430 en 1941.

Ces chiffres sont intéressants parce que l'on a dit que certaines gens ont été compromises dans ce que l'on a appelé le "racket des soupages", le quel fait actuellement l'objet d'une enquête dont on connaîtrait les résultats prochainement.

Le conseiller Z.-H. Lesage a aussi attiré l'attention du conseil sur le fait qu'à cette époque-ci de l'année on devrait prendre des mesures spéciales pour empêcher les automobilistes de rouler à toute vitesse dans les rues et d'éclabousser les malheureux piétons de l'eau sale qui s'y trouve.

Au début de la réunion de l'après-midi, on avait aussi remis sur le tapis une résolution qui avait été adoptée à l'unanimité, le matin, et qui priait le comité exécutif de voir s'il n'y aurait pas moyen de demander au gouvernement fédéral qu'il accorde, lorsque le rationnement de l'essence entrera en vigueur, une quantité plus considérable de gazoline aux conseillers que celle qu'obtiendront les automobilistes classés dans le groupe A. L'affaire n'a rebondi que parce que certains conseillers désiraient expliquer que leur fonction publique les oblige à voyager beaucoup plus qu'un citoyen ordinaire et qu'avec 300 gallons de gazoline par année il leur sera impossible de rendre à leurs électeurs tous les services que ces derniers attendent d'eux.

La séance du matin

Au cours de la séance du matin, parce que les conseillers présents étaient trop peu nombreux, il a fallu laisser tomber dix rapports de l'exécutif qui ne peuvent, selon la charte, être adoptés que par un vote favorable de 67 voix. Au nombre de ces rapports, il en est un qui recommande d'autoriser l'administration à accorder \$25,000 à la Commission du III^e centenaire pour lui permettre d'organiser les fêtes par lesquelles on veut célébrer le 300^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Onze autres rapports de l'exécutif que l'on pouvait adopter par un vote de 51 voix l'ont été.

Six de ces derniers avaient pour objet le paiement de travaux d'égouts et de pavages aux entrepreneurs qui les ont exécutés sans imposer à ces entrepreneurs de pénalités pour les retards qui se sont produits, parce que ces retards étaient motivés.

Le conseil a adopté, sur recommandation de la commission d'urbanisme, un règlement modifiant le règlement de construction du quartier Saint-Edouard. Il s'agissait d'accorder un permis pour l'agrandissement d'une fabrique de chaussures. En fait la manufacture a été agrandie; on a anticipé la décision du conseil parce qu'il s'agissait de l'exécution de contrats de guerre.

Un projet de règlement, aussi approuvé par la commission d'urbanisme, est resté en plan. Il s'agit d'autoriser la construction d'escaliers extérieurs dans la zone domiciliaire du quartier Montcalm, sur tout lot ou groupe de lots ayant un front de pas plus de 80 pieds et qui est encaissé entre deux bâtiments adjacents déjà pourvus d'escaliers extérieurs. M. Dubreuil a demandé que cela soit étendu à tout le quartier. D'autres conseillers ont demandé l'extension à toute la ville. M. Jeannotte a dit qu'il ne faut pas tout chambarder, mais qu'on doit se borner à accepter ce qui a été approuvé par la commission d'urbanisme. On doit s'occuper des cas les plus urgents, c'est-à-dire des quartiers où il y a le plus de constructions nouvelles.

Quatre contrats pour la construction d'égouts ont été octroyés, aux plus bas soumissionnaires dans chaque cas.

Votes de condoléances

Deux résolutions de condoléances ont aussi été approuvées à l'unanimité. La première sera adressée aux familles des trois pompiers qui ont perdu la vie, dimanche soir, en combattant un incendie à Ville-Emard. La seconde sera expédiée à Londres. Elle dit les regrets que le conseil de ville a éprouvés en apprenant, il y a quelque temps, la nouvelle de la mort du duc de Connaught, ancien gouverneur général du Canada.

Séance du conseil municipal mercredi matin

Le comité exécutif a convoqué une assemblée du conseil municipal pour mercredi matin, à 11h. L'ordre du jour comporte les articles du feuillet de la dernière séance qui n'avaient pas pu être adoptés faute de quorum. Ce sont surtout des octrois, et il faut 67 conseillers pour les accorder.

En premier lieu vient une subvention de \$200,000 aux Fédérations de Charité, somme dont les oeuvres d'assistance ont un besoin urgent. Suivent ensuite d'autres octrois: \$25,000 à la Commission du Troisième centenaire, \$4,000 à la Saint-Jean-Baptiste pour la fête du 24 juin; \$500 aux United Irish Societies pour la fête de la Saint-Patrick; \$2,000 à la Ligue Canadienne de Santé; \$2,000 au Bureau des oeuvres scolaires catholiques (cantines scolaires); \$1,500 à L'Aide à la Femme.

Les autres articles du feuillet ont trait à l'octroi de pensions de \$360 par année à plusieurs employés civiques; la nomination d'un conseiller C pour remplacer M. Macklaier, démissionnaire; et l'approbation de deux actes de vente.

Le Devoir
21 Mars 1942

Le conseil doit s'ajourner sine die faute de quorum

L'étude du bill de Montréal laissée en plan—Plusieurs choses pressantes sont restées sur la table. Autre séance convoquée pour le 25—Le cas des fédérations de charité

Pour la seconde fois en moins de quatre mois, le conseil municipal a dû, hier après-midi, ajourner ses délibérations sine die faute de quorum. Parce qu'à 3 heures 15 on ne comptait que 31 des 99 conseillers à leur poste et qu'il en fallait un minimum de 34, le dernier quart d'heure de grâce expiré, pour pouvoir procéder selon que l'exige la charte, la séance, convoquée le 2 mars par le comité exécutif, a pris fin avant que l'on n'ait terminé l'importante étude du bill de Montréal et que l'on n'ait adopté plusieurs rapports pressants de l'administration.

Sûr que le maire, M. Adhémar

Raynault qui présidait l'assemblée, eut décrété l'ajournement, le conseiller Paul Marchand déclara: "Ce qui vient de se produire démontre, une fois de plus, qu'il nous faut un changement de système".

M. J.-O. Asselin, président de l'exécutif, dit ensuite, avant que les assistants ne vident les lieux, qu'une nouvelle séance du conseil sera convoquée pour mercredi prochain, le 25, à 11 heures du matin. Il a ajouté que cette réunion serait très brève et que le plus grand nombre possible des 99 devraient se faire un devoir d'y assister,

parce qu'il faudra être au moins 67 pour voter des crédits à plusieurs sociétés de charité, qui en ont un besoin immédiat et pour disposer de 7 item de l'ordre du jour de la séance qui s'est terminée hier, item dont l'adoption ne peut plus tarder bien longtemps. Il s'agit, dans tous les cas, de rapports de l'exécutif. L'un d'entre eux recommande d'accorder une somme de \$25,000 à la Commission du IIIe centenaire, chargée d'organiser les fêtes par lesquelles on doit célébrer, cette année même, le 300e anniversaire de la fondation de Montréal.

Une déclaration du maire

M. Adhémar Raynault tint aussi à faire la déclaration suivante, avant que les conseillers présents ne s'en aillent: "Il y a présentement, dans certains milieux de notre population, des cas de misère noire. Encore ce matin, je recevais de prêtres et de citoyens bien connus, des appels téléphoniques m'informant qu'il faut à tout prix que le conseil adopte, et dans le plus bref délai possible, les recommandations de l'administration qui veulent que \$200,000 soient accordés aux fédérations de charité canadienne-française, catholique anglaise, protestante et juive. Ces organisations ne suffisent plus à la tâche. Elles manquent des fonds qu'il leur faut pour poursuivre leur oeuvre bienfaisante. La "loi du pain et du beurre" exige de nous que nous agissions sans tarder. Si les conseillers ne sont pas assez nombreux à la séance de mercredi pour voter ces allocations, il faudra se passer d'eux et trouver un autre moyen de faire autoriser l'administration à donner ces argents à ceux qui en manquent".

M. J.-O. Asselin a ajouté à cela que le cas de la Société Saint-Vincent-de-Paul est particulièrement pénible. Cette organisation charitable doit tellement aux marchands qui fournissent ses pauvres de vivres qu'elle ne peut plus obtenir de crédit. M. Asselin a encore invité les conseillers à venir nombreux mercredi pour mettre fin, par leurs simples votes, à cette situation qui devient vite intolérable.

Là-dessus les conseillers Arthur Gaudin et Paul Marchand exprimèrent l'opinion que la Commission des affaires municipales de Québec qui a toute l'autorité nécessaire pour décréter que ces allocations soient accordées, sans l'autorisation du conseil, se devrait d'intervenir. "Par une de ses ordonnances, a dit M. Gaudin, la Commission des affaires municipales peut décréter que les argents requis soient donnés aux sociétés qui les attendent. Qu'elle publie donc sans tarder cette ordonnance nécessaire".

Le conseiller Aimé Parent fut le dernier à parler. Il demanda à M. Adhémar Raynault, à M. J.-O. Asselin et à M. A.-E. Goyette, chef du conseil, d'unir leurs efforts pour obtenir des conseillers qu'ils viennent des plus nombreux à la séance spéciale de mercredi.

Les présents

Etaient présents, au début de la séance d'hier après-midi: le maire, M. Adhémar Raynault; les conseillers Asselin, Filion, Parent, Guévremont, Quin, tous membres de l'exécutif; Goyette, chef du conseil, Marchand, Hervé Brien, Savignac, Jeannotte, Gaudin, Foucault, Jetté, Gagnon, Sinard, Quintin, O'Flaherty Côté, Mathieu, Fisher, Henderson, Benoit, Todd, Trudeau, Bruneau, Landry, Marcotte, Sauvé, Drolet, Nobbs et Lévesque. Sont arrivés, quelques instants après l'ajournement, les conseillers J.-B. Déglise, Naud et Crombie.

Les présences dans le passé

On a rendu publics, hier après-midi, à l'hôtel de ville, des chiffres qui ne manquent pas d'intérêt, après ce qui s'était dit un peu plus tôt à la séance manquée du conseil.

Ils révèlent que la moyenne des présences aux 75 séances que le conseil a tenues, depuis son institution jusqu'au 19 mars, a été de 68.8 pour cent. Ce sont les conseillers de la classe B qui ont fait preuve de la plus grande assiduité. Le pourcentage de leurs présences est de 71 pour cent. Celui de la classe A est de 70.5 pour cent et celui de la classe C de 64.8 pour cent.

Voici maintenant le nombre de séances, sur 75, auxquelles chacun des 99 membres du conseil a assisté:

Son Honneur le maire, 67; M. Hogan, 20; M. Monette, 1; M. Z.-H. Lesage, 61; M. Seigler, 53; M. Filion, 74; M. Dubreuil, 24; M. Savignac, 74; M. Goyette, 75; M. J.-H. Brien, 24; M. Dubeau, 52; M. Moreau, 15; M. McKenna, 39; H. Quinn, 74; M. Lévesque, 73; M. Healy, 37; M. J.-H. Déglise, 42; M. Ratelle, 70; M. Landry, 75; M. Jeannotte, 66; M. Marcotte, 69; M. Sauvé, 64; M. Tremblay, 66; M. Morin, 60; M. MacKlaier, 37; M. Marler, 66; M. McEvey, 51; M. Fréchette, 68; M. O'Flaherty, 64; M. Burrows, 35; M. Hanley, 67; M. Paré, 28; M. Aimé Parent, 74; M. Antoine Desmarais, 31; M. Asselin, 72; M. Mills, 24; M. Quintin, 69; M. Allen, 60; M. Francis, 46; M. Long, 40; M. Fraser, 21; M. Holden, 43; M. Nobbs, 60; Miss Fisher, 63; M. Perron, 23; M. Birks, 44; M. Lafleur, 30; M. Circé, 38; Le Dr Albert LeSage, 43; M. Montpetit, 5; M. Victor, 55; M. Bass, 53; M. Eaton, 64; M. Rubinstein, 56; M. J.-B. Déglise, 67; M. Foucault, 71; M. Gagnon, 48; M. Carrière, 54; M. Taillefer, 33; M. Crombie, 32; M. Perrault, 23; M. Charpentier, 45; M. Corbeil, 44; M. Deslauriers, 74; M. Duclos, 50; M. Gince, 43; M. Jetté, 65; M. Trudeau, 71; M. Gaudry, 56; M. Pierre Desmarais, 56; M. Corrigan, 55; M. Gariépy, 54; M. Jodoin, 57; M. Farly, 36; M. Gaudin, 74; M. Guévremont, 60; M. Hersey, 31; M. Mathieu, 73; M. Todd, 61; M. Drolet, 58; M. Leblanc, 55; M. Béliveau, 28; M. Côté, 52; M. Gauthier, 64; M. Adams, 69; M. Henderson, 65; M. Mis Monk, 44; M. Constantin, 39; M. Girard, 47; M. Rodrigue, 46; M. Benoit, 70; M. Marchand, 61; M. Dupuis, 47; M. Flanagan, 25; M. Gagné, 59; M. Naud, 53; Mme Bruneau, 70 et M. Polsen, 5.

En toute justice, il convient de mentionner que Miss Monk ne peut actuellement assister aux séances du conseil parce qu'elle fait partie d'une étude légale qui poursuit la Ville. M. Emile Naud a assisté à toutes les séances du conseil depuis qu'il est conseiller. Ce n'est que parce qu'il fut élu après ses collègues que ses présences ne se chiffrent qu'à 53. M. Polson de même ne fait parti du conseil que depuis quelques semaines.

Le Canada
21 Mars 1942

La séance du conseil a été ajournée parce qu'il n'y avait pas "quorum"

La séance du conseil municipal, qui durait depuis le 2 mars, a pris fin hier "faute de combattants". Il faut au moins 34 conseillers pour que le conseil puisse tenir séance et comme il n'y en avait que 31, la séance dut être ajournée "sine die".

Il reste encore plusieurs articles importants au feuillet et le président du comité exécutif, M. J.-O. Asselin, a déclaré qu'il convoquera une autre séance pour mercredi prochain, à 11 heures de la matinée.

Au nombre des rapports qu'il reste à adopter, il y a celui qui a trait à l'octroi annuel aux oeuvres et sociétés de bien-être et de charité. M. Asselin a déclaré que le conseil sera invité mercredi à vo-

ter un octroi de \$200,000 aux quatre sociétés de charité; la plus grande partie de cette somme sera versée à la Saint-Vincent-de-Paul.

Dans la liste des octrois que le conseil n'a pas eu l'occasion de discuter parce qu'il n'y eut jamais à aucune des séances, suffisamment de conseillers pour adopter le rapport (il faut 67 conseillers pour approuver une dépense), on remarque un crédit de \$25,000 pour la Commission du Troisième Centenaire de Montréal.

Il reste encore plusieurs clauses du bill de Montréal à étudier, particulièrement celles qui ont trait au délai pour la présentation du budget du prochain exercice financier.

21/3/42

L'ordre du jour de la séance du conseil mercredi

L'ordre du jour de la séance spéciale du conseil de mercredi avant-midi, convoquée à la suite de l'ajournement de la séance régulière de vendredi après-midi, alors que le nombre de conseillers était insuffisant pour procéder, comprend 14 items dont la plupart ont trait à des octrois à accorder à diverses associations locales et à des pensions payables à des employés municipaux.

Le premier item est à l'effet d'accorder une subvention de \$200,000 aux quatre fédérations locales de charité. Le paiement de cet octroi, depuis longtemps ajourné, est d'un besoin pressant, parce que les associations charitables concernées ont besoin de fonds pour venir en aide à plusieurs centaines de miséreux qui ne sont pas sur les listes d'assistance du service municipal du bien-être social. Le conseil devra aussi voter une pension de \$360 par année à certains employés de la ville qui sont devenus incapables de remplir efficacement leurs fonctions.

Les autres subventions sont les suivantes: \$25,000 à la Commission du IIIe centenaire; \$2,000 à la Ligue Canadienne de Santé; \$500 aux United Irish Societies pour leur aider à défrayer les dépenses de la célébration de la fête de saint Patrice; \$4,000 à la société S.-Jean-Baptiste pour lui aider à défrayer les dépenses de la célébration de la fête de saint Jean-Baptiste; \$2,000 au bureau des oeuvres sociales scolaires catholiques (cantines scolaires); \$1,500 à l'Aide à la Femme; \$500 à l'Oeuvre et Fabrique de Notre-Dame pour lui permettre de remplacer les fils de distribution des lampadaires du parvis de l'église Notre-Dame et à l'effet d'autoriser également le service des travaux publics à fournir à l'avenir, aux frais de la ville, l'énergie électrique requise pour l'éclairage de ces lampadaires.

Le conseil devra aussi ratifier la nomination du conseiller C.-Hugh, Hanson, de la catégorie C, en remplacement de M. W.-F. Macklauer, démissionnaire.

La Presse
23 Mars 1942

Le feuillet de la prochaine séance du conseil de ville

M. Etienne Gauthier
en fait tenir une copie
à tous les conseillers

M. Etienne Gauthier, greffier de la ville de Montréal, vient de faire tenir à tous les conseillers municipaux une copie du feuillet de la séance spéciale que le comité exécutif a convoquée pour mercredi, à 11 heures du matin. L'ordre du jour comprend 14 items dont plusieurs très importants. Comme il s'agit dans presque tous les cas, d'autoriser l'administration à accorder à certaines sociétés ou à certaines personnes des subventions, des octrois ou des pensions et que le conseil ne peut, selon la charte, accorder ces autorisations que par un vote favorable de 67 voix, on comprend que le bureau du greffier a reçu instruction de téléphoner aujourd'hui, aux conseillers qui n'assistent pas très souvent aux séances du conseil, afin de leur rappeler que l'on compte, mercredi matin, sur leur présence pour disposer de mesures dont l'adoption ne peut plus tarder.

Tous les items à l'ordre du jour de la séance de mercredi sont des rapports du comité exécutif. Ils recommandent que la Ville soit autorisée:

1o—A accorder une subvention de \$200,000 aux fédérations de charité canadienne-française, catholique anglaise, protestante et juive;

2o—A accorder une pension annuelle de \$360 à certains employés municipaux qui sont devenus incapables de remplir efficacement leurs fonctions;

3o—A accorder une subvention de \$2,000 à la Ligue canadienne de santé;

4o—A accorder un octroi de \$25,000 à la Commission des fêtes du IIIe centenaire;

5o—A accorder une subvention de \$500 aux "United Irish Societies" pour les aider à défrayer les dépenses de la célébration de la fête de saint Patrice;

6o—A accorder à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal une subvention de \$4,000 pour l'aider à défrayer les dépenses de la célébration de la fête de saint Jean-Baptiste;

7o—A payer une somme de \$500 à l'oeuvre et fabrique de Notre-Dame pour lui permettre de remplacer les fils de distribution des lampadaires du parvis de l'église Notre-Dame et à permettre au service municipal des travaux publics de fournir, à l'avenir, aux frais de la ville, l'électricité nécessaire à l'éclairage des dits lampadaires;

8o—A accorder une subvention de \$2,000 au bureau des oeuvres sociales scolaires;

9o—A accorder une subvention de \$1,500 à la société de "L'Aide à la femme".

Le conseil sera aussi, à la même séance, prié d'approuver un projet d'acte de vente par la ville, à la succession A. Aubertin, de terrains situés rues St-Patrick et de Montmagny, au sud de la rue Newman, dans le quartier Saint-Paul et un autre projet du même genre, la ville désirant céder, contre espèces sonnantes, à la compagnie Canadian Car and Foundry une lisière de terrain, faisant partie de la rue du Canal et située entre les rues Condé et Saint-Colomban, dans le quartier Sainte-Anne.

Le Canada
24 Mars 1942

Séance des mieux réussies du ^{Canada} conseil de ville ^{26/3}

80 conseillers approuvent,
en moins d'une heure, tous
les item à l'ordre du jour

A la suite des nombreux appels qu'on leur avait faits d'assister à la séance spéciale du conseil, convoquée pour hier matin à 11 heures, 80 des 99 conseillers municipaux se sont rendus à l'hôtel de ville où, en un peu moins d'une heure, ils ont adopté, dans les cas à l'unanimité, les quatorze rapports que le comité exécutif avait inscrits sur l'ordre du jour.

Tous les membres de la classe C, moins trois étaient présents. Les absents avaient d'excellentes raisons pour l'être. La charte interdit, en effet, à l'un d'eux, Miss Elizabeth Monk, d'assister aux séances du conseil, parce que l'étude légale dont elle fait partie a intenté des poursuites judiciaires à la ville. M. Antoine Desmarais, du groupe C, est immobilisé chez lui par une fracture de la jambe, qu'il s'est infligée en faisant du ski. Le troisième absent, enfin, était le nouveau conseiller C, Hugh Hanson, dont la nomination n'a été ratifiée qu'hier par le conseil. Les classes A et B avaient chacune 25 représentants sur 33. On a pu établir le fait qu'au moins cinquante pour cent des absents, dans ces deux groupes, avaient de très bonnes excuses pour n'être pas venus.

Octrois aux fédérations de charité

L'un des premiers gestes que posa le conseil, hier matin, fut d'autoriser l'administration municipale à accorder des subventions aux diverses fédérations de charité. La fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises recevra \$134,595; la "Financial Federation", \$35,640; la "Federation of Catholic Charities", \$17,965; la Federation of Jewish Philanthropies of Montreal", \$11,800. Ces sociétés avaient toutes terminé l'année avec des déficits assez considérables et elles avaient absolument besoin de ces argents pour poursuivre leur travail charitable.

\$25,000 à la Commission du IIIe centenaire

Un seul des item du feuilleton provoqua un bref débat. C'est celui qui recommandait que l'on autorisât à la Ville à accorder \$25,000 à la Commission chargée d'organiser les fêtes de la célébration du IIIe centenaire. Les conseillers R. B. Perrault et Guy Perron trouvèrent que c'était là une somme trop élevée et voulurent la réduire de \$15,000. Le conseiller Holden fut de leur avis et expliqua qu'il considérait que l'appropriation de \$25,000 constituait, en temps de guerre, un gaspillage et que \$10,000 seraient plus que suffisants. Dix et peut-être plus de leurs collègues intervinrent alors pour défendre le rapport de l'exécutif et pour déclarer que la somme de \$25,000 était loin d'être suffisante mais qu'à cause des circonstances actuelles il faudrait s'en contenter. M. Adhémar Raynault, maire de Montréal et président de la Commission du IIIe centenaire, rappela ensuite que \$25,000 ne constituaient qu'un infime pourcentage de ce qu'en temps normal on aurait dépensé pour célébrer dignement le 300e anniversaire de la fondation de la métropole du Canada. Il ajouta: "Je ne crois pas qu'il soit, même dans les heures pénibles que nous traversons, déplacé d'organiser certaines manifestations patriotiques. Je suis convaincu que cela contribuera à maintenir l'excellent moral de la population. Je crois en plus que les \$25,000 que la Commission du IIIe centenaire dépensera profiteront beaucoup à Montréal".

Autres rapports adoptés

Le conseil a ensuite approuvé les subventions suivantes: \$2,000 à la Ligue canadienne de santé; \$500 aux

United Irish Societies pour leur aider à défrayer les dépenses encourues pour la célébration de la fête de saint Patrice; \$4,000 à la Société Saint-Jean-Baptiste pour aider à défrayer les dépenses de la célébration de la fête de saint Jean-Baptiste; \$500 à l'Oeuvre et fabrique de Notre-Dame pour permettre de remplacer les fils de distribution des lampadaires du parvis de l'église Notre-Dame; \$2,000 aux Oeuvres sociales catholiques (cantines scolaires); \$1,500 à l'"Aide à la Femme".

Pour ce qui est de l'octroi à la Société de l'aide à la femme, l'exécutif a fourni au conseil les explications suivantes:

"L'Aide à la femme sollicite une subvention afin de pouvoir payer à la Ville des arrérages de taxe d'eau qui, au 9 juillet 1941, s'élevaient à \$2,812.25 pour la période du 20 janvier 1938 au 29 avril 1939. Avant cette dernière date, l'organisation en question ne bénéficiait pas des avantages de la loi de l'assistance publique et ne jouissait pas du privilège que confère à certaines institutions l'article 10 du règlement 1542 de ne payer que \$25 de taxe d'eau par année.

"Considérant que l'Aide à la femme déclare n'être pas en mesure d'acquitter ces arrérages et que cette institution rend de réels services à la population, le comité, sur rapport favorable du directeur du service du bien-être social, recommande l'octroi d'une somme de \$1,500 à cette oeuvre".

Une pension de \$360 par année à trente employés municipaux, devenus incapables de continuer à remplir leurs fonctions, a été votée à l'unanimité.

Le conseil a aussi approuvé deux actes de vente de terrains de la Ville à la Succession A. Aubertin et à la Canadian Car & Foundry Co. Ltd. Dans le premier cas, il s'agit de terrains sis rues St-Patrice et Montmagny, au sud de la rue Newman, quartier St-Paul. Dans l'autre cas, il s'agit d'une lisière de terrain faisant partie de la rue du Canal et située entre les rues Condé et St-Columban, quartier Ste-Anne.

Le conseil a enfin ratifié la nomination du nouveau conseiller C. Hugh Hanson, remplaçant du conseiller W. F. Macklaier, démissionnaire.

Le Canada
26 Mars 1942

Les conseillers municipaux passent une heure à s'injurier

Les conseillers municipaux ont passé plus d'une heure, à la séance d'hier après-midi, à s'injurier. L'incident qui a donné naissance à ce bombardement a été provoqué par une question de privilège, soulevée par le conseiller J.-M. Savignac, qui a relevé le gant lancé par le Comité des citoyens de Montréal, lorsqu'il a accusé, dans un bulletin publié il y a quelque temps, les échevins des anciennes administrations municipales d'être responsables du marasme financier dans lequel se débat actuellement la municipalité.

LA PAILLE ET LA POUTRE

"Les plus grands scandales de la province et de Montréal ont été perpétrés pendant que le Comité des citoyens existait et il n'a pas protesté," a dit M. Savignac. "Il y a de ses membres qui ont profité du scandale de la Montreal Water & Power et de celui du parc Maisonneuve, qui a coûté \$8,000,000 aux contribuables".

M. Savignac a ajouté qu'un des fondateurs de ce comité a "carotté" la municipalité de Maisonneuve pour plus de \$400,000 dans cette affaire du parc Maisonneuve. Et poursuit M. Savignac, un membre de ce même comité s'est attiré la remarque peu flatteuse suivante, dans l'affaire de l'enquête sur la Beauharnois, de la part du premier ministre du Canada, M. King: "Vous avez fait passer le parti libéral par la vallée de l'humiliation".

CAVERNE DE 200 SABOTEURS

"Je considère que le Comité des citoyens se compose de 200 saboteurs de l'unité nationale du pays," poursuit M. Savignac, et s'il y a encore des gens de bonne foi qui font partie de ce comité, qu'ils en sortent au plus tôt s'ils veulent conserver l'estime de leurs concitoyens".

Le conseiller Savignac a ajouté que le bulletin publié par le Comité des citoyens étaient malicieux, mensonger et injuste.

M. NAUD AVEC LES "ANCIENS"

Le conseiller Naud, qui siège au conseil de ville depuis moins de deux ans, s'est rangé avec les anciens échevins pour s'acharner sur le Comité des citoyens, dont le président est M. Clinton Henderson, l'un des délégués de cet organisme, au conseil de ville.

Je crois que les membres de ce comité vont chercher leur inspiration au fond d'un verre, de déclarer le conseiller.

M. HENDERSON REPLIQUE

Le conseiller Henderson répliqua à M. Savignac qu'il ne savait pas de qui il voulait parler, lorsqu'il a porté les accusations qu'il avait soulevées, à l'égard de certains membres du Comité. A ce sujet, l'orateur déclara que le Comité des citoyens n'existait que depuis 1935, et qu'il était faux de prétendre que certains de ses membres avaient pu tremper dans des scandales comme ceux dont M. Savignac avait parlé.

UN SEUL BUT

M. Henderson a ajouté que le Comité des citoyens n'avait qu'une chose en vue: une bonne administration municipale et le bien-être général de la ville. Il a terminé en demandant à tous

les conseillers de collaborer avec l'organisme qu'il dirige pour relever Montréal de l'impasse qu'il traverse difficilement.

NAISSANCE EN 1909

M. Savignac répliqua que le Comité des citoyens avait pris naissance en 1909, et que M. Henderson semblait ignorer l'histoire du comité qu'il préside. Il a ajouté qu'avant sa fondation, ce comité a fourni de l'argent aux candidats qu'il avait soutenus à l'échevinage et aux postes de contrôleurs, "dans le but de s'emparer de l'administration de la ville".

Nous sommes prêts à collaborer, mais la collaboration ne doit pas être d'un seul côté, tandis que de l'autre, on s'applique à salir et à ternir, de conclure M. Savignac.

UN TRAVAIL DE 30 ANNEES

M. Victor Lévesque, qui siège au conseil de ville il y a plus de trente années, affirma que le Comité des citoyens était responsable de presque tous les

changements qui ont été apportés à l'administration de la ville, depuis 1910. Il ajouta que les hommes avaient peut-être changé, mais que le comité avait toujours continué d'exister. Il affirma qu'en 1910, la dette de la ville n'était que de \$30,000,000, et qu'après tous ces changements, la dette a augmenté à \$200,000,000.

M. GAGNON S'EN MELE

Le conseiller Paul-A. Gagnon, choisi récemment comme délégué du Comité des citoyens, au conseil de ville, vint à la rescousse de ses collègues. Il déclara que ce comité n'avait rien soulevé de blessant, à l'égard des anciens conseillers, mais qu'il s'était tout simplement appliqué à étudier la situation financière de la ville, dans l'intérêt général.

ILS FONT LA PAIX

Après la séance, MM. Henderson et Savignac se donnèrent la main, dans le garage, et tous deux se promirent d'enterrer la hache de guerre et de collaborer pour le relèvement de la ville.

Conseil
Municipal

L'administration municipale

Un membre du Conseil législatif—qui est aussi un ancien premier magistrat de notre ville—s'élève contre le régime administratif actuel de notre cité, le régime des "99". Il trouve ce mode d'administration inefficace et dispendieux.

Nous avons déjà démontré combien ce système était ridicule, si nous le comparons à ceux en vigueur dans les autres grandes villes du monde. Et le public partage cette opinion. Il serait assurément préférable que nous retournions sans retard au régime d'autrefois, un maire et trente-cinq échevins. Aujourd'hui, nous possédons 99 conseillers, mais leurs pouvoirs sont restreints, ils sont peu connus et n'ont pas, comme les échevins d'autrefois, le même intérêt de défendre et de protéger les contribuables de leur quartier.

Tous ceux qui désirent vraiment la prospérité et le progrès pour la métropole du pays ne doivent pas hésiter à accomplir les démarches nécessaires pour que soit modifié—dans le plus bref délai possible—notre mode d'administration.

Le logement et son problème semblent harceler nos édiles

La solution du problème du logement par l'entreprise privée et par les petits constructeurs, préconisée depuis nombre d'années par le conseil municipal, a donné lieu, hier après-midi, au conseil municipal, à des remarques ne manquant pas d'intérêt, tant de la

part du président du Comité exécutif, M. J. G. Asselin, que des vétérans de l'intervention de l'Etat dans la construction de maisons. A la suite de représentations de conseillers ayant manifesté l'intention de s'opposer à l'érection de 200 maisons de Wartime Housing, Limited, pour les vétérans, dans le quartier Rosemont, à moins que l'administration ne consente à accorder les mêmes avantages au petit constructeur, pour ses fins personnelles, le président du Comité exécutif a déclaré que la ville ne s'objecterait pas, à certaines condi-

tions à \$1. chacun à cette compagnie de la Couronne, et s'engage à faire le terrassement requis, vu qu'il s'agit de la construction de maisons pour les vétérans. Ces améliorations, dans le quartier Rosemont, exigeront un déboursé de quelque \$40,000, voté avec quelques dissidences après-midi, tout comme le règlement autorisant l'érection des maisons. Ont enregistré leur opposition, parce que le petit constructeur n'est pas avantagé autant que Wartime Housing, Limited, les conseillers Savignac, Ratelle, Jeannotte, Dupuis, Gaudry, Alfred Mathieu, et le chef du conseil, M. Pierre DesMarais.

60,000 logements requis

En réponse aux critiques de certains conseillers, demandant à l'administration de faire des démarches auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier rende les matériaux plus disponibles au petit constructeur, et cesse de faire concurrence à l'entreprise privée, M. Asselin a rappelé que le Comité exécutif a attiré l'attention du pouvoir central, dès 1942, sur la nécessité urgente de 5,000 maisons dans notre ville. Les mêmes représentations ont été faites tous les ans. Dans un discours, dit-il, j'ai même souligné qu'il manque à Montréal présentement 60,000 logements. De plus, comme on enregistre une moyenne de 10,000 mariages par année, et comme, en temps normal, il ne se construit que 5,000 logements dans la même période, nous devons déduire que nous avons un déficit annuel de 5,000 logements.

Des conseillers lui ayant demandé une réponse catégorique, quant à savoir si le Comité exécutif favoriserait l'octroi des mêmes avantages qu'à Wartime Housing pour la construction de logements, M. Asselin a souligné que les maisons de cette compagnie sont pour "les vétérans et pour la location à un prix fixé dans le contrat", pour ensuite ajouter que "tout individu s'engageant à louer ses logements à des prix variant de \$22 ou \$26 à \$30 ou \$36 par mois, recevrait la même considération".

Des milliers de maisons

La suggestion de favoriser le petit constructeur autant que Wartime Housing, Limited, est venue principalement du conseiller Laframboise, qui s'est dit d'opinion que, "si le gouvernement fédéral accordait à l'entreprise privée les mêmes avantages qu'à cette compagnie de la Couronne pour l'obtention de matériaux, et si la Ville lui offrait les terrains à \$1 chacun, ce n'est pas 200 maisons, mais

Tel que déjà révélé, ces maisons sont de type amélioré. Elles seront construites dans le nord de la paroisse St-François Solano. Les travaux doivent commencer incessamment. Le conseiller Guévremont a dit avoir appris, à ce sujet, qu'à l'heure actuelle plus de 600 demandes ont été reçues de la part de vétérans ne désirant pas seulement devenir locataires, mais projetant acheter ces maisons.

L'hôpital Alexandra

Entre autres items approuvés hier après-midi, il y a le projet de contrat entre la Cité et l'hôpital Alexandra, en vertu duquel la ville accorde une subvention de \$45,000 pour lui aider à combler son déficit de l'année 1946, cette institution s'engageant, en retour à réserver de 60 à 75 lits pour les cas de tuberculose. Un projet de contrat en vue de l'approvisionnement d'eau du village de Saraguay, au taux en vigueur au compteur à Montréal, a également été ratifié après quelques explications. Le Conseil a, enfin, adopté une motion du conseiller Pitts, demandant l'élargissement de la rue Burnside, de la rue Ontario à la rue Guy; une autre du conseiller Osborne, suggérant le contrôle de l'utilisation de l'eau souterraine dans la Cité de Montréal. Lors de l'ajournement des délibérations, pour les reprendre à 8h.30, hier soir, on discutait d'une motion du conseiller Reford, réclamant des peines plus sévères pour les infractions aux règlements de la circulation.

M. Deslauriers élu

La séance d'hier matin s'est ouverte par l'élection du conseiller Reford comme maire suppléant pour le trimestre commençant le 20 juin; et par la nomination de M. Wilfrid Deslauriers à la charge de conseiller, en remplacement de M. Cléophas Desrochers, décédé, qui représentait les propriétaires du district No 7. M. Deslauriers a défait M. Emile Naud par 14 voix contre 11, seuls les conseillers "A" ayant voté pour cette nomination.

Première fois, première femme

Pour la première fois, peut-être, dans les annales municipales, une femme a présidé hier les délibérations du Conseil municipal. Il s'agit de Mlle Jeanne Kathleen Fishery représentant les propriétaires du district No 4, la seule femme à siéger au Conseil. Elle a été invitée à occuper la chaire du premier magistrat par le conseiller Jeannotte, qui remplaçait temporairement le maire Camille Houde, obligé de s'absenter pour remplir d'autres fonctions. Ceci est pour effet de plonger dans l'embarras quelques conseillers, qui ignoraient s'ils devaient s'adresser à M. le Maire ou à Madame la Mairesse. Finalement la question fut tranchée par le conseiller Goyette, qui affirma que l'occupant de la chaire présidentielle devait être considéré comme M. le Maire, quel que soit son sexe.

tions, à favoriser toute entreprise, qu'elle soit fédérale, provinciale, municipale, ou privée, pouvant apporter les mêmes garanties que Wartime Housing, Limited".

Le véritable problème

Cependant, d'ajouter M. Asselin le problème du logement n'en est pas un du coût d'acquisition du terrain. Ce qui empêche la construction dans notre ville comme dans tout le pays, c'est le coût excessif des matériaux et de la main d'œuvre. Depuis quelque temps les matériaux sont disponibles en plus grande quantité, mais leur prix a augmenté au point de devenir prohibitif. Que l'on donne les terrains à \$1, aux petits constructeurs, et nous n'améliorerons en rien la situation.

Contribution de la ville

Tel que lors de la construction des 1,128 premières maisons de Wartime Housing, la ville cède les ter-

La première réunion des 99 serait retardée par des procédures de cour

Le greffier de la ville, M. J.-A. Mongeau, qui a le devoir de choisir la date de la première séance du conseil de ville, à la suite d'une élection, ne sait pas encore quand cette réunion tant attendue aura lieu.

C'est en effet au cours de cette séance que seront choisis les membres du prochain exécutif, ainsi que le chef du conseil de ville, et comme ces postes comportent des traitements de \$3.000 à \$10.000 par

année, il va de soi que les simples conseillers, qui doivent se contenter d'une pauvre petite indemnité de \$600 par année, dont il leur faut encore déduire une somme de \$20 pour chaque absence à une séance du conseil, ont des aspirations bien légitimes.

DEVANT LES TRIBUNAUX

Mais voilà que deux candidats défaits projettent de demander à la cour de vérifier à son tour les résultats de l'élection, et cela aura sûrement pour effet de retarder de quelques jours au moins la tenue de la première séance du conseil de ville, qui est souvent la plus importante de tout le mandat pour un bon nombre de conseillers.

Les deux candidats qui ont l'intention de demander des décomptes judiciaires sont M. Wilfrid Deslauriers, conseiller sortant de charge de la catégorie A, dans le district 7, qui a été défait par le docteur Huben Lévesque, qui a obtenu 22 voix de plus que lui, et J.-A. Léo Papineau, candidat aussi de la catégorie A, dans le district numéro 11, qui a obtenu 21 voix de moins que M. Rodrigue Moore, le dernier des gagnants.

M. Deslauriers a annoncé, ce matin, son intention de recourir à la cour pour en avoir le cœur net sur le dépouillement du scrutin dans le district numéro 7, et M. Papineau a fait connaître son intention de demander un décompte judiciaire.

A QUAND LA PREMIÈRE SÉANCE?

Il avait été un peu question, à l'hôtel de ville, de tenir la première séance le 22 ou le 23 décembre, mais on doute fort qu'il soit maintenant possible d'y parvenir, si la Cour doit procéder à un nouveau dépouillement du scrutin dans deux districts, ce qui aura pour effet de retarder d'au moins deux jours la date de la réunion de la première séance du conseil.

Pour ce qui est des candidats qui ont l'intention de demander des décomptes judiciaires, ils ont jusqu'à lundi soir prochain pour recourir à une telle mesure, d'après la charte de la ville. Ils devront déposer la somme de \$200 pour assurer le paiement des frais qu'encourent toujours de telle procédure.

Toutefois, le décompte se fait ordinairement assez rapidement, et comme les bulletins sont peu nombreux, dans les deux cas, puisqu'il s'agit des votes donnés par les propriétaires qui sont le petit nombre, on estime que cela se fera en peu de temps, et que l'on saura enfin qui doit prêter le serment d'office devant le greffier, avant la tenue de la première séance du conseil de ville.

L'addition officielle des votes, faite hier par l'officier rapporteur de l'élection n'a donné que de faibles changements dans l'alignement des candidats, et les élus du 9 dernier se sont tous vus confirmer dans leurs fonctions par le nouveau comptage des voix.

Voici maintenant le nombre des votes donnés en faveur de chacun des candidats de la catégorie A, dans les deux districts où il y aurait décompte judiciaire:

District sept: MM. Corbell, 856; W. Deslauriers, 493; Uric Leblanc, 523; le Dr Huben Lévesque, 515; Emile Naud, 322; Plottie, 328; J. A. Havard, 467.

District onze: MM. Constantin, 1,180; Girard, 1,032; Giroux, 839; Moore, 872; Papineau, 961; Rodrigue, 861.

Séance du conseil de ville vendredi

La première séance du nouveau conseil de ville sera probablement convoquée pour vendredi, en vue de la formation du prochain comité exécutif et du choix du prochain chef du conseil de ville.

Cet avant-midi, le greffier de la ville, M. J.-A. Mongeau, était à considérer la situation pour voir s'il sera possible de convoquer le conseil pour le 19.

CANDIDATS

Les aspirants au comité exécutif continuent à besogner. Dans la catégorie A, seize conseillers se sont réunis hier soir, au club Canadien, sur l'invitation de M. Rodolphe Corbell, relativement au choix des délégués de cette catégorie au comité exécutif.

Y assistaient: MM. Lalancette, Dubou, Lévesque, Carrière, Corbell, Gaudry, Farly, Drolet, Constantin, Girard, Lamarre, Lauriault, et quatre nouveaux venus, MM. Moore, Gratton, Simoneau et Lollolle.

CHOSE ASSURÉE

Il est ressorti de la réunion que la réélection de M. J.-O. Asselin, le président du comité exécutif, serait assurée.

Invités à donner leur nom, ceux qui avaient des aspirations pour l'exécutif, les conseillers suivants ont élevé la voix: MM. Constantin, Drolet, Lamarre et Lauriault.

Un autre caucus des conseillers de la catégorie A serait convoqué pour ce soir. Toutefois, ce matin, à l'hôtel de ville, on admettait généralement que la réélection de M. Asselin et Pilon ne faisait pas de doute.

Chez les conseillers de la catégorie B, on ne voit que le conseiller Guévremont pour faire une lutte sérieuse aux deux commissaires actuels, MM. Hamelin et Quinn.

Dans la catégorie C, il y a toujours deux équipes: celle de MM. Fawkes et Doulos, respectivement représentants du Board of Trade et de la Chambre de commerce, et celle de MM. Pitts et Parent, qui représentent les deux universités à l'hôtel de ville.

Au poste de chef du conseil, la réélection de M. Desmarais semble assurée.

Achat projeté du tramway
La Commission métropolitaine semble
vouloir dominer la Ville
de Montréal.

Vive escarmouche entre le maire et M. J.-O. Asselin

'Le Canada' 27 janvier 1948

Rompant en quelque sorte un silence relatif qu'il observait depuis trois ans, S. H. le maire, M. Camille Houde, a décidé d'entrer pour de bon en scène, d'intervenir et de batailler ferme tant à l'hôtel de ville de Montréal qu'à la Commission métropolitaine, et, par ricochet, comme disent des observateurs, "d'entrer en guerre contre le comité exécutif".

M. Houde l'a lui-même déclaré, hier après-midi, en participant grandement au débat engagé avec M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, au cours de la séance du conseil municipal, séance qu'il a ouverte mais que le conseiller Israël Morin a présidée à titre de maire suppléant.

Selon ce qu'il a déclaré sans ambages, M. Houde se propose d'assister dorénavant aux séances du comité exécutif — et si on ne lui en ouvre pas la porte, il s'adressera "ailleurs" pour obtenir qu'on la lui ouvre —, il participera sans mot dire aux débats du Conseil au lieu de présider paisiblement, comme il le faisait depuis trois ans, aux délibérations des conseillers, puis il participera également aux assemblées de la Commission métropolitaine, chose qu'il s'est abstenu de faire au cours des trois années de son précédent mandat.

C'est au cours du débat engagé au sujet de la révision proposée du salaire du directeur des services municipaux, Me Louis-A. Lapointe, C.R., que M. Houde a révélé abruptement ses nouvelles positions.

Ajournement à trois heures

Ouvert quelques minutes après l'ouverture de la séance, vers trois heures et quart, le débat ayant trait à une motion présentée par M. J.-O. Asselin, avec l'appui des commissaires E. F. Quinn, Alfred Filion, Edmond Hamelin, Paul Dozois et Gordon McL. Pitts, à l'effet de porter le salaire du directeur des services de \$12,000 à \$15,000 par année, n'était pas encore terminé lors de l'ajournement de la séance survenu vers six heures et demie. Il se continuera à la reprise de la séance fixée à trois heures cet après-midi même.

M. Houde a en quelque sorte mis le feu aux poudres en prétendant

qu'ils voudront. C'est un précédent dangereux que d'accorder une augmentation en prévision d'en accorder d'autres à des personnes qui gagnent suffisamment."

M. Houde entre guerre

Et M. Houde de rétorquer sur le champ: "Le président, M. Asselin, dit que je n'ai pas été à la Commission métropolitaine depuis trois ans. Je peut lui dire que je me proposais avant aujourd'hui d'y aller. Et le président m'inviterait-il aux séances du comité exécutif?"

M. ASSELIN. — Vous n'avez qu'à voir la charte qui dit quels sont les rapports entre le comité exécutif et le maire.

M. HOUDE. — La charte dit que le maire peut faire des suggestions. Comment puis-je en faire si je n'assiste pas aux séances du comité exécutif? Je peux dire que je me propose d'assister aux séances du comité exécutif et si on me ferme la porte, je m'adresserai ailleurs pour obtenir qu'on me l'ouvre. Quant au bill de la Commission métropolitaine, je dis que le bill initial allait plus loin.

Et M. Houde de lire un texte qui dit que, dans le cas où une municipalité refuserait des renseignements demandés par la Commission, les fonctionnaires de cette municipalité deviendraient les fonctionnaires de cette commission. C'est la dernière loi qui prévaut, dit-il, je n'ai rien à retirer. Ce n'est pas une insinuation, pour employer le mot du président. Le président veut augmenter le salaire du directeur des services et des directeurs des onze services et les rendre mieux disposés qu'ils ne seraient autrement.

M. ASSELIN. — Ce n'est pas ma pensée.

Une habitude "perdue"

Puis M. Houde s'est déclaré en faveur de l'amendement Reford que les conseillers Rochon et Laurinault avaient secondé, amendement voulant que le conseil ne prenne pas de décision avant la présentation du budget fédéral qui peut diminuer l'impôt sur le revenu. "Si l'impôt est diminué, il ne sera pas nécessaire d'accorder une augmentation de \$3,000, dit-il. "Une telle augmentation ne s'explique pas devant la masse qui est dans une situation intenable, par suite du coût de la vie. Si le président espère des relations cordiales, je ne demande pas mieux. Mais si, devant les problèmes qui surgissent, je dois garder mon siège, comme dans le passé, j'en perds l'habitude aujourd'hui. Le plus mauvais service rendu à M. Lapointe, c'est d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. Le temps me donnera raison. Les conseillers feront ce

qu'ils voudront. C'est un précédent dangereux que d'accorder une augmentation en prévision d'en accorder d'autres à des personnes qui gagnent suffisamment."

Plaidoyer d'Asselin

Précédemment, M. Asselin avait déclaré, à l'appui de la motion principale, que les salaires de tous les employés de la Ville avaient été augmentés. En 1940, les salaires se chiffraient par \$11,500,000 puis, dans le prochain budget, ils se chiffrent par plus de \$20,000,000. "C'est notre intention de réviser les salaires des onze directeurs de services", ajouta-t-il. "Le coût de la vie augmente pour eux comme pour les autres. On ne croit pas devoir réviser les salaires des onze directeurs de services avant que le conseil n'ait autorisé une augmentation dans le cas du directeur des services qui est considéré, par la charte, comme le seul employé du conseil et le représentant du conseil aux séances du comité exécutif.

Le directeur des services est nommé par le conseil et son salaire doit être fixé par le conseil. M. Lapointe qui est au service de la ville depuis bientôt treize ans s'acquitte de ses présentes fonctions avec tact et intelligence. Le salaire proposé pour M. Lapointe est celui que son prédécesseur, Me Honoré Parent, obtenait quand il a démissionné à Toronto, le trésorier, M. Lascelles, obtient un salaire de \$18,000, Montréal se doit de bien rémunérer ses employés.

Quand le conseil aura décidé du salaire du directeur des services nous déciderons du salaire des onze directeurs de services.

Et d'autre part

Le conseiller Georges Guévremont a proposé, au début du débat, que le conseil siège en comité plénier afin d'interroger M. Laclance Roberge au sujet de ce que "la position du directeur des services coûte à la Ville", mais il a consenti à retirer cette proposition, à la demande du maire, après que M. Asselin eut donné lecture d'une lettre de M. L. Roberge, directeur des finances.

Le conseiller Alfred Mathieu a pour sa part suggéré que le conseil attende l'étude du budget municipal pour voter la question.

Les conseillers Albert Charpentier, Burrows et Marcel Lafaille se sont prononcés contre l'augmentation proposée. Quant au conseiller Aimé Parent, il a déclaré: "Les employés ont obtenu une augmentation de dix pour cent. D'accord! Mais si on veut aller au-delà, c'est dans l'erreur."

Le Canada, 27 janvier 1948

Une assemblée spéciale du Conseil s'ouvre ce matin

Nos édiles devront disposer d'un agenda de quarante items — Dix-huit motions de conseillers — Ecole des arts domestiques dans le centre de la ville — Règlements à amender — Le successeur de M. Todd désigné

Ce matin, à dix heures, s'ouvrira une assemblée spéciale du Conseil municipal dans le feuilletier comportant quarante items. Cette réunion a été convoquée par le Comité exécutif afin de disposer des affaires de routine ou simples avant l'assemblée statutaire du 1er mars, vu que celle-ci sera consacré à l'étude des prévisions budgétaires de 1948-49 et des règlements municipaux relatifs au budget.

L'ordre du jour comporte dix-huit motions de conseillers, dont nous avons expliqué la nature quand les propositions ont été déposées devant précéder leur production, à l'issue de la dernière assemblée du Conseil. A cet ordre du jour ont été rajoutés une motion du président du Comité exécutif, M. J.-G. Asselin, à l'effet de déclarer l'absence de l'heure dans la Cité entre le 25 avril et le 30 septembre.

Objets variés

Les autres motions portant sur la création d'une commission de transport pour Montréal, la vente de terrains au prix de \$1 le coté et l'entretien des ponts se sont déjà discutés dans la Cité depuis vingt ans. L'agrandissement immédiat de l'Université de Montréal et sur l'aménagement de trois autres d'édifices additionnelles pour les étudiants; l'application plus rigoureuse de règlements 1118 concernant le fumée; l'entretien de la circulation des articles de commerce; sur l'entretien des règlements concernant les personnes habitées dans les théâtres, etc., etc.

Parallèlement au cours de l'assemblée, on sera la présence d'importantes assemblées au

quartier St-Georges et St-André, école des arts domestiques

Un de ces amendements a pour but de permettre aux Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal d'acquiescer les addenda portant les numéros 3433 et 3435 de la loi Stanley pour l'ouverture d'une école supérieure et à l'effet militaire et des autres lois de loi.

Un autre amendement est à l'effet d'autoriser l'attachement d'un fonds prévu par l'ancien Code. Le Conseil sera également appelé à autoriser l'acquisition et l'occupation, par l'Administration municipale de la ville de 1948-49, pour le 1er jour de la loi de la loi de la loi.

Sur l'ordre du jour

Il s'agit de l'ordre du jour. Le Conseil sera également appelé à autoriser l'acquisition et l'occupation, par l'Administration municipale de la ville de 1948-49, pour le 1er jour de la loi de la loi de la loi.

Conseillers à élire

C'est également à l'Assemblée de ce matin que les conseillers de la ville de Montréal seront élus. Le Conseil sera également appelé à autoriser l'acquisition et l'occupation, par l'Administration municipale de la ville de 1948-49, pour le 1er jour de la loi de la loi de la loi.

Sur l'ordre du jour

Il s'agit de l'ordre du jour. Le Conseil sera également appelé à autoriser l'acquisition et l'occupation, par l'Administration municipale de la ville de 1948-49, pour le 1er jour de la loi de la loi de la loi.

NOTES SUR LES ACTIVITES DU COMITE EXECUTIF

DU 2 DECEMBRE 1947 AU 2 DECEMBRE 1948.

<u>Date de la séance</u>	<u>Sujet</u>	<u>Dossier no</u>
2 déc. 1947	Dépense de \$400.00 - Voyage de M. Valmore Gratton à Chicago et à New York, re: détails essentiels concernant l'aménagement d'un centre commercial projeté dans la Cité de Montréal.	86516/2
5 déc. 1947	Crédit de \$1,934. pour entretien de glissoires par Toboggan & Ski Club Limited.	87698
5 déc. 1947	Sentence arbitrale rendue le 24 novembre 1947, différend entre la Cité et le local no 1 de la Fraternité canadienne des employés municipaux.	78900-48
12 déc. 1947	Acquisition des terrains requis pour l'ouverture de la rue Jean-Brillant, entre l'avenue Westbury et la rue Lemieux.	87770
12 déc. 1947	Vente de gré à gré au prix de \$200.00 par la Cité à Wartime Housing Limited, de terrains dans le quartier Mercier.	77359-38
16 déc. 1947 p.m.	Achat par la Cité de M. J.-Wenceslas Lévesque de terrains et bâtisses y érigées portant les nos 1083-1087 et 1089 de la rue St-Urbain au prix de \$10,500.00.	87729
7 janv. 1948	Séance de la Commission des Tramways le 9/1/48 pour considérer l'opportunité de reviser les tarifs; 1o- Opposition de la part de la Ville, 2o- Motif d'une revision des tarifs et 3o- Demande d'ajournement de décision.	87788
15 janv. 1948	Acquisition au prix de \$31,381.06 de The Montreal Protestant House of Industry and Refuge, d'un emplacement pour l'établissement d'un terrain de golf municipal.	86778/2
27 janv. 1948	Acquisition des rues Joffre et French et de ruelles, requises pour l'établissement d'un parc et de terrains de jeux, quadrilatère compris entre les rues Ste-Claire, Mousseau, de Teck et le boulevard Bernard.	87970
10 fév. 1948	Acquisition du lot no 477-277 du cad. Paroisse du Sault-au-Récollet et de deux ruelles, en vue de les intégrer dans le parc situé au sud de la rue Jean-Talon, entre les rues Sagard et Louis-Hémon.	88036
10 fév. 1948	Homologation comme terrain de jeux de la partie du lot no 26 du cad. Paroisse de la Longue-Pointe, s'étendant depuis le prolongement de l'alignement nord-ouest de la rue La Fontaine jusqu'au prolongement de l'alignement sud-est de la rue Ontario.	88038

<u>Date de la séance</u>	<u>Sujet</u>	<u>Dossier no</u>
10 fév. 1948	Réserver les lots ci-après pour l'agrandissement du parc Mont-Royal: 1- nos 3-337 à 3-345 incl., situés du côté nord du Hill Park Circle; 2- nos 3-365 à 3-377 incl., renfermés dans la boucle formée par le Hill Park Circle.	88039
19 fév. 1948	Permettre au Ministère de la Défense Nationale (Armée) d'utiliser gratuitement, le terrain appartenant à la Cité et situé dans le quadrilatère formé des rues Sherbrooke, Hochelaga, Haig et Duquesne.	88073
20 fév. 1948	Acquisition de la partie de l'avenue Trans-Island de l'avenue Plamondon jusqu'à la limite nord de la Ville.	87133-1
20 fév. 1948	Négociations préliminaires avec le ministère fédéral des Transports re: projet d'entente entre la Cité et le gouvernement fédéral quant à la répartition du coût d'aménagement de ponts ou tunnels au Canal Lachine, près de l'avenue Atwater et de la rue St-Remy.	88094
20 fév. 1948	Abrogation de la résolution du C.E. du 15/7/47: entente avec la Cie des tramways de Montréal re: répartition de certaines dépenses pour l'enlèvement de la neige - et approbation des conditions d'une nouvelle entente relative aux dépenses résultant de l'article 66 du contrat entre la Cité et ladite compagnie.	86747-1
25 fév. 1948	Achat de la bibliothèque de feu W.P. Witton de Hamilton, Ont., au prix de \$24,645.00	88091-2
25 fév. 1948	Virement de crédit de \$80,000.00 - Travaux publics - "Dépenses à recouvrer - Frais d'entretien - Traitements et gages" à "Services externes" même budget.	87000/177
25 fév. 1948	Annulation de la charte de 19 clubs sociaux.	88126
25 fév. 1948	Cession gratuite par la Ville aux Frères des Ecoles Chrétiennes "Collège Mont Saint-Louis" d'une partie de la rue St-Norbert en vue de la réalisation d'un projet de gymnase devant servir aux loisirs des jeunes.	88125
25 fév. 1948	Cessation du contrat entre la Cité et l'Hôpital Notre-Dame de Lourdes: subvention de \$255,675 à raison de \$12,783.75 par année.	88123
25 fév. 1948	Echange de terrains entre la Ville et The Kinsmen Boys Club of Montréal, en vue de l'érection par le Club d'un centre de loisirs pour la jeunesse sur la rue Lafond et la 14 ^{ème} Avenue; la Ville acquiert de ce fait partie de la rue Fullum, de la rue des Carrières à l'avenue Holt, et de l'avenue Holt à l'avenue Dandurand.	88122
26 fév. 1948	Crédit supplémentaire de \$24,598.46 re: acquisition le 21/10/47 d'un emplacement à l'ouest de l'avenue Papineau, entre la rue des Carrières et les voies du C.P.R. au prix de \$19,700.00	87112/1

<u>Date de la séance</u>	<u>Sujet</u>	<u>Dossier no</u>
2 mars 1948	Homologation, comme terrain de jeux, de la partie des lots nos 413, 414 et 415 du cad. du quartier St-Antoine, situés du côté est de la rue St-Martin, au nord de la rue Notre-Dame; Accepter l'offre de Me A. Hyman Mettarlin d'échanger sur la base de l'évaluation municipale, la partie du lot no 415 contre un ou des terrains municipaux de valeur équivalente.	88158
30 mars 1948	En appeler devant la Régie provinciale des transports et communications de la décision de la Commission des Tramways de Montréal en date du 19 mars 1948 adoptant son rapport annuel pour l'année 1947.	87788/6
31 mars 1948	Dépenses de \$450.00 - Frais de réception en l'honneur de M. D.N. Murray, vice-président des organisations de bien-être social de l'Afrique du Sud.	87000-208
31 mars 1948	Constitution d'un comité consultatif pour étudier avec les avocats de la Cité, la question des taux de transports par tramways ou autobus.	87788/7
2 avril 1948	Acquisition au prix de \$19,000 des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Logan, entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais.	88310
6 avril 1948	Constitution d'un comité formé en vue de donner un effet pratique à la nouvelle législation provinciale sur l'habitation, en regard de la loi nationale sur l'habitation.	88325
13 avril 1948	Etablissement de postes de stationnement accordé à diverses associations: Diamond Taxicab Association, LaSalle Taxi Association, Dominion Taxi Association, etc. etc.	85009-259
14 avril 1948	Frais de voyage à Boston pour obtenir certains renseignements relatifs aux taux de transport par tramways ou autobus; MM. C. Choquette, avocat, Hector Grenon, Maurice Messier et les cons. Lévesque, Rowat, Murphy, Fréchette, Vautelet, Verville, Lauriault et Carrière.	87788-9
15 avril 1948	Etude de la question de la suspension de Me Pacifique Plante.	88120-4
16 avril 1948	Homologation, pour fins municipales et comme parc public, de l'emplacement compris entre les rues Lemay, de Bellechasse, Chatelain et le boulevard Rosemont.	88420
18 avril 1948	Frais supplémentaires de \$505.00 - voyage à Boston autorisé le 14 avril 1948 pour obtenir renseignements relatifs aux taux de transport par tramways ou autobus.	87788/10
20 avril 1948	Homologation comme square public du quadrilatère borné par les 2e et 6e Avenues, la rue Bélanger et la limite de la Ville de St-Michel-de-Baval.	88457

<u>Date de la séance</u>	<u>Sujet</u>	<u>Dossier no</u>
20 avril 1948	Approbation du projet d'ordonnance concernant la suppression de la fumée des locomotives, chaudières stationnaires et rotondes dans Montréal.	88128/2
22 avril 1948	Acquisition par la Cité, pour l'agrandissement du parc situé entre les rues Tellier, Joffre et Notre-Dame et le boul. Bernard: a) de la succession Pierre Tétreault (en faillite) au prix de \$2,700. des terrains portant les nos de subd. 713 à 716 incl., du lot no 400, Paroisse de la Longue-Pointe; et b) de F.H. Hopkins, au prix de \$3,320. de la partie du lot no 402 du même cadastre.	88478
22 avril 1948	Préparation et présentation de l'appel de la Cité devant le comité d'arbitrage re: taux de transport par tramways ou autobus.	87788-11
22 avril 1948 p.m.	Privilège de vendre des cigares, bonbons, etc. dans le parc Jarry accordé à M. Félix Constantin pour deux ans au prix de \$3,600. (à compter du 1er mai 1948).	81500-51
22 avril 1948	Remboursement des dépôts re: privilège de vendre des cigares, bonbons, etc. dans le parc Jarry, à l'exception de celui de M. Félix Constantin.	81500-56
22 avril 1948	Privilège de vendre des cigares, bonbons, etc. dans le parc Mont-Royal accordé à M. Romuald Morin pour cinq ans à compter du 1er oct. 1948, au prix de \$75,000.	81500-53
22 avril 1948	Remboursement des dépôts re: privilège de vendre des cigares, bonbons, etc. dans le parc Mont-Royal, à l'exception de celui de M. Romuald Morin.	81500-56
22 avril 1948	Privilèges de louer des embarcations sur l'étang inférieur du parc LaFontaine et d'exploiter des restaurants accordés à M. Philippe Lafontaine pour deux ans à compter du 1er mai 1948, aux prix de \$6,000 et \$14,000.	81500-50
22 avril 1948	Remboursement des dépôts re: privilèges de louer des embarcations et d'exploiter des restaurants dans le parc LaFontaine, à l'exception de ceux de M. Lafontaine.	81500-56
23 avril 1948	Retenir les services de la firme Ford, Bacon & Davis Inc., de New York, comme experts re: étude de la question des taux de transport par tramways ou autobus.	87788-12
23 avril 1948	Contribution supplémentaire de \$83,434.90 à l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal pour couvrir différence entre une contribution égale de 8% payée par les membres pour l'exercice 1947-48 et le montant de \$163,000 représentant contribution annuelle.	88491
23 avril 1948	Crédit de \$42,100.00 à l'article "Cabinet du directeur Orphelinats - Divers - Contributions et subventions" du service du bien-être social	88493

23 avril 1948	Dépense de \$7,000.00 re: exécution des travaux de réfection du système électrique au chalet de la montagne.	87000-240
23 avril 1948	Règlement autorisant un emprunt de \$2,500,000 pour la construction d'égouts, de pavages et de trottoirs.	86425-2
30 avril 1948	Crédit de \$5,000. pour l'installation d'estrades permanentes dans les divers terrains de jeux.	88599
4 mai 1948	Modifier liste des travaux projetés dans les parcs et terrains de jeux pour 1948-49, en y substituant le terrain situé à l'angle de la rue Rouen et de l'avenue de Lorimier à celui situé à l'angle des rues Dorchester et du Fort.	87900-4
4 mai 1948	Paiement d'une somme de \$1,807.00 à la Fédération canadienne des Maires et Municipalités.	88617
4 mai 1948	Retenir, du 1er mai 1948 au 30 avril 1949 incl., les services de M. Jacques Gréber à titre d'urbaniste conseil pour la poursuite des études relatives au plan directeur de Montréal.	88628
5 mai 1948	Dépense de \$2,200. re: tenue d'une exposition de tapisseries françaises dans le hall d'honneur.	88652
5 mai 1948	Nomination de Me D.A. McDonald, c.r., M. J.-E. La-liberté et le conseiller choisi par les conseillers des districts 1 et 3, pour représenter la Cité sur le comité de la suppression de la fumée créé par la Commission des Transports du Canada.	88628-3
7 mai 1948	Cession à la Cité par le Comité de Réalisation de la Cité-Jardin, des avenues des Chênes, des Epinettes, des Cèdres, des Maronniers, des Plaines, des Sorbiers et des Mélèzes.	88664
7 mai 1948	Continuation de l'étude du dossier relatif à la suspension de Me Pacifique Plante.	88120-8
11 mai 1948	Acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue University, entre les rues Dorchester et Belmont, pour son prolongement vers le sud, entre les rues Belmont et St-Paul, ainsi que pour l'élargissement d'une partie de la rue Lagauchetière et Vifré, à leur jonction de la rue University.	87294/6
11 mai 1948	Approbation du conseiller Fillion, membre du Comité exécutif, sur les conclusions apportées dans l'affaire: Me Pacifique Plante.	88120-10
12 mai 1948	Acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue St-Maurice, entre les rues McGill et de l'Inspecteur et également pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, entre les rues de l'inspecteur et Colborne.	87294/7
12 mai 1948	Acquisition des immeubles requis pour le prolongement de l'avenue Mont-Royal vers l'est, de la rue d'Iberville jusqu'aux environs des voies du C.P.R., puis vers le sud parallèlement à ces voies.	88684

12 mai 1948	Acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Marie-Anne, de la rue d'Iberville vers l'est jusqu'à proximité des voies du C.P.R.	88683
20 mai 1948	Nomination des membres du Comité consultatif du golf municipal.	88745
21 mai 1948	Entente du directeur des travaux publics avec les autorités de la cie des chemins de fer nationaux re: répartition du coût de préparation des plans du viaduc de la rue Wellington.	88775
21 mai 1948	Acquisition par la Cité de Mlle Eva Gladu au prix de \$2,000.00 des terrains portant les nos de subdivision 392, 393, 394, 395 et 396 du lot no 2 du cad. du Village inc. d'Hochelaga, pour l'agrandissement du parc Maisonneuve.	88571-1
3 juin 1948	Dépense additionnelle de \$400.00 re: exposition de tapisseries françaises dans le Hall d'honneur qui eut lieu du 26 mai au 2 juin 1948 inclusivement.	88652/1
4 juin 1948	Exécution des travaux requis pour l'aménagement et le nivellement d'un terrain de jeux du côté sud de la rue Bellechasse, aux environs de Chambord, au prix de \$1,700.00.	88919
4 juin 1948	Location, de M. Grégoire Pelletier, au prix de \$100. période du 20 mai au 30 sept. 1948, d'un emplacement pour l'établissement d'un terrain de jeux au coin sud-ouest des rues Bellechasse et Chambord.	88919-1
9 juin 1948	Subvention de \$200,000 aux fédérations de charité	88300-7
14 juin 1948	Retenir les services de la maison McFadzean, Everly Rose and Associates, architectes paysagistes et ingénieurs, pour la préparation des plans complets de l'île Ste-Hélène - Honoraires \$41,000.	88986/1
15 juin 1948	Crédit supplémentaire de \$4,192.29 re: acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Logan, entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais en vertu d'une résolution du Conseil du 8 avril 1948 au prix de \$19,000.	88310-1
18 juin 1948	Acquisition des immeubles requis en vue de l'amélioration de l'intersection du boulevard Décarie et du chemin Queen Mary- Crédits requis \$19,000 et 181,000.	89074
18 juin 1948	Acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Frontenac, depuis le côté nord du lot no 148-1699 du cad. du Village inc. d'Hochelaga jusqu'à l'avenue Mont-Royal prolongée - Crédit \$5,880.	89073
18 juin 1948	Acquisition des immeubles requis pour le prolongement de la rue Marie-Anne, de la rue d'Iberville en gagnant l'est jusqu'à l'avenue Mont-Royal prolongée. Crédit \$2,940.	88683/1
18 juin 1948	Acquisition des immeubles requis pour le prolongement de l'avenue Mont-Royal vers l'est, de la rue d'Iberville jusqu'à la rue Hogan, et également pour l'élargissement de cette dernière rue à sa jonction avec l'avenue Mont-Royal - crédit \$85,200.	88684/1

18 juin 1948	Cession au prix de \$1.00 par la Ville à la Central Mortgage and Housing Corporation re: construction par la Wartime Housing Limited de 16 maisons bifamiliales pour des anciens combattants et leurs familles, et plus particulièrement pour des paraplégiques.	77359/42
7 juil. 1948	Maintenir décisions rendues par le directeur du service de la police re: condamnation du constable Bernard Langevin pour infraction commise le 17 janvier 1948.	89186
7 juil. 1948	Permission accordée à la Compagnie des Tramways de Montréal d'enlever ses voies sur les rues Amherst, de Craig à Cherrier, sur la rue du Parc LaFontaine, de la rue Cherrier à la rue Rachel, etc. etc., et d'y exécuter tous autres travaux accessoires.	89181
8 juil. 1948	Procéder à l'homologation de la rue St-Sacrement, à 35 pieds de largeur environ, entre les rues St-Pierre et St-François-Xavier.	89202
8 juil. 1948	Modifier lignes homologuées de la rue Notre-Dame, d'un point situé à environ 90 pieds à l'ouest de la rue Marlborough jusqu'aux environs de la rue Bourboinière.	89201
12 juil. 1948	Acquisition de MM. Paul Collet, Paul-Emile Bonnier et Geo.-Emile Robillard, de l'immeuble occupant les lots nos 328-134 à 328-140 incl., du cad. du Village inc. de la Côte St-Louis, en vue de l'aménagement d'un tunnel sous les voies du C.P.R. dans le prolongement de l'avenue Christophe-Colomb.	89215
18 juil. 1948	Appel au nom de la Cité, du jugement rendu le 23 juin 1948 re: prescription de la réclamation de la Cité pour indemnité en garantie de \$12,721.05, montants payés à MM. William L. Harris, John Fleming et Eric Lawrence Bruwton, en règlement de leurs trois actions en dommages.	89235
20 juil. 1948	Autoriser la vente de certains terrains à la Wartime Housing Limited, pour la construction de 16 maisons pour les paraplégiques.	77359/43
23 juil. 1948	Fraternité Canadienne des policiers re: constable Bernard Langevin.	89186/1
23 juil. 1948	Modifier liste des travaux projetés dans les parcs et terrains de jeux pour 1948-49: somme additionnelle de \$350.00 à l'item "Terrain de jeux ouest de Hadley;" ajouter item "Parc Lalancette - \$1,000.00".	87900/11
27 juil. 1948	Accepter de Atlas Construction \$110,000 d'obligations du Dominion du Canada en garantie du contrat pour la construction de l'égout collecteur de l'avenue Chester.	87454/6
30 juil. 1948	Acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Jean-Talon, entre St-André et les limites est de la Cité. (\$162,470.)	89375
30 juil. 1948	Acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Lajeunesse, entre Jean-Talon et Villersay. (\$168,160.00)	89374
30 juil. 1948	Retenir les services de M. Albert-H. Murray, préparation des plans d'exécution des travaux pour l'aménagement du golf que la Cité à l'intention de construire à l'est du terrain de golf actuel.	88988/2

30 juil. 1948	Paiement en fonds américains, à la maison Ford, Bacon & Davis Inc., de N.Y., des sommes de \$1,116.16 et \$7,718.98 respectivement, re: déboursés et honoraires d'experts pour les mois d'avril et mai 1948 - projet d'augmentation par la Cie des Tramways des taux de transport.	87788-22
30 juil. 1948	Retenir les services de MM. Guy Déssaulniers, Roland Bigras, Alan Craddock-Simpson et Roy H. Foss, à titre d'experts re: expropriation des immeubles requis pour l'élargissement 1) rue University (\$11,000 rémunération à chacun d'eux) 2) rue St-Maurice (\$3,000 " " " " " ").	89359
30 juil. 1948	Soumissions reçues re: 1) fongage des pieux - restaurant Parc LaFontaine 2) construction du restaurant Parc LaFontaine. Franki Compressed Pile Co. \$15,625.00 J.A.A. Leclair, Dupuis Ltée 428,940.00 Charles Duranceau Ltée 475,490.00.	87051/1
3 août 1948	Ventes de terrains à M. Moe Lewis Turkenik - \$2,600. " " à M. Charles J.B. Dicks - \$380.00.	90006
3 août 1948	Annulation de la vente de terrains situés rue Blair consentie à M. Morris Samuels au prix de \$1,693.12	90006
4 août 1948	Litige re: Egot collecteur Notre-Dame de Grâce à travers le territoire de la Ville St-Laurent réglé définitivement par nouveau contrat. La Ville St-Laurent paiera à la Ville la somme de \$32,500. pour développement de 446.45 acres et une population de 9665 habitants; \$36,937.92, part contributive à la construction dudit égout au 1er janvier 1947; en versements annuels et consécutifs de \$4,667.32 avec intérêt au taux de 3% l'an.	89389
5 août 1948	Remboursement de dépôt de \$250.00 à M. Gaston Guay re: contrat pour l'achat et la démolition d'immeubles nos 1083, 1087 et 1089 rue St-Urbain.	88072-3
10 août 1948	Paiement, en fonds américain, à la maison Ford, Bacon & Davis Inc. de N.Y., de \$814.02 et \$5,771.75 respectivement; déboursés et honoraires d'experts, mois de juin 1948 re: projet d'augmentation par la Cie des Tramways des taux de transport par tramways et autobus.	87788-23
10 août 1948	D'accorder au seul soumissionnaire, Paton Mfg. Co. Ltd. commande re: fourniture de 14,000 verges de serge bleu,, au prix de \$5,08 la verge, taxes incluses, excepté taxe de vente prov.	89378-2
17 août 1948	Travaux de réparation au kiosque-abri du terrain de jeux Jeanne-Mance, près du mur de l'Hôtel-Dieu, \$4,500.00.	89449
17 août 1948	Procédure requise 10 pour l'établissement d'une ligne homologuée, côté sud du boul. Perras, depuis l'avenue Millen jusqu'au côté ouest du lot no 229-1164 du cad. de la Paroisse du Sault-au-Récollet, près de la rue St-Hubert; 2o Annulation des lignes homologuées sur rue Kelly, côté nord, depuis le côté est de la rue Tolhurst jusqu'au côté est du lot no 270-541 de la Paroisse du Sault-au-Récollet, et depuis le côté ouest du lot no 268-145 du même cadastre, jusqu'à la rue St-Urbain, puis du côté sud, entre la rue Tolhurst et le côté est du lot no 268-190 du même cadastre, puis entre les rues T-Urbain et Clark, entre l'ave Henri-Julien et la rue Berri.	89433

20 août 1948	Crédit supplémentaire de \$57,166.85 re: acquisition des terrains requis pour l'élargissement de l'intersection des rues St-Urbain et Sherbrooke.	86580-3
20 août 1948	Acquisition d'une parcelle de terre de forme triangulaire mesurant environ 64.25 pds carrés de superficie sur le coin nord-est du lot no 193-Pt-1 du cad. de la Paroisse du Sault-au-Récollet, au coin sud-ouest de l'intersection de l'avenue Papineau et du boul. Gouin. - au prix de \$700.00.	89490
20 août 1948	Abroger résolution du Comité du 23 oct. 1947 re: acquisition des immeubles requis pour l'élargissement et l'ouverture de la rue Dorchester, entre Guy et Windsor, et entre Beaver Hall et Notre-Dame et voter crédit de \$4,680,000.	87294-9
20 août 1948	Acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Dorchester, entre Guy et Windsor et entre le square Beaver Hall et l'avenue de Lorimier - \$5,099,510.00.	87294/10
20 août 1948	Cession à la Ville par M ^e Henry Jarry, en vue du prolongement de la rue Garnier, au nord de la rue Villeray, du terrain portant le no de subd. 389 du lot no 484 du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, en considération de la quittance en sa faveur de la somme de \$1,352.70 représentant toutes taxes qui grèvent ce terrain au 30 juin 1948.	89488
20 août 1948	Echange de terrain entre la Ville et M. Georges-Etienne Robert.	89489
20 août 1948	Acquisition au prix de \$550.00, de Mme René Coulombe d'un lot no 262-317 du cad. de la Paroisse du Sault-au-Récollet.	89487
20 août 1948	Accorder une pension annuelle à certains ex-employés du service du bien-être social jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 70 ans.	89019-2
20 août 1948	Accorder commandes pour fourniture de compresseurs d'air: Construction Equipment Co. Ltd - prix unitaire de \$3,670.00 General Supply Co. of Canada - \$2,000.00.	88903-2
20 août 1948	Accorder à Frigo Limited, contrat pour l'installation d'un nouveau système de réfrigération et la démolition du système actuel au marché Maisonneuve - \$22,160.79.	88585-2
24 août 1948	Autoriser le président du C.E. et le greffier de la Cité à signer le contrat sous seing privé accordé à Frigo Ltd pour l'installation d'un nouveau système de réfrigération et la démolition du système actuel au marché Maisonneuve.	88585-3
24 août 1948	Acquisition des immeubles requis pour l'élargissement de la rue Jean-Talon, entre St-André et les limites est de la Cité - \$162,470.00.	89375-2
27 août 1948	Prier la Commission des Tramways de Montréal de reconsidérer sa décision quant à la modification du trajet des trolleybus de la ligne Amherst, de façon à rétablir ce service de transport en commun sur la partie de la rue Laurier, de la rue Chambord à l'avenue Papineau.	89208/1

27 août 1948	Acquisition des immeubles requis pour le prolongement du boul. St-Joseph, à l'est de la rue d'Iberville, jusqu'au boul. Pie IX, \$142,064.00.	89522
20 sept. 1948	Crédit supplémentaire de \$3,556.65 re: acquisition des terrains requis pour l'élargissement de l'intersection des rues St-Urbain et Sherbrooke.	86580-6
7 oct. 1948	Crédit supplémentaire de \$1,600.00 re: acquisition des immeubles requis pour l'ouverture de la rue Logan, entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais.	88310/2
10 nov. 1948	Acquisition du lot no P.166 du cadastre du Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, et d'une partie du vieux chemin public sis en front des lots nos 166 et P.167 du même cadastre, requis pour l'élargissement de la rue Franchère, au sud de la rue Holt. \$160.00.	90107
12 nov. 1948	Exécution des travaux préliminaires en vue de l'établissement d'un terrain de golf au coin des rues Sherbrooke et Viau - \$4,800.00.	89788-1
26 nov. 1948	Abroger résolution du 20 avril 1948 donnant aux avocats de la Cité instruction de faire la procédure requise pour l'homologation d'un pan coupé mesurant environ 18 pieds le long de la place Phillips et environ 11 pieds le long de la rue Ste-Catherine, coin sud-est de Place Phillips et rue Ste-Catherine.	88456-1
26 nov. 1948	Homologation de la rue Notre-Dame à 80 pieds de largeur en moyenne depuis le square Chaboillez jusqu'à un point à l'ouest de la rue Canning, ainsi que prolongement vers l'est de la rue Workman jusqu'à sa jonction avec la rue Notre-Dame aux environs de la rue des Seigneurs.	90197
30 nov. 1948	Abroger résolution du 22 juin 1944 réservant pour l'établissement d'un terrain de jeux, lots de terre portant nos de subd. 914 à 929 incl., 946 à 961 incl., et 1017 à 1032 incl., du lot no 488 du cad. de la Paroisse du Sault-au-Récollet. Réserver pour l'établissement d'un parc et terrain de jeux les lots: 488-900 à 488-929 incl., situés côté est de la rue de la Roche, au nord de la rue Everett; et les lots nos 488-932 à 488-938 incl., et 488-940 à 488-961 incl., situés côté ouest de la rue de Normanville, au nord de la rue Everett. Obtenir cession gratuite, si possible, de la ruelle portant le no 488-931 du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet. Acquisition du lot no 488-939 du cad. de la Paroisse du Sault-au-Récollet, requis pour compléter l'étendue du parc et d'un terrain de jeux projetés entre les rues de Laroche et de Normanville, au nord de la rue Everett - \$600.00.	90253

NOMBRE DE SEANCES DU CONSEIL
TENUES DEPUIS 1944

1944 ----- 38

1945 ----- 37

1946 ----- 56

1947 ----- 47

1948 ----- 51

1949 ----- 36.

265.

Montréal, 3 janvier 1950.

ASSISTANCE DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL DE MONTREAL

<u>Terme:</u>	<u>Pourcentage:</u>	
<u>1940-42</u>	%	
Catégorie A	69.6	
" B	72.7	
" C	66.6	Total: 69.6%
 <u>1942-44</u>		
Catégorie A	92.9	
" B	91.1	
" C	89.1	Total: 91%
 <u>1944-47</u>		
Catégorie A	83.6	
" B	82.9	
" C	81.8	Total: 82.8%
 <u>1947 à date</u>		
Catégorie A	85.9	
" B	89.7	
" C	87.9	Total: 87.7%

Montreal, 3 janvier 1950.

JOURS DE SEANCES DU CONSEIL DEPUIS QUE
LES CONSEILLERS SONT REMUNERES

1 9 4 2

29 mai
1er juin
2 juin
4 août
5 août
6 août
7 août
10 août
11 août
12 août
1er septembre
2 septembre
3 septembre
4 septembre
2 novembre
3 novembre
4 novembre
1er décembre.

18 jours.

1 9 4 3

1er mars

3 mai

1er juin

8 juin

9 juin

10 juin

11 juin

14 juin

1er septembre

8 septembre

27 octobre

2 novembre

3 novembre

4 novembre

14 jours

1 9 4 4

15 février	9 novembre
16 février	10 novembre
17 février	13 novembre
18 février	14 novembre
1er mars	15 novembre
2 mars	1er décembre.
3 mars	
13 mars	
14 mars	
8 mai	
1er juin	
2 juin	
6 juillet	
7 juillet	
10 juillet	
11 juillet	
12 juillet	
1er septembre	
2 novembre	
3 novembre	
6 novembre	<u>29 jours.</u>
7 novembre	
8 novembre	

1 9 4 5

23 janvier

10 septembre

24 janvier

11 septembre

23 février

2 novembre

1er mars

5 novembre

2 mars

6 novembre

5 mars

7 novembre

6 mars

22 novembre.

7 mars

8 mars

19mars

20 mars

26 avril

27 avril

1er juin

4 septembre

5 septembre

25 jours.

6 s ptembre

7 septembre

1 9 4 6

31 janvier

14 février

15 février

18 février

1er mars

4 mars

5 mars

7 mars

8 mars

11 mars

12 mars

13 mars

14 mars

15 mars

28 mars

29 mars

1er avril

2 avril

3 avril

4 avril

5 avril

3 juin

4 juin

5 juin

25 juillet

1er août

2 août

5 août

6 août

27 août

3 septembre

22 octobre

23 octobre

4 novembre

5 novembre

6 novembre

7 novembre

8 novembre

12 novembre

19 décembre.

40 jours.

1 9 4 7

30 janvier	21 octobre
3 mars	27 octobre
4 mars	3 novembre
5 mars	4 novembre
6 mars	5 novembre
7 mars	6 novembre
10 mars	7 novembre
11 mars	10 novembre
12 mars	19 décembre.
13 mars	
14 mars	
24 mars	
25 mars	
28 avril	
2 juin	
3 juin	
17 juin	<u>32 jours.</u>
18 juin	
29 juillet	
2 septembre	
3 septembre	
4 septembre	
5 septembre	

1 9 4 8

26 janvier

27 janvier

28 janvier

23 février

1er mars

2 mars

3 mars

4 mars

5 mars

8 mars

9 mars

10 mars

11 mars

12 mars

15 mars

8 avril

29 avril

18 mai

19 mai

1er juin

2 juin

29 juin

26 août

1er septembre

2 septembre

3 septembre

2 novembre

3 novembre

4 novembre

10 décembre.

30 jours

1 9 4 9

1er mars

3 mars

4 mars

7 mars

8 mars

9 mars

10 mars

14 mars

15 mars

8 avril

11 avril

25 mai

1er juin

21 juin

8 juillet

26 juillet

1er septembre

2 novembre

1er décembre

2 décembre

5 décembre.

21 jours.

La première séance du conseil n'aurait pas lieu avant janvier

La première séance du nouveau conseil municipal, séance au cours de laquelle on fera le choix du comité exécutif et du chef du conseil, n'aurait pas lieu avant le début de janvier, d'après des observateurs, à l'hôtel de ville.

On estime généralement qu'il sera impossible de convoquer le conseil municipal avant la fin de l'année, pour la bonne raison que les demandes de décomptes judiciaires qui seraient présentées dans trois ou quatre districts rendront la chose impossible.

Les candidats ont en effet quatre jours après le comptage final des voix, par les officiers électoraux, pour demander un décompte judiciaire et le comptage définitif des voix n'a été terminé qu'au cours de la journée.

Cela veut dire que les candidats ont jusqu'à mardi prochain, soit le 19 courant, pour demander un décompte judiciaire.

Et la charte prévoit que le juge doit fixer le décompte dans les quatre jours qui suivent la présentation de la requête, et dans les trois jours, si le quatrième jour est un jour férié.

Et s'il y a trois ou quatre décomptes, comme on le prévoit, on estime qu'il sera impossible de passer à travers toute cette besogne assez tôt pour permettre au greffier de publier les noms des élus et du comité exécutif de convoquer le conseil avant la fin de l'année.

DE FAIBLES MAJORITES

Dans trois cas, les élus n'ont que de faibles majorités sur leurs plus proches concurrents défaits, et il est probable que des demandes soient présentées (elles doivent être faites dans les quatre jours suivants le comptage définitif des votes par les officiers électoraux, ce qui s'est terminé aujourd'hui), dans trois ou quatre cas.

Dans le district numéro 7, catégorie B, le dernier des élus, M. Charles Lafontaine, n'a que 50 voix de plus que son plus proche adversaire, M. Vianney Pineault.

M. Lafontaine a en effet recueilli 2,281 voix tandis que M. Pineault en a obtenu 2,231, et ce dernier aurait l'intention de demander un nouveau dépouillement du scrutin devant un juge.

DANS LE DISTRICT 8

La situation est encore bien plus serrée dans le district 8, où trois candidats n'ont obtenu qu'une différence de seize voix.

Le dernier des élus, Me Lucien Gagnon, d'après le dernier comptage officiel, a recueilli 732 voix, tandis que son plus proche con-

current, Me Jean-Paul Grégoire, a obtenu 724 voix, et un autre adversaire, Me André Desmarais, 716 voix.

Dans le même district, deux candidats de la catégorie B sont aussi aux prises aux fins de savoir qui sera l'élu. Me Raymond Noël, proclamé élu lundi soir, obtient dans le comptage définitif, 2,603 voix, et il est le dernier des élus. Son plus proche concurrent, le docteur Paul Letondal, a obtenu 2,562 voix, soit 41 voix de moins que Me Noël, et lui aussi s'adresserait à un juge pour demander un nouveau dépouillement du scrutin.

Il se peut qu'un décompte judiciaire soit aussi demandé quant à la classe "B" du district cinq où MM. Louis Bass (2,016 voix), Dave Rochon, M.A.L. (4,699) et Harry Binder (1,699) sont considérés comme élus.

MAIRIE: ADDITION FINALE

On a appris par ailleurs que l'addition finale du scrutin quant à la mairie donne: M. Houde, 60,049 voix; M. Fournier, 50,111. La majorité obtenue par M. Houde est

de 29,929. M. Fournier conserve son dépôt par une marge de quatre-vingt-onze voix.

s. 9.51

Plusieurs importantes décisions prises par le Conseil municipal

Concours avec le C.N.R. approuvé — L'acquisition d'un terrain de 12000 m. autorisée — Vente d'un terrain cédé pour la construction d'un centre anti-tuberculeux — M. Guyer élu par acclamation pour succéder à M. Fréchette — M. Guermont maire suppléant — Crédits de \$692,681 pour des améliorations locales

Après sept heures, hier soir, le Conseil municipal a levé l'ordre du jour de sa séance statutaire s'étant ouverte à onze heures de matin, après avoir disposé d'un fascicule de questions et onze items, dont plusieurs portèrent sur des questions de prime importance.

C'est à 10 h. 30, après un moment d'arrêt, l'assemblée a commencé son travail. Le premier item de l'ordre du jour a trait à la nomination de M. Guyer pour succéder à M. Fréchette. M. Guyer a été élu par acclamation pour succéder à M. Fréchette. M. Guermont a été élu maire suppléant.

Le "foyer" de Trefzsch

Par un vote unanime, le Conseil a approuvé le projet d'acte par lequel la Cité acquiert à titre de bien public le terrain de 12000 m. situé au nord-ouest de la rue St-Jacques, entre la rue St-Jacques et la rue St-Denis, pour la construction d'un foyer pour les enfants de la paroisse St-Jacques. Le projet de l'acte a été approuvé par un vote unanime.

Pour un centre anti-tuberculeux

C'est aussi à l'unanimité que le Conseil a approuvé le projet de l'acte par lequel la Cité acquiert à titre de bien public le terrain de 12000 m. situé au nord-ouest de la rue St-Jacques, entre la rue St-Jacques et la rue St-Denis, pour la construction d'un centre anti-tuberculeux.

et d'une superficie de 12000 m. pour servir de terrain de construction d'un centre anti-tuberculeux. Le terrain est situé au nord-ouest de la rue St-Jacques, entre la rue St-Jacques et la rue St-Denis.

M. Guyer élu par acclamation

Les membres du conseil ont élu M. Guyer pour succéder à M. Fréchette. M. Guermont a été élu maire suppléant.

Crédits votés

Le Conseil a voté des crédits de \$692,681 pour des améliorations locales. Les crédits sont destinés à la construction de routes, à l'achat de matériel, à la réparation de ponts, etc.

L'édifice de St-Henri

Le Conseil a approuvé le projet de l'acte par lequel la Cité acquiert à titre de bien public le terrain de 12000 m. situé au nord-ouest de la rue St-Jacques, entre la rue St-Jacques et la rue St-Denis, pour la construction d'un édifice de St-Henri.

5-9-1951

La ville est priée de procéder avec méthode

11 mars 1952
Les conseillers Hamilton et Harrington déplorent le fait qu'on se contente de parler de projets sans les réaliser. — Mise au point du maire.

Deux conseillers municipaux de langue anglaise ont déploré, à la séance du conseil, hier soir, le fait que la ville de Montréal n'ait pas un programme bien défini des travaux essentiels à entreprendre dans le cours des cinq ou dix prochaines années, et qu'elle se contente de parler et de reparler de grands projets dont la mise à exécution est toujours attendue par les contribuables.

Les conseillers William Hamilton, représentant du Board of Trade, section cadette, et J.-Eric Harrington, de la catégorie "B" du district No 4 (quartiers Mont-Royal, S.-André, S.-Georges et S.-Laurent), voudraient, en un mot, que la ville organise plus méthodiquement son programme d'améliorations permanentes, de façon que le public sache ce qu'elle entend réaliser dans un avenir immédiat, connaisse l'ordre dans lequel ces travaux seront exécutés et ce qu'il en coûtera aux contribuables.

Le conseiller Hamilton

Aux dires du conseiller Hamilton, la ville dépense de plus en plus de son argent pour ses dépenses courantes et de moins en moins pour des choses qui pourraient avoir des bénéfices durables et qui aideraient à résoudre les problèmes que l'administration envisage dans le moment.

"Le budget de cette année, dit-il, réduit le montant pour service de la dette, le montant, en autres mots, qui doit être dépensé sur des bénéfices permanents, de presque \$5,000,000.

"C'est peut-être avantageux, mais pas sage. Nous agissons sans avoir formé de plans et, pour cette raison, nous ne savons pas si nos actions sont sages ou non, nous ne savons pas si nous travaillons pour le bien futur de notre ville ou si nous sabotons son développement.

"Finalement, un plan d'action pour nos dépenses capitales et les projets que nous devrions entreprendre durant les cinq ou dix prochaines années est nécessaire, possible et, dans mon opinion, est une chose sans laquelle nous ne pouvons pas continuer de nous développer".

Les dépenses capitales

M. Hamilton rappelle que l'intention première qui a présidé à l'adoption du règlement no 1735, lors du refinancement de la dette de 1944, était que les surplus d'opération servent au développement général permanent de la métropole par des améliorations et des dépenses capitales. Il constate, toutefois, que la ville doit s'éloigner de ce sain principe, pour de multiples raisons, dont la plus évidente est le manque de revenus suffisants, avec le résultat que l'excédent de revenus dans le budget de 1952-53 est utilisé en partie pour des dépenses de caractère passager, telles que l'achat d'équipement de voirie, le déneigement et l'achat de matériaux pour la réparation des rues.

M. Hamilton s'élève contre le fait qu'on fait miroiter devant le public promesse sur promesse, qu'on parle à tout propos de grands projets essentiels à l'étude et à la veille de s'accomplir pour ensuite avouer que la ville n'a pas les revenus nécessaires pour y donner suite sans l'aide d'autres municipalités environnantes, des gouvernements fédéral et provincial.

"Plutôt que de parler de tous ces grands projets comme des possibilités et, dans maints cas, comme des probabilités, par exemple le métro et l'autostrade, quand on sait pertinemment que la ville n'a pas les revenus pour les exécuter, pourquoi ne pas établir un programme bien défini des travaux que nous pou-

vons accomplir dans un laps de temps déterminé. Il est injuste et décevant pour le public d'agir autrement".

L'aide d'Ottawa et Québec

M. Hamilton envisage lui aussi comme une solution possible des multiples problèmes de la métropole l'obtention de l'aide des gouvernements supérieurs. "J'endosse de tout coeur cette solution, dit-il, mais si nous voulons dépenser notre argent sagement et de la meilleure façon possible, et si nous pouvons compter sur l'aide des gouvernements supérieurs jusqu'à concurrence de plusieurs millions de dollars, nous devons tout d'abord élaborer un programme précis de ce que nous allons faire, de sa période d'exécution et du coût des travaux. A l'heure actuelle, je prétends qu'un tel plan n'existe pas. Avant de parler de nouvelles taxes, disons clairement, préparons en détail ce que nous voulons faire".

Les emprunts autorisés

M. Hamilton parle ensuite des emprunts autorisés par le conseil, de 1947 à 1950, au montant global de \$32,500,000 pour fins de dépenses capitales. De ce montant, une somme de \$11,000,000 n'a pas encore été appropriée à des projets spécifiques, tandis qu'un montant de presque \$17,000,000, bien qu'approprié, n'a pas encore été dépensé.

Pour lui, le temps est arrivé de comprendre que ce sont les résultats qui comptent et qu'ils doivent être l'aboutissement d'un programme bien arrêté, non pas de choses accomplies au hasard et à la hâte.

Le conseiller fait ensuite remarquer que la ville doit faire son choix entre ses différents projets, de façon à éviter cette anomalie de dépenser pour des améliorations, excellentes en elles-mêmes, mais qui, cependant, peuvent avoir pour effet de retarder son progrès, parce qu'elles nécessitent des crédits requis pour l'accomplissement d'autres projets plus nécessaires, plus urgents et plus vitaux à sa croissance et son rôle de métropole.

Amélioration prévue de la situation

Le commissaire Paul Dozois a répondu à M. Hamilton que la ville, dans la préparation de ses projets, ne peut faire plus que ce qui lui permet les moyens à sa disposition, et qu'il entrevoit une amélioration de la situation dans un avenir rapproché, faisant ainsi allusion à la formation prochaine de la commission chargée de l'étude des problèmes métropolitains. Il a ajouté que l'hon. M. Duplessis avait laissé entrevoir l'espoir que les gouvernements fédéral et provincial en viendraient bientôt à une entente sur le règlement des problèmes municipaux.

Le conseiller J.-E. Harrington a parlé, pour sa part, de projets dont on a beaucoup parlé et qui ne sont pas encore réalisés, notamment le prolongement de la rue MacGregor pour aider à décongestionner l'embouteillage à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges aux intersections des avenues des Cèdres et des Pins. Il y a plus de dix-huit mois qu'on parle d'améliorer ce secteur, et rien n'a encore été fait. Pour ce conseiller, la situation de la circulation à cet endroit est tout simplement scandaleuse.

Québec a son mot à dire

A l'instar du conseiller Hamilton, M. Harrington réclame que la ville renseigne la population sur la nature des projets qu'elle entend réaliser et la date approximative de leur mise à exécution. Il attire aussi

l'attention du conseil sur le fait que rares sont les citoyens qui savent que la ville ne peut construire un métro, ni une autostrade sans l'approbation du gouvernement provincial, comme rares sont ceux qui sont au courant du peu d'aide que Montréal reçoit de Québec pour résoudre son problème de circulation et entretenir ses rues. "Pour- tant, la métropole n'est-elle pas essentielle à la province, dit-il. Cet état de choses devrait être rendu public et répété jusqu'à ce que Québec comprenne sa responsabilité d'aider Montréal à résoudre son problème de circulation. Nous vivons au 20e siècle, mais notre circulation n'en est encore qu'au dix-neuvième.

Le commissaire G.-MacL. Pitts, vice-président du comité exécutif, est alors intervenu dans le débat pour décrire certains projets majeurs exécutés ou en voie d'exécution et déclarer que les améliorations doivent se faire par leur ordre d'importance. Il a ajouté que l'administration a l'oeil bien ouvert et que les travaux s'accompliront quand les fonds requis seront disponibles, sans que rien, toutefois, se fasse à la hâte.

Le conseiller J.-M. Savignac, pour sa part, croit que la ville doit mettre un terme à la formation de commissions de toutes sortes et qu'il lui faut plutôt instituer une commission d'envergure qui aura pour fonction, notamment, d'améliorer les conditions de la circulation et d'explorer des moyens de faire respecter les réformes qu'elle décidera d'appliquer.

Explications du maire Houde

Enfin, le maire Camilien Houde a voulu souligner qu'il n'a pas toute la responsabilité de l'administration et il désire que la population le sache.

"MM. Hamilton et Harrington nous parlent des travaux qui s'imposent, dit-il, mais sans indiquer où prendre l'argent pour les payer. J'espère que la commission d'étude des problèmes métropolitains pourra dire à la ville de Montréal comment se faire aider et trouver l'argent requis pour exécuter ses projets essentiels. Pourquoi Montréal serait-il seul à payer pour des travaux qui profitent à tout le district ?

M. Houde explique que, depuis quelques années, la ville a dépensé plusieurs millions pour des améliorations permanentes déjà exécutées ou en voie de réalisation, telles que l'élargissement et le prolongement de la rue University, l'élargissement de la rue Dorchester qui coûtera de \$30,000,000 à \$40,000,000, l'aménagement de l'île Sainte-Hélène, la construction bientôt entreprise du viaduc de la rue Christophe-Colomb, sans oublier la modernisation de l'aqueduc et la construction de trottoirs, de pavages et d'égouts nécessitée par le développement de la ville dans le cours des dix dernières années.

Parlant ensuite de l'aide des gouvernements supérieurs, M. Houde dit qu'il aimerait bien qu'Ottawa et Québec acceptent le principe de payer des taxes foncières sur leurs propriétés sises dans la métropole. "J'aimerais bien qu'ils viennent à notre aide, dit-il; ils en ont les moyens. Je ne blame pas Ottawa d'avoir des surplus de plusieurs centaines de millions, mais je crois sincèrement qu'il pourrait aider les municipalités du pays, selon leurs besoins, sans que cela nuise beaucoup à son budget".

Taxes assez élevées

Le conseiller Louis Baas est d'avis que la population n'est pas en mesure de payer plus de taxes et que la ville ne doit pas se lancer dans des projets d'envergure sans s'assurer que les autres municipalités du territoire métropolitain y apporteront leur contribution. Et lui aussi désirerait que les gouvernements supérieurs fassent davantage pour aider la métropole à faire face à ses problèmes.

Le conseiller Max Seigler a suggéré, pour sa part, que la ville impose une taxe sur les chambres d'hôtel pour augmenter ses reve-

Le Canada
25/7/52

Trois séances du conseil municipal d'ici six semaines

Il se peut que le conseil municipal de Montréal tiennent trois assemblées d'ici six semaines, a-t-on appris, hier, à l'hôtel de ville, de source ordinairement bien renseignée.

Somme toute, en outre de la séance statutaire fixée par la charte au deux septembre, il y aurait précédemment deux séances spéciales.

Le conseil siégerait d'abord mardi ou mercredi de la semaine prochaine alors qu'il serait particulièrement saisi de rapports ayant trait à la construction d'améliorations locales — trottoirs, pavages et égouts — que l'on se propose d'exécuter avant l'arrivée de l'hiver.

Il y aurait une autre séance spéciale aux environs du vingt août. Ce serait là une assemblée plus importante que celle tenue la semaine prochaine, une assemblée au cours de laquelle on débattrait différents problèmes d'envergure, de façon que l'assemblée fixée au deux septembre soit de courte durée étant donné que, le trois septembre, les délégués de la Cité au congrès de l'Union des municipalités de la province de Québec quitteront la métropole en route vers Dixville Notch, Etat du New Hampshire.

Some Councillors Like City Hall TV

News that the CBC may be televising next year's federal election campaign has city hall happily shouting a collective "Me Too!" at the television cameramen.

More than one councillor thinks that if would-be MPs are good television material, then a council chamber just chuck full of bona-fide councillors should be of some public interest. One councillor even thought Montreal's present vice probe should be televised, just like the famous Kefauver inquiry was in the USA.

The Herald representative made a quick round-up of councillors' opinion yesterday in the councillors' salon after hearing one member commenting on a newspaper

report concerning federal election television possibilities.

Councillors sitting in the salon were asked; "Do you favor the televising of city council rallies?" Not wanting to be caught in any television debate, Councillors Emile Gauthier and Achille Dubeau got up and left.

At first, Councillor Romeo Desormiers replied with a timid, "I've nothing against it."

Councillor Harve Ravary, an east-end merchant, then opined, "This would help arouse public interest in municipal affairs. They should use it here too for the vice inquiry hearing — just like they used it for probes in the United States."

Councillor Desormiers thought if

city council sessions were televised, there would be fewer members absent. Ravary cut in with, "I never missed a council meeting or a vote in six years."

Desormiers hastened to explain, "I never missed a session in five years."

Councillor P. J. Bertrand said he would like television to be somewhat perfected before it is focused on city council. "In time we will have colored television!"

Desormiers and Ravary were also wondering as to the cause of last Saturday's stratosphere blast, which shook buildings and was heard as a loud boom over most of Montreal. Ravary said that his store building shook so violently that six tins of paint toppled over.

L'administration municipale serait aux mains d'une bureaucratie

Le conseiller Lafaille et d'autres collègues soutiennent que ce sont les hauts fonctionnaires et non les représentants du peuple qui mènent à l'hôtel de ville — Un chef de département admet qu'il a autorisé un raccordement d'égout, à une compagnie, sans attendre l'autorisation du Conseil

L'ordre du jour du conseil municipal renfermait cet item: "Il s'agit d'accorder la permission à la Benjamin Moore & Company de raccorder son égout à celui de la Cité, dans la rue Charland, pour desservir son usine en construction."

"Le travail sera effectué par la Cité aux frais des intéressés qui paieront ensuite une contribution annuelle de \$100.00 pour le service."

"Cette entente est consentie pour une période de dix ans et peut être renouvelée pour une autre période de dix ans. De plus, elle est assujettie aux conditions généralement imposées en pareil cas".

Ces courtes phrases ont soulevé un très vif débat au conseil des Cent, hier après-midi; on y a même consacré la séance entière. Bien plus, on a placé sur le gril à ce sujet, trois des hauts fonctionnaires du service des travaux publics: MM. Henri Gibeau, directeur du service, F. V. Dowd, directeur adjoint, en charge de la division des eaux et de l'assainissement, et J.-A. Gravel, autre directeur adjoint, en charge de la division technique. Ce sont surtout MM. Gibeau et Dowd qui ont subi un interrogatoire serré.

Le conseiller Hervé Brien avait soutenu dans la matinée que la permission que la compagnie demandait au Conseil était une moquerie, puisque le raccordement était fait depuis plusieurs semaines.

Les commissaires Dozois et Croteau répondirent alors qu'ils n'étaient pas au courant de cette installation, mais qu'ils s'informeront pour savoir quel fonctionnaire du département des travaux publics était responsable d'avoir devancé ainsi l'approbation du Conseil, et donné ordre d'effectuer le raccord d'égouts.

Durant l'ajournement du midi le Comité exécutif se renseigne et apprit aux conseillers, à la séance de l'après-midi, que le raccordement était, en effet, chose faite depuis la fin de septembre; c'est M. Paul Dozois qui l'annonça.

Devant cette affirmation, le conseiller Marcel Lafaille proposa que le Conseil se forme en comité général pour entendre les hauts fonctionnaires du service des travaux publics. MM. Lafaille, Croteau, Brien et d'autres questionnèrent longuement MM. Gibeau et Dowd. Ce dernier admit qu'il avait pris sur lui d'autoriser le raccordement d'égout concerné, avant d'attendre la permission du Conseil, expliquant qu'il s'agissait d'un cas urgent. M. Gibeau avoua qu'il y avait irrégularité.

— Nous voulons savoir, dit M. Croteau à un moment donné, si ce sont les chefs de départements qui mènent à l'hôtel de ville ou si c'est le Conseil.

M. Houde défend les fonctionnaires

Le maire Houde prit la défense des hauts fonctionnaires et dit qu'il ne faut pas trop les blâmer pour les cas où ils vont trop vite, nous qui les blâmons si souvent d'agir trop lentement. M. Houde note qu'il s'agissait d'un cas où il fallait intervenir rapidement, car une tranchée se trouvait ouverte qu'il fallait combler, travail que tous les riverains demandaient. Au surplus, dit le maire, ce raccordement a permis à la compagnie précitée de donner de l'ouvrage immédiatement à 400 employés. Par surcroît, la dépense en cause n'est que de \$175, ajoutait M. Houde.

M. Lafaille déclare alors qu'il s'agit d'établir un principe, à savoir si ce sont les chefs de départements qui sont les maîtres de l'administration, ou si c'est le Comité exécutif et le Conseil.

Nous avons laissé établir, à l'hôtel de ville, dit-il, une bureaucratie qui est plus puissante que la bureaucratie d'Ottawa et la bureaucratie de Québec. Au temps des 35 échevins, ajoute-t-il, l'argent dépensé retournait au peuple en travaux, et chaque membre du Conseil avait son mot à dire dans l'administration. Le Conseil doit avoir son mot à dire, dans l'administration, car c'est lui qui représente directement les contribuables, ajoute le conseiller.

M. Dozois souligne que le service des travaux aurait dû avertir le Comité exécutif dans le cas de la compagnie Benjamin Moore. Pour sa part, le commissaire Frank Hanley est plutôt disposé à féliciter M. Dowd d'avoir hâté une entreprise du service des travaux publics, au moment où l'on se plaint partout de la lenteur des travaux municipaux.

Des conseillers interviennent pour accuser des chefs de départements d'user d'arrogance à leur endroit et de se croire maîtres à l'hôtel de ville; d'autres cependant, prennent la part des fonctionnaires.

De guerre lasse, et après un débat de trois heures, l'item concernant la compagnie Benjamin Moore est adopté presque unanimement, puisqu'il ne rencontre qu'une dissidence, celle de M. Hervé Brien.

Dowd 7/11/52

Des conseillers s'en prennent violemment à ce qu'ils qualifient la "bureaucratie"

Plusieurs conseillers municipaux participant hier après-midi à une séance du conseil de Montréal ont protesté violemment contre ce qu'ils ont appelé l'emprise extraordinaire de la bureaucratie à l'hôtel de ville de la Métropole.

S'il en est qui s'en sont pris à certains hauts fonctionnaires qui, selon eux, manqueraient de respect et de considération à l'endroit des membres du conseil, il en est toutefois d'autres qui se sont portés à la défense des hauts fonctionnaires à qui ils ont rendu hommage.

Le débat n'a pas été de courte durée. C'est le conseiller Hervé Brien qui a en quelque sorte attaché le grelot.

Alors que le conseil était saisi d'un rapport du comité exécutif recommandant au conseil d'approuver au conseil un projet d'acte par lequel la Cité de Montréal allait permettre à Benjamin Moore & Co., situé à Ville St-Michel de raccorder son égout privé à celui de la Cité situé dans la rue Charland, le conseiller Brien a révélé en effet que le raccordement était chose faite.

Plus tard, le commissaire Dozois a assuré le conseil que le commissaire Lucien Croteau venait d'aller aux renseignements et avait appris que le raccordement en question a été effectué en septembre dernier à l'insu même du comité exécutif.

En réponse à une question du conseiller Marcel Lafaille, Me Claude Choquette, directeur du Contentieux, a déclaré qu'il appartient au conseil d'accorder l'autorisation dans les cas de raccordement du genre.

"Les employés ne s'occupent même pas du comité exécutif", de fuser le conseiller Roméo Desormiers.

—Le raccordement a-t-il été fait, oui ou non, de demander ensuite le conseiller Brien à M. Henri Gibeau, directeur du service des travaux publics, également appelé sur le parquet de la salle des délibérations du conseil.

—Oui, fut la réponse de M. Gibeau.

—Qui a donné cette autorisation, de reprendre M. Brien.

—Je ne l'ai pas donnée, répondit M. Gibeau.

—Où donc avez-vous pris l'argent pour procéder aux travaux nécessaires en l'occurrence, a demandé encore M. Brien.

Intervenant, M. F. V. Dowd, directeur adjoint du service des travaux publics, responsable de la division des eaux et assainissement, a expliqué alors que la "compagnie" a déposé l'argent requis qu'il a accepté et qu'il a permis le raccordement le vingt-trois septembre dernier, à la suite de protestations de la part de plusieurs contribuables au sujet d'une excavation non comblée depuis plusieurs semaines.

Répondant au conseiller Lafaille, M. Gibeau a plus tard admis que le raccordement a été effectué sans l'autorisation du conseil.

—Qui est donc responsable d'une telle illégalité, de demander le conseiller Lafaille.

—J'accepte la responsabilité, a alors dit M. Dowd. J'ai jugé le contrat satisfaisant pour la Ville de Montréal.

Sur pieds, le commissaire Lucien Croteau a fait remarquer que M. Dowd n'était pourtant pas la Ville de Montréal. C'est là en jeu une question de principe fort importante, ajouta M. Croteau. On veut savoir si ce sont les chefs de service ou le conseil qui va mener la Ville de Montréal.

Intervenant à son tour, S. H. le maire, M. Camillien Houde, a dit: Pourquoi blâmer M. Dowd d'être allé trop vite alors que trop souvent on va trop lentement. Il faut penser aussi que quatre cents hommes ont pu travailler plus tôt dans cette usine. Si M. Dowd était venu me voir pour me demander s'il devait attendre une décision du conseil pour accorder l'autorisation, je lui aurais dit d'accorder l'autorisation.

Pour sa part, le conseiller Marcel Despatis a souligné que M. Dowd aurait pu, pour le moins, renseigner le comité exécutif dans le temps.

"Je maintiens qu'il s'agit ici d'une question de principe", a repris M. Lafaille. Ce n'est pas la première fois que les chefs de départements deviennent les administrateurs de la Ville. Tout le monde le sait, continua-t-il. On sait ce que certains hauts fonctionnaires pensent du conseil. Si certains hauts fonctionnaires agissent ainsi à Ottawa ou à Québec, ils seraient congédiés sans tarder. Ma pensée: par le régime actuel, nous avons créé à l'hôtel de ville de Montréal une bureaucratie plus forte qu'à Ottawa et Québec.

M. Lafaille s'en est également pris à des inspecteurs et a fait allusion à des accusations qui seraient révélatrices s'il arrivait qu'une enquête s'instruise sur l'hôtel de ville. Dans le temps des trente-cinq échevins, chaque membre du conseil avait son mot à dire. Aujourd'hui, tout est manœuvré pour que le peuple n'ait rien à dire.

Succédant à M. Lafaille, le commissaire Dozois a admis que le service des travaux publics aurait dû renseigner le comité exécutif de sa décision d'autoriser le raccordement en septembre.

Disant quelques mots, le conseiller Gérard Gauthier a également protesté contre la façon avec laquelle des conseillers sont accueillis par de hauts fonctionnaires. Puis le conseiller Alfred Gagliardi a souscrit "partiellement" — dit-il — aux accusations portées par M. Lafaille au sujet de l'emprise de la bureaucratie au sein de l'hôtel de ville.

D'autre part, le conseiller Emile Gauthier a dit avoir toujours été bien accueilli par les hauts fonctionnaires. "Par ailleurs, dit-il, si M. Dowd a permis le raccorde-

ment, il a fait pour le mieux. Je me demande si l'assemblée d'aujourd'hui n'indisposera pas les chefs de départements.

M. Croteau, le sourire sur les lèvres: "Est-ce à dire qu'ils sont tellement puissants qu'il ne faut pas les contrarier."

Dernier orateur avant l'adoption — quand même — du rapport redemandant d'autoriser le raccordement déjà effectué, le commissaire Frank Hanley a également protesté contre l'arrogance de certains hauts fonctionnaires à l'endroit des conseillers représentant le peuple.

Canada

Vendredi 13 mars 1953

Trop d'absents aux séances du conseil, dit Guévremont

Le conseiller municipal Georges Guévremont a déploré hier que ce soit pratiquement toujours les mêmes conseillers qui assistent aux assemblées du conseil, alors que d'autres brillent presque constamment par leur... absence.

M. Guévremont est intervenu au début de la séance tenue hier après-midi par le conseil municipal de Montréal siégeant depuis lundi de la semaine dernière en vue de procéder à l'étude des prévisions budgétaires 1953-54 au montant total de \$102,857,713.

"Il est regrettable que ce soit toujours les mêmes qui se rendent à l'hôtel de ville, plus précisément aux séances du conseil pour y constituer le quorum (trente-quatre conseillers)", dit-il.

"Présentement, on compte ici à peine la moitié des conseillers, d'ajouter M. Guévremont. Il est temps que l'on soit plus nombreux".

Faisant sans doute allusion à un article de la charte stipulant que les conseillers absents sont frappés d'une amende de vingt dollars lorsqu'il y a un vote enregistré, M. Guévremont a ensuite demandé que l'on prenne un tel vote concernant l'item trente-quatre ayant trait à un projet de règlement de zonage de la rue Dorchester.

M. Guévremont a toutefois retiré sa motion quelques minutes plus tard, à la demande de S. H. le maire, M. C. Houde, de M. Dave Ronchon, leader du conseil, et du conseiller Raymond Noël.

57-0-210

COMITE EXECUTIF

<u>ANNEES</u>	<u>NOMBRE DE SEANCES</u>
1940	110
1941	118
1942	116
1943	146
1944	164
1945	149
1946	169
1947	178
1948	199
1949	203
1950	222
1951	239
1952 (au 19 novembre)	<u>217</u>
	2,230

CONSEIL

<u>ANNEES</u>	<u>JOURS DE SEANCES</u>	<u>NOMBRE DE SEANCES</u>
1941	43	60
1942	37	43
1943	15	25
1944	28	38
1945	26	38
1946	40	56
1947	31	49
1948	30	52
1949	22	36
1950	38	65
1951	24	38
1952 (au 19 novembre)	<u>30</u>	<u>56</u>
	364	556

NI METRO NI AUTOSTRADES PREVUS A MONTREAL EN 1954

La Presse 7 avril 1954

Fermeture des magasins à 10 h., le vendredi soir

**Le conseil municipal modifie le règlement à cette fin.
— Traitement de \$15,500 par année à M.
Lucien Héту à qui on rend hommage.**

Les marchands de la métropole pourront désormais ouvrir leurs établissements jusqu'à 10 h., le vendredi soir, au lieu de 9 h., par suite des amendements qui ont été apportés, hier après-midi, au règlement de fermeture des établissements commerciaux.

C'est le conseiller Dave Rochon, leader du conseil, qui s'est fait le proposeur de la motion pour amender le règlement.

Au cours de la discussion qui suivit, le conseiller Georges Guévremont a fait une suggestion qui a reçu l'assentiment de M. Alfred Filion, membre du comité exécutif, et de plusieurs autres conseillers.

Il a proposé qu'une lettre soit envoyée à tous les marchands d'ici au 5 juin, alors que le conseil se réunira une nouvelle fois, pour leur demander s'ils sont en faveur de la fermeture à 9 h., ou à 10 h., le vendredi soir.

"Je suis en faveur des amendements au règlement de fermeture, a déclaré M. Rochon, parce que je désire protéger le petit épicier du coin et empêcher qu'il ne perde son commerce.

"C'est à la demande de huit importantes associations d'hommes d'affaires, si le comité exécutif a décidé de proposer des amendements au règlement, a affirmé M. Filion. Et je crois pas que l'Association des marchands détaillants puisse s'opposer à cette mesure. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les centres d'achats sis dans les municipalités de la banlieue ferment leurs portes à 10 h., le vendredi soir.

Le conseiller Rodrigue Moore a secondé les remarques de M. Filion.

En suggérant qu'une lettre soit envoyée aux marchands pour connaître leur opinion sur le sujet, M. Guévremont a affirmé "que ce serait là un genre de référendum, mais que selon lui, les marchands de Rosemont ne désirent pas ouvrir leurs portes après 9 h., le vendredi soir.

Le cas des marchés

Le conseiller Maurice Custaud a demandé si les locataires de la ville dans les marchés, qui sont obligés de fermer présentement leurs portes à 6 h., chaque jour, pourront jouir des mêmes avantages et des amendements. M. Paul Dozois, membre du comité exécutif, a répondu que la ville a le pouvoir de changer les heures de fermeture des marchés et que la question sera étudiée une fois que la séance du budget aura pris fin.

Le conseiller Georges-Aimé Gagnon parlant sur la question a affirmé qu'il faudrait tenir compte des employés de magasins dans toute cette affaire. Le conseiller Léopold Pigeon, un des représentants de l'Association des marchand-détaillants, a affirmé parler en faveur de 3.500 membres de l'association. Il a dit que plusieurs associations ont réclamé les amendements proposés sans avoir au préalable consulté leurs membres.

Il a soumis que le problème devrait être étudié par la commission Paquette. Enfin, le conseiller Valère Vachon a émis l'opinion que ce serait faire machine-arrière que de permettre la fermeture à 10 h.

Bel hommage rendu à M. Lucien Héту

Le directeur des services municipaux, M. Lucien Héту, a reçu un bel hommage de la part du conseil lorsque les conseillers, à l'unanimité, ont décidé de porter son traitement à \$15,500 par année et ce, avec effet rétroactif au 1er décembre 1953. Son salaire actuel est de \$14,000.

La question du traitement de M. Héту n'était pas sur l'ordre du jour. Le conseiller Emile Gauthier a affirmé que M. Héту n'avait pas voulu qu'il le fût. "Mais moi, j'affirme et j'en fais une motion que son traitement devrait être porté à \$15,500, a dit M. Gauthier. Sa motion a été secondée à l'unanimité et son geste a été marqué par des applaudissements prolongés.

Le traitement des membres du Bureau de révision des estimations a été rajusté. Son président, Me Yvon Boek, touchera un traitement de \$12,000. Les deux membres, MM. W. C. Munn, et J.-C. Caron, toucheront chacun \$11,000. Celui des membres de la Commission du service civil a aussi été rajusté. M. Ernest Hooper, son président, touchera \$10,500; M. René Gravel, vice-président, \$9,500, et M. Charles Renaud, membre, \$9,000.

M. Guévremont a profité de l'occasion pour affirmer que plus de pouvoirs devraient être accordés aux membres de cette dernière commission.

"Ils devraient avoir le privilège d'embaucher le personnel", a-t-il dit. De son côté, le conseiller Marcel

Lafaille a déclaré que le traitement des avocats-greffiers de la Cour municipale devrait se comparer à celui des avocats du contentieux, ce qui n'existe pas actuellement, a-t-il affirmé. Le nouveau membre du comité exécutif, M. C. Hugh Hanson, a pris part aux délibérations, hier après-midi. M. Dave Rochon lui a souhaité la bienvenue. Le maire Houde lui a présenté ses meilleurs voeux et affirmé que les anglo-protestants seront dignement représentés par M. Hanson.

Emprunt de \$18,960,000

Hier soir, le conseil a siégé jusque vers minuit et il a adopté les 131 items que comportait l'ordre du jour, avant d'entendre le discours de M. J.-O. Asselin sur le prochain budget qui doit être adopté avant le 16 du courant.

Le maire Houde et le conseiller Georges Lalancette ont présidé la séance. Le conseil a adopté un règlement pourvoyant à un emprunt de \$18,960,000 pour dépenses capitales qui seront les suivantes: achat et installation de téléphones et signaux de communication du service de la police, de feux de circulation, ainsi que de leur synchronisation, \$800,000; achat et installation de système d'éclairage dans certaines rues et places publiques, \$500,000; acquisition, construction et restauration d'édifices publics, y compris la préparation des plans, \$1,160,000; réfection de pavages déjà cotisés ou recouvrement d'asphalte, \$150,000; cons-

truction de conduites souterraines, \$1,500,000.

Les autres items sont les suivants: construction de garages et entrepôts pour toutes fins municipales; aménagement de la cour de la rue des Carrières; réfection et construction de remises, enclos, etc., \$1,300,000; passerelle à piétons au-dessus des voies du C.N.R., à Saint-Henri, \$100,000; pose des services et conduites d'eau, bornes-fontaines, soupapes et pitotmètres, \$3,000,000; agrandissement et amélioration de l'aqueduc et travaux divers, \$4,000,000; aménagement de parcs et terrains de jeux et de golf, y compris la construction de bâtiments, \$6,650,000.

Enfin, le conseil a décidé d'approuver un crédit global de \$156,000 pour l'installation de signaux de circulation à 50 intersections.

ELECTIONS - 1954

FEMME AU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Eustache Letellier
de Saint-Just.

Classe - c

28

Une femme au Conseil municipal

Mme Eustache Letellier de
Saint-Just déléguée de la
Ligue du Progrès civique.

La Presse 16 oct. 1954
La récente nomination de Mme
Eustache Letellier de Saint-Just, dési-
gnée par la Ligue du Progrès ci-
vique, au poste de conseiller muni-
cipal de la classe C, répond au
grand désir de la population de
Montréal et de l'élément féminin en
particulier, de voir des femmes
prendre part à l'administration de
la ville.

Mme Letellier est particulière-
ment désignée pour assumer ce
poste, où elle continuera de profes-
ser ce qu'elle a toujours prôné de-
puis le jour où, munie d'un solide
bagage intellectuel, elle mit à pro-
fit dans le domaine social et ail-
leurs, les connaissances acquises.

Élève des religieuses des SS. NN.
de Jésus et Marie, elle poursuivit
ses études secondaires au Collège
Marguerite Bourgeoys et fut l'une
des premières bachelières de cette
institution.

Après avoir suivi des cours de lit-
térature française à l'université La-
val de Montréal, elle entra dans le
journalisme et fit successivement
partie de la rédaction de la Patrie,
de la Presse et du Petit Journal. Elle
collabora aussi au Devoir et au Ca-
nada.

Elle fut présidente de la Société
d'étude et de Conférences en 1945,
de la campagne de la Fédération des
Oeuvres de charité canadiennes-fran-
çaises. On la retrouve dans divers
comités tant avant la guerre qu'au
cours du conflit, et par la suite, et
notamment au poste de secrétaire
du conseil d'administration de l'hô-
pital Sainte-Justine.

Mme Letellier est demeurée au
sein des comités des divers groupe-
ments, associations ou oeuvres aux-
quels elle s'est particulièrement in-
téressée, et ses conseils, toujours
marqués au sceau du jugement, sont
prises à leur juste valeur.

Aujourd'hui secrétaire générale de
l'hôpital Sainte-Justine, Mme Letel-

lier dirige en outre la Bonne Parole,
organe officiel de la Fédération
nationale Saint-Jean-Baptiste, dont
elle est également l'une des vice-pré-
sidentes.

Membre de la Ligue du Progrès
civique qui la désigne comme sa re-
présentante au Conseil municipal,
Mme Letellier fait partie d'une foule
d'organisations dont le Montreal
Council of Women, la Société des
écrivains canadiens, la Société des
femmes universitaires, le Cercle des
femmes journalistes, le Canadian
Women's Press Club, et autres.

Mme Letellier est la fille de feu
M. Joseph-Hermas Charette, vérita-
blement de la ville de Montréal, et la
veuve du très regretté Eustache Letel-
lier de Saint-Just, rédacteur-en-chef
adjoint à la "Patrie". Son fils, Claude,
est publiciste.

Tentatives pour enlever des pouvoirs aux chefs de services municipaux

Toute la séance d'hier après-midi, au conseil de ville de Montréal, a été consacrée à l'étude d'un amendement soumis par le conseiller Georges Guévremont, en vue d'être inséré dans le projet d'amendements à la charte qui sera soumis aux autorités provinciales, au cours de la prochaine session.

L'amendement soumis par M. Guévremont vise deux buts: premièrement, revenir à l'ancien système en vertu duquel les employés municipaux étaient choisis, nommés, promus et remplacés par le comité exécutif au lieu de l'être par les chefs des services municipaux, comme cela se fait depuis assez longtemps; deuxièmement, admettre les interpellations verbales aux séances du conseil, ce qui permettrait à un conseiller de demander, sans autres formalités, des renseignements sur l'administration municipale sans avoir à procéder par voie d'avis de motion et de motions, ce qui place les conseillers dans la situation d'avoir à attendre souvent des mois avant d'obtenir une réponse.

DU BOIS MORT ET DU BOIS POURRI

Le conseiller Guévremont n'a pas été tendre dans ses remarques pour inciter ses collègues à appuyer son projet visant à remettre entre les mains des chefs de l'administration l'entière responsabilité d'engager, de promouvoir et de destituer les employés municipaux.

Le conseiller a affirmé qu'il y avait non seulement du "bois mort, mais du bois pourri" chez les employés municipaux, et qu'on ne saurait corriger une telle situation si ce sont les chefs des services qui continuent à remplir le rôle qu'il désire confier au comité exécutif.

M. Guévremont a soutenu qu'a-

vec la Commission du service civil, on n'a plus de raison de conserver dans la charte la clause qui empêche le comité exécutif de faire des nominations, des promotions et des destitutions sans recommandation des chefs de service.

Le conseiller a cité un cas où un citoyen aurait construit, au su d'un inspecteur, une maison en planches d'un pouce d'épaisseur, quand les règlements municipaux prescrivent l'usage de madriers de deux pouces. Il a déclaré qu'une fois l'immeuble passablement avancé, l'inspecteur a signalé au constructeur que son immeuble n'était pas conforme aux règlements municipaux.

D'après M. Guévremont, le constructeur aurait offert \$10 à l'inspecteur pour lui faire fermer les yeux sur l'infraction, mais ce dernier aurait répliqué qu'il en coûterait beaucoup plus que cela pour tout reprendre le travail, et il aurait ajouté: "Donne-moi 550 et ça va être correct". M. Guévremont a affirmé que le constructeur avait versé le montant et avait continué sa construction sans être importuné davantage.

"Cela ne s'appelle pas du bois mort, mais du bois pourri, et il est temps que nous nous en débarassions," a déclaré le conseiller Guévremont.

Le conseiller a dit que les gens de cette trempe ne sont pas nombreux, heureusement, chez les employés municipaux, mais que ces quelques sujets desservent les bons employés.

M. LEON LORTIE

Le conseiller Léon Lortie, de son côté, a exprimé l'opinion qu'on devait conserver un fonctionnarisme stable, à l'hôtel de ville, et qu'il n'était pas en faveur du projet de M. Guévremont, pour la bonne raison qu'il y voyait là un élément d'instabilité dans l'administration municipale. Selon M. Lortie, si les fonctionnaires ne se sentent pas en sécurité, ils ne seront pas en mesure de donner le rendement qu'ils donneront s'ils jouissent de la protection qu'ils ont présentement.

Le conseiller Lortie a, comme M. Guévremont, soutenu qu'il y avait du bois mort chez les employés municipaux, et qu'il fallait à tout prix sortir ces gens de l'administration municipale.

LE COMMISSAIRE CROTEAU

M. Lucien Croteau, membre de l'exécutif, s'est prononcé pour la résolution de M. Guévremont. Il a soutenu que c'était le devoir du

comité exécutif de nommer, promouvoir et destituer les employés municipaux, et qu'il n'y avait aucune raison pour que l'exécutif soit collé d'attendre des rapports des chefs de service pour agir. Il a soutenu que le comité pourrait se contenter de consulter les chefs avant de prendre une décision, sans être collé d'attendre d'eux des recommandations avant d'agir.

M. Croteau a soutenu qu'actuellement, chez certains chefs de service, c'est la loi du moindre effort qui règne, et qu'il était temps que le comité exécutif et le conseil de ville prennent leurs responsabilités, sans quoi on s'achemine vers une crise administrative sans précédent.

"Actuellement, le comité exécutif et le conseil travaillent de leur mieux afin de régler les problèmes qui se posent à eux", de déclarer M. Croteau, "mais à quoi cela sert-il de faire des projets si rien ne se fait ensuite?"

COORDONNATEUR

Le conseiller Croteau, comme MM. Lortie et Guévremont, a réclamé l'engagement d'un coordonnateur attaché au directeur des services municipaux pour surveiller l'exécution des travaux et voir à ce que les projets soient exécutés d'après un programme arrêté à l'avance. Ces trois conseillers ont prétendu que seule une personne nantie d'une telle autorité peut assurer une plus grande efficacité dans la réalisation des projets que l'on se propose de réaliser.

M. PAUL DOZOIS

Le commissaire Paul Dozois a expliqué qu'il serait difficile de tenir un chef de service responsable de son département si on ne le laisse pas choisir ses propres employés. Il a expliqué qu'il y aurait peut-être lieu d'amender quelque peu la résolution en stipulant qu'à l'avenir, les nominations, les promotions et les renvois seront faits par le comité exécutif sur recommandation des chefs de service ou "pour cause".

M. J.-O. ASSELIN

Le président de l'exécutif, M. J.-O. Asselin, a prétendu que l'amendement Guévremont signifiait un chambardement total de l'administration municipale et était inadmissible.

Il a signalé le cas, par exemple, du service de la police où le directeur est responsable de son service, et il a affirmé que ce ne serait pas logique de tenir le comité exécutif responsable de ce département, tout particulièrement après ce qui s'est passé récemment à l'enquête sur la moralité.

Quand la séance s'est ajournée à cet après-midi, plusieurs autres conseillers désiraient parler sur ce sujet.

Quant à l'autre article de l'amendement, il a pour but de permettre aux conseillers de demander des renseignements aux membres de l'exécutif, sur n'importe quel sujet regardant l'administration.

Actuellement, les conseillers doivent procéder par avis de motion et motions, et ils n'ont souvent la réponse aux questions posées que des mois plus tard, ce à quoi M. Guévremont veut mettre fin.

City Hall Sees Council United In Backing Mountain Road Plan

By CLIVE CLIFT

Handwritten: 4/11/54

Not matter which city council group gains control of the city executive committee, City Hall foresees council uniting in support of the city planning department's trans-mountain roadway program.

Handwritten: 1/10/54

Everybody in council — whether voted in for the first time on Oct. 25, or re-elected then as a member of the group which came into power at the 1950 municipal elections — favors speedy solution to the round-the-mountain traffic bottleneck.

Not even the \$20,000,000 Metropolitan Blvd. project miles north of Mount Royal, or the costly waterfront auto-expressway project to the south, or the Dorchester st widening program, will provide a cross-mountain roadway. Every motorist knows that, as do potential executive members.

City Planning Director Dr. Aime Cousineau, in a few non-technical sentences, has emphasized that a cross-mountain roadway "will facilitate access to the centre of the city and relieve congestion on the main arteries near the mountain."

Part of his plan would be to develop a motor parkway along the present MTC tram right-of-way from the intersection of Park and Mount Royal aves., up the mountain to Remembrance rd., near the mountain-top entrances to the Catholic and Protestant cemeteries.

This would bring much greater traffic to the already-crowded Cote des Neiges roadway, from Queen Mary rd. to Remembrance rd. and then south to Guy and St. Catherine sts.

PROBLEM FORESEEN

The interim executive committee chairman, (till council meets to select the new 1954-57 executive) J. O. Asselin, has foreseen that problem, and council therefore some months ago, voted for widening of Cote des Neiges from Remembrance rd. northward to Queen Mary. Cemetery land is being expropriated for that purpose as is a section of a florist's lot at the Cote des Neiges-Remembrance rds. intersection.

Once Cote des Neiges is widened, council will be ready to launch the cross-mountain roadway plan, from Park and Mount Royal to Remembrance rd. Meanwhile, City Hall is improving another section of the round-the-mountain roadway—Cedar ave. from Cote des Neiges to Pine. Farther east—at Pine and Park—City Hall has yet to act on various proposals to

eliminate traffic bottlenecks there. Councillor-elect Pierre DesMarais (one of the candidates for the chairmanship of the up-coming new executive committee) had suggested various improvements for that intersection. That was in 1950, before he announced he was retiring temporarily from municipal politics. He had suggested then that it might be best to have Pine ave. traffic go below ground in a tunnel at the Park ave. intersection—with one tunnel opening being on Park north of Pine for traffic turning to go north on Park.

A traffic tunnel below Mount Royal, too, might be recommended,

he had suggested. There might be one north-south tunnel, and one east-west tunnel, with these probably meeting below Mount Royal in a traffic circle, where cars could switch from one tunnel to another.

So whether from east, west, north or south, councillors are united in belief that Montreal's major road-block — Mount Royal mountain — must be breached by tunnels or crossed with a roadway.

A lengthy list of proposed City Hall traffic improvements will likewise see swarms of "yes" votes once the battle for the executive is over and council "gets down to business."

Séance du Conseil municipal -
25 novembre 1954 -

Photos remises aux Archives par M.
Picotte, du Bureau du Greffier.

PHOTO PRISE LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 1954



PHOTO PRISE LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE



MONTRÉAL-Matin
Trois motions 26 nov
1954
de conseillers

Dès sa première assemblée statutaire, le Conseil municipal sera probablement saisi de trois motions de conseillers. Celles-ci avaient été déposées peu avant l'ajournement de la séance de mercredi qu'avait convoquée le greffier, M. C.-E. Longpré, pour la formation du nouvel Exécutif.

Deux de ces motions sont du conseiller J.-M. Savignac. Il priera ses collègues de demander au gouvernement fédéral d'étudier sans délai les causes de l'accroissement du chômage dans notre ville, et d'apporter le plus rapidement possible une solution adéquate à cette situation. Sa deuxième motion aura trait au tarif exigible des étudiants à bord des voitures de la Commission de transport. M. Savignac voudrait que tout étudiant, jusqu'à l'âge de 22 ans, puisse être admis à taux réduits à bord des tramways et des autobus.

La troisième motion émane du conseiller Valère Vachon. Il demandera à ses collègues de prier l'Exécutif de prendre les dispositions pour qu'aucun doute ne puisse exister sur l'identité des électeurs aux prochaines élections municipales. M. Vachon proposera l'exigence d'une carte d'identité inaltérable et inimitable, la votation obligatoire ou toute autre mesure susceptible de prévenir les "télégraphes".

M. Lafaille est le "Boum Boum" Geoffrion du conseil municipal

Le Petit Journal

(Par Paul Rochon)

5 Dec. 1954

M. Marcel Lafaille l'ignorait sans doute, mais de tous les conseillers qui ont assisté à la première séance du conseil municipal, mercredi dernier, c'est lui qui s'est levé de son siège le plus souvent, au cours des débats. Le nouveau chef du conseil s'est levé 50 fois et a pris la parole 50 fois. Il aurait pu croire que le conseiller Gagliardi détenait le record mais, malgré ses multiples interventions, ce dernier n'a été debout que 24 fois, étant même battu dans ce domaine par le nouveau président de l'exécutif, M. Pierre DesMarais, qui a pris la parole 37 fois.

Evidemment, nos conseillers ne sont pas tout à fait des joueurs de hockey ou de baseball et on ne peut pas établir leur valeur en compilant des statistiques sur les buts qu'ils ont comptés ou sur leur moyenne au bâton. Cependant, faute d'un meilleur barrême, on peut se faire une opinion sommaire de l'activité que déploient nos conseillers à l'hôtel de ville de Montréal en tenant compte du nombre de fois où ils se lèvent de leur fauteuil pour éclairer le conseil de leurs sages conseils.

Donc, M. Lafaille s'est levé 50 fois, mercredi dernier, et a mérité le championnat dans ce domaine. La chose s'explique un peu parce que, à titre de chef du conseil, c'est lui qui présente à ses collègues toutes les résolutions qui émanent du comité exécutif. Mais, lors de la première séance, il n'a joué ce rôle que 37 fois et il s'est levé 13 autres fois, à titre de simple conseiller, uniquement afin de donner son opinion.

37 fois

M. Pierre DesMarais est un peu dans le même cas. A cause de ses fonctions de président de l'exécutif, il est celui qui a normalement pour tâche d'exposer et, à l'occasion, de défendre le point de vue du comité exécutif. Il l'a fait 37 fois, mercredi dernier.

Mais le conseiller Gagliardi est, de tous les conseillers, celui qui a le jarret le plus souple. Bien qu'il



M. PIERRE DESMARAIS
37 fois!

ne soit ni chef du conseil, ni président de l'exécutif, ni même membre de l'exécutif, il a bondi hors de son fauteuil 24 fois pour se mêler à peu près à toutes les discussions qui ont marqué la séance. Il s'est prononcé contre un certain nombre de résolutions, il a donné son approbation à un certain nombre d'autres, il a soumis des amendements, il a retiré ces

amendements, il a félicité la nouvelle administration, il a excusé l'ancienne administration, il a parlé au nom de ses électeurs, il a parlé en son nom, il a questionné, il a répondu, il n'a pas fondé de nouveau parti municipal et c'est peut-être tout ce qu'il a négligé de faire.

Deux membres de l'exécutif, MM. Croteau et Dozois, se classent immédiatement après M. Gagliardi. Le commissaire Croteau s'est levé 16 fois et M. Dozois, 14 fois. Les trois autres membres du comité exécutif, MM. Hamelin, Ouimet et Hanson n'ont pas prononcé la moindre parole, tout le long de la séance, si on ne tient pas compte des remarques personnelles qu'il leur est arrivé d'échanger avec leurs voisins.

Les "anciens"

Viennent ensuite, sur la liste des orateurs à la parole facile et abondante, le conseiller J.-O. Asselin, ex-président du comité exécutif, et le conseiller J.-M. Savignac. Tous deux ont parlé 11 fois chacun. Comme ce sont deux vétérans de l'administration municipale, ils ont gagné le droit de donner de sages conseils aux jeunes blancs-becs qui siègent aujourd'hui avec eux; conseils que ces



M. ALFRED GAGLIARDI
24 fois!

jeunes blancs-becs ne se croient pas nécessairement forcés de suivre.

Le conseiller Lucien Tremblay a demandé la parole sept fois; quatre fois pour dire à M. Gagliardi qu'il parlait trop, une fois pour apprendre à M. Lortie qu'il n'avait pas fréquenté l'université, une fois pour prier deux conseillers de cesser leur conversation à deux, et une fois pour un motif que tout le monde a oublié.

MM. Emile Pigeon, Gauthier, Hanley et Guilbeault y sont allés de leurs remarques cinq fois chacun.

Les conseillers Lyall, Lortie, Mayer, J.-H. Dupuis et Laberge ont ouvert la bouche 4 fois.

MM. Lauriault, P.-J. Bertrand, Sigouin, Saulnier et Vachon ont demandé à être entendus trois fois. MM. Sullivan, Brisebois, Brown, Hamilton, J.-N. Drapeau et Provost ont parlé deux fois.

Une seule fois

Enfin, les conseillers Tozzi, Bass, Bonnier, A. Desmarais, Murray, Moore, Burrows, Grégoire, Archambault, Labelle, Aronoff et Healy n'ont, pour leur part, parlé qu'une seule fois.

Que MM. les conseillers ne se désolent pas, toutefois, si ces statistiques leur sont défavorables. On ne devient pas champion du jour au lendemain. Lorsque Maurice Richard a débuté dans la ligue Nationale, il a terminé la saison bien bas dans le classement des



M. MARCEL LAFAILLE
50 fois!

compteurs, mais ça ne l'a pas empêché de devenir une étoile par la suite. Le grand Jean Béliveau, l'an dernier, avait à peine une honorable moyenne comme compteur, mais cette année, il est en deuxième place dans le classement.

Le "Petit Journal" ne promet pas de compiler ces intéressantes statistiques tout au long du terme de l'administration actuelle, car le comité exécutif ne voudra pas nommer un "chef du secrétariat de la compilation" pour les tenir constamment à jour. Il est même probable que cette compilation a pris fin avec la clôture de la séance de mercredi. Aussi les conseillers qui aiment mieux réfléchir (ou lire) que parler au conseil municipal n'ont pas à se désoler. Même s'ils ne se lèvent pas pour défendre leurs électeurs, il est probable que ces derniers n'en sauront rien, à l'avenir.

Le Devoir 29 déc. 1954
**Onze séances
municipales en 1954**

Durant l'année 1954, les conseillers municipaux de Montréal ont délibéré durant un total de 27 jours à l'hôtel de ville, et ils ont été convoqués 11 fois, en vue de la tenue de 11 séances. Une séance peut se prolonger durant plusieurs jours.

Voilà les chiffres que viennent de compiler les statisticiens du greffe municipal.

En 1951, 1952 et 1953 on relève un nombre égal de convocations, soit 11, mais c'est en 1953 que les séances durèrent plus longtemps; les 11 assemblées échevinales de cette dernière année représentent un total de 37 jours consacrés aux délibérations, par comparaison avec 32 jours en 1952, et avec 24 jours en 1951.

Si cela peut intéresser l'électorat municipal...

La refonte des règles du conseil

La Presse 25-1-1955

Elle est de nouveau soulevée à l'occasion d'un discours de 25 minutes.

S.H. le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, avait invité les conseillers municipaux à lui faire tenir leurs suggestions pour la refonte des règles du conseil municipal, et il en a reçu.

Me Drapeau l'a révélé, hier, au cours du débat à la séance du conseil.

Le conseiller Lucien Tremblay s'était levé pour réclamer que les orateurs s'en tiennent à l'article 24 des règles du conseil et ne parlent que 10 minutes sur un sujet.

Le conseiller Guy Vanier venait de parler 25 minutes sur un item à l'ordre du jour, et en commentaires M. Tremblay avait dit: "M. le maire, je pourrais entendre parler le conseiller Vanier pendant six heures consécutives, mais je crois que l'on devrait s'en tenir aux règles du conseil qui affirme qu'un conseiller ne peut parler que 10 minutes sur un sujet.

En réponse, le maire lui a signalé que les règles du conseil stipulent que le conseiller peut quand même parler plus de 10 minutes si les conseillers n'y sont pas opposés.

Le maire déclare que lorsqu'il rédigera un projet de refonte des règles il suggérera que le conseiller qui est le proposeur d'une motion soit autorisé à parler 15 minutes, et les autres conseillers, 10 minutes.

Le conseiller Tremblay rétorque que si les conseillers n'ont pas arrêté M. Vanier de parler c'est qu'ils étaient polis.

Le conseiller P.-J. Bertrand se lève à son tour pour signaler que c'est bien beau de suivre les règles du conseil comme le demande M. Tremblay, mais encore faut-il le faire avec tact, dit-il. Le conseiller Bertrand félicite le conseiller Vanier de son exposé.

Un autre conseiller, M. Roger Sigouin offre ses félicitations au conseiller Vanier.

Pour sa part, le conseiller John Lyall, se lève pour affirmer que, lorsque le conseiller Vanier parle, ses allocutions sont toujours pleines de sens et le conseil peut en faire son grand profit.

M. Lyall dit qu'il préfère le conseiller Vanier à "certains conseillers qui sont pleins de "baloney".

Se sentant piqué, le conseiller Tremblay se lève pour apostropher le conseiller Lyall: "J'ai bien dit que je pourrais entendre le conseiller Vanier pendant des heures, mais c'est sur le principe du règlement 24 que j'ai appuyé. Quant au conseiller Lyall, s'il ne comprend pas le français..."

Et le conseiller Tremblay de se rasseoir.

La Presse 25-1-1955

Nouvelle rue demandée dans le nord de la ville

M. Rodrigue Moore, conseiller municipal, a fait parvenir une lettre au directeur des services, M. Lucien Hétu, dans laquelle il demande l'ouverture d'une rue qui relierait le boul. Saint-Laurent à la rue Lajeunesse, le long de la voie de ceinture du Canadien National.

M. Moore explique que lorsque les pompiers sont appelés à aller sur les rues nord-sud, ils doivent faire des détours, faute de voies de communication. L'aménagement d'une rue, sur le côté sud, le long de la voie de ceinture des chemins de fer du Canadien National résoudrait le problème, et l'accès des rues telles que Berri, Saint-Denis et Lajeunesse en serait grandement facilité.

\$200,000 A VOTER

Le conseil municipal sera prié, dès sa prochaine séance, de voter un crédit de \$200,000 pour l'aménagement de 12 parcs de stationnement. Un crédit de \$250,000 avait déjà été voté, mais il s'avère insuffisant.

M. Lucien L'Allier, directeur du service des travaux publics, explique, dans son rapport aux chefs de l'administration, que l'insuffi-

sance des crédits provient de la décision de l'Exécutif d'aménager en face de l'hôtel de ville un parc de stationnement étagé, au coût de \$210,000.

MONTREAL ET VILLE ST-LAURENT

M. Lucien L'Allier a été désigné, hier, pour représenter la ville dans un conseil d'arbitrage qui déterminera le montant que la cité de St-Laurent devra verser à Montréal pour l'acquisition de certaines conduites d'eau et d'égouts.

A la suite d'échanges de terrains entre Montréal et Ville St-Laurent, il avait alors été convenu que la valeur des conduites d'eau et d'égouts serait fixée par la Commission d'étude des problèmes métropolitains ou, à son défaut, par la décision majoritaire de trois arbitres, dont un choisi par la cité de Montréal, un par la cité de St-Laurent et l'autre, par les deux premiers ou par le juge en chef de la Cour de magistrat. Le prix de ces conduites d'eau qui se situent sur les terrains échangés par Montréal varierait entre \$20,000 et \$30,000 après avoir tenu compte de la dépréciation.

DOUZE PARCS DE STATIONNEMENT SERONT PAVES AVANT L'HIVER

But principal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal convoquée pour le 17 octobre à 3h. 30 de l'après-midi.

Le Comité exécutif a convoqué le conseil municipal en assemblée spéciale le 17 octobre à 3h.30 de l'après-midi. Le président du comité, M. Pierre DesMarais a expliqué que l'administration entend avoir environ 12 parcs de stationnements prêts pour l'hiver. Il faut donc faire des virements de crédits pour pouvoir paver ces parcs en toute hâte. Ces travaux coûteront environ \$200,000.

M. DesMarais a signalé que grâce à l'intervention personnelle du maire, Me Jean Drapeau, la ville a pu obtenir l'acier nécessaire à l'érection du terrain de stationnement à deux étages en face de l'hôtel de ville, près du Château Ramezay. Ce terrain pourra être utilisé avant l'hiver prochain. Le pavage ne sera peut-être pas complètement terminé mais il est certain qu'il pourra recevoir ses 185 automobiles avant la venue de l'hiver.

Le comité exécutif consacra une bonne partie de ses séances,

cette semaine, à préparer l'ordre du-jour de cette assemblée spéciale du Conseil.

Déjà, une quarantaine de projets de règlements ont été inscrits et ce, en plus des avis de motion présentés par les conseillers.

Ainsi, le conseil serait appelé à autoriser un emprunt, pour dépenses d'expropriation relatives à l'élargissement du Chemin de la Côte St-Luc entre les limites ouest de Hamstead et les limites ouest de la ville de Montréal.

L'exécutif demandera aussi au conseil de voter des crédits supplémentaires s'élevant à \$12,500 pour l'expropriation des immeubles requis pour l'ouverture du boulevard Cavendish.

Le Conseil sera aussi appelé à accorder au plus bas soumissionnaire, la Canit Construction Ltd, le contrat pour l'installation d'u-

ne conduite principale d'eau de 48 pouces, de la rue Champlain à la rue Viau, au prix approximatif de \$555,250. et de voter un crédit de \$780,000 à cette fin.

Le conseil sera prié de voter un crédit de \$100,000 pour les études et la préparation des plans et des cahiers des charges ainsi que pour les travaux préliminaires en vue de la construction de l'école d'entraînement de la police qui sera située au Centre sportif de Maisonneuve.

Parmi les autres projets de règlements déjà prêts à être soumis au Conseil on note une demande de crédits de \$50,000 pour l'élargissement et l'ouverture de rues et de pans coupés; un crédit de \$80,000 pour la construction de conduites souterraines dans la rue Berri entre les rues Ontario et Roy et dans la rue Roy entre les rues St-Denis et St-Hubert.

Une séance spéciale du conseil, le 17 octobre

Il y aura séance spéciale du conseil de ville le 17 octobre, à 3 h. 30 de l'après-midi. Le comité exécutif consacrera une bonne partie de ses séances de cette semaine à préparer l'ordre du jour.

M. Pierre DesMarais a expliqué que l'administration entend avoir environ 12 parcs de stationnements prêts pour l'hiver. Il faudra opérer des virements de fonds afin de paver ces parcs de stationnement en toute hâte. Ces travaux coûteront environ \$200,000.

M. Desmarais a signalé que grâce à l'intervention personnelle du maire, Me Jean Drapeau, la ville a pu obtenir l'acier nécessaire à l'érection du terrain de stationnement à deux étages en face de l'hôtel de ville, près du Château Ramezay. On présume que 185 automobiles pourront stationner à cet endroit.

Une quarantaine de projets de règlements sont déjà inscrits à l'ordre du jour ainsi que de nombreuses motions présentées par les conseillers.

L'exécutif demandera au conseil de voter des crédits supplémentaires s'élevant à \$12,500, pour l'expropriation des immeubles requis pour l'ouverture du boulevard Cavendish. Le conseil sera aussi appelé à autoriser un emprunt pour les dépenses d'expropriation relatives à l'élargissement du Chemin de la Côte St-Luc, entre les limites ouest de Hampstead et les limites ouest de la cité de Montréal.

Le conseil sera aussi appelé à accorder au plus bas soumissionnaire, la Canit Construction Ltd., le contrat pour l'installation d'une conduite principale d'eau de 48 pouces, de la rue Champlain à la rue Viau, au prix approximatif de \$555,250, et de voter un crédit de \$780,000, à cette fin.

Le conseil sera prié de voter un crédit de \$100,000 pour les études et la préparation des plans et des cahiers des charges ainsi que pour les travaux préliminaires en vue de la construction de l'école d'entraînement de la police qui sera située au Centre sportif de Maisonneuve.

Parmi les autres projets de règlements déjà prêts à être soumis au Conseil on note une demande de crédits de \$50,000 pour l'élargissement et l'ouverture de rues et de

pans coupés; un crédit de \$80,000 pour la construction de conduites souterraines dans la rue Berri entre les rues Ontario et Roy et dans la rue Roy entre les rues St-Denis et St-Hubert.

Le conseiller Laberge expulsé par le maire

Le délégué du Conseil des métiers et du travail de
Montréal suscite un incident classé par plusieurs
comme un précédent à l'hôtel de ville.

Respect dû au premier magistrat

Me Jean Drapeau prétend que le conseiller a accusé
le maire de partialité, mais le représentant
expulsé prétend qu'il n'en a rien fait.

par Raymond Masse

Le conseiller municipal Louis Laberge, un des trois représentants délégués à l'hôtel de ville par le Conseil des métiers et du travail de Montréal, dont il est le président, a été expulsé, hier soir, par la police, de la salle des délibérations du conseil municipal, et ce sur l'ordre de S.H. le maire, Me Jean Drapeau, agissant comme président de la séance.

C'est le mot "partialité", prononcé par le conseiller Laberge en faisant allusion à une attitude du maire, qui a provoqué l'incident constituant, au dire de plusieurs, un précédent dans les annales municipales, du moins celles de ces dernières 25 années.

M. Laberge a été expulsé vers 10 h. 40, "pour la durée de la séance". Revenant dans la salle une demi-heure plus tard, alors que le maire disait être prêt à l'y admettre s'il présentait des excuses, M. Laberge a déclaré ne pas pouvoir s'excuser de paroles qu'il n'avait pas prononcées et qu'il préférait continuer de demeurer à l'écart plutôt que de ce faire.

Départ du conseiller

L'atmosphère s'était refroidie lorsque, vers 10 h. 35, le maire a annoncé, entre deux items inscrits au feuillet de l'assemblée ouverte hier après-midi, que si le conseiller Laberge était dans la bâtisse, il pouvait occuper son siège.

Mais le conseiller Laberge était déjà rendu à son domicile.

Avant son départ de l'hôtel de ville, vers 10 h., le conseiller Laberge avait déclaré au représentant de la "Presse" qui lui demandait ce qu'il ferait: "Il y aura jeudi soir une assemblée du Conseil des métiers et du travail de Montréal et je demanderai aux délégués qui y siégeront s'ils approuvent mon attitude".

Pour sa part, Me Jean Drapeau a souligné avec insistance qu'il pouvait personnellement "en encasser", mais qu'il ne pouvait permettre qu'un conseiller manque de respect envers le maire de Montréal.

Deux versions

En somme, il s'agit de deux "prétentions" en quelque sorte inconciliables.

C'est-à-dire que le maire prétend avoir été insulté alors que le conseiller prétend n'en avoir rien fait. Comment le tout a débuté?

Au fait, la séance d'hier soir était

à peine ouverte par S. H. le maire après la prière d'usage, que le conseiller Laberge était sur pied en disant vouloir soulever une question de privilège.

Faisant apparemment allusion à des remarques qu'il n'avait pu prononcer hier après-midi et à une promesse de parler, lorsque l'occasion se représenterait, de propos qu'il croyait lui être destinés au sujet de quelques conseillers ouvriers, M. Laberge a d'abord souligné, à l'adresse du maire, qu'"un point d'ordre est toujours dans l'ordre".

L'étincelle, le résultat

"Je me demande si c'est votre partialité... (C'est, malgré le peu de silence, ce qu'on a entendu du haut de la galerie des journalistes).

Le maire: "J'avertis le conseiller Laberge que s'il continue, je le ferai expulser; que je serai obligé de le faire expulser."

M. Laberge: "Ce sera un honneur pour moi en une telle circonstance".

Le maire: "Je le regrette, mais je demande aux constables d'expulser le conseiller Laberge".

Sans un mot dire, M. Laberge quitte son siège et va à la rencontre de deux policiers qui l'accompagnent ensuite vers la sortie ouest de la salle des délibérations.

Les conseillers J.-W. Savignac, R. Marcel Lafaille, Paul Dozois, Max Seigler, Roger Provost (un des deux autres représentants du Conseil des métiers et du travail), Hector Marchand (le troisième) ont demandé en vain au maire de revenir sur sa décision.

Me Drapeau répète qu'il ne peut pas permettre qu'on ne respecte pas la personnalité du maire, le quel est en somme l'autorité personnifiée.

Les autres, félicités

"Je saisis toutefois l'occasion qui m'est offerte pour féliciter les autres conseillers pour leur courtoisie et leur dignité", nota ensuite Me Drapeau qui a ajouté être prêt à tenir compte de l'article 28 des "Règles du conseil municipal" qui stipule que si un conseiller expulsé ou menacé d'expulsion fait des excuses que le maire juge satisfaisantes, ce dernier peut lui permettre de reprendre son siège.

Voisin du siège vide de M. Laberge, le conseiller Lucien Tremblay, va chercher son collègue expulsé pour lui demander de s'excuser.

Revenu dans la salle accompagné de M. Tremblay, M. Laberge se rend près de son fauteuil.

C'est M. Hector Marchand qui parlait à ce moment, essayant de parler des propos de l'après-midi "mal digérés".

M. Tremblay: "Point d'ordre. Réglons le cas de mon collègue".

M. Marchand: "J'espère que le prochain expulsé ne sera pas moi".

Dernières paroles

Le maire: "La parole est au conseiller Laberge".

M. Laberge: "De quoi voulez-vous que je m'excuse?"

Le maire: "De l'accusation que le maire est partial".

M. Laberge: "Vous voulez que je m'excuse, mais je ne crois pas avoir dit que le maire n'est pas respectable. Je ne crois pas avoir dit que vous êtes partial, mais j'ai dit que je me demandais si votre partialité..."

Le maire: "Si vous voulez présenter des excuses, très bien. Si non, sortez".

M. Laberge a préféré sortir sans plus dire.

Il fut question d'en appeler de la décision d'expulsion.

Une motion d'abord présentée à cette fin par le commissaire Lucien Croteau, avec comme seconds MM. Lafaille, Provost, Marchand, Bruno Lépine et Marcel Despatis a été retirée.

L'appel

Il restait à disposer de l'appel. Les conseillers Savignac, Seigler, Lafaille et autres affirment qu'il ne serait pas de mise de voter sur une décision prise par le maire.

Le commissaire Croteau explique qu'en présentant la motion il n'a pas voulu attaquer l'honneur ou la réputation du maire.

Les conseillers Lafaille et Lépine retiennent alors leur appui à la motion et celle-ci tombe automatiquement. Le proposeur n'avant plus 5 seconds comme le stipule le règlement.

La Presse 17 oct. 1955

EXPULSÉ DE LA CHAMBRE DU CONSEIL
Montréal-Matin 18 octobre 1955.

Un incident sans précédent de mémoire d'homme s'est produit hier soir, au tout début de la séance du Conseil municipal, quand un conseiller, M. Louis Laberge, président du Conseil des métiers et du travail, a été expulsé par le maire de la salle des délibérations au tout début de la séance.

La prière venait à peine d'être récitée quand le conseiller Laberge s'est levé sur une question de privilège. "On m'a né moi prérogatives est après-midi lorsqu'on m'a mis hors d'ordre. Je ne sais, monsieur le maire, si..." et à ce moment, le conseiller Laberge a prononcé d'autres mots ayant trait à la partialité du maire. Selon le maire, le conseiller Laberge a mis en doute directement son impartialité comme président des débats. Ce conseiller a soutenu plus tard, lors d'un bref retour au Conseil, qu'il n'avait posé qu'une simple question.

Toujours est-il que le maire a menacé à ce moment le conseiller d'expulsion s'il ne retirait pas ses paroles.

"Si vous m'expulsez, ce sera un honneur", a riposté M. Laberge.

Immédiatement, le maire donnait instruction à deux policiers de garde d'expulser le conseiller en question. Les deux agents s'avancèrent, mais ce dernier sans aucune résistance, se dirigeait vers la porte de sortie.

À peine revenu de sa consternation, le conseiller Savignac déclarait qu'il n'avait jamais été témoin d'un tel spectacle depuis 25

Le maire change d'idée

L'incident Laberge s'est clos à 10 h. 25 précises, hier soir. A ce moment-là, le maire s'est levé et a déclaré à brûle-pourpoint que, s'il était encore dans l'édifice, le conseiller Laberge pourrait reprendre son fauteuil dans la salle des délibérations.

ans. Il a dit son désir de ne pas censurer l'autorité du maire. Il aurait cependant été heureux si ce dernier était revenu sur sa décision.

Immédiatement après, le commissaire Croteau en appelait de l'expulsion du conseiller Laberge. Le leader du Conseil, M. R.-Marcel Lafaille, faisait ensuite une longue intervention, dans laquelle il demandait au maire de se montrer conciliant, parce qu'il se produisait fréquemment que, dans le feu de la discussion, un conseiller aille par ses paroles au-delà de sa pensée. "Je crois bien que vous n'allumez pas un feu qui ne s'éteindra pas de soi-même", a-t-il terminé.

En réponse à cette intervention, le maire a dit n'avoir aucune objection à admettre de nouveau le conseiller Laberge, pourvu que ce dernier fasse des excuses.

C'était ensuite au tour du conseiller Roger Provost, un autre délégué du Conseil des métiers et du travail, d'intercéder en faveur de son collègue. Il a attribué l'incident à certaines paroles "malheureuses" échappées durant la séance de l'après-midi. "Je com-

prends l'attitude du conseiller Laberge, a-t-il dit. Mais, à titre de maire de Montréal, vous n'êtes pas tenu d'appliquer à la lettre toutes les règles du Conseil. La charte et les règlements disent que le maire, quand il monte dans la chaire, descend un symbole plutôt qu'un être humain. Pendant deux minutes, monsieur le maire, vous avez cessé d'être un être humain", a-t-il poursuivi avec une pointe de regret.

Des excuses? Le conseiller Provost préférait qu'il s'en aille pas publiquement, parce qu'elles laissent toujours un mauvais souvenir. Il demande tout simplement au maire d'oublier l'incident. "Et vous y gagnerez en prestige", a-t-il terminé.

Le conseiller Segler intervenait à son tour. Il racontait une expérience vécue il y a plusieurs années. Les échecs du temps étaient amenés par certains incidents qui avaient soulevé la population, et il avait insisté pour que le corps policier s'occupe sans délai. "Le chef de police n'avait dit que les policiers avaient précisément pour fonction de ne pas perdre la maîtrise de soi-même dans les situations les plus tendues, de dire que c'est exactement le devoir du maire, et c'est pourquoi je lui demanderais de revenir sur sa décision".

Le commissaire Dozois a aussi tenté d'arranger les choses. Il a admis que le conseiller Laberge était allé trop loin, mais d'un autre côté, il a demandé au maire de se montrer "magnanime". Il ne faudrait pas oublier que c'est la première fois qu'un membre du Conseil est expulsé par la police sur ordre du maire.

Le maire persistait à refuser l'entrée du conseiller Laberge, à moins que ce dernier ne fasse des excuses.

Le conseiller Lucien Tremblay ne se tenait pas pour battu. Il se disait certain que le conseiller Laberge retirerait ses paroles. L'incident s'aggrave à son zeste qu'il y a de la vie au sein du Conseil. Il s'est produit plus grave que cela à Québec et à Ottawa, et, pourtant, tout a, chaque fois, été oublié.

"Je suis prêt à laisser entrer le conseiller s'il fait des excuses. J'en profite pour rendre hommage aux autres conseillers qui, depuis un an, ont donné un ton élevé au débat".

Finalement, le conseiller Tremblay allait chercher M. Laberge.

Quand le maire lui demanda s'il était prêt à faire des excuses, il a tenu à poser deux questions:

"Si vous voulez que je m'excuse, je le ferai, mais je ne le crois pas nécessaire. Je n'ai pas accusé le maire d'être partial, j'ai tout simplement demandé si le maire serait partial".

Le maire a refusé d'accepter cette version des faits. Le conseiller Provost a alors affirmé que le maire avait, hier après-midi, modifié des paroles du président de l'Exécutif, et

que les conseillers avaient accepté sa version des faits. Pourquoi alors ne pas accepter la parole du conseiller Laberge et clore l'incident?

Finalement, le conseiller Laberge reprenait le chemin de la sortie, le maire n'ayant pas accepté sa version des faits. Et la tension renaissait.

Il fallait alors disposer de la motion Croteau, secondée par les conseillers Provost, Despatis, Lafaille et Lépine, demandant la réadmission du conseiller expulsé. "Si je présente cette motion, c'est tout simplement parce que le maire n'avait pas raison d'expulser un membre du Conseil, de dire M. Croteau.

Le maire s'est dit convaincu que sa décision n'était pas sujette à appel, mais qu'il laissait de toute façon le Conseil décider. Finalement, la motion Croteau n'était pas mise aux voix, à cause du retrait du conseiller Lépine comme second.

Le conseiller Laberge a annoncé par la suite, dans les couloirs de l'hôtel de ville, qu'il soumettrait la question au Conseil des métiers et du travail jeudi soir, durant une assemblée de cet organisme en la salle des charpentiers, 3360, boul. St-Laurent.

Le Conseil municipal a ensuite poursuivi l'étude de l'ordre du jour. Vers dix heures et demie, il a approuvé le rapport de l'Exécutif demandant un crédit pour l'installation d'ascenseurs neufs à l'hôtel de ville. Le crédit de \$450,000 demandé par les chefs de l'administration a toutefois été réduit à \$350,000.

Conseiller municipal
expulsé de la salle du Conseil.

17 octobre 1955

Conseiller Louis Laberge

M. DRAPEAU EXPULSÉ UN CONSEILLER RECALCITRANT.

Le Devoir 13 oct. 1955.

Il s'agit de M. Louis Laberge — Le conseil accepte la décision de M. Drapeau — La première fois dans l'histoire du conseil de Montréal

Le conseiller Louis Laberge, de la classe "C", désigné par le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal a été expulsé du Conseil pour le restant de la séance au début de la soirée d'hier.

Aux dires de certains conseillers c'est la première fois qu'un maire expulse un membre du conseil.

L'incident qui a éclaté comme une bombe au sein du conseil s'est produit au tout début de la séance du soir. En effet, immédiatement après la prière, le conseiller Laberge, sur une question de privilège s'est levé pour déclarer:

"On m'a nié mes prérogatives cet après-midi lorsqu'on m'a mis hors d'ordre. Je ne sais, monsieur le maire, si ce n'est votre partialité..."

Il n'eut pas le temps d'aller plus loin. Le maire Jean Drapeau bondit en soulevant un point d'ordre.

"Je ne tolérerai pas, a dit le maire, que l'on se serve d'un tel langage. Si vous continuez ainsi je devrai vous expulser. Veuillez retirer ces paroles".

"Je serai obligé de vous faire expulser".

"J'en serais heureux", répond le conseiller Laberge.

Le maire poursuit et après trois appels demande aux constables d'expulser le conseiller Laberge.

Cette scène s'est déroulée en un rien de temps. Les conseillers avaient eu à peine le temps de prendre leur siège. Ce fut la confusion complète.

C'est le conseiller Jean-Marie Savignac qui, le premier, demanda au maire de reconsidérer sa décision.

Le commissaire Croteau porta immédiatement la décision du maire en appel. Les conseillers Lafaille, Provost, Despatis, Lépine et Marchand l'appuient.

La poudre dans l'air

Ce tragique incident s'explique avec la séance de l'après-midi qui avait été ajournée à six heures. Au cours de cette séance on sentait déjà la poudre dans l'air. Les conseillers Laberge et Marchand avaient tenté de faire rebondir une déclaration faite récemment par M. DesMais en marge des incidents de la grève des camionneurs.

Après un long et orageux débat dont on trouvera un résumé ailleurs dans ce journal, le maire avait clos l'incident et le conseiller Laberge avait alors déclaré: "Je me reprendrai tout à l'heure".

Dernière heure

A 10h.25, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau a interrompu les débats pour déclarer qu'il relevait le conseiller Laberge de l'expulsion prononcée contre lui au début de la soirée.

"Si le conseiller est encore dans l'édifice, a dit le maire, il peut revenir prendre son siège. Je le relève de la décision qui a été rendue contre lui".

Tous les conseillers ont applaudi à cette décision.

Retour et... nouvelle sortie

Après avoir entendu plusieurs conseillers lui demander de reconsidérer sa décision, le maire a accepté de laisser rentrer le conseiller Laberge à condition que celui-ci fasse des excuses.

De retour à son siège, le conseiller a demandé pourquoi il ferait des excuses.

"Pour m'avoir accusé de partialité" dit le maire.

"Je n'ai pas dit cela" répond M. Laberge.

"Si le conseiller n'a pas conscience de ses paroles, c'est encore plus grave..."

"Vous m'insultez... (plusieurs voix)"

Le maire, le conseiller Laberge, le conseiller Provost et d'autres parlent en même temps.

Après une pause, le conseiller Laberge sort à nouveau.

Le conseiller Provost lance: "Vous allez en sortir d'autres..."

Que s'est-il passé? Personne ne semble le savoir. Le conseiller Vezeau se lève avec un air menaçant et se dirige vers le conseiller Provost. Le maire le rappelle à l'ordre et le conseiller Vezeau reprend son siège.

Ce deuxième incident, comme nous l'avons dit, s'est produit après que plusieurs conseillers eurent intercedé pour le retour de M. Laberge.

Le conseiller Lafaille a dit pour sa part que depuis un an il y a eu des passes-d'armes, mais dit-il, il n'y a jamais d'obstruction. Vous êtes là, au fauteuil, comme représentant de la population. C'est pourquoi je fais appel à votre largeur de vues, à votre indulgence. Ce geste, si vous le posez aura des répercussions et des conséquences qui ne seront bonnes pour personne. C'est pourquoi je fais appel à votre indulgence.

Le conseiller Provost est intervenu en disant que cet incident est la conséquence de certaines paroles qu'il qualifie de malheureuses qui ont échappé au cours de l'après-midi.

Vous êtes, M. le maire, a continué le conseiller Provost, un peu le modérateur de cette assemblée. Vous n'êtes pas là pour appliquer strictement les règlements. Vous devez avoir plus de patience que nous tous. Vous êtes le père du groupe et vous êtes humain. Je suis surpris que vous soyez devenu subitement un maire impersonnel.

Je pense, continue le conseiller Provost, que c'est une mauvaise solution que de demander à quelqu'un de faire des excuses. Des deux personnes en cause, vous êtes la plus importante et je pense que nous pouvons nous attendre à un geste de grande magnanimité de votre part.

Le commissaire Dozois est intervenu à son tour mais non pour défendre le conseiller Laberge.

Ce conseiller, a-t-il dit, est allé trop loin dans ses remarques. Moi aussi je vous demande d'être magnanime et de permettre au conseiller de revenir.

Le conseiller Scigler abonde dans le même sens.

Il n'est pas question de personnalité

Le maire se lève à son tour pour déclarer d'abord que son attitude est conforme aux règlements de cette assemblée. Cependant, dit-il, ce n'est pas pour moi personnellement que je demande des excuses. En tant que maire et en tant que moi-même, j'ai déjà été l'objet des attaques et je puis en prendre. Mais c'est en tant que président des débats que je pose le geste et je ne puis permettre l'entrée du conseiller Laberge sans excuses.

Et, continue le maire de Montréal, je profite de cette occasion pour féliciter tous les autres conseillers. Depuis un an les débats se sont maintenus à une haute dignité, et c'est justement pourquoi je me crois obligé d'être sévère.

Le conseiller Lucien Tremblay, qui occupe le siège tout à côté de celui du conseiller Laberge s'offre à aller chercher ce dernier. Il sort puis revient avec le conseiller.

A ce moment le conseiller Marchand déclare que lui, le conseiller Laberge et le conseiller Provost ont été élus par le Conseil des Métiers et du Travail pour représenter les ouvriers.

Puis le conseiller Marchand rappelle que chaque fois qu'il s'est adressé au maire il a reçu toute sa collaboration. Mais, continue-t-il le débat de cet après-midi.

Le maire l'interrompt pour dire que le débat de l'après-midi a été clos.

C'est alors que M. Laberge est revenu pour sortir de nouveau.

*Expulsion
Laberge*

Conseiller Louis Laberge
expulsé du Conseil par S. H. le
Maire.

Mayor's Eviction Decree *Star Oct. 18, 1955* Startling Rarity Here

Expulsion of members of municipal councils is as rare in other Quebec and Ontario municipalities as it has been in Montreal, a survey by THE MONTREAL STAR revealed today.

The survey was carried out in the wake of last night's ejection from a Montreal City Council meeting of Councillor Louis Laberge. It was carried out by two police officers on the orders of Mayor Jean Drapeau after Councillor Laberge charged the Mayor with partiality.

The Councillor said this morning he would be back in his seat at this afternoon's session.

Mayor Explains Stand

Mayor Drapeau said today he had been acting well within his powers and laughed at any suggestion of dictatorial procedure.

"Article 28 of the rules of City Council is very clear," he said. "It is very formal and is intended not only to have members respect the mayor, but also the entire council.

"It must not be forgotten that I asked Councillor Laberge three times to retract before I ordered his expulsion. The council could have appealed my ruling but did not do so."

(Article 28, on which the Mayor's ruling was based, states: "Every member shall observe these rules (of procedure) and respect the decisions of the mayor or council, failing which the mayor may order him to leave his seat. Should he refuse to do so, he may be expelled by the police on the mayor's orders but, should he apologize in a manner deemed satisfactory by the mayor, the latter may allow him to resume his seat.")

Today's survey of other municipalities revealed only one instance where police were called, to enforce order.

Happened in Quebec

In Quebec City just after the First World War, Mayor Henri Lavigne ordered the chief of police to expel an alderman, but the chief went to the alderman's seat and convinced him to apologize and nothing further came of it.

In Ottawa, City Clerk Norman Ogilvie said that some years ago an alderman had been asked to leave the council chamber for causing a disturbance. Police were not called however.

"Our meetings sometimes get pretty hot but I don't remember any expulsions," Gaston Montplaisir, city clerk of Drummondville said. "In fact, I doubt if the mayor here has the power to expel an alderman. All he can do, I believe, is adjourn a meeting if it gets out of hand."

H. P. Emond, deputy clerk of Sherbrooke, said that while the mayor there had the power to expel in cases of violation of council rules, there had been no such incidents for the past 25 years, at least.

Not so with the Quebec Legislature, however. In the past five years alone, there have been four incidents—three of them involving J. Emilien Lafrance (L—Richmond). Twice he was suspended for short periods by the Speaker. On the third occasion, he was barred for 15 days from the 1954 session.

All were for personal attacks against Premier Duplessis as was the incident which resulted in the suspension in 1953 of Arthur Duroe (L—Vercheres).

In Montreal, City Clerk C. E. Longpre said Councillor Laberge's expulsion was the first he could remember in his 36 years of municipal service.

Councillors J. M. Savignac and Max Seigler both recalled an incident in which former Mayor Houde threatened to oust an alderman. However, the threat was not carried out.

While rules of procedure vary in Quebec municipalities, they generally allot the mayor in his capacity of president of council powers similar to those of the speaker in provincial legislatures.

These enable the speaker to call a member to order for a variety of un-parliamentary offences, in which case the member is not allowed to speak during the remainder of the sitting. In more serious cases, the speaker may, on a motion from the house, either reprimand the offender or censure him—with or without suspension.

Meantime, Councillor Laberge, the centre of the local storm, affirmed that he would attend today's meeting of council.

Said he: "I heard the Mayor changed his mind last night and invited me to return. But I think he changed it rather late. "I still maintain what I said. I know what certain of the councillors were getting at (in reference to labor members at city hall), but this is no reason that if certain members of his (the Mayor's) gang committed an error that should deprive others of their prerogatives."

Laberge

Conseiller Louis Laberge expulsé du Conseil par S.H. le maire.

Councillor Ousted By Mayor's Order Police Escort Labor Man Out When He Refuses to Apologize

Mayor Jean Drapeau evoked aid of police constables last night to oust a councillor from a Council meeting, marking the first time within living history that a councillor had been expelled.

Councillor Louis Laberge, a C category councillor and president of the Montreal Trades and Labor Council, was ordered to quit the chamber following his refusal to retract a remark he made concerning the mayor's "impartiality."

He was ushered from the room by two constables who are always present during council meetings.

Councillor Laberge was subsequently brought back to the chamber by a colleague for an opportunity to apologize for what he had said, but refused to do so. He again left the chamber, ousted for the duration of the meeting.

Prior to his departure from the building, Councillor Laberge told THE MONTREAL STAR that "I will report this incident to my organization at a meeting on Thursday night and I'm sure I will get the full support of my group."

About an hour after Councillor Laberge's banishment, Mayor Drapeau announced that he was willing to permit his return but by this time the councillor had left the building.

It all started during a debate on an appropriation for the proposed Montreal Police Department training school when Chairman of the Executive Committee DesMarais accused Councillor Hector Marchand of making false charges.

Councillor Marchand had stated that police of suburban communities could well attend courses when the new training school was completed.

Then, referring to instructions which Chairman DesMarais had recently issued to the police chief of Ville St. Michel to use tear bombs as a last measure during the Miron Company truckers strike if necessary, he added, "when they do not know what to do, they communicate with the Montreal Executive Committee which has nothing better to do than to instruct them, to throw tear bombs."

To this Chairman DesMarais retorted: "The councillor who has just spoken is making statements which he knows are false. I would request him to retract. I am sick and tired of hearing charges by labor leaders who do not really represent the working class."

Councillor Roger Provost arose to enquire if the Chairman's remarks were addressed to him.

Incident Ruled Closed

But before any other councillor could continue the discussion, Mayor Drapeau ruled the incident closed.

It was at this point that Councillor Laberge rose to speak on



LOUIS LABERGE

the subject but was ordered to remain silent.

"Very well," he declared, "I will sit down now but I will have my turn later."

When the evening session resumed at 8:45 p.m., Councillor Laberge was the first on his feet.

"I would like to ask the chair's permission to speak on a question of privilege and inquire why the mayor refused to grant me permission to speak this afternoon," the councillor remarked.

And turning to the mayor, he added, "I wonder if it is because of your partiality."

Mayor Drapeau ordered the councillor to retract. Councillor Laberge refused.

Mayor Drapeau: "I warn you that if you continue, I will order your expulsion."

Councillor Laberge: "It would be an honor for me."

The councillor did not move. He left the chamber, however, when two constables walked over to his chair.

Deplores Incident

Councillor J. M. Savignac deplored the action. Never in his 25 years as a member of the council had he witnessed such an embarrassing situation, he said.

Councillor Lucien Croteau proposed that the mayor's decision be appealed. He was informed that the motion required the

names of five councillors. Five hands went up.

Mayor Drapeau: "There are rules governing council meetings. Councillors must observe them and must abide by the decisions of the mayor."

Councillor Roger Provost, president of the Quebec Federation of Labor Council, admitted this was true but said that the mayor was there also "to act somewhat like a 'father of the family' for Montreal."

Councillor Lafaille wondered if this decision did not light certain sparks and might not have undesirable repercussions.

Councillor Jean Meunier: "Point of order."

Councillor Lafaille: "Please sit down. There is no point of order. You will be allowed to speak in your turn. Councillor Laberge has the courage of saying what he thinks."

Mayor Drapeau: "If he does not apologize for what he said, I will stand by my decision."

Debate Parking Lots

The question of new parking lots also created quite a debate. Mr. DesMarais announced that the administration had not reached a decision whether parking meters will be installed.

"There are two schools of thought on this point," he said. "One favors free parking facilities, and the other, parking meters."

Council decided at 11 p.m. to resume the sitting at 3:30 o'clock today.

Councillor Lucien Tremblay volunteered to go and get the expelled councillor. "I'm sure I will convince him to come back and make the necessary apology."

Mayor Drapeau: "If he returns, he must apologize."

On his return, Councillor Laberge's first remarks were: "For what do you want me to apologize?"

Mayor Drapeau: "For having said that I was partial."

Refuses to Apologize

Councillor Laberge: "I never did say you were partial. You ordered me to leave the room. If you wish me to excuse myself, I will, but I have nothing to apologize for."

Mayor Drapeau: "I do not consider this incident as an attack on myself but one against the mayor of the city."

Councillor Laberge: "I certainly am willing to apologize but not for something I did not say."

Councillor Laberge left the chamber, but unaccompanied by constables this time. "This will go down in history, this ouster," he said.

Councillors Give Views

Councillor Provost then remarked that "the mayor will have to oust other councillors in the near future, if this is the case."

Councillor Savignac said he had never witnessed such a deplorable demonstration since his first election to council 25 years ago.

Councillor Croteau said his move to appeal the mayor's ruling was not intended to attack Mayor Drapeau's honor or his reputation, but he considered that the mayor has no right to expel a councillor.

It was then suggested that a vote be taken on the mayor's ruling, but Councillor Max Seigler thought such action would not ease matters. "I suggest that the matter be dropped," he stated.

Councillor Alfred Gagliardi asked what Councillor Laberge had really said. Shouts of "drop" were heard in the hall.

Councillor Louis Bass thought that taking a vote placed the councillors in a rather embarrassing situation.

Mayor Drapeau inquired from the city clerk if there was a request for an appeal from his ruling. After Clerk Longpre had replied that the motion still stood, Councillor B. Lepine withdrew the motion which was dropped as it lacked the necessary support of five council members.

Discussion then reverted to the purchase of four new elevators for the City Hall.

Les dépenses incidentes et imprévues

Les crédits supplémentaires que les conseillers sont appelés à voter chaque fois qu'un contrat pour l'exécution de travaux est accordé, a été la troisième occasion pour plusieurs membres du conseil de demander des renseignements et de protester contre la procédure suivie.

Le conseil était alors appelé à accorder au plus bas soumissionnaire le contrat pour l'installation d'une conduite principale de 48 pouces, de la rue Champlain à la rue Viau, au prix total approximatif de \$555,250. et de voter un crédit de \$780,000 à cette fin.

Selon les notes explicatives, la marge d'environ \$225,000. comprend les frais d'ingénieurs, de surveillance, d'inspection, d'essais, les travaux corrélatifs et les dépenses incidentes et imprévues.

Ces explications vagues n'ont pas eu l'heur de plaire au leader du conseil, M. Marcel Lafaille qui a protesté contre cette habitude que l'on a de faire voter par le conseil des crédits supplémentaires très élevés.

C'est un mauvais principe de mettre trop d'argent au service des départements, a dit M. Lafaille. Dans ce cas-ci le montant des crédits supplémentaires est de près de la moitié du montant du contrat.

Nous devrions avoir plus de détails et je demanderais qu'à l'avenir les directeurs des services nous donnent plus d'explications.

Le président de l'exécutif a répondu à M. Lafaille que la procédure suivie est appropriée au mode d'administration. Le comité exécutif, dit-il, s'il était d'opinion qu'il y a exagération dans les demandes de crédit serait le premier à couper dans ces demandes.

M. DesMarais explique que les directeurs de services doivent s'assurer d'une marge de sécurité, car en vertu de la charte ils ne peuvent dépenser un seul sou qui n'ait été voté. Or, si au cours de l'exécution de travaux d'importance les crédits étaient épuisés, il faudrait interrompre les travaux et attendre une assemblée du conseil pour avoir d'autres fonds. Cela créerait des situations intenable.

Il n'y a donc qu'une façon de procéder avec le régime que nous avons, dit M. DesMarais, et c'est de cette façon que nous procédons.

Le maire Drapeau après avoir expliqué à son tour les rouages de l'administration a déclaré qu'il s'efforcera à l'avenir de demander plus de détails. Je ne doute aucunement, dit-il, que les crédits demandés par les chefs de services sont justifiés, mais pour la bonne gouverne et pour permettre aux conseillers de mieux se renseigner, j'exigerai à l'avenir plus de détails de la part des directeurs.

Le commissaire Dozois est intervenu pour dire que même si les estimés préparés par les services sont exagérés cela ne porte à aucune conséquence. Le contrat est là, dit-il, et les contracteurs ne reçoivent pas plus, et lorsque après l'exécution des travaux il reste de l'argent, ces crédits servent à d'autres fins qui sont approuvées par le conseil.

Ce débat a été suspendu lorsque le président de l'exécutif a offert de demander au directeur des Travaux publics de donner plus de détails sur les estimés présentés.

Le conseiller Louis Laberge à son siège

Il participera à la séance
d'aujourd'hui. — Commen-
taires du maire Drapeau.

S. H. le maire Jean Drapeau, commentant la décision qu'il a prise à la séance du conseil, hier soir, d'expulser le délégué ouvrier Louis Laberge, a déclaré, ce matin, qu'il n'avait pas l'intention d'agir en dictateur mais simplement d'appliquer les règlements de procédure.

Le maire Drapeau, agissant en sa qualité de président du débat, a expulsé hier soir le conseiller Laberge après l'avoir prié, à trois reprises, de retirer certaines paroles au sujet de son "impartialité".

Le maire a invoqué, à l'appui de sa décision, l'article 28 des "Règles du conseil municipal".

L'article 28

L'article 28 stipule: "Tout membre doit observer les présentes règles et respecter la décision du maire ou du conseil, sans quoi le maire peut lui ordonner de quitter son siège. S'il refuse, il peut, sur l'ordre du maire, être expulsé par la police; mais s'il fait des excuses que le maire juge satisfaisantes, ce dernier peut lui permettre de reprendre son siège".

Le conseiller Laberge a affirmé qu'il n'avait rien dit qui puisse laisser entendre que le maire conduisait les débats avec "partialité", qu'on ne lui avait pas laissé terminer sa phrase. Le maire lui ayant permis de revenir à condition de présenter des excuses, il s'est déclaré disposé à le faire, mais il n'a pas voulu retirer des paroles qu'il n'avait pas dites. Et il est sorti de lui-même.

Dénégations de M. Laberge

Ce matin, le conseiller Laberge a répété à un journaliste qu'il maintenait ses positions, qu'il n'avait rien à y changer.

Le conseiller ayant été expulsé pour une seule séance, sera de nouveau à son siège, cet après-midi, à 3 heures. Il l'a lui-même déclaré nettement.

La rumeur avant circulé à l'effet que M. Laberge aurait voulu son expulsion, qu'il l'aurait prédite avant son entrée dans la salle des délibérations, hier soir, ce dernier a nié qu'il en ait été ainsi. Il aurait tout simplement déclaré qu'il était décidé à faire les observations qui, éventuellement, devaient amener son expulsion.

Pas une seule expulsion en 36 ans

Quoi qu'il en soit, l'expulsion du délégué Laberge continue de défrayer la conversation de ses collègues du conseil et de susciter divers commentaires.

Un haut fonctionnaire municipal, qui a consulté les archives, a déclaré que, à sa connaissance, c'était la première fois, depuis au moins 36 ans, qu'un conseiller était expulsé ainsi de la salle du conseil. Durant toute cette période de temps, il n'y aurait eu tout au plus qu'une seule menace d'expulsion.

La Presse 19 oct 1955

Le conseiller Louis Laberge à son siège

Il participera à la séance
d'aujourd'hui. — Commen-
taires du maire Drapeau.

S. H. le maire Jean Drapeau, commentant la décision qu'il a prise à la séance du conseil, hier soir, d'expulser le délégué ouvrier Louis Laberge, a déclaré, ce matin, qu'il n'avait pas l'intention d'agir en dictateur mais simplement d'appliquer les règlements de procédure.

Le maire Drapeau, agissant en sa qualité de président du débat, a expulsé hier soir le conseiller Laberge après l'avoir prié, à trois reprises, de retirer certaines paroles au sujet de son "impartialité".

Le maire a invoqué, à l'appui de sa décision, l'article 28 des "Règles du conseil municipal".

L'article 28

L'article 28 stipule: "Tout membre doit observer les présentes règles et respecter la décision du maire ou du conseil, sans quoi le maire peut lui ordonner de quitter son siège. S'il refuse, il peut, sur l'ordre du maire, être expulsé par la police; mais s'il fait des excuses que le maire juge satisfaisantes, ce dernier peut lui permettre de reprendre son siège".

Le conseiller Laberge a affirmé qu'il n'avait rien dit qui puisse laisser entendre que le maire conduisait les débats avec "partialité", qu'on ne lui avait pas laissé terminer sa phrase. Le maire lui ayant permis de revenir à condition de présenter des excuses, il s'est déclaré disposé à le faire, mais il n'a pas voulu retirer des paroles qu'il n'avait pas dites. Et il est sorti de lui-même.

Dénégations de M. Laberge

Ce matin, le conseiller Laberge a répété à un journaliste qu'il maintenait ses positions, qu'il n'avait rien à y changer.

Le conseiller ayant été expulsé pour une seule séance, sera de nouveau à son siège, cet après-midi, à 3 heures. Il l'a lui-même déclaré nettement.

La rumeur ayant circulé à l'effet que M. Laberge aurait voulu son expulsion, qu'il l'aurait prédite avant son entrée dans la salle des délibérations, hier soir, ce dernier a nié qu'il en ait été ainsi. Il aurait tout simplement déclaré qu'il était décidé à faire les observations qui, éventuellement, devaient amener son expulsion.

Pas une seule expulsion en 36 ans

Quoi qu'il en soit, l'expulsion du délégué Laberge continue de défrayer la conversation de ses collègues du conseil et de susciter divers commentaires.

Un haut fonctionnaire municipal, qui a consulté les archives, a déclaré que, à sa connaissance, c'était la première fois, depuis au moins 36 ans, qu'un conseiller était expulsé ainsi de la salle du conseil. Durant toute cette période de temps, il n'y aurait eu tout au plus qu'une seule menace d'expulsion.

Intervention du conseiller Louis Laberge

Il participe à un débat à la
séance d'hier. — Aucun
incident suscité.

Le conseiller Louis Laberge, président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, expulsé de la salle du conseil, lundi soir, par S. H. le maire Drapeau, a repris son siège, à la séance d'hier après-midi, et participé, à un moment donné, au débat.

Il s'est levé alors que le conseil discutait l'opportunité de voter un crédit de \$23,000 pour la fourniture d'enseignes portatives d'écoles et l'installation d'enseignes fixes. "Premièrement, a-t-il dit, je tiens à vous remercier, M. le maire, de votre geste d'hier soir qui me permet d'assister à cette assemblée et je voudrais en profiter pour poser une question: "Est-ce que les enseignes portatives seraient plus efficaces que les policiers?"

Une de ses remarques à l'endroit du maire, alors qu'il était justement question du rôle de la police, lui avait valu son expulsion à la séance précédente.

M. Pierre DesMarais, président de l'exécutif, s'est empressé de lui répondre dans la négative, tout en faisant remarquer que ces enseignes peuvent, toutefois, suppléer au nombre insuffisant des policiers.

On crut un moment que le débat d'hier soir allait rebondir quand le conseiller Laberge enchâma: "C'est aussi ma conviction. C'est pourquoi les délégués du Conseil des métiers et du travail ont souvent réclamé, mais en vain, que des policiers soient placés près des intersections où se trouvent des usines, afin de protéger la vie des ouvriers... On pourrait peut-être disposer de plus de policiers à ces endroits si on leur confiait moins d'autres tâches. L'autre jour, on a pu voir, à l'intersection de la rue Papineau et de la Montée Saint-Michel, dix autos de la police accompagnant des camions de Miron et Frères.

"On pourrait peut-être trouver plus de policiers pour assurer la sécurité du public, si on ne dépêchait pas toujours des agents pour accompagner les gens quand il y a du trouble..."

Ni M. DesMarais ni aucun autre membre du conseil ne releva cette dernière remarque. Et la séance reprit son cours normal.

Council
Action

Council Head Loses Round To Drapeau

Failure of Council Leader Marcel Lafaille to win a seat on the Montreal Metropolitan Commission was considered a minor political victory for the city administration yesterday as speculation arose that the commission would not exist much longer in its present form.

Both Lafaille and Executive Committee Chairman Pierre DesMarais refused to comment on a last-minute move in Quebec where the legislative council rescinded a charter amendment which would have given Lafaille a commission seat.

Lafaille said he was waiting for a text of Quebec developments, but hinted that the victory for the administration was a minor one when he commented that there were signs that a new form of metropolitan government was on its way.

CHAIRMAN SILENT

DesMarais' secretary advised newsmen that the chairman had "nothing to say."

Despite official silence, most city officials were under the impression that something definite would soon be done in Quebec toward providing metropolitan government here.

The legislative council's decision to rescind the amendment appointing Lafaille to the \$1,000-a-year seat was made following a rush visit to Quebec by Mayor Jean Drapeau.

Lafaille is one of the strongest opponents to the Drapeau-DesMarais administration at city hall.

Drapeau rushed to Quebec at noon Wednesday, and held a brief session with Premier Duplessis on his arrival. Neither would say afterwards what had been discussed. The mayor is expected back in Montreal today.

The proposed amendment was not originally asked by the city but was made by the private bills committee of the upper house during a closed sitting.

Conseil
act.

Nouvelles municipales

Le successeur du conseiller McKenna sera nommé demain

Le conseil municipal se réunira demain, à 3h.30 pour une séance régulière dont l'ordre du jour compte 137 articles.

La séance débutera par la nomination du maire suppléant pour le terme commençant le 1er mars, l'acceptation de la démission du conseiller Paul Pelletier, de la catégorie "B" et la nomination d'un conseiller de la catégorie "A" en remplacement du conseiller Leo McKenna, décédé.

Les conseillers auront ensuite à approuver 115 rapports de l'exécutif et discuteront de 15 motions de conseillers.

Le total des crédits que l'exécutif recommande de voter pour la construction d'égouts, de trottoirs et de pavages se chiffre à \$918,250. La part payable par les propriétaires riverains est de \$575,233 et celle de la Cité de \$242,966.

Le boulev. Henri-Bourassa

Le conseil sera appelé à voter des crédits supplémentaires de l'ordre de \$673,939.53 pour terminer, en majeure partie, l'acquisition des immeubles requis pour l'élargissement et le prolongement, jusqu'au pont de Cartierville, du boulevard Henri-Bourassa.

Actuellement, il ne resterait plus qu'à exproprier la partie entre la rue Meilleur et les limites ouest de la cité qui est constituée, en majeure partie, de terrains vagues, dont l'indemnité à prévoir est de beaucoup inférieure à celle déjà fixée.

Maintenant que les procédures en expropriation sont à peu près terminées, il est à prévoir que les travaux débuteront dans un avenir rapproché.

Le boulevard Henri-Bourassa est appelé à assurer une circulation rapide dans le nord de Montréal, car à part le boulevard Gouin qui est beaucoup trop étroit et très dangereux à cause des nombreuses courbes, ce sera la seule voie, au nord de Crémazie, qui ira des limites est aux limites ouest.

Préparation des plans du centre de la police

Le comité exécutif a retenu hier les services de l'architecte Paul Lambert pour la préparation des plans du centre d'entraînement de la police qui sera érigé dans la partie nord-est du Centre sportif de Maisonneuve.

Ce centre, qui comprendra un pavillon de bain avec piscine intérieure et un gymnase sera conçu de façon à en faciliter l'usage conjoint par le services des Parcs et de la police, c'est-à-dire que le public y sera admis à certains jours de la semaine.

En outre de préparer les plans, M. Lambert sera appelé à dresser le cahier des charges et exercer la surveillance des travaux. On prévoit que la construction de ce centre coûtera environ \$2,000,000.

L'exécutif a aussi autorisé, à sa séance d'hier, une dépense de \$8,400 pour les travaux d'amélioration, de peinture, de nettoyage au refuge Meurling. Le dernier ménage de cette institution avait été fait en 1950.

On prévoit la réfection du plancher de rez-de-chaussée de la partie arrière, qui a une superficie de 5000 pieds carrés. Le plancher actuel est en béton, et comme les pensionnaires sont appelés à marcher sur cette surface pieds nus, les autorités du refuge veulent le recouvrir de tuile vinyl-asbestos.

De plus, on prévoit la construction d'un portique permanent à la porte d'entrée de la rue St-Louis et l'isolement de l'ascenseur qui a une sortie sur le trottoir de la rue St-Louis.

On nommera un successeur au conseiller McKenna, demain

Il y aura assemblée statutaire du Conseil municipal, demain après-midi, à 3 h. 30. L'ordre du jour comporte 137 articles. Les membres de la catégorie "A" nommeront un successeur à M. Léo McKenna, décédé récemment. Deux candidats sont en lice: l'hon. Frank Connors, conseiller législatif, et M. Paul-Oscar David. Les conseillers Vautelet et Kliger sont les deux autres conseillers actuels de la catégorie "A" au district No 4: quartiers Mont-Royal, Saint-André, Saint-Georges et Saint-Laurent.

Le Conseil municipal sera aussi saisi de la démission du conseiller Paul Pelletier, du district No 11, classe "B". Il semble que M. Jean-Paul Hamelin briguera ce siège au district No 11.

Le Conseil devra aussi nommer un successeur au conseiller Armand Dupuis comme maire suppléant pour le prochain trimestre.

Parmi les nombreuses motions qui sont à l'ordre du jour, mentionnons celle du conseiller Bon-

nier, concernant l'appellation de "Château Maisonneuve" pour le nouvel hôtel du Canadien National, et celle du conseiller Simonneau, concernant le drapeau fleurdelisé, sur l'hôtel de ville.

LA RUE SUMMERHILL

Une motion du leader du Conseil, M. Marcel Lafaille, entrainera très probablement un vif débat: elle porte sur l'ouverture de la rue Summerhill jusqu'à Simpson. L'expropriation réclamée porte sur un litige qui a déjà fait couler beaucoup de salive et d'encre, du fait que le constructeur d'une maison d'appartements de 11 étages, au coût de \$1,500,000, prétend subir un grave préjudice du fait que la ville tarde à ouvrir la rue Summerhill. Ce constructeur a déjà inscrit en Cour Supérieure une action en dommages contre la ville au montant de \$698,000.

AUTRES ITEM

Le Conseil sera aussi appelé à voter des crédits de \$918,250 pour des travaux d'améliorations locales; une longue liste de crédits supplémentaires pour des expropriations, dont les principales ont trait à l'ouverture ou à l'élargissement du boulevard Henri-Bourassa; l'effacement de plusieurs lignes homologuées; l'octroi d'un contrat au montant de \$560,000 pour l'installation d'une conduite d'eau de 16 pouces à Ville-Emard; un crédit de \$740,000 pour la pose de conduits souterrains; plusieurs projets de règlements, dont un pour un emprunt de \$10,000,000; des octrois à voter à l'orchestre symphonique; de nombreux virements de crédits.

Incident à l'hôtel de ville auquel est mêlé un photographe de journal

MONTREAL-MATIN 19 avril 1956

Une question de privilège soulevée par le président du Comité exécutif, M. Pierre DesMarais, sur un article dans lequel un journal de langue anglaise disait déplorer le manque de sérieux au Conseil municipal dans ses délibérations, a donné lieu hier après-midi à un débat animé.

Selon M. DesMarais, les propos tenus par ce journaliste sont injustes pour les membres du Conseil. Le commissaire Croteau a dit ne pas partager entièrement les opinions du journaliste impliqué, mais qu'il avait toujours reconnu un principe, celui de la liberté des journalistes à l'hôtel de ville pour exprimer leurs opinions.

Cette intervention du président de l'Exécutif devait provoquer par la suite deux incidents plutôt exceptionnels. Quelques minutes plus tard, le maire Drapeau décidait d'appliquer rigide-ment la règle du Conseil qui limite à dix minutes la période accordée à chaque conseiller pour exprimer son opinion sur une question à l'étude. Un peu plus tard, un photographe prenait une photo du haut de la galerie, et le maire protestait vivement, parce qu'on ne lui avait pas demandé son autorisation au préalable.

Autorisation

"Je n'ai jamais refusé à aucun photographe de prendre des photos

durant une assemblée du Conseil. Comme responsable du decorum, on doit cependant me demander mon autorisation, comme l'exigent les règles du Conseil", de déclarer aussitôt le maire Drapeau, en apercevant l'éclair du magnésium.

M. le maire a par la suite demandé à celui qui venait de prendre la photographie d'aller porter ses négatifs au bureau du greffier, et il a "prié" le policier de faction dans la galerie du Conseil d'accompagner le photographe en question.

Quelques instants plus tard, le greffier de la Cité, M. C.-E. Longpré, montrait au maire les deux négatifs. Leur production n'a été suivie d'aucun commentaire.

Incident au Conseil

LA PATRIE

19 avril 1956

Au tout début de la séance d'hier, après-midi, le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Pierre DesMarais, s'en est pris à un écrit d'un chroniqueur municipal d'un journal anglais de la métropole. Le journaliste avait dit que les débats, au Conseil municipal, ne pouvaient être intelligents qu'accidentellement. Le président parla des privilèges des journalistes, à l'hôtel de ville.

Le commissaire Croteau répliqua que ce n'était pas l'administration qui donnait des privilèges aux journalistes, mais que les journalistes, au contraire, en venant suivre les débats du Conseil et en informant le public, rendaient service à l'administration.

Quelque temps après, le photographe du journal en question vint à la galerie des journalistes et prit deux photographies du Conseil, en séance. Le maire Drapeau ordonna au policier en faction de saisir les deux photographies et de les lui apporter, disant que c'était le privilège du maire de permettre toute photo du Conseil, pendant les délibérations. On apporta les deux photographies au maire qui les passa au greffier qui, lui, à son tour, les passa à son secrétaire.

Le maire lève la séance du Conseil municipal.

Mtl-Matin - 7 mars 1956

L'assemblée statutaire du Conseil municipal, commencée vendredi dernier, s'est terminée hier après-midi d'une façon tellement impromptue qu'elle passera dans les annales municipales, quand le maire Drapeau en quittant spontanément son fauteuil a déclaré la séance close et est sorti précipitamment de la salle des délibérations.

Une motion de toute évidence impopulaire du conseiller André Desmarais, comme le démontre le fait que les déclarations de chaque membre du Conseil étaient accueillies par les mots "drop, drop"; et la décision du maire Drapeau d'accorder la parole au conseiller Desmarais pour une deuxième réplique après l'assés du vote quand il l'avait refusée au commissaire Croteau, ont donné lieu à cet incident sans précédent et dont la légalité n'a pas encore été clairement déterminée.

Après la commotion qu'a entraînée le départ précipité du maire, les conseillers se demandaient encore s'il était dans les attributions du maire de lever une séance "sine die". Ils se demandaient également comment la série d'incidents ayant entraîné la clôture de la séance serait rapportée dans le procès verbal de l'assemblée du Conseil.

Dans la période d'incertitude où ils venaient d'être plongés, les conseillers avaient en effet réclamé la présence de l'avocat en chef de la Ville, Me Albert Berthiaume, c.r. Ils l'attendirent près d'une demi-heure, puis ils apprirent finalement que Me Berthiaume était dans le bureau du maire Drapeau et que ce dernier lui avait interdit de pénétrer dans la salle du Conseil.

La précipitation des faits

Voici comment les choses se sont passées.

Secondé par le conseiller Clouette, le conseiller André Desmarais avait proposé que le "Comité exécutif soit prié d'étudier l'opportunité, par règlement ou par une modification à la charte:

"1. — d'exiger qu'un dépôt accompagne toute plainte contre une évaluation; et

"2. — de décréter que ce dépôt sera confisqué si le plaignant néglige ou refuse sans raison valable de donner suite à sa plainte."

La lecture de cette motion avait été interrompue par les "drop, drop". L'expression courante dans les assemblées délibérantes, où sont représentés les deux groupes ethniques pour signifier que l'on réclame le rejet d'une proposition.

Un premier incident

Le conseiller L'Imoneau demandait quel serait le montant du dépôt et le conseiller Desmarais déclara qu'il pourrait être de \$2 ou \$5. Le conseiller Bertrand s'opposait catégoriquement à une telle mesure, qu'il jugeait vexatoire pour le contribuable. Le conseiller Jean-Paul Hamelin s'y objectait pour les mêmes raisons et, de plus, parce qu'il en coûterait à la Ville entre \$20 et \$25 par année en papeterie pour percevoir le dépôt de \$2. Le président de l'exécutif disait qu'il y aurait peut-être avantage pour l'ensemble des proprié-

étaires à ce que soit exigé un tel dépôt. Le conseiller L'Imoneau s'opposait aussi à la motion. Puis, le maire redonnait la parole au conseiller Desmarais.

Le vote demandé

A ce stade du débat, le commissaire Croteau demanda à son tour la parole. Le maire lui répondit que sa liste était épuisée, qu'il avait permis le droit de réplique à M. Desmarais à titre de proposeur de la motion, de sorte que personne autre n'avait le droit de parole. Le commissaire Croteau reprit donc son fauteuil, pendant que les conseillers Despatis et Jean-Paul Hamelin demandaient l'enregistrement du vote sur la motion Desmarais. (Le Conseil procède fréquemment par vote debout ou par simple enregistrement des dissidences.)

La sonnerie se faisait donc entendre dans tous les couloirs de l'hôtel de ville, et les conseillers reprenaient leurs places dans la salle des délibérations. A chacun était remise une feuille de "pointage", pour employer l'expression du maire.

Les choses se gâtent

Le greffier de la Cité, M. C.-E. Longpré, était finalement sur le point de commencer l'appel des conseillers pour recevoir leur vote oral, quand se leva soudain le conseiller Desmarais, ce qui souleva un tonnerre de protestations.

"Si le conseiller Desmarais a le droit de parler une troisième fois, je tiens à parler avant lui parce que j'avais demandé la parole", de faire valoir à ce moment le commissaire Croteau. Si les règles du Conseil ne s'appliquent pas au conseiller Desmarais, elles ne s'appliquent pas non plus dans mon cas."

"Le conseiller Desmarais a la parole", de riposter tout simplement le maire.

Le conseiller en question tenta bien de se faire entendre mais, à mesure qu'il élevait la voix, s'accroissaient en crescendo les mots "vote, vote".

Décision contestée

Puis, se produisit une brève accalmie, à peine suffisante pour permettre au commissaire Croteau de proposer, secondé par le conseiller Despatis, qu'on en appelle de la décision du maire.

Quel a été le facteur déterminant, le désordre ou la mise en doute de sa décision? Toujours est-il que le maire décrétait l'assemblée close et quittait précipitamment son fauteuil.

Restait à savoir ce qui se produirait par la suite. Rien, dans les règles du Conseil ne prévoit explicitement le pouvoir au maire de décréter le levée d'une séance. C'est alors qu'on songea à l'ascend en

chef, car nombreux étaient les conseillers de l'avis du commissaire Croteau. A son point de vue, le maire pouvait très bien quitter son fauteuil si l'atmosphère au Conseil ne lui plaisait pas, mais il n'appartenait qu'aux conseillers, par motion officielle, de décider de l'ajournement à moins que l'assemblée tombe faute de quorum.

On parle

En sa qualité de chef du Conseil, M. Lafaille s'offrait à aller prier le maire de revenir dans la salle du Conseil. Il faisait cette démarche à 5 h. 50. Cinq minutes plus tard il revenait pour aviser ses collègues que le maire prétendait pouvoir lever une séance quand, à son point de vue, il y avait désordre.

Le conseiller Clouette manifestait un peu plus tard l'intention de faire un mauvais parti au conseiller Hanley, et ce dernier lui ripostait froidement en soulevant un "point d'ordre". Le conseiller Brown disait avoir rencontré le chef du Contentieux et rapportait que ce dernier partageait l'opinion du maire quant à son interprétation des règles du Conseil.

"Comme individu, j'ai droit à mes opinions, mais, comme chef du Conseil, je dois recommander à mes collègues d'accepter la décision du maire". Puis, se vidait la salle du Conseil, mais les commentaires se poursuivaient encore longuement dans les corridors.

Selon les vétérans de la politique municipale, jamais une telle situation ne s'était produite au Conseil, même pendant les années de crise où les débats étaient excessivement animés à l'hôtel de ville.

Le désordre force le maire Drapeau à mettre fin à la séance du conseil municipal

Le Devoir, 7 juin 1956

Devant le chahut fait par certains conseillers, le maire quitte son siège et déclare la séance levée — Il restait à peine quelques motions à étudier — La question de la vente des automobiles remise à une séance ultérieure... après deux autres heures de débats — Le désordre naît d'une motion de conseiller.

A cause du désordre qui régnait dans la salle du conseil municipal le maire Jean Drapeau s'est vu obligé de lever la séance à 5 h. 45 hier après-midi. Le maire a quitté son siège d'une façon dramatique laissant les conseillers à eux-mêmes dans un état de tension indescriptible qui a failli tourner en échauffourée.

Le conseil avait disposé quelques instants auparavant des deux questions les plus controversées en retournant à l'exécutif les motions touchant la vente des automobiles le soir et l'ouverture de la rue Summerhill.

Tout le monde semblait de bonne humeur lorsque l'on a entrepris l'étude des motions de conseillers. L'ordre du jour comportait 18 motions de conseillers mais comme la plupart des proposeurs de ces motions étaient absents et avaient demandé qu'elles soient reportées à la prochaine séance il ne restait donc en fait que quatre motions à débattre.

La motion Desmarais

Après avoir adopté à l'unanimité une motion du conseiller Brown, relativement à l'établissement d'un centre pour la jeunesse dans l'ouest de la ville, le conseil prit connaissance d'une motion du conseiller André Desmarais priant l'exécutif d'étudier la possibilité d'obliger un propriétaire qui veut contester son évaluation foncière de faire accompagner sa plainte d'un dépôt nominal pour prouver sa bonne foi.

M. Desmarais a expliqué qu'à chaque nouveau rôle d'évaluation une campagne est généralement déclenchée à l'encontre de ce rôle. Or, dit-il, les plaintes affluent au bureau de révision et maintes fois les plaignants ne s'occupent même plus de leurs causes. Il en résulte que le bureau de révision est littéralement bloqué et les propriétaires qui ont contesté leur évaluation de bonne foi en souffrent.

Dans sa motion M. Desmarais suggérerait que ce dépôt soit remis au plaignant dès que celui-ci répondrait à l'appel du bureau de révision. Celui qui négligerait de répondre verrait son dépôt confisqué.

Plusieurs conseillers se sont opposés à cette motion, en particulier les conseillers Bertrand, Brisebois, Simoneau, J.H. Dupuis. Lorsque tous ceux qui eurent demandé la parole eurent exprimé leurs vues, le maire permit au conseiller Desmarais, selon les règlements de répondre.

Il expliqua alors qu'il n'avait pas l'intention, par sa motion, d'imposer une nouvelle charge aux propriétaires mais plutôt de prier l'exécutif de trouver un moyen pour éviter à la Cité et au bureau de révision un tas d'en-

nuis causés par des gens qui logent des plaintes sans se soucier des effets de leur geste.

Le commissaire Croteau demanda alors la parole. Le maire lui fit remarquer que le conseiller Desmarais a donné la réplique et que le débat est clos. M. Croteau accepte en déclarant qu'il croyait que M. Desmarais parlait pour la première fois. A ce moment le conseiller Despatis demande le vote enregistré. Le maire fait sonner la cloche appelant les conseillers qui sont à l'extérieur de la salle du conseil.

Le feu aux poudres

Le conseiller Desmarais réalisant que certains pourraient utiliser ce vote au cours de la campagne électorale en cours, se ravise et demande la permission de retirer sa motion.

Le maire décide de lui céder la parole pour formuler sa requête qui est permise par les règlements. M. Croteau s'objecte en criant que le maire lui a refusé la parole quelques instants auparavant.

Le maire insiste pour qu'on laisse M. Desmarais formuler sa proposition. M. Croteau s'objecte et alors commence le bal.

Les conseillers Hanley, Aronoff, Despatis et Simoneau se mettent à frapper sur leur bureau. Ils sont bientôt suivis d'autres. Le maire fait appel à l'ordre mais rien n'y fait. M. Croteau est debout, M. Desmarais aussi. On frappe, on crie, on hurle...

Le maire Drapeau se lève alors et déclare: "A cause du désordre je lève la séance". Il prend ses papiers et sort.

Hanley les bras en l'air

Le maire Drapeau sorti, un silence lourd plana sur l'assemblée durant quelques secondes, puis des conseillers se retirèrent. Le conseiller Hanley se leva alors, les deux bras en l'air en criant: "Ne sortez pas messieurs, ne sortez pas, on continue".

Le conseiller se rend au fauteuil du maire et sonne la cloche. Les cris reprennent de plus belle. Tout le monde est debout. On s'interpelle d'un bout à l'autre de la salle du conseil. Le greffier impassible téléphone alors au contentieux pour demander l'avis des avocats. La séance est-elle levée? Peut-on remplacer le maire? Peut-on continuer à siéger, se demande-t-on de toute part.

Enfin, le leader du conseil, M. Marcel Lafaille se lève et demande le silence. On répond momentanément à son appel. M. Lafaille explique les articles 8 et 15 des règlements. Le premier stipule que: "en l'absence du maire et du pro-maire le chef du conseil appelle de son siège l'assemblée à l'ordre. Le conseil choisit alors

un président (...). L'article 15 dit que si le maire veut quitter son siège il se fait remplacer par le maire suppléant ou un autre conseiller.

Le greffier explique à son tour: "Le maire qui présidait a déclaré la séance levée. Qu'il en ait le droit ou non, c'est sa responsabilité".

Le commissaire Croteau soutient que le conseil doit siéger jusqu'à ce que l'ordre du jour soit épuisé.

Le leader s'offre alors à aller au-devant du maire.

J. P. Hamelin: "Je suis son ami je vais y aller moi aussi" ... (Il est cependant demeuré à sa place).

M. Lafaille revient: "Le maire, dit-il, est d'avis que les règles du conseil lui permettent en aucun temps de lever la séance lorsqu'il y a du désordre. Il conçoit donc qu'à la suite de son geste la séance est levée".

A ce moment on entend le conseiller Clouette qui s'en prend au conseiller Hanley. Le geste du maire a été motivé. C'est Hanley qui a commencé en frappant sur son bureau... (Il s'avance près du bureau de M. Hanley et fait le geste. Ce dernier est assis et regarde les yeux ronds.) Vous avez manqué de politesse envers le maire qui préside ce conseil. Vous êtes un polisson. Nous ne sommes pas tous une bande de fous ici..."

On rapporte à ce moment que le chef du contentieux est d'opinion que le maire est le seul juge de l'assemblée.

Le leader du conseil suggère alors: "Nous devrions lever la séance et laisser à chacun le soin de prendre ses responsabilités. Si cet incident soulève un débat dans le public chacun se défendra".

Les conseillers se retirent alors en gesticulant.

Déclaration du maire

A son bureau le maire a déclaré qu'il se croyait parfaitement justifié de lever la séance à cause du désordre. Le conseil municipal est un parlement et les conseillers devraient comprendre que le decorum y est de mise. J'ai souvent été tolérant mais lorsque l'on se met à frapper sur les bureaux et à crier je crois que cela est une insulte au président de l'assemblée.

Le maire a poursuivi en expliquant que le conseil aurait fort bien pu entendre la suggestion de M. Desmarais et la rejeter ensuite.

Tout conseiller, dit-il, a le droit de vouloir retirer une motion déposée sur la table. Il peut le demander et c'est le conseil qui décide en dernier ressort.

D'autre part, cinq conseillers auraient pu en appeler de ma décision de laisser M. Desmarais

présenter sa suggestion. Personne ne l'a fait. On a préféré avoir recours au désordre, chose que je ne pouvais tolérer.

La vente des autos

Le débat autour de l'amendement du règlement 695 visant à exclure les vendeurs d'automobiles de la portée de ce règlement avait pris la plus grande partie de cette séance. Pendant plus de deux heures on a fait valoir des opinions pour et contre. Au moment où le conseiller Charles Mayer présentait un amendement à la motion principale par lequel les vendeurs d'automobiles auraient pu exercer leur commerce jusqu'à 10h. p.m., le président de l'exécutif a présenté une motion de référence qui avait pour but de retourner le dossier à l'exécutif pour plus ample étude.

M. Desmarais a expliqué que si l'on voulait limiter les heures de commerce il faudrait tout d'abord commencer par définir ce que doit être "La fermeture" d'un établissement. Ce sera la seule façon, dit-il, de rendre le règlement applicable.

Le conseil a accepté d'emblée la motion de référence.

La sortie du maire, fait sans précédent

[par PIERRE PELLETIER]

Selon un témoignage des plus autorisés, le geste que le maire Drapeau a posé, mercredi après-midi, en levant la séance illico, est, dans les annales municipales, un fait sans précédent.

LA CAUSE

La raison de ce mémorable imbroglie (en musique, on appellerait ça: cacophonie sur les modalités grecques; Rimbaud l'eût dénommé: cataclysmes éblouissants, rouges et bleus) est la suivante: un conflit d'opinion s'est élevé entre le maire et certains conseillers, le maire, d'une part, donnant la parole au conseiller Antoine DesMarais, pour la 3e fois, après la sonnerie de la cloche, sans toutefois que l'appel formel du vote eut été donné et après que le débat eut été clos, et certains conseillers, d'autre part, se refusant à accepter la volonté du maire et criant: "drop, drop", "il n'a pas le droit", "bâillon, bâillon" et faisant un tapage de tous les diables.

ANCIENNEMENT...

Il paraît que les anciens maires Martin et Houde avaient, quelquefois, fait des colères bleues, lorsqu'ils présidaient des assemblées qui, comme celle de la fin de l'après-midi de mercredi dernier, dépassaient les bornes et reflétaient un peu trop un esprit frondeur et irrespectueux envers la personne du maire, mais ils avaient été remplacés, soit par le maire suppléant, soit par le chef du Conseil.

Toujours selon ce témoignage autorisé, il ne s'est jamais produit un cas où le maire ait "levé la séance", laissant ainsi l'assemblée (au moment où l'incident s'est produit) sans tête et sans chef. De fait, il s'en suivit un chahut indescriptible.

L'état d'esprit de la salle, à ce moment-là, était tellement échauffé, que le leader du Conseil lui-même, M. Lafaille, personne qui, pourtant, semble très respectée et qui possède certainement de l'autorité, quoique ayant parlé calmement, ne put terminer les explications qu'il voulait donner et ne parvint pas à rétablir l'ordre dans les rangs de certains conseillers.

L'ALTERNATIVE

"Je déclare la séance levée": telles ont été les paroles prononcées par le maire Drapeau, en quittant le trône, prenant ses pénates et quittant la salle impromptu. Il ne fait aucun doute, qu'à ce moment précis, c'est la salle elle-même qu'il aurait fallu faire évacuer comme le précise l'article 28 des règles du Conseil.

ARTICLE 28

Cet article se lit comme suit: "Tout membre doit observer les présentes règles et respecter la décision du maire ou du Conseil, sans quoi le maire peut lui ordonner de quitter son siège. S'il refuse, il peut, sur l'ordre du maire, être expulsé par la police; mais s'il fait des excuses que le maire

juge satisfaisantes, ce dernier peut lui permettre de reprendre son siège". Le maire Drapeau s'est prévalu de cet article pour expulser un conseiller, de la salle, l'autonne passé.

ENTETEMENT

Or, la décision du maire n'était pas respectée. Drelin, drelin, et la cloche sonnait, sonnait; l'ordre ne revenait pas. "A l'ordre, messieurs, à l'ordre" de s'écrier à plusieurs reprises le maire, mais l'ordre n'en revenait pas davantage. Il y avait donc conflit ouvert et une bonne partie de la salle montrait, de toute évidence, une résistance systématique à la décision du maire.

QUE FAIRE

Que la décision du maire ait été fautive, juste ou injuste, les conseillers, toujours d'après les règles du Conseil municipal, devaient ou bien se soumettre à cette décision ou en appeler. Article 17: "Lorsque le maire est appelé à décider d'un point d'ordre, il le fait brièvement et, si un homme l'exige, il cite l'article ou l'autorité qui justifie sa décision". Or, l'absence de la faculté de révoquer des conseillers d'en appeler d'une décision du maire. Certains conseillers chahutèrent et aucun n'invoqua l'article 17. C'était là une double erreur.

OPINION LEGALE

Le chef du contentieux, service des avocats de la cité, a émis l'opinion, quelque 20 minutes après la sortie du maire Drapeau, que ce dernier avait le droit de lever illico la séance en cours.

Certains crièrent au parti pris, d'autres expliquant que l'avocat consulté pouvait difficilement contredire une telle opinion du maire sans risquer "son poste". Cet artifice sa décision. Cinq membres peuvent appeler de cette décision au Conseil qui en décide sans débat.

Or, personne, dans l'assemblée, ne pensa à se servir de cette prérogative ne tient pas puisque l'avocat en chef de la cité ne détient pas sa position de par la volonté du maire, mais bien de par la volonté du Comité exécutif et de celle du Conseil municipal.

DECLARATION

Le maire Drapeau a déclaré, par après, à son bureau, qu'il se croyait justifié de lever la séance à cause du désordre. L'article 11 des règles du Conseil dit: "Le maire fait observer l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre, sauf appel au Conseil".

M. Drapeau a expliqué que les conseillers auraient fort bien pu entendre la suggestion du conseiller Antoine DesMarais et la rejeter ensuite. Il ajouta que cinq conseillers auraient pu en appeler de sa décision, mais qu'ils ne l'ont pas fait. Le maire Drapeau nous a déclaré au téléphone: "Selon les règles générales de procédure des assemblées délibérantes, lorsque le président quitte le fauteuil et qu'il n'est pas remplacé, l'assemblée se trouve levée automatiquement".

Contribuables privés
d'améliorations locales

M. J. Martin
24 juillet 1956

Situation devenue intolérable à cause du retard de l'Exécutif à convoquer le Conseil de ville

Le conseiller municipal Rodrigue Moore a hier demandé aux chefs de l'administration de faire diligence et de convoquer le Conseil de ville en assemblée spéciale sans retard afin de voter les crédits indispensables à l'exécution de travaux d'améliorations locales dans de nombreux secteurs domiciliaires où les citoyens sont privés de toute commodité depuis le début de l'été.

Dans le quartier Ahuntsic, a-t-il expliqué, on compte par centaines les citoyens dont les maisons sont privées du services d'eau, de conduites d'égout, de pavages, de trottoirs. Ces familles doivent se faire transporter de l'eau au baril, se promener le soir à la grande obscurité dans des rues de terre, et se risquer ainsi dans la poussière ou dans la boue.

On attend l'Exécutif

Il a ajouté que les conseillers sont dans l'impossibilité de mentionner une date de l'exécution des travaux demandés par voie de requête, pour la simple raison que le Conseil de ville n'est pas convoqué. Le service des travaux publics a certes reçu les requêtes, mais il ne peut pas procéder tant que les crédits n'ont pas été mis à sa disposition.

Au nombre des inconvénients que subissent les contribuables par suite du retard à leur accorder les améliorations demandées, M. Moore a mentionné également le refus du service des postes de livrer le courrier à domicile sur les rues non pourvues de trottoirs, le refus en de nombreux cas des marchands de faire la livraison après quelques jours de pluie, et les difficultés qu'éprouvent les constructeurs du fait qu'ils ne peuvent toucher la dernière tranche de leur emprunt hypothécaire tant que le service d'eau n'est pas installé dans la maison.

Ce conseiller a dit avoir lui-même en suspens un grand nombre de requêtes signées par des centaines de propriétaires qui sont en suspens depuis les dernières semaines de mai. Il a aussi dit qu'il était de tradition, dans le passé, de convoquer le Conseil municipal en juillet, précisément afin de ne pas retarder indûment l'exécution de tels travaux.

La lecture des minutesattendue avec appréhension

Le Conseil convoqué pour le 31 juillet

Les protestations du conseiller Rodrigue Moore contre le retard du Comité exécutif à convoquer le Conseil pour lui permettre de voter les crédits qui mettraient en branle l'exécution d'une longue liste de travaux d'améliorations locales n'ont pas tardé à porter fruit.

Les chefs de l'administration ont convoqué, hier matin, nos édiles pour le 31 juillet, à 3 h. 20 de l'après-midi. Ne figurent au feuilleton que les demandes de crédit pour la construction d'égouts, de trottoirs et de pavages, ainsi que pour la pose de conduites d'eau. Il comportera en tout 85 items.

Il appert, toutefois, que le principal item de l'ordre du jour portera sur l'adoption des minutes de la dernière assemblée. Nombreux sont les conseillers qui ont manifesté l'intention d'en exiger la lecture, afin de s'assurer que l'incident qui avait marqué la fin abrupte de cette séance a été bien rapporté.

On se souvient que le maire Drapeau avait posé un précédent quand, par suite des protestations de membres du Conseil contre sa décision d'accorder la parole au conseiller André Desmarais, après l'appel du vote, quand il l'avait refusée au commissaire Croteau, il avait quitté spontanément son fauteuil en déclarant l'assemblée close. Le greffier de la Cité, M. C.-E. Longpré, a confirmé par la suite que M. Croteau en avait appelé de la décision du maire d'accorder la

parole à M. Desmarais, tandis que ce dernier aurait soutenu le contraire.

La lecture des minutes au Conseil municipal constitue un événement presque sans précédent.

La dernière assemblée du conseil

Le Quotidien 31/7/56
Les minutes indiquent-elles
comment la séance
s'était terminée ?

Lorsque l'assemblée spéciale du conseil municipal se réunira à 3 h. 30 cet après-midi, la lecture des "minutes" de la dernière séance se fera probablement en entier, pour la première fois depuis des années à l'hôtel de ville.

Le greffier de la ville, M. C.-E. Longpré, entreprend au début de chaque assemblée du conseil, la lecture des "minutes" de l'assemblée précédente, mais les conseillers ne le laissent pas poursuivre et ces minutes sont adoptées aussitôt. Les conseillers peuvent toujours ensuite consulter le texte des "minutes".

Mais cet après-midi, les minutes relateront comment la dernière assemblée du conseil s'est terminée le 6 juin.

La séance avait alors pris abruptement fin dans le désordre, et le maire Jean Drapeau, qui n'avait pu ramener l'ordre dans la salle des délibérations, est sorti. Les conseillers avaient subséquemment, les uns après les autres, quitté la salle, de sorte que l'assemblée se trouvait levée d'elle-même.

L'assemblée spéciale de cet après-midi a été convoquée pour approuver des crédits de quelque \$5,000,000 pour la construction de trottoirs, de pavages et d'égouts, dans les différents districts de la ville, travaux d'urgence dans la majorité des cas.

Les principaux crédits concernent le pavage de la voie nord du boulevard Métropolitain, de la rue Jeanne-Mance aux limites est de la ville, ainsi que le pavage de la rue Papineau, du boulevard Métropolitain à la voie de ceinture des Chemins de fer nationaux.

Les minutes lues par le greffier

Echo hier après-midi au Conseil de l'incident du débat de juin

Pour la première fois depuis 1943, les minutes d'une assemblée précédente ont été lues, hier après-midi, au Conseil municipal. Et vingt et un conseillers ont enregistré leur dissidence parce qu'à leur sens le procès-verbal de la séance du début de juin dernier ne rapportait pas fidèlement l'incident créé par le maire Drapeau quand il a quitté spontanément son fauteuil pour déclarer l'assemblée close au moment où allait être enregistré un vote sur une motion du conseiller André Desmarais.

Les minutes mentionnent bien que le commissaire Croteau, secondé par le conseiller Despatis, en avait appelé de la décision du maire d'accorder la parole au conseiller DesMarais quand il la lui avait refusée. Les divergences d'opinions se sont élevées quand le procès verbal a mentionné que le maire avait justifié son départ précipité, qu'il avait allégué "à la confusion qui régnait alors dans la salle du Conseil".

Prétention contestée

Le commissaire Croteau a affirmé que le maire n'avait pas motivé son geste, et il a demandé que soient rayés les mots qui "n'étaient pas conformes aux faits". Le maire Drapeau a, de son côté, prétendu s'être expliqué devant le Conseil. Le chef du Conseil, M. R.-Marcel Lafaille, a dit ne pas avoir entendu le maire s'expliquer, et ce dernier lui a répondu que le greffier l'avait sans doute entendu.

— M. Croteau: "J'aimerais bien obtenir l'opinion du greffier à ce sujet".

— M. le maire: "Les minutes en font foi", et le greffier, M. C. E. Longpré, n'avait pas l'occasion de justifier son procès verbal.

— M. Croteau: "Je ne mets pas en doute la bonne foi du greffier. Mais il ne peut pas avoir entendu des paroles qui, à mon sens, n'ont pas été prononcées. Il confond peut-être l'incident en lui-même et les explications qu'a pu lui donner le maire par la suite."

Le geste du maire et les incidents d'Ottawa

Puis, c'était au tour du conseiller J.-M. Savignac de déclarer qu'il ne se souvenait pas avoir entendu prononcer les mots "confusion ou désordre". "Vous avez quitté le fauteuil sans désigner de remplaçant. Vous avez décidé de vous en aller sans donner d'explication", a-t-il poursuivi, en disant ne pas pouvoir accepter le procès verbal parce qu'il prête des intentions aux conseillers. A son point de vue, il n'y a eu ni confusion, ni désordre. Il n'y a eu que divergence d'opinions, et "il était de votre devoir de rester à votre poste". Il y a eu récemment des incidents à Ottawa, et le président de la Chambre n'a pas quitté son fauteuil.

Le président de l'Exécutif, M. Pierre DesMarais, a tout d'abord dit que personne ne pouvait nier l'existence de désordre lors du départ du maire. Il a pris les conseillers à témoin que le maire

Drapeau avait motivé la levée impromptue de la séance du Conseil, mais aucun de ses collègues ne s'est levé pour apporter une confirmation.

Point de vue de M. Hanley

Quant au conseiller Hanley, il a prétendu que le maire n'avait pas le droit de lever la séance de son propre chef. S'il y avait désordre, il avait le privilège de faire expulser les conseillers en faute, a-t-il ajouté. "La situation, elle est la suivante: le maire n'a pas eu assez de courage pour laisser prendre un vote sur une motion impopulaire du frère du président de l'Exécutif, puis qu'elle visait à pénaliser les pro-

priétaires et locataires qui contesteraient leur évaluation".

Le maire s'en tenait à son attitude, et affirmait que le greffier n'aurait jamais rédigé le procès verbal tel que soumis, s'il n'avait entendu la justification de son geste. "Des gens même dans la galerie l'ont entendue", a-t-il ajouté.

L'on décida alors d'en venir au vote, mais s'est posé un problème: celui des conseillers absents lors de l'incident. A la suite d'une conférence entre le greffier, le maire et le président de l'Exécutif, il fut convenu que l'on n'enregistrerait que les dissidences.

Les dissidences

Les conseillers suivants ont alors refusé d'accepter le procès verbal tel que rédigé: MM. Tancien Croteau, Jean-Robert Bonnier, Poitras, Aronof, Filion, Lafaille, J.-M. Savignac, Seigler, Lanciault, Outerbridge, Godin, Lépine, Simoneau, Despatis, Vachon, Bertrand, J.-P. Hamelin, Emile Pigeon, Marchand et Campeau.

M. Roger Sigouin
En plein conseil municipal

Un conseiller se fait dire d'aller -mettre une cravate

Un conseiller municipal, M. Roger Sigouin, s'est fait dire hier après-midi par le maire Drapeau que le décorum à la salle du Conseil exigeait que nos édiles portent une cravate ou une boucle. Il a dû conséquemment s'absenter quelques minutes pour satisfaire à cette exigence du décorum.

Le Conseil se préparait à entreprendre la votation de crédits pour des travaux d'améliorations locales quand le conseiller Marcel Despatis a attiré l'attention du maire sur le fait que M. Sigouin manquait gravement au décorum en siégeant en chemise sport sans porter de cravate.

Le maire constata le bien-fondé du point d'ordre, et il décida que le conseiller Sigouin devrait aller mettre une cravate. Ce dernier s'absentait aussitôt et revenait quelques instants plus tard, le sourire aux lèvres, et une belle cravate grise au cou.

Il a expliqué par la suite qu'il était arrivé au tout dernier moment de voyage et qu'il avait oublié de vérifier sa tenue vestimentaire.

Montréal n'est pas une ville de taudis

Le doyen du conseil, M. Max Seigler, le rappelle à ses collègues. — Débat sur l'adoption de crédits pour l'aménagement préliminaire d'un zoo

par Jacques Delisle
chroniqueur municipal

"Montréal n'est pas une ville de taudis. Et nous devrions éviter de laisser croire aux gens de l'extérieur qu'elle est telle."

M. Max Seigler, le doyen du conseil municipal (il est conseiller depuis plus de 25 ans), l'a rappelé hier après-midi à ses collègues, au cours d'un débat sur l'adoption d'un crédit de \$400,000 pour l'exécution de certains travaux d'aménagement, de drainage, de terrassement, de distribution électrique, d'adduction d'eau, en vue de l'aménagement d'un jardin zoologique au parc Angrignon, dans l'ouest de la ville.

Au cours de ce débat, le chef du conseil, M. Marcel Lafaille, et M. Frank Hanley, se sont donné la réplique.

M. Seigler, un conseiller qui, à maintes reprises dans le passé, a réclamé avec force l'élimination des zones de taudis dans la métropole, a souligné hier que "Montréal est une grande ville."

"Nous avons besoin de nouveaux parcs, dit-il, d'espaces verts pour les pique-niques, d'endroits ombragés pour le repos. Or nous n'avons pas suffisamment de parcs à Montréal actuellement pour les besoins de notre population.

"D'ailleurs, affirme-t-il, les sommes que nous votons, dans le cas présent, ne serviront pas immédiatement à l'acquisition d'animaux, ni à la construction de cages..."

Les conseillers ont voté favorablement la recommandation du comité exécutif pour l'exécution des travaux préliminaires du zoo.

"Pour des animaux..."

M. Seigler répondait, dans ses observations, à une sortie du conseiller Frank Hanley, également député provincial de Montréal-St-Anne; ce dernier s'était objecté à l'adoption des crédits de \$400,000.

"Je ne peux pas digérer, avait-il dit, que l'on vote \$10,000,000 pour loger des animaux et pas un seul dollar pour loger la population. C'est difficile à digérer, de dire le député provincial de Ste-Anne.

"J'aurais préféré voir s'établir un grand projet domiciliaire pour la population de l'ouest.

"Si nous avions exécuté un projet de démolition de taudis, très bien, mais les gens vivent dans des trappes à rats, dans des maisons inhabitables, et l'on fournira aux animaux de belles demeures, des jardins, etc.

Réplique de M. Lafaille

Le chef du conseil, M. Marcel

Lafaille, un des six conseillers représentant le district où sera construit le jardin zoologique, a donné la réplique à M. Hanley.

"Personne n'a vu d'objections, a-t-il dit, lorsque les premières sommes ont été votées, et même pas M. Hanley, lorsqu'il a voté les premiers montants à l'exécutif, il y a quelques années.

"Nous avons favorisé l'aménagement d'un zoo au parc Angrignon, parce qu'en fin de compte, si nous représentons notre district, nous sommes également les représentants de toute la population, ici au conseil.

"Et puis, d'ajouter le chef du conseil, la question de l'habitation, on peut la traiter à toutes les sautes.

"On pourrait aménager des projets domiciliaires au Centre sportif de l'est, dans le parc Jarry, et sur la montagne même..."

M. Hanley: — "Ce n'est pas la même chose. L'île Ste-Hélène, le parc Jarry, c'est pour les enfants! pas pour les animaux!"

(rires dans le conseil)
M. Lafaille: — "Le jardin zoologique sera aussi pour les enfants qui iront voir les animaux et s'instruire; comme ils vont se délasser dans les terrains de jeux."

"Je n'ignore pas, toutefois, que dans S-Henri certains coins pourraient faire l'objet d'un plan de démolition de taudis... mais il ne faut pas déplacer la question.

Le conseiller Nat Aronoff s'opposait à son tour que ce n'est "pas une farce" que l'adoption de crédits pour un zoo. "Cela signifie, dans les circonstances actuelles, à Montréal, dit-il, que l'on traite mieux les animaux que les humains."

Le conseiller Louis Bass pour sa part suggère que l'aménagement d'un zoo devrait être considéré comme un projet métropolitain.

M. Jean-Paul Hamelin

Le conseiller Jean-Paul Hamelin, a rapporté avoir voté en faveur du jardin zoologique dans le passé.

"L'ouest n'est pas gâté, a-t-il dit, mais on note à l'heure actuelle un peu de nervosité dans l'attente du plan Dozois.

"Si l'on avait un mot du président du comité exécutif ou du maire, à ce sujet, peut-être serions-nous plus enthousiastes pour voter pour le parc Angrignon..."

M. Pierre Des Marais, le président du comité exécutif, se leve:

— "Je ne vois pas de relation, dit-il, entre le parc Angrignon et un plan de démolition de taudis..."

"Le problème de l'habitation peut

se résoudre, je l'ai déjà dit, avec l'aide de l'entreprise privée.

"Cette partie de la ville n'a pas été gâtée depuis toujours par les administrations municipales. Le principe d'un zoo a été accepté il y a plusieurs années.

"L'administration actuelle procède avec beaucoup de lenteur. Le terrain qui sera aménagé pourra être propice à d'autres fins qu'à un zoo si, plus tard, les conseillers en décident autrement. Le drainage et le terrassement sera fait."

M. Des Marais poursuit en se demandant "si l'on va cesser de construire des rues, parce qu'il existe un problème de l'habitation, ou un prétendu problème de l'habitation. Ce problème sur lequel les administrations passées se sont penchées est en voie de se régler, dit-il.

Le conseiller P.J. Bertrand est d'avis pour sa part que l'aménagement d'un jardin zoologique donnera de la plus-value aux propriétés avoisinantes. Entre autre, un zoo pourra être une attraction pour le tourisme.

Trop tard

Après l'intervention du conseiller Max Seigler, rapportée plus haut, le chef du conseil, M. Lafaille, revient à la charge.

M. Lafaille se demande si le temps est opportun de voter des crédits pour l'aménagement d'un zoo, mais il ajoute que ce n'est pas la première fois que l'on songe à construire un zoo. Des 1951-52, dit-il. Ces objections viennent trop tard, ajouta-t-il.

Déjà nous avons dépensé plus de \$300,000 pour rembourser des experts américains des études et travaux qu'ils ont faits pour le zoo futur.

Dans ses suggestions, M. Seigler avait recommandé le terme "zoologique" dans la résolution soumise à l'approbation du conseil.

Le conseiller Lucien Croteau, membre du comité exécutif, a expliqué que le règlement d'emprunt en vertu duquel les crédits devaient être votés exigeaient que les \$400,000 soient consacrés spécifiquement à l'aménagement du zoo.

La rue S-Patrick

Le conseil municipal a entrepris l'étude hier d'un projet d'aménagement d'un pan coupé, à l'angle nord-est des rues St. Patrick et Bridge, pour l'élargissement de la rue Bridge, à l'ouest de la rue Wellington. Le conseil est appelé à voter un crédit de \$39,665.

M. Frank Hanley, ainsi que certains autres conseillers du district, MM. E. W. O'Flaherty, T. Healy, A. Crompt et G. Loiseleur, se sont opposés à ce pan coupé parce qu'ils sont d'avis que ce serait déloger 10 familles pour simplement améliorer la circulation.

M. Des Marais a suggéré aux conseillers de laisser l'étude de cette question en suspens, et de consulter le dossier sur cette question. Il a souligné que les directeurs des différents services concernés recommandent ce pan coupé, comme une grande amélioration à la circulation dans ce secteur.

“Démolir les taudis avant de songer à loger les animaux”

Avant de se lancer dans un programme de dépenses de l'ordre de \$10 millions pour loger “des animaux”, l'administration ferait mieux de prendre des dispositions pour l'élimination des taudis, soit en donnant suite au “Plan Dozois”, soit en offrant au moins l'équivalent. Telle a été, hier après-midi, l'opinion de plusieurs conseillers municipaux quand l'Exécutif a demandé la votation d'un crédit de \$400.000 pour mettre en branle l'aménagement du jardin zoologique du parc Angrignon.

A un certain moment certains conseillers ont émis la thèse que les dépenses à encourir n'obligeaient pas la Ville à aménager le jardin zoologique, mais à doter St-Henri d'un parc régional. Le commissaire Croteau, sans se prononcer pour ou contre l'aménagement immédiat d'un jardin zoologique, a tenu à dissiper cette impression en faisant valoir que les \$400.000 sont pulsés dans un règlement d'emprunt pour des fins spécifiques.

En ouvrant le débat, le conseiller Hanley a dit trouver étrange que l'on dispose de millions pour loger les animaux et qu'on n'en trouve pas pour loger convenablement les familles habitant les taudis. A son point de vue, la démolition des habitations vétustes doit avoir préséance sur l'aménagement d'un jardin zoologique. Le conseiller Aronoff s'est aussi inquiété de la tendance voulant qu'on “pense plus aux animaux qu'aux humains”, avec le résultat que l'exécution de projets de démolition de taudis traîne en longueur. Le conseiller Jean-Paul Hamelin s'est aussi prononcé en faveur de l'aménagement du parc Angrignon comme parc régional, mais, s'il s'agit d'y établir un jardin zoologique, il croit que le “Plan Dozois” devrait avoir préséance.

Pas le même problème

Telle n'est pas cependant l'opinion du président du Comité exé-

cutif. M. DesMarais a dit tout d'abord considérer que le problème de l'habitation peut être résolu par l'entreprise privée. Il a aussi demandé si l'on était pour arrêter la construction de rues, par exemple, à cause d'un “prétendu problème de l'habitation”.

Exception à la règle

Quant au chef du Conseil, M. Marcel Lafaille, il a dit partager le point de vue de ses collègues au sujet de la prédominance du problème de l'habitation. A son point de vue, cependant, le parc Angrignon fait exception à la règle générale parce qu'il sera converti non pas seulement en un jardin zoologique mais en un beau parc. “Et l'on sait que St-Henri n'a pas été trop gâté du point de vue parcs”. M. Lafaille a aussi dit que ses électeurs se demandaient ce qui retardait la construction de la piscine au terrain des Conseillers, à la Côte St-Paul.

Le Centre sportif

Au début de la discussion, le conseiller Simoneau a demandé ce qu'il était advenu du projet de construction d'un stade d'une capacité de

50.000 personnes au Centre sportif. Le maire Drapeau lui a répondu que, “même s'il n'y avait pas de déclarations, le travail progressait quand même et que, d'ici quelques jours, l'Exécutif serait probablement saisi d'un important rapport à ce sujet”.

Finalement, le rapport de l'Exécutif a été adopté.

Two Councillors

Fight 'Housing'---for Animals

By DAVID NOVEK

The subject of abodes for animals or houses for humans was debated yesterday by city council as it ended the first day of its regular September meeting.

Debate on the housing "problem" arose after introduction of a motion to vote \$400,000 for preliminary work on the proposed civic zoo in Angrignon Park.

Couns. Frank Hanley and Nat Aronoff fought in vain to shelve the zoo project on the grounds that the money would be better spent on providing homes for the poor rather than for animals.

Coun. Hanley was again in the spotlight at the end of the day's debate as he sparred orally with Executive Committee Chairman Pierre DesMarais over a recommendation of the executive.

The debate arose over a resolution to "establish a cut corner at the north-east corner of St. Patrick and Bridge sts., and to widen Bridge st., west of Wellington st." Coun. Hanley objected on the grounds that it would displace 10 families. He moved that the resolution be referred back to the executive for further study but withdrew his motion when Mr. DesMarais said he had information that would solve the problem and asked for a delay until today's meeting.

Meanwhile, three groups representing city butchers, and the Montreal Live Stock Exchange have asked councillors to vote against a bylaw amendment that would allow the city to give up regulating the prices charged for slaughtering and dressing cattle.

The four groups protested against the amendment, which will probably go before council this afternoon, because they believed it would lead to an increase in the price of meat.

The change in the bylaw was recommended by the city health department, which said that the

charges could be best determined on the open market.

Yesterday's meeting also voted \$3,213,000 for the laying of sewers, sidewalks and pavings, and authorized a loan of \$10,000,000 for appropriation expenses.

Council also appointed Coun. Gerard Niding to serve as acting mayor for the next three months.

Debate was quiet through most of yesterday's session as council got well into the record, 327-item agenda.

The quiet was dispelled, however, as Hanley and Aronoff fought the voting of money for the zoo project.

Both decried council's ability to vote money for "housing animals" while thousands of Montrealers lived in "rat traps."

"It's important for the citizens of Montreal to know that animals are more important than they are," Coun. Aronoff stated.

He challenged Mayor Jean Drapeau to visit certain areas of the city and see the conditions that "people are living in."

Coun. Hanley said he would be more sympathetic to providing housing for animals if work had started on the Dozois slum clearance plan and "two or three other projects" were in the planning stages.

Coun. Louis Bass asked council to consider building of the zoo as a metropolitan project because the whole island would benefit from it.

"Montreal should not have to pay for something that the whole island will enjoy," he stated.

"There are more important projects we can consider, such as traffic and housing."

The mounting criticism was stemmed by Coun. Max Siegler who suggested removing any mention of the zoo from the resolution because the work to be done was to drain the grounds and provide a water supply and this applied to the park not the zoo.

Coun. Siegler, while saying that something had to be done about slums, hit certain councillors for creating the illusion that Montreal is a city of slums.

"Montreal has many fine homes and buildings that we can be proud of," he stated.

Several east-end councillors raised the question of the building of the long talked about sport centre and stadium.

MM. Lafaille et Hanley ne sont pas d'accord !

Le leader du conseil municipal, M. Marcel Lafaille a dû, hier, prendre la défense d'une mesure préconisée par l'administration contre les attaques des conseillers Hanley et Aronoff.

Il s'agissait alors, pour les conseillers réunis en assemblée statutaire, de voter un crédit de \$400,000 pour l'exécution de certains travaux d'aménagement, de drainage, de terrassement, etc. en vue de l'établissement d'un jardin zoologique dans le parc Angrignon.

Le conseiller Hanley secondé par le conseiller Aronoff a alors blâmé l'administration de dépenser des centaines de mille dollars pour "loger des animaux alors que des humains n'ont même pas de toit."

M. Lafaille, aidé du conseiller Lauriault, a pris la défense de la mesure préconisée par l'exécutif en démantelant les cartes et enfin ont obtenu l'adoption de la motion.

Retour de M. J. O. Asselin

Une vingtaine de minutes après l'ouverture de la séance, les débats ont été interrompus par l'entrée dans la salle du Conseil de l'ex-président de l'exécutif, le conseiller J.O. Asselin.

Le chef de l'ancienne administration a été absent plus d'un an. Le leader du conseil lui a souhaité la bienvenue et "de rester ici pour longtemps". M. Asselin a pris son siège entre les conseillers Bass et Burrow. L'un des premiers conseillers à aller lui serrer la main a été Nat. Aronoff.

M. Gérard Niding pro - maire



M. Gérard NIDING

Au début de la séance, le conseiller Gérard Niding, du district No 7, a été élu à l'unanimité pro-maire pour le terme commençant le 1er septembre. M. Niding succède au Dr Guilbault.

M. Gérard Gauthier au Bureau de Revision

Le conseil a ensuite accepté "avec regret" la démission du conseiller Gérard Gauthier de la Catégorie "A", district No 9.



M. Gérard GAUTHIER

Peu après, le conseil nommait M. Gauthier membre du Bureau de Revision des estimations en remplacement de M. J.-G. Caron, démissionnaire. M. Gauthier était conseiller municipal depuis 1950. Depuis plusieurs années il s'occupe exclusivement de transactions immobilières et d'expertises dans tous les genres d'immeuble.

Emprunt de \$10,000,000.

Le conseil a aussi adopté un projet de règlement d'emprunt de \$10,000,000 pour dépenses d'expropriations. M. Lafaille a voulu obtenir des détails et le président de l'exécutif, M. Pierre DesMarais lui a répondu que l'on ne faisait que suivre la procédure normale du fait que le conseil sera appelé à se prononcer sur chacune des expropriations qui seront effectuées en vertu de cet emprunt.

Le conseil a ensuite adopté des crédits au montant total de \$3,213,000 pour améliorations locales comprenant égouts, trottoirs et pavages. La part des riverains dans ces améliorations sera de \$1,682,753 et celle de la Cité de \$1,530,247.

Le parc Angrignon

Le plus long et plus violent débat de la séance a été celui soulevé par le crédit de \$400,000 pour le jardin zoologique du parc Angrignon.

Le conseil, il y a déjà quelques années, a voté un règlement d'emprunt de \$1,500,000 pour ce parc. En vertu de ce règlement \$1,000,000 doivent être affectés à l'aménagement du parc Angrignon, acquisition de terrains et travaux corrélatifs et \$500,000 à l'aménagement d'un jardin zoologique au Parc Angrignon et travaux corrélatifs.

Dans les explications fournies par l'exécutif, on note que le montant de \$1,000,000 a été voté par le conseil à intervalles divers, soit les 23 juillet 1953, 6 mai 1954 et 1er septembre 1955. Quant à l'autre montant, un crédit de \$100,000 a déjà été voté le 6 mai 1954, laissant au règlement un solde non utilisé de \$400,000.

Les travaux d'aménagement du parc et du jardin zoologique devant s'effectuer concurremment, l'exécutif recommandait au Conseil de voter le crédit de \$400,000 pour l'exécution en tout ou en partie de certains travaux d'aménagement, de drainage, de terrassement, de distribution électrique, d'adduction d'eau ainsi que les autres travaux corrélatifs.

Le Centre Sportif de l'Est

Le conseiller Pierre Simoneau est intervenu d'abord pour dire que les conseillers de l'Est n'avaient pas d'objection à voter des crédits pour un parc de l'ouest mais qu'ils aimeraient bien savoir où en est le projet d'aménagement du Centre Sportif.

Il a rappelé qu'il y a environ quatre mois, M. le maire Drapeau et le commissaire Edmond Hamelin avaient déclaré qu'un projet de stade était pour être "très bientôt" soumis.

M. Drapeau a répondu que d'ici peu de jours le comité exécutif sera saisi d'un projet concernant le stade. Même s'il n'y a pas eu de grandes déclarations de faites, a dit M. Drapeau, le travail s'est poursuivi.

Hanley et les animaux

Le conseiller Hanley s'est alors levé pour déclarer qu'il est abasourdi de dépenser des centaines de milliers de dollars pour loger des animaux quand on ne dépense pas un sou pour abriter les humains. "Je crois, dit-il, que si j'étais un conseiller du district je m'opposerais à l'adoption de cette motion."

Le leader du conseil municipal, M. Lafaille a répondu à M. Hanley que le conseil a déjà décidé depuis longtemps de l'aménagement du parc Angrignon.

De plus, poursuit M. Lafaille, un tel parc n'est pas seulement un ornement pour l'ouest de la ville. Toute la population de Montréal en profitera. Il reste encore beaucoup de terrain pour la construction et je maintiens que l'on doit continuer l'aménagement de ce parc.

— Hanley : un terrain de jeu pour les enfants, pas pour les animaux !

— Lafaille : — Ce parc comprend un vaste terrain de jeu et un jardin zoologique. En dépit du fait qu'il y ait des taudis à St-Henri je crois que l'aménagement d'un tel parc est une bonne chose.

Le conseiller Aronoff se lève alors pour répéter à peu près ce que son confrère le conseiller Hanley avait dit.

Le conseiller Bass croit que le projet du parc Angrignon est d'ordre métropolitain car il ne

servira pas seulement les intérêts de Montréal mais aussi ceux de plusieurs municipalités environnantes.

Le conseiller Lauriault demande au conseil de voter en faveur du crédit. Ce que nous vous demandons là, dit-il, représente à peine \$35,000 par année pour notre district, car c'est à peu près tout ce que le district a obtenu en 12 ans. Et, ajoute-t-il on n'a rien à craindre car le premier singe n'arrivera certainement pas avant une dizaine d'années.

M. Lauriault a dit que les discours prononcés par certains de ses collègues auraient dû être faits quelques mois avant les élections. . .

Le président de l'exécutif, M. Pierre DesMarais a tenu à noter que le crédit de \$400,000 n'était pas pour l'achat d'animaux ou pour la construction de cages. Il s'agit, dit-il, de nettoyer un terrain et de le rendre utilisable.

Je ne vois pas, dit-il, de relation entre le parc Angrignon et le problème de l'habitation qui, je le répète, est selon moi un problème que peut résoudre l'entreprise privée.

L'administration municipale n'a jamais gâté cette section de la ville. Qu'il y ait un jardin zoologique ou qu'il n'y en ait pas, ce terrain pourra toujours servir. Le crédit que nous demandons de voter ne gênera aucunement d'autres projets, et je le répète, les travaux effectués présentement au parc Angrignon seront toujours utiles qu'on utilise cet emplacement à quelque fin que ce soit.

Le conseiller Seigler a dit pour sa part qu'il faudrait cesser de dire que Montréal est une ville de taudis. Je suis en faveur de l'aménagement de ce parc, dit-il, comme je serai en faveur de toute mesure qui servira à aider un citoyen à devenir propriétaire de sa maison.

A la fin de ce débat, le crédit a été voté à l'unanimité.

La séance a ensuite été ajournée à demain après-midi à 3 h.

Le Conseil veut savoir ce qu'on fera des \$100,000

Le Conseil municipal a, hier après-midi, différé jusqu'à aujourd'hui l'adoption d'un rapport de l'Exécutif recommandant le virement d'un crédit de \$100,000 pour dépenses imprévues. Il y est dit que ce montant sera puisé aux divers postes du budget où il y a encore des disponibilités.

Le chef du Conseil municipal, M. Marcel Lafaille, a insisté hier après-midi pour savoir l'usage qu'on avait fait des virements de crédits antérieurs à ce poste du

budget et comment on prévoyait utiliser les \$100,000 de nouveau demandés.

On croit savoir que M. Lafaille veut savoir si ce montant de

\$100,000 servira à défrayer le coût de nouvelles réceptions civiques à l'île Ste-Hélène. On a rappelé à ce sujet que les crédits du bureau du maire pour le dernier exercice financier, que l'on prévoyait être de \$95,000, se sont élevés à plus de \$200,000.

Le premier évêque anglican de Fredericton, N.-B., fut John Medley, consacré à l'épiscopat en 1843.

Plusieurs expropriations décrétées par le Conseil

Le Conseil municipal a dû, hier après-midi, interrompre sensiblement le feuilleton de son assemblée pour pouvoir disposer des rapports de l'Exécutif. A cause de l'insuffisance de présences, il s'est vu dans l'obligation de différer l'adoption de plusieurs rapports de l'Exécutif qui exigeaient, pour leur adoption, le vote favorable de la majorité absolue des conseillers, soit de cinquante et une voix.

C'est ce qui a fait souhaiter au maire Drapeau, quand le Conseil a ajourné ses délibérations à trois heures cet après-midi, que nos édiles soient plus ponctuels. Le Conseil n'a pas été trop incommodé hier après-midi par les absences, car il avait le choix parmi la longue liste d'item figurant à un feuilleton de 327 articles. Le choix s'épuise toutefois, de sorte que le Conseil pourrait bien demain aborder l'étude des soixante et une motions de conseillers, dont plusieurs portent sur des sujets très controversés.

Principales décisions

Le Conseil a hier pris les principales décisions suivantes :

1) Avec les dissidences de MM. Hanley, Burrows et Loiselle, il a approuvé une expropriation pour l'aménagement d'un pan coupé à l'angle des rues St-Patrick et Bridg-

2) La votation d'un crédit de \$430,683 pour l'expropriation avec prise de possession préalable en vue de l'élargissement de la rue Boyce, entre le boul. Pie XI et la rue Bourbonnière ;

3) La votation d'un crédit de \$203,193 en vue de l'expropriation, avec prise de possession préalable, pour l'élargissement de la rue St-Patrick entre les rues Pitt et An-

4) La votation d'un crédit de \$204,870, en prévoyant la prise de possession préalable, pour l'élargissement de la rue DeMontigny entre le boul. St-Laurent et la rue St-Dominique.

Le Conseil a aussi décrété plusieurs expropriations, notamment pour l'élargissement de la rue du Havre, de la rue Masson entre Delormier et Iberville, du tronçon de la rue Roy compris entre le boul. St-Laurent et la rue de Bullion ; et le raccordement de la rue Guyard au chemin Queen Mary, à l'ouest de l'intersection de Decelles.

Explications réclamées

Il fallut de longues explications avant que le Conseil n'approuve la répartition en totalité sur les propriétaires riverains du coût d'une expropriation en vue de l'ouverture de la rue Beaubien dans l'est.

Le conseiller Gagliardi a fait valoir que cette mesure serait injuste parce que l'expropriation ne vise en somme qu'à permettre la pose d'une conduite d'eau pour desservir une municipalité de la banlieue, Ville d'Anjou. Finalement, le rapport a été approuvé avec la dissidence de ce conseiller à la suite d'explications de MM. DesMarais, Dozols et Creteau, qui ont fait valoir que l'ouverture de la rue Beaubien s'imposerait quand même, de sorte qu'aucun droit n'était lésé.

Ecart jugé trop considérable

Le président de l'Exécutif a dû également fournir d'importantes explications avant que ne soit adopté un rapport recommandant la votation d'un crédit de \$750,000 pour la construction d'un atelier et magasin à la cour municipale Western, quand le contrat adjudgé n'était que de \$530,325. M. Lafaille s'est étonné que l'on demande de voter \$200,000 sans même en préciser l'utilisation. Quand le président de l'Exécutif a expliqué cet état de chose, en précisant que le montant prévoyait le paiement de travaux faits en régie et des frais d'architectes et de surveillance, M. Lafaille a répondu que les chefs de l'administration ne devraient pas s'étonner de certaines questions de conseillers. Ceux-ci n'ont pas pu, en quarante-huit heures, scruter chacun des 327 item d'un feuilleton d'une ampleur sans précédent, a-t-il dit.

Un long débat au Conseil

Effacement d'une ligne homologuée jugé prématuré

Par un vote de 64 contre 17, le Conseil municipal a fait savoir hier au Comité exécutif qu'il jugeait prématuré l'effacement d'une ligne homologuée en vue du raccordement de la rue des Seigneurs à la rue un peu plus à l'ouest, au nord de la rue Edgell, afin de doter la Ville d'une autre artère de communication directe au moins jusqu'à la rue Sherbrooke.

C'est le conseiller Hanley qui s'est opposé à l'effacement de cette ligne homologuée. Il a mentionné que l'ancienne administration jugeait tellement nécessaire l'ouverture de la rue des Seigneurs au nord de la rue Edgell, qu'elle avait refusé de vendre l'emplacement homologué aux Petites Soeurs des Pauvres et, plus tard, à de gros intérêts désireux de s'établir à cet endroit.

A son point de vue, l'administration commettrait une grave erreur si, par l'effacement d'une ligne homologuée, elle allait compromettre la seule possibilité d'ou-

verture d'une voie d'allègement de la circulation sur des artères aussi achalandées que les rues Atwater et Guy.

Rue Dorchester à terminer

M. J.-O. Asselin, ancien président du Comité exécutif, a appuyé les remarques de M. Hanley. A son point de vue, il serait prématuré d'enlever cette ligne homologuée tant que l'administration n'aura pas parachevé

Elargir la rue Dorchester jusqu'à Atwater

Dès hier après-midi, après le début au sujet du prolongement éventuel de la rue des Seigneurs, le conseiller Sullivan a avisé ses collègues qu'il demanderait incessamment l'élargissement de la rue Dorchester jusqu'à la rue Atwater. L'administration actuelle s'en est jusqu'ici tenue aux travaux entrepris par celle l'ayant précédée, de sorte que la rue Dorchester n'a été élargie que jusqu'à la rue Guy.

l'élargissement de la rue Dorchester. Quand cette rue aura été élargie jusqu'à la rue Atwater, on pourra alors juger de l'importance de l'ouverture de la rue des Seigneurs.

Finalement, quand a été pris le vote au sujet de la motion de référence du rapport à l'Exécutif, deux seuls commissaires ont voté contre, MM. Pierre DesMarais, président, et C. Hugh Hanson, vice-président du Comité. C'est dire que la ligne homolo-

guée demeurera encore au moins deux ans, ou jusqu'à ce que l'administration actuelle ait parachevé l'élargissement de la rue Dorchester, entrepris par l'ancienne administration.

Un incident cocasse

Durant le débat, un incident qui a décidé le Conseil s'est produit.

Comme le conseiller Hanley persistait à réclamer l'ouverture de la rue des Seigneurs, à son point de vue le débouché le plus logique de la sortie du tunnel Wellington, le président de l'Exécutif a tenu à ce que M. Hanley fasse savoir au Conseil si l'intersection des rues Edgell et des Seigneurs se situait dans le district No 2 (celui que représente M. Hanley).

Celui-ci a commencé à répondre que ce n'était peut-être pas dans son district, mais que l'ensemble de ses contribuables bénéficieraient de la mesure.

M. DesMarais est intervenu de nouveau pour obtenir un "oui" ou un "non" de M. Hanley.

Pas devant un tribunal

Le commissaire Croteau a alors fait valoir que M. Hanley n'était pas dans une cour judiciaire et qu'il pouvait exposer son point de vue comme bon lui semblait.

Le président de l'Exécutif niait alors à M. Croteau le droit d'intervenir dans le débat, du fait qu'il n'occupait pas son fauteuil.

"Je ne suis tout de même pas pour m'asseoir sur le conseiller Sigouin", de riposter alors M. Croteau.

Ce commissaire avait quitté temporairement son fauteuil, et le conseiller Sigouin, élu sous l'égide de la Ligue d'action civique, l'avait occupé pour converser avec MM. DesMarais et Hanson.

En entendant ces remarques, M. Sigouin a aussitôt laissé le siège vacant, de sorte que M. Croteau a pu reprendre son fauteuil et exposer son point de vue en respectant les règles du Conseil.

Guerre ouverte au conseil municipal. On veut paralyser l'administration

Il n'y a plus de doute que les adversaires de l'administration Drapeau - DesMarais ont décidé d'engager une lutte à mort, et de commencer immédiatement à préparer la prochaine campagne électorale. Les prochaines élections municipales auront lieu en octobre 1957, soit dans un an.

Depuis le début de la présente séance du Conseil municipal qui a débuté mardi, on sent que les adversaires se relaient pour tenter de bloquer le plus de projets possible.

Frank Hanley a commencé la mise en scène mardi. Il a été suivi du conseiller Alfred Gagliardi mercredi qui, hier, a passé la relève au conseiller Robert Bonnier.

Au débat tenu de mercredi à succédé, hier, un débat très violent au cours duquel certains conseillers ont porté des attaques personnelles contre certains de leurs collègues.

Seulement 12 articles de l'ordre du jour ont été étudiés hier, et encore faut-il dire que deux sont demeurés en suspens.

Mercredi le conseiller Gagliardi avait pris beaucoup de temps à poser des questions, mais il n'est pas parvenu à soulever un débat sérieux.

Hier le conseiller Bonnier a tenté de retarder la réalisation de certains projets en exigeant que ceux-ci soient soumis d'abord au Service et à la Commission d'Urbanisme.

Un long débat a suivi l'argumentation du conseiller Bonnier, et on en est venu aux gros mots lorsque le président de l'exécutif a reproché à certains de ses collègues de faire volte-face, et de modifier leurs opinions en marge de certains rapports qu'ils avaient déjà approuvés à l'exécutif.

Calme début

La réunion d'hier après-midi a débuté dans le calme. Les conseillers ont d'abord approuvé, sans discussion, un crédit de \$1,470,000 pour la construction de la 4e section de l'égout collecteur du ruisseau Molson.

Les conseillers ont ensuite voté deux crédits, l'un de \$10,000 et l'autre de \$126,000, pour des contrats de fourniture de vannes.

Grands projets

Le Conseil a passé ensuite à l'étude de certains crédits pour la réalisation de grands projets. On a d'abord voté \$200,000 pour la préparation de plans et travaux préliminaires, en vue de la construction de viaducs sous les voies de la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien, à la rue Masson et au boulevard Henri-Bourassa, et \$60,000 aux mêmes fins, en vue de la construction d'une nouvelle rampe d'accès entre l'île Ste-Hélène et le pont Jacques-Cartier.

Le président DesMarais a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'études préliminaires, lointaines comme on a pu le laisser entendre il y a quelque temps, mais bien du début de la réalisation des projets énumérés.

Au sujet de la rampe d'accès au pont Jacques-Cartier, le conseiller Bonnier a demandé si le Montreal Swimming Club ser-

chassé de l'île Ste-Hélène par la construction de cette rampe.

M. DesMarais lui a répondu que non, et qu'au contraire la Cité entendait donner à ce club renommé tous les moyens nécessaires pour s'agrandir.

L'intersection de l'ave. du Parc et des Pins

L'article suivant demande au conseil municipal de voter un crédit de \$200,000 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation de plans, etc., en vue de la construction d'un système à trois niveaux d'étagement des voies, à l'intersection des avenues du Parc et des Pins.

Le président explique que le comité exécutif, le 24 juillet 1956, avait autorisé le directeur des Travaux Publics à retenir les services d'une firme d'ingénieurs conseil pour la préparation des plans et pour la surveillance complète des travaux de construction d'un système à trois niveaux d'étagement à cette intersection où le problème de la circulation est très important.

Des esquisses préliminaires ont été préparées, mais maintenant il s'agit de faire les relevés nécessaires, les sondages et forages, et de dresser des plans et devis en vue de la réalisation de cette entreprise.

M. Bonnier n'est pas "emballé"

Le conseiller Bonnier intervient alors pour déclarer qu'il a vu les plans, "et je ne suis pas emballé plus que cela". M. Bonnier dit que le projet soulagera peut-être le problème de la circulation, mais qu'il créera des problèmes au point de vue esthétique. "On masquera probablement le Mont-Royal", dit-il.

M. Bonnier demande si le directeur du Service d'Urbanisme a été consulté. Une telle question, dit-il, doit être étudiée d'abord par le Service d'Urbanisme qui est notre service de "prévision" par excellence. Si l'on s'adresse aux autres services avant, on met la charrue devant les boeufs, dit-il.

Et alors le bal commence. Le leader du Conseil, M. Marcel Lafaille, ne veut pas voter le crédit si le projet n'a pas été soumis à l'Urbanisme.

M. Desmarais intervient pour dire qu'il ne faudrait pas dramatiser. Personne, dit-il, ne peut nier le problème de la circulation que nous avons à cette intersection; il s'agit de savoir ici si oui ou non nous allons prendre les moyens pour le solutionner. Le Conseil n'a rien à craindre puisque nous serons obligés de revenir devant lui avant de voter les crédits nécessaires à la réalisation du projet.

Le commissaire Croteau qui a voté en faveur du rapport au comité exécutif croit maintenant que "nous n'avons pas atteint l'époque de maturité du projet pour voter \$200,000". Il serait prêt à voter \$50,000 pour poursuivre l'étude du projet. "Je suis d'avis que nous prenons la bouchée un peu trop grosse", dit-il.

Le conseiller Gagliardi entre en scène en prédisant que ce projet coûtera, au bas mot, cinq ou six millions de dollars. (A une question de ce conseiller, M. DesMarais venait de répondre que l'État estimait à deux ou trois millions de dollars le coût de réalisation du projet.)

On va dépenser tout cet argent pour régler quoi? Ca ne règlera pas le problème de la circulation, car des problèmes analogues se présentent tout autour de la montagne, dit M. Gagliardi.

Et M. Gagliardi de continuer: "Ca ne règlera rien au problème de la circulation, excepté au "trafic" qui passe à ce coin-là."

— Je suis tanné d'entendre le conseiller Gagliardi poser des questions ridicules, lance le conseiller Meunier.

— Le maire: "Laissez parler le conseiller, il n'a plus que quatre minutes à sa disposition".

Le conseiller Gagliardi demande alors au président s'il peut affirmer que les "études préliminaires" ne coûteront pas plus de \$200,000.

M. DesMarais répond que si le conseiller avait pris la peine de lire le dossier il aurait pu constater que ce sont les ingénieurs du service des Travaux Publics qui ont évalué ces travaux à \$200,000.

Le conseiller réplique que le président n'a certainement pas vu tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour et que lui, conseiller, est bien excusable de n'avoir pas vu celui-là.

Amendement de M. Dozois

Le commissaire Paul Dozois propose alors un amendement qui, espère-t-il, va rallier toutes les opinions.

Il demande d'ajouter à la fin de la motion: "Pourvu que le dit projet ait été approuvé préalablement par le Service et la Commission d'Urbanisme".

M. DesMarais proteste en se déclarant surpris de l'attitude de certains membres de l'exécutif. Nous sommes, dit-il dans une situation ridicule. Nous étudions ici des rapports qui ont été acceptés à l'exécutif, et certains membres semblent profiter du Conseil pour modifier leur attitude et tenter de faire retourner des rapports qu'ils ont déjà approuvés.

M. Dozois bondit en déclarant qu'il s'agit là d'un projet qui a été "adopté à toute vapeur".

Nous n'avons pas alors pensé de demander si le projet avait été soumis à l'Urbanisme.

Le maire intervient pour dire qu'il a personnellement étudié le rapport à plusieurs reprises, et qu'il en a discuté avec plusieurs chefs de services, y compris le directeur de l'Urbanisme. Je ne voudrais pas, dit-il, que l'on puisse croire que le projet a été adopté sans avoir été étudié.

—M. Dozois: "Je n'ai pas dit que vous ou le président n'aviez pas étudié le projet. J'ai dit que l'exécutif ne l'a pas étudié".

—M. Croteau: "Après que le maire et le président ont étudié un projet ils essaient de le faire passer en vapeur".

M. Lafaille notant les paroles du président, déclare: "J'essaie de ne pas être trop ridicule; si je le suis, qu'on me le prouve".

M. DesMarais dit qu'il n'a pas accusé les conseillers d'être ridicules, mais qu'il a parlé de la situation ridicule dans laquelle certains membres de l'Exécutif mettaient l'administration.

De plus M. DesMarais met en doute la légalité de l'amendement Dozois. Le Conseil doit décider en dernier ressort, dit-il, mais avec cet amendement le Conseil remet son droit de regard entre les mains de l'Urbanisme. Le Conseil n'aurait donc plus à se prononcer.

M. Dozois répond qu'il l'entend autrement. Si l'Urbanisme n'accepte pas le projet, dit-il, je crois que le Conseil pourra alors décider s'il doit ou non tenir compte des recommandations du Service.

Marionnettes et marionnettes

Plusieurs conseillers parlent en même temps. Le conseiller O'Hearn tente de prendre la parole; il est interrompu par le conseiller Gagliardi.

"Je ne suis pas une marionnette..." dit M. O'Hearn.

"Le conseiller n'a pas le droit de m'attaquer ainsi" réplique M. Gagliardi.

— Le maire: "J'apprécierais que tous les conseillers s'abstiennent de commentaires personnels sur les autres membres".

— O'Hearn tourne vers Gagliardi: "J'ai pas peur de le dire, tu es la marionnette de Croteau".

— Gagliardi: "On va sortir un membre du Conseil. Ce sont des remarques qui ne sont pas pertinentes. Je demande au maire de faire retirer ces paroles..."

— Le maire: "M. O'Hearn a dit qu'il n'était pas une marionnette. Si vous vous êtes levé..."

— Gagliardi: "Je vous demande d'user de justice. Si la chose passe comme ça j'aurai cent occasions de faire éclater des choses qui ne seront pas belles..."

Le conseiller Bonnier profite d'un court moment de calme pour signaler que le règlement 1682 stipule que tout projet de la nature de celui dont on discute présentement doit être soumis à l'Urbanisme.

Le maire demande alors au Conseil une quinzaine de minutes pour étudier tout le problème. Le calme se rétablit, et en attendant la décision du maire le Conseil continue l'étude des autres articles de l'ordre du jour.

Le leader du Conseil signale alors que le cas est le même pour l'article suivant qui demande un crédit de \$175,000 pour la préparation des plans en vue de la construction d'une route sur le Mont-Royal.

Quelques instants plus tard, M. le maire déclare qu'il peut y avoir conflit. Les prérogatives du Conseil, de l'exécutif et du service intéressé, dit-il, me semblent en jeu. Je conseillerais au Conseil de demander l'opinion du Contentieux. Les conseillers se rallient à cette suggestion, et demain après-midi le Contentieux fera connaître son point de vue par écrit. Si cela est nécessaire, le chef, Me Albert Berthiaume, sera appelé sur le parquet pour éclairer les conseillers.

Après cet incident, le Conseil a retourné à l'exécutif deux autres rapports, le premier concernant le projet d'amendement au règlement 129 concernant les abattoirs, et le second concernant le règlement 1682 concernant le service d'Urbanisme.

La séance reprendra à 3 h, cet après-midi.

Séance agitée au Conseil municipal hier après-midi

La séance d'hier après-midi à l'hôtel-de-ville a été l'une des plus mouvementées depuis longtemps et elle a été suivie d'une vive prise de bec entre le président de l'exécutif, M. DesMarais, et un conseiller, M. Pierre Simoneau.

RESUME DU DEBAT

Un premier débat le plus prolongé — devait s'élever sur la demande de l'Exécutif ou Conseil, de voter un crédit de \$200,000 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans, etc., en vue de la construction d'un système à trois niveaux d'étagement des voies à l'intersection des avenues du Parc et des Pins. L'autre débat impliquant le service d'urbanisme a été provoqué par une demande de l'Exécutif d'enlever certaines prérogatives au directeur du service d'urbanisme.

Le chef du Conseil, M. Marcel Lafaille, avait ouvert la discussion en disant ne pas être prêt à voter un crédit de \$200,000 pour la construction de peut-être un "monstre d'acier" aux abords de la montagne sans que le service et la commission d'urbanisme aient été consultés. Le commissaire Croteau émettait aussi l'opinion que la montagne avait déjà été gaspillée par certaines constructions "érigées presque malgré nous autres". Puis, le conseiller Vautelet s'indignait de l'attitude de l'Exécutif. "Il est question de la rue Edgehill, de la

rue McGregor, et maintenant de l'avenue du Parc. Ce sont là trois projets se situant dans le district que je représente, et jamais je n'ai été même consulté. Si l'Exécutif ne veut pas obtenir notre opinion, il devrait au moins nous renseigner pour que nous n'ayons pas à répondre que nous sommes ignorants de ce qui se passe dans notre district", a-t-il ajouté.

M. GAGLIARDI

Un peu plus tard, le conseiller Gagliardi déclarait que le Conseil devait constamment procéder à l'aveuglette", parce que l'Exécutif lui adressait 150 rapports à discuter dans un délai de six heures.

"Je me souviens, a-t-il ajouté, que c'est le même président de l'Exécutif qui avait dit que les conseillers seraient bien renseignés sous son terme, et que les dossiers seraient disponibles longtemps d'avance. A plusieurs questions pertinentes, nous ne recevons même pas de réponses."

M. DOZOIS

Le commissaire Dozois offrait ensuite une formule de compromis, par laquelle il serait stipulé que le projet à l'étude devrait être approuvé par le service et la commission d'urbanisme.

Le président de l'Exécutif lui reprocha alors de faire cette suggestion après avoir approuvé le rapport au comité exécutif. M. Dozois répliqua que, sur l'insistance de M. DesMarais, le rapport avait été adopté "à toute vapeur" à l'Exécutif. Ce dernier voulait même le faire adopter en cinq minutes, "même si le directeur du service de la circulation, M. Jean Lacoste, a lui-même admis que le traitement proposé laissait subsister un conflit de circulation à cette intersection. De fait, M. Lacoste a soumis, deux jours plus tard, un autre projet non encore définitif". Et, a-t-il poursuivi, le rapport nous a été présenté si rapidement qu'il est possible que je n'aie pas constaté l'absence de consultation avec le service d'urbanisme. Quant au commissaire Croteau, il a répondu qu'il était tout à fait logique que certains membres de l'Exécutif modifient leur attitude après avoir entendu l'opinion de membres du Conseil ayant une expérience pratique des choses.

Ça n'avance pas vite !

Babillage inutile au conseil municipal...

Au cours des trois heures de séance hier après-midi, le conseil est parvenu à voter une augmentation de traitement au directeur des Services municipaux et pour suivre une discussion, qui avait débüté jeudi, autour d'une demande pour rendre commerciale une section du boulevard Gouin à l'intersection de la rue Cousineau. Cette discussion se poursuivra lundi à la reprise de la séance à 3h. p.m.

Le salaire du directeur des Services, M. Lucien Héту, a été porté de \$15,500 à \$20,000. Cette question n'était pas à l'ordre du jour et c'est le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais qui l'a soumise avec le consentement unanime du conseil.

Les commissaires Guimet et Croteau ainsi que les conseillers Lépine, Lafaille, Hanley, Sauvé et Gagliardi ont enregistré leur dissidence.

En principe tout le monde était d'accord pour augmenter le salaire du directeur des Services. Plusieurs membres du conseil ont rendu hommage au dévouement inlassable de M. Héту et ont signalé que dans l'entreprise privée un homme occupant une fonction similaire à celle de M. Héту commandait un salaire d'au moins le double de celui que le directeur des Services reçoit de la Cité.

Plusieurs autres conseillers, cependant, ont tenté de soulever des débats autour des questions particulières: les conditions de travail de certains employés; le salaire des autres directeurs de services, les indemnités du maire et des membres du conseil, etc., etc.

M. DesMarais a expliqué que seul M. Héту est l'employé du conseil et que c'est le seul dont le salaire est fixé par le conseil. Le traitement de tous les autres directeurs de services, leurs assistants et autres employés relèvent de la juridiction de l'exécutif.

Le président a affirmé que l'administration s'apprêtait à reviser les échelles de traitement de tous les autres employés supérieurs, et ce dans un court délai.

Après avoir disposé de cette question, le conseil est revenu à l'étude d'un amendement à un ré-

glement de zonage proposé la veille par le conseiller Moore.

Le président de l'exécutif, le vice-président, M. H. Hanson ainsi que les conseillers Saulnier, Moore et Armand Dupuis ont particulièrement parlé contre cette requête en expliquant que si l'administration a l'intention de faire du boulevard Gouin une voie résidentielle et de promenade il serait très inopportun de permettre l'établissement d'un commerce dans une zone qui est déjà résidentielle.

Effectivement, les trois autres coins de cette intersection, Cousineau et boul. Gouin, sont érigés en zone commerciale. Mais actuellement il n'y a pas de commerce mais des résidences privées.

Le conseiller Moore allègue, supporté particulièrement par les commissaires Croteau et Dozois, que si les trois coins de l'intersection sont zone commerciale il n'y a pas de raison pour que la quatrième ne le soit pas.

Le débat a été marqué de plusieurs attaques personnelles de conseillers. Si bien que le débat a duré jusqu'à l'ajournement à 6h. et aucune décision n'a encore été prise.

Councillors Still Stalled As Agenda Deadline Nears

City council ended its fourth day of deliberations yesterday no further advanced into its record 327-item agenda than when it called it quits Thursday night.

Only one motion was voted on yesterday, and that was not on the agenda but introduced on a question of privilege by Executive Committee Chairman Pierre DesMarais.

The motion, which passed after an hour and a half debate, raised the salary of Director of Departments Lucien Hetu from \$15,000 to \$20,000 a year.

Council will meet again Monday to debate the remaining 80 resolutions on the agenda.

Indications are, however, that many of these items will be put off to the next council meeting as the current session should end Monday night to allow executive committee members to get to the conference of Quebec municipali-

ties which opens in Bretton Woods, N.H., on Wednesday.

Also to be taken into consideration is the fact that Mayor Jean Drapeau leaves Wednesday on his visit to Paris and several other French municipalities.

After the lengthy debate on Mr. Hetu's salary, council bogged down on a bylaw amendment dealing with the erection and occupancy of buildings in Ahuntsic and Villeray Wards.

Heated debate on the resolution was generated by an amendment proposed by Coun. Rodrigue Moore and after an hour and a-half debate council adjourned without voting on the matter.

The motion to raise the salary of the director of departments to \$20,000 was introduced as a question of privilege by Chairman DesMarais just after council convened.

After much debate on the subject, Mr. DesMarais told council that he had just received a note from Mr. Hetu saying that he did not want the salary raise if it meant a council fight.

In the spirit of compromise Mr. DesMarais withdrew his original motion and substituted one calling for a salary of \$18,500. This was then raised to \$20,000 by an amendment proposed by Coun. Marcel Despatis after an impassioned speech by Coun. J. O. Asselin, the former executive committee chairman.

The amended resolution calling for the salary of \$20,000 then passed, with Committeeman Lucien Croteau and Rene Ouimet, Leader of Council Marcel Lafaille and Couns. Frank Hanley, Alfred Gagliardi, Bruno Lepine and Emery Sauve dissenting.

Coun. Hanley explained that he was dissenting because Mr. Hetu had asked him to.

He said that the director of departments wanted the question of salary increases for the other department heads and other employes considered before a raise for himself.

Before informing council of Mr. Hetu's wish, Coun. Hanley had asked the executive committee to consider raising the salary of the assistant director of departments.

Committeeman Croteau fought the increase on the grounds that it was too much. He called for a raise of \$2,000 to \$17,500 per annum.

Council was ready to vote the

\$18,500 compromise figure put forward by Mr. DesMarais until Mr. Asselin assailed the councillors for arguing over the salary increase.

Mr. Asselin praised Mr. Hetu's work and said that the director of departments was working day and night for the city's benefit.

He called for an additional two assistant directors to be hired to ease some of Mr. Hetu's work load.

As soon as he finished talking, Coun. Despatis got to his feet and moved an amendment to Mr. DesMarais' compromise motion calling for a salary of \$20,000 a year.

Early Council Close Sought

The City Council's September statutory meeting resumed at 3 p.m. today after sitting for four consecutive afternoons last week.

So far, the councillors have disposed of 266 of the 327 items on the order paper.

Chairman Pierre DesMarais announced prior to the session this afternoon that he would try to have his colleagues sit this evening, tomorrow morning and afternoon if possible, to dispose of the 81 items left on the agenda.

Débat sur le rapport Lafaille

Possibilité d'ajourner l'étude ou de faire préparer les amendements suggérés.

par Raymond Masse

Siégeant de nouveau à 3 h., cet après-midi, le conseil municipal de Montréal continuera le débat amorcé hier soir, sur le rapport soumis par le comité Lafaille constitué pour étudier la question des tarifs et les dispositions du règlement 1981 établissant la Commission de transport de Montréal.

C'est vraisemblablement aujourd'hui que le conseil décidera de réviser le document au comité exécutif ou de demander à l'exécutif de faire préparer, afin de les soumettre à la prochaine session provinciale, les amendements suggérés dans le document présenté à la fin du mois dernier.

On se rappelle que le comité Lafaille, après avoir noté que "la solution des problèmes financiers actuels de la Commission de transport ne réside pas dans l'augmentation des tarifs", recommande notamment, tel que préconisé par la Commission d'étude des problèmes métropolitains de Montréal, présidée par le juge Roland Paquette (1955), "que le transport en commun, pour l'ensemble du territoire métropolitain présentement desservi, soit placé sous une autorité métropolitaine, étant donné que c'est la seule façon équitable de distribuer les responsabilités entre les municipalités concernées".

Ouverture du débat

Hier soir, c'est M. Marcel Lafaille, leader du conseil et président du comité d'étude, qui a ouvert le débat en proposant au conseil de demander au comité exécutif de faire préparer les amendements suggérés.

Intervenant, M. Pierre Des Marais, président du comité exécutif, a plutôt proposé que le conseil réviser le document aux commissaires pour "étude et rapport", en soulignant que ces derniers n'avaient reçu le document que quelques minutes avant de mettre au point le feuillet de la séance en cours, et en évoquant qu'il n'était pas urgent de disposer du document, étant donné qu'il ne contenait pas de suggestions d'application immédiate.

Pour sa part, M. Lafaille a dit que l'on est déjà au mois de septembre et que "le conseil devrait, sans tarder, prendre une décision au sujet du rapport, signé par tous les membres du comité, sauf un qui n'a assisté que deux minutes à une seule séance du comité".

Pressé de dire qui n'a pas signé le document, M. Lafaille a révélé qu'il s'agissait du conseiller Jean Lemire.

Participation aux dépenses

"Je félicite les conseillers qui ont inscrit généreusement de leur nom pour étudier le problème de transport en commun à Montréal et en arriver à formuler des suggestions adéquates, a poursuivi Lafaille. Le rapport soumis demande de faire amender la loi et le règlement qui ont créé la Commission de transport. Et je dis qu'il y a pas lieu de retarder l'étude des suggestions faites.

"Il est temps que les autres municipalités desservies par la Commission de transport participent aux dépenses, a ajouté M. Lafaille. Actuellement, quant aux frais de la commission, l'usager a fait sa part. Il faut que le commerce et l'industrie fassent leur part. Le problème de transport en commun est un problème métropolitain qui ne sera pas réglé sans que les villes avoisinantes desservies payent leur part.

Des cet automne

"Il ne faut pas que les tarifs deviennent prohibitifs, de noter ensuite M. Lafaille. Cela fait assez longtemps que l'on dit que Toronto prime sur Montréal. Des cet automne, il faut préparer un schéma de gouvernement métropolitain. Il y a le rapport de la Commission Paquette et il y a le rapport de M. Des Marais. Il faut définitivement que Montréal cesse de payer seul. Il faut que les villes avoisinantes payent leur part. Et Montréal doit rester le coeur et le cerveau du gouvernement métropolitain proposé. Ayons un gouvernement métropolitain pour assurer à Montréal son titre de métropole".

Reprenant la parole, M. Des Marais rappela que le rapport signé le 23 août a été reçu par le comité exécutif le 30 du même mois.

"Moi pour moi, je n'ai pas pu prendre connaissance du rapport, précisa-t-il. Il voudrait mieux attendre d'avoir étudié le rapport avant d'adopter une attitude à son sujet.

Des revenus disparus

"L'usager n'est pas le seul à payer pour le transport en commun, fit remarquer M. Des Marais. Le rapport ne dit pas ce que le leader du conseil dit. Par exemple, la Cie des Tramways payait à la ville, avant la municipalisation du tramway, un montant annuel de \$500,000 pour l'exclusivité du transport en commun. Et la même compagnie payait d'autres montants, notamment pour l'enneigement de la neige. Voilà autant de revenus dont la ville est maintenant privée.

"Je déplore que la commission soit autonome", dit également M. Des Marais, qui a souligné que "la collaboration entre la ville et la commission est excellente.

"Y aurait-il lieu de faire de la commission un organisme métropolitain, je ne le sais pas encore. J'aurais bien aimé que le comité nous fasse des recommandations spécifiques, par exemple sur la taxe payée sur l'essence consommée par les autobus de la commission".

La taxe sur l'essence

A ce sujet, M. Des Marais a révélé qu'il a déjà attiré l'attention du premier ministre de la province sur la taxe sur l'essence. "Le premier ministre dit que les instruments aratoires consomment de l'essence exempte de taxe parce que ces instruments ne circulent que sur les fermes", a déclaré M. Des Marais. Je lui ai répondu que les autobus de la commission de transport circulent dans des rues entièrement payées par la ville.

"En toute justice, il faudrait différer l'étude du rapport jusqu'à une prochaine séance du conseil, et, pendant ce temps, le comité exécutif pourrait aussi l'étudier."

Commentant le rapport, le commissaire Croteau l'a qualifié de "rapport courageux".

"Le rapport en arrive à des conclusions définitives, audacieuses, renchérit-il. L'usager paye seul les dépenses de transport en commun, alors que toutes les sphères devraient payer leur part. Le transport en commun est un service public qui sert à toute l'économie.

"Il faut une formule de subside si l'on veut éviter d'autres augmentations des tarifs. Mais le comité ne peut préconiser une formule de subside sans préconiser une autorité métropolitaine. Il y a lieu de prendre des moyens pour éviter une autre hausse des tarifs.

"Le problème de transport en est un d'envergure métropolitaine, nota encore M. Croteau. Il y a plusieurs autres problèmes d'envergure métropolitaine que Montréal ne peut régler seul, sans le concours des municipalités voisines. J'espère que tous les problèmes majeurs seront traités sur le plan métropolitain."

Puis M. Hugh Hanson, vice-président du comité, de demander que le conseil approuve la suggestion de M. Des Marais, alors que le conseiller J.-E.-H. Lanciault se prononça en faveur de "l'application du rapport".

Il était 11 h. 30 et le conseil décida d'ajourner le débat à 3 h., cet après-midi.

Les conseillers ont décidé de procéder avec célérité !

A dix heures, hier soir, le Conseil municipal avançait à grands pas dans l'étude des 327 articles inscrits à l'ordre du jour. On pouvait constater que la majeure partie des conseillers avait hâte d'en finir avec cette séance statutaire qui a débuté le 4 septembre.

Dès le début de la séance du soir, le maire Jean Drapeau a demandé au conseil de suspendre toute discussion sur certains amendements proposés. Le maire réiterait en particulier à la motion du conseiller Marcel R. Lafaille concernant le règlement de pension aux manuels.

M. Drapeau, à titre de président de l'assemblée, s'est demandé si un conseiller pouvait profiter du moment où l'exécutif suggère un amendement à un article d'un règlement pour proposer lui-même d'autres amendements à d'autres articles.

Ainsi, dit-il, je me demande si le conseil peut discuter de tout un règlement quand le rapport de l'exécutif ne réfère qu'à un seul article du règlement dont il est question.

Le conseil a décidé alors de laisser sur la table tous les amendements suggérés et de continuer l'étude des divers articles de l'ordre du jour. On a procédé alors avec beaucoup de rapidité et en une heure à peine une vingtaine de projets d'actes de toutes sortes étaient approuvés.

Il n'y eut que de courts débats au cours de cette période. Les conseillers Lafaille et Bertrand ont mis en doute la procédure dans certains cas. Ils demandaient en particulier si au cours d'une même séance le conseil pouvait adopter un règlement et un projet d'acte s'y rapportant.

M. DesMarais a dit qu'il ne voyait là aucune objection. Il est clair, dit-il, que si le conseil refusait d'adopter un règlement soumis, l'article concernant le projet d'acte serait immédiatement retiré de l'ordre du jour.

Au moment d'aller sous presse, le conseil a autorisé l'exécutif à garantir \$9,000,000. de la Commission de Transport de Montréal.

Hier après-midi, le conseil a adopté par un vote de 45 à 22 le conseiller Rodrigue Moore, conseiller Rodrigue Moore, jeudi dernier, et demandant qu'un territoire situé à l'angle de la rue Cousineau et du boulevard Gouin soit classifié "Commerce de la Classe 11". Cette motion avait soulevé un long débat qui a débuté jeudi pour se poursuivre vendredi après-midi.

Le conseil a ensuite laissé sur la table des projets de règlements soumis par l'exécutif parce que ceux-ci n'avaient pas reçu la sanction de la Commission d'urbanisme. Il s'agit d'un amendement à un règlement de construction et d'un amendement au règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la rue Guy et la Côte du Beaver Hall.

La séance d'hier après-midi a été ajournée à 5h15 hier soir alors que le conseil discutait d'un amendement au règlement 2001, qui régit la caisse de retraite

pour certains employés de la Cité de Montréal, en particulier les employés manuels.

Le conseil a d'abord approuvé à l'unanimité l'amendement soumis par le comité exécutif. Cet amendement avait pour but de faire concorder le texte du règlement avec celui de la convention collective de travail qui stipule que tout employé régi par cette convention sera remercié de ses services à la fin de l'année fiscale au cours de laquelle il aura eu 70 ans. Le texte du règlement disait que l'employé sera mis à sa retraite le jour où il atteindra l'âge de 70 ans.

La pension

Le leader du conseil, M. Marcel Lafaille a profité de l'occasion pour soumettre un autre amendement. Il a expliqué que son amendement avait pour but de permettre aux employés manuels à la retraite qui atteignent l'âge de 70 ans de conserver leur pleine pension.

Le règlement 2001 adopté en 1950 prévoit qu'un employé mis à la retraite, après 20 ans de service, recevra une rente d'au moins \$600 par année. A ce moment-là, cependant, la Loi des pensions de vieillesse exigeait du pensionnaire de 70 ans qu'il fasse la preuve de "nécessité". Or la Cité jugea à propos, à ce moment-là, de ne pas se substituer aux gouvernements supérieurs et a prévu, au dernier paragraphe de l'article 13, la disposition suivante :

"Dans chaque cas où un employé ou un pensionnaire, en l'absence de ce règlement, serait ou deviendrait éligible à une pension de vieillesse suivant quelque loi fédérale ou provinciale, le minimum de pension fixé par le présent article sera réduit à \$120 par an pour les célibataires, les veufs ou les hommes mariés dont l'épouse a atteint 70 ans."

A ce moment-là on en était donc venu à la conclusion que si un pensionnaire ne pouvait recevoir la pension de vieillesse de \$480 à cause de sa pension accordée par la Cité, cette dernière ne rendait plus un service à son ancien employé mais faisait plutôt un cadeau au gouvernement fédéral.

En 1952, cependant, la Loi des pensions de vieillesse a été modi-

fiée et la pension de \$480 devenait payable à toute personne ayant atteint l'âge de 70 ans, quels que soient ses revenus.

M. Lafaille souligne donc maintenant que les dispositions du dernier paragraphe de l'article 13 du règlement 2001 n'ont plus leur raison d'être et que la Cité devrait continuer de payer pleine pension à ses anciens employés qui ont atteint l'âge de 70 ans.

Le leader du conseil signale en plus qu'un comité formé de MM. Ernest Hooper, Benoit Rajotte et Maurice Messier, pour étudier les griefs des employés manuels en est déjà venu à la même conclusion.

La discussion s'est ouverte sur la motion de M. Lafaille. Le maire Drapeau, cependant, a demandé au proposeur si sa motion portait un certificat du directeur du Service des Finances de la ville car elle implique une dépense.

M. Lafaille ayant répondu que non, il a proposé lui-même l'ajournement afin de lui permettre d'obtenir ce certificat.

Séance mouvementée et "illégale" hier au conseil municipal

M. M. M. 12 sept 1956

Tout en progressant dans l'étude générale de divers items de son feuilleton de 327 rapports de l'Exécutif et motions de conseillers, le Conseil municipal n'a pris hier après-midi aucune décision officielle du fait qu'il a siégé pendant la presque totalité du temps en comité plénier. Et, vers 6 heures, il a appris de l'avocat en chef de la Ville, Me Albert Berthiaume, C.R., qu'une grande partie de ses délibérations s'était poursuivie irrégulièrement.

La séance, une des plus mouvementées depuis une douzaine d'années, a été marquée de mots pour le moins aigres-doux entre le président de l'Exécutif, M. Pierre DesMarais, et le chef du Conseil, M. Marcel Lafaille, qui ne seront pas sans laisser subsister des frictions non seulement entre les deux principaux membres du Conseil mis en cause mais entre divers groupes de conseillers.

Les faits en résumé

Voici comment les choses se sont passées, au mieux où les journalistes ont pu en suivre la précipitation. Le Conseil venait de disposer de divers items au feuilleton. Il avait laissé en suspens l'étude du rapport Lafaille sur le problème du transport en commun, voté un octroi de \$5,000 à l'Agence Duvernay (Société St-Jean-Baptiste), approuvé l'élargissement d'un tronçon de la rue St-Georges, et laissé de nouveau en suspens une demande de l'Exécutif que soit voté un crédit de \$200,000 pour défrayer le coût des études préliminaires et la préparation des plans en vue de la construction d'un "système" à trois niveaux d'étagement des voies à l'intersection des avenues Park et Pine.

Consulter M. Campeau

Quand a été appelée cette motion, pour la deuxième fois depuis le début de l'assemblée, mardi dernier, le conseiller Bonnier a insisté pour connaître l'opinion du directeur du service d'urbanisme, M. C.E. Campeau, vu que ce dernier n'avait pas été consulté, officiellement du moins. Il a demandé que le Conseil se forme en comité plénier pour discuter de la question avec le directeur du service d'urbanisme.

Le président de l'Exécutif s'y est opposé en prétendant que le Conseil perdrait son temps, et qu'il importe de déterminer tout d'abord s'il est indispensable que l'Exécutif obtienne un rapport du service et de la commission d'urbanisme avant de décider de questions du genre. Finalement, l'étude de la question a été laissée en suspens pour une deuxième fois en attendant une opinion légale du Contentieux.

Autre item discuté

Puis, le conseiller Gagliardi, avec l'appui de plusieurs conseillers, a demandé que le Conseil se forme en comité plénier pour étudier un autre item au feuilleton, qui avait trait au zonage des abords de la rue Dorchester. Il avait exprimé à ce moment le désir de discuter de tous les rapports concernant l'urbanisme. Finalement, lorsque fut terminée l'étude de cet item, M. Gagliardi a manifesté le désir de procéder, avec le directeur du ser-

vice d'urbanisme, à la discussion d'un autre projet de règlement, visant à rescinder les dispositions du règlement 2311 qui exigent l'aménagement de "plan coupés".

L'incident

M. Gagliardi fit une proposition en bonne et due forme. Le président de l'Exécutif, M. DesMarais, a riposté en proposant, secondé par le commissaire Hanson, que le Conseil retourne en assemblée régulière vu que l'étude de l'article pour laquelle il s'était formé en comité plénier était terminée. Le chef du Conseil, qui présidait le débat, a alors saisi ses collègues des deux motions. M. DesMarais a à ce moment fait certaines remarques parvenues plus ou moins distinctement à la galerie de la presse. Toujours est-il que le chef du Conseil a rappelé le président de l'Exécutif à l'ordre en ajoutant qu'il "ne tolérerait pas les insultes". "Chaque fois que j'ai présidé aux débats, j'ai tenté d'être juste", a-t-il ajouté.

Visiblement irrité, M. DesMarais ripostait qu'il "avait beaucoup de considération pour la charge de chef du Conseil, mais non pour celui qui l'occupe".

M. Lafaille a alors mentionné que le Conseil venait d'être témoin d'une scène disgracieuse comme il ne s'en était jamais produite depuis douze ans et il a prié le président de l'Exécutif de retirer ses paroles, en prenant pour acquies que ce dernier avait outre-passé sa pensée.

M. DesMarais a répondu qu'il "avait beaucoup de respect pour la fonction de chef du Conseil, mais pour le reste..."

Le chef du Conseil a fait savoir à ses collègues qu'il ne soulèverait pas un débat sur la "mesquinerie du président de l'Exécutif", d'autant plus que ses remarques prouvent bien ce qu'il est depuis qu'il siège au Conseil.

On en vient au vote

Puis, la motion DesMarais-Hanson a été mise aux voix. Elle a été défaite par un vote de 16 voix contre 48, le commissaire Hanson ayant été le seul commissaire à appuyer le président de l'Exécutif. On a aussi constaté que le père dumaire, M. J.-N. Drapeau, avait voté contre la proposition.

Les "plans coupés"

Le Conseil a ensuite discuté longuement de l'amendement au sujet des "plans coupés", toujours avec le directeur du service d'urbanisme. Certains conseillers tenaient à interroger M. Campeau parce qu'ils ont vu dans l'amendement suggéré deux tentatives de l'Exécutif de faire exception à l'application du

règlement sans consulter le directeur ou les membres de la commission d'urbanisme.

Le débat semblait clos sur cette affaire par l'adoption au Conseil d'une proposition du conseiller Armand Dupuis que la discussion soit ajournée jusqu'à ce que la commission d'urbanisme se soit réunie durant l'ajournement pour prendre connaissance du dossier.

La proposition avait de fait été adoptée. Siégeant toujours en comité plénier, le Conseil a abordé l'étude de l'item relatif à la caisse de retraite des employés manuels, et le débat devait aussi porter sur l'amendement par lequel M. Lafaille demande que les employés mis à leur retraite reçoivent leur pleine pension, même après être devenus éligibles à la pension de vieillesse.

Point légal soulevé

A ce moment, le président de l'Exécutif affirmait que le Conseil siégeait illégalement en comité plénier, parce qu'il avait abordé, sans revenir en assemblée régulière, l'étude d'autres items que celui ayant fait l'objet de la motion pour siéger sous la présidence du chef du Conseil. M. Lafaille a alors décidé de trancher la question au clair, "parce qu'il a toujours tenté de présider aux débats en toute objectivité". A alors été consulté l'avocat en chef de la Cité, Me Berthiaume, qui a affirmé que le Conseil et le comité plénier étaient deux entités distinctes. Après que plusieurs conseillers eurent exposé la nature du litige à l'avocat en chef, ce dernier a confirmé l'irrégularité du débat. Son opinion ayant été acceptée à l'unanimité, le Conseil a alors ajourné ses délibérations pour les reprendre à 8 h. 15 du soir.

Le conseil municipal a siégé illégalement

La Presse 12 sept 1956

Pendant une période de 2 heures. — Par suite d'une décision du conseiller Lafaille, qui présidait l'assemblée, de laisser se poursuivre un débat.

Le conseil municipal a siégé illégalement plus de deux heures, hier après-midi, par suite d'une décision du chef du conseil municipal, M. Marcel Lafaille, de laisser se poursuivre un débat, alors qu'il présidait le conseil réuni en comité plénier. La fin du débat a été considérée comme une victoire personnelle du président du comité exécutif, M. P. DesMarais.

Le conseil s'était formé en comité plénier (ou la discussion est plus libre et moins rigoureusement soumise aux règles de la procédure) pour étudier une modification au règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la côte Beaver Hall et la rue de la Visitation, et pour permettre de questionner le directeur du service d'urbanisme, M. C.E. Campeau, sur le sujet.

Lorsque l'étude en fut terminée, le conseiller Alfred Gagliardi proposa que le conseil, qui siégeait toujours en comité plénier, étudie d'autres items de l'ordre du jour où les questions d'urbanisme étaient en cause.

M. Pierre DesMarais proposa à son tour une motion pour que le conseil retourne en séance régulière.

M. Lafaille décida que la motion DesMarais avait priorité, tel que le veulent les règlements du conseil.

Il commença à donner des explications en soulignant toutefois dans ses remarques: "Cette motion peut-être battue..."

M. DesMarais s'interposa aussitôt: "Je crois qu'il n'appartient pas, dit-il, au président d'une assemblée d'agir de la sorte. Le conseiller La-

faillie invite le conseil à battre une motion qu'il vient d'accepter. Ce n'est pas régulier. J'aurais préféré..."

— Je ne suis pas d'accord avec le président de l'exécutif, de dire M. Lafaille. J'ai le droit de donner des explications sur la motion qui est soumis aux votes.

M. DesMarais tente d'intervenir pour s'expliquer... mais M. Lafaille, élevant la voix:

— "A l'ordre! à l'ordre! dit-il. Je suis le président de l'assemblée. Vous m'avez insulté, et je vais vous répondre."

Et M. Lafaille de poursuivre ses explications sur le sens du vote à donner.

"Beaucoup de respect"

— J'ai beaucoup plus de respect pour la fonction que vous occupez, affirme M. DesMarais, en reprenant la parole, que pour la personne qui l'occupe.

— Je demande au président de retirer ses paroles, de dire M. Lafaille. Elles ont peut-être outrepassé sa pensée...

— Je maintiens que j'ai beaucoup de respect pour la fonction qu'il occupe, mais pour le reste, je me réserve...

— Je ne ferai pas un débat sur la mesquinerie du président du comité exécutif, répond indigné le chef du conseil. Ça montre bien ce qu'il est et ce qu'il a toujours été!

Le vote est ensuite pris, et les conseillers, par 45 voix contre 21, décident de continuer à siéger en comité plénier.

Le débat se poursuivra pendant deux heures en comité plénier sur des questions d'Urbanisme.

vers à n. 30, le président de l'exécutif se leve lorsque le conseiller Gagliardi lui demande un renseignement.

— Je considère que le conseil siéger illégalement à l'heure actuelle, dit-il. Je ne puis répondre à la question.

— Est-ce qu'on siéger légalement ou illégalement, demande le conseiller Gagliardi.

— Pour moi, on siéger légalement, affirme le conseiller Lafaille, qui préside toujours la réunion.

Le conseiller Frank Hanley: "Le vote a été pris, on siéger légalement. C'est clair! c'est net!"

Me A. Berthiaume

Le conseiller Gérard Loiselle fait une motion pour réclamer l'avis du chef du contentieux, M. Albert Berthiaume, C.R., sur la question.

Ce dernier vient au conseil et il affirme que la réunion régulière du conseil et le comité plénier sont deux choses.

"Le conseil qui décide de se former en comité plénier, malgré que dans les deux cas ce soient les mêmes personnes, n'est plus le conseil. C'est comme s'il décidait de choisir un groupe de ses membres pour étudier une question."

"Le conseil s'est formé en comité plénier pour étudier un item spécifique de l'ordre du jour. L'étude de cette question a été faite et le comité plénier se doit de revenir à la séance régulière du conseil, quitte à revenir en comité plénier sur une autre question".

Un conseiller demande ce qui arrive lorsqu'un vote est pris et qu'il favorise le maintien du comité plénier.

— Ce qui arrive, affirme Me Berthiaume, vous n'avez plus d'autre chose à étudier.

Le conseiller Bass abonde dans le sens de M. Berthiaume et le conseiller J.-B. Delisle ajoute:

— "On a bien le droit de voter pour rester en comité plénier si l'on veut, mais on reste à ne rien faire. Si l'on ne respecte pas l'opinion de notre chef du contentieux, on n'avait pas à le faire venir..."

A la fin du débat, M. Lucien Croteau se rallie à l'opinion du chef du contentieux.

Conseil
act.

Hotel de ville

Atmosphère tendue au Conseil municipal

[par PIERRE PELLETIER]

La séance municipale d'hier après-midi s'est déroulée dans une atmosphère tendue. Les conseillers ont passé une grande partie de l'après-midi à se demander si oui ou non, ils siégeaient légalement. Les uns prétendaient que le Conseil, qui, alors siégeait en comité général, était dans l'illégalité; les autres prétendaient que non.

Un conseiller avait fait une motion, qui fut acceptée par après, à l'effet de siéger en comité général (les conseillers peuvent y parler plus longuement et ainsi discuter plus à fond d'une question en particulier). La motion précisait que c'était pour étudier une question en particulier, l'item 257 à l'ordre du jour, traitant de problèmes d'urbanisme. Les conseillers en ont profité pour demander que M. Campeau, directeur du service d'urbanisme, soit présent afin que l'on puisse lui poser des questions sur des sujets qui concernent son service.

Mais une fois l'item 257 terminé et vidé, l'on fit une autre motion pour procéder à un autre item du jour: ce à quoi le président DesMarais s'opposa, disant que, selon sa prétention, c'était illégal de siéger sur une deuxième motion. Le leader Lafaille différait d'opinion. On prit le vote et la motion DesMarais de suspendre le comité général et de retourner en Conseil fut battue par 48 contre 16. Le comité général continuait toujours de siéger illégalement, on le sut plus tard sur une autre question: 256 de l'ordre du jour. Une fois cette question vidée, un conseiller fit une autre motion à l'effet d'étudier l'item 258.

Des objections étaient soulevées

de toute part, demandant de statuer d'abord la légalité des assises. On demanda l'avocat en chef de la ville, Me Berthiaume qui émit son opinion à l'effet que le comité général n'avait droit de discuter qu'une seule question à la fois.

INCIDENT Des MARAIS-LAFAILLE

Lorsque le conseiller Gagliardi fit sa motion pour que le comité général étudie une autre motion que l'item 257, le président se leva pour dire qu'il croyait qu'on siégeait illégalement. Le leader Lafaille, regardant les règles du Conseil, déclara que la motion du président DesMarais devait passer avant toute autre, mais que cette motion du président pouvait être battue.

M. DesMarais se leva alors pour dire que le leader n'avait pas le droit d'inciter les conseillers à battre sa motion. Vinrent alors les mots aigres-doux entre le président et M. Lafaille. A un moment donné, le président DesMarais lança: "J'ai beaucoup de respect pour le poste que vous occupez, mais pour le reste..." M. Lafaille demanda au président de retirer ses paroles, disant que "connaissant le président, je crois que ses paroles ont outrepassé sa pensée". Le président se leva à nouveau, répéta qu'il avait toujours beaucoup de respect pour le poste occupé par M. Lafaille, mais pour le reste... Cette partie d'escrime engendra un véritable chahut; tous parlent en même temps, font du bruit, crient même. Toujours est-il que M. Lafaille dé-

clara qu'il n'ouvrirait pas un débat sur la "mesquinerie du président", et qu'il prouvait "ce qu'il est depuis toujours".

PANS COUPES

Un autre débat fut soulevé lors de l'étude du règlement 2311, concernant les pans coupés. On s'accorde à dire que ce règlement devrait être beaucoup plus flexible, de l'avis même du directeur du service d'urbanisme. Le conseiller McDougall résuma assez bien l'opinion de ses confrères en disant que chaque cas devrait être un cas particulier et qu'il devrait être étudié à part.

MOTION LAFAILLE

Hier soir, le maire Drapeau a déclaré hors d'ordre une motion faite par M. Lafaille concernant un projet de règlement à l'effet de modifier le règlement 2001 constituant une caisse de retraite pour que modifié.

Le leader a qualifié la manière du maire de "blocage". On en appela de la décision du maire qui fut mise aux notes. Le maire remporta la victoire par un vote de 41 pour et 22 contre.

M. TREMBLAY

Le conseiller Antoine Tremblay, au début de la séance d'hier après-midi, se leva pour répondre à un article de "Vrai", ce dernier insinuant que le conseiller avait eu quelque chose à faire avec le club Canasta. M. Tremblay raconta les faits tels que lui les connaissait et déclara que si le journal en question continuait à l'attaquer, il aurait "beaucoup d'autres choses intéressantes à raconter au Conseil".

L'incident fut clos.

LA FIN

Les conseillers étudièrent rapidement les nombreuses motions à l'ordre du jour, dont une demandant qu'une commission composée de neuf conseillers municipaux dont trois de chaque

Le conseil siège illégalement après s'être amusé à battre M. DesMarais

Pour le plaisir de battre une motion "normale" de procédure présentée par le président du Comité exécutif, M. Pierre DesMarais, le conseil municipal a siégé illégalement, hier, en comité général, durant une coupie d'heures.

L'a-t-on fait exprès pour "étirer" le débat et nuire à l'administration? Cela en a tout l'air, si l'on en juge par certaines remarques. Un conseiller, reconnu pour son opposition à l'administration Drapeau-DesMarais, a même lancé: "Quand bien même l'on siégerait illégalement, ça ne fait rien!"

En somme, le bilan de la séance d'hier après-midi est bien maigre. Le conseil a voté, sans discussion, un octroi de \$5,000 à l'Agence Duvernay Inc. (Société St-Jean-Baptiste de Montréal).

Il a ensuite disposé, en comité général, d'un projet de règlement de zonage de la rue Dorchester, entre la rue Guy et la Côte du Beaver Hall. Tout le reste n'a été que discussion inutile...

Légalité ou illégalité

En abordant le règlement de zonage de la rue Dorchester, le conseil s'est formé en comité général pour étudier cette question et avoir l'opportunité de connaître l'opinion du directeur du Service d'Urbanisme, M. C.-E. Campeau, à ce sujet.

L'étude de ce projet de règlement terminée, le président de l'exécutif proposait la motion "normale" de retourner en conseil. Le conseiller Gagliardi demanda alors que le comité général passe à l'étude d'un autre article de l'ordre du jour.

M. DesMarais fit valoir que la motion Gagliardi était illégale car le comité général n'avait été formé que pour étudier l'article 257 concernant le zonage de la rue Dorchester.

Le leader du conseil, M. Marcel Lafaille, qui présidait le comité général déclara alors que la motion de M. DesMarais, selon les règlements, avait priorité et il ajouta: "Le conseil peut décider

de cette motion et décider ensuite de la procédure".

M. DesMarais proteste. Il nie au président le droit de faire de tels commentaires. "Vous n'avez pas le droit, dit-il, d'inciter ainsi l'assemblée à voter contre ma motion".

MM. Lafaille et Des Marais échangent quelques paroles et M. Des Marais lance: "J'ai beaucoup plus de respect pour la fonction que vous occupez que pour celui qui l'occupe".

M. Lafaille demande au président de retirer ses paroles. M. Des Marais reprend: "J'ai beaucoup de respect pour la fonction que vous occupez... pour le reste je me réserve".

Plusieurs conseillers parlent haut, M. Lafaille déclare qu'il ne soulèvera pas de débat et appelle le vote.

Le conseil se prononce à 48 contre 16 contre la motion du président.

Manque d'éducation

Un conseiller a une fois de plus prouvé son manque d'éducation. Cela s'est produit au moment du vote. On sait qu'une dame, Mme Letellier de St-Just siège au conseil municipal. Or, chaque fois qu'il y a un vote verbal, un conseiller se plait d'une façon assez grotesque à faire des imitations au moment où Mme de St-Just répond à l'appel de son nom.

Les autres membres du conseil réprouvent cette attitude peu décente qui permet d'ailleurs de juger du peu de sérieux de ce conseiller.

Et l'on siège illégalement

La motion DesMarais battue, M. Gagliardi revient à la charge pour que le comité général aborde une autre question. Le directeur du Service d'Urbanisme demeure sur la sellette. Comme en comité général tout le monde peut parler à qui mieux mieux, on y va sans gêne. Questions par dessus questions, insinuations par dessus insinuations. Le comité dispose d'un article et passe à un autre.

Le conseiller Guilbault revient

à la charge pour signaler que le comité siège illégalement.

"On a déjà disposé de cette question", dit le président Lafaille. "Les conseillers ont voté contre la motion DesMarais tout à l'heure".

Le conseiller Gagliardi propose que l'on passe à l'étude de l'article de l'ordre du jour concernant le règlement 2001 qui régit la caisse de retraite des employés manuels.

Cet article était demeuré sur la table à la suite d'une motion présentée par M. Lafaille, lundi. M. DesMarais s'objecte encore une fois en alléguant l'illégalité.

Le conseiller Gagliardi demande alors que l'on fasse venir le chef du contentieux municipal, M. Berthiaume.

L'avocat de la Cité est informé de la situation. Il explique en réponse que le conseil municipal et le comité général sont deux choses différentes quoique composées des mêmes personnes.

M. Berthiaume explique que si le conseil se forme en comité général pour étudier une question précise, ce comité cesse d'exister lorsqu'il a étudié cette question. Si l'on veut aborder l'étude d'autres problèmes il faut que le Conseil, siégeant en tant que tel, reforme le comité général à cette fin.

M. Despatis tente d'infirmer le jugement du chef du Contentieux, mais on voit soudain le commissaire Lucien Croteau (qui avait appuyé de toute son ardeur les motions précédentes du conseiller Gagliardi) déclarer qu'il se rallie à l'opinion de Me Berthiaume et qu'il était très clair que lorsque le comité général a étudié la question pour laquelle il avait été formé, il ne lui restait plus rien à faire d'autre que de retourner en conseil etc, etc, etc.

Le maire reprend alors son fauteuil. Il reçoit rapport du comité général qui "rapporte progrès" ... et quel progrès!

Le leader du conseil propose l'ajournement à 2h.15. M. Despatis propose 3h.30 mercredi après-midi. M. DesMarais signale qu'il est évident que certains membres du conseil veulent éviter la séance pour créer des embêtements au maire Drapeau qui doit partir pour Paris mercredi après-midi. "On a tout fait pour perdre du temps, dit M. DesMarais. On veut embêter le maire qui n'a pas eu le temps de préparer son voyage car il a été pris ici presque jour et nuit. Il serait grand temps que les conseillers réalisent un peu la situation et que l'on revienne au sérieux..."

"Je retire mon amendement", lance M. Despatis.

La séance se termine sur une note de bonne humeur

La séance du conseil municipal s'est terminée hier soir à 9h. 15 sur une note de bonne humeur sinon sur une de bonne entente.

Dès le début de la séance du soir qui a duré moins de une heure, le maire Jean Drapeau a remporté une éclatante victoire sur le groupe de l'opposition qui en a appelé d'une décision rendue par le maire.

M. Drapeau avait déclaré illégale une motion présentée par le leader du conseil, M. Marcel R. Lafaille touchant le règlement 2001 concernant la caisse de retraite des employés municipaux.

Le maire a décrété que lorsqu'un rapport de l'exécutif recommande un amendement à un article d'un règlement, seul cet article peut être amendé par le conseil, et qu'aucun conseiller ne pouvait proposer des amendements à d'autres articles du règlement concerné.

Le Commissaire Croteau, appuyé par une dizaine d'autres conseillers en a appelé de la décision du maire. Son appel a été défilé par 41 voix contre 22.

Ont voté contre la motion Croteau, les conseillers: Seigler, Filion, Healey, Sauvé, Burrows, J.O. Asselin, Boss, Delisle, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, J.N. Drapeau, Murphy, Laverdure, English, Buisson, Hamilton, Archambault, Hanson, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Tosi, Cloutier, O'Hearn, Oulact, A. DesMarais, Niding, Guilbeault, Hayes, Montpetit, Angers, Santner, Sigouin, Letellier de St-Just et Outerbridge.

Ont appuyé M. Croteau: MM. Laurin, Lafaille, Croteau, Dozois, Lévesque, Simoneau, Despatis, Lozelle, E.T. Asselin, Gagliardi, E. Pizson, Provost, Bertrand, J.P. Hamelin, Lessard, Aronoff, Poitras, Bannier, Campeau, A. Tremblay, Marchand et Lanciult.

Après ce vote, le conseil a référé à l'exécutif la plupart des rapports qui avaient soulevé des controverses au cours de cette séance qui a duré une semaine et deux jours. Quatre rapports ont ainsi été retournés.

Enfin, le conseil a adopté une motion du leader Lafaille relativement au rapport de la Commission d'étude du problème du transport en commun. La motion de M. Lafaille est ainsi rédigée:

"Que ledit rapport soit transmis au Comité exécutif pour étude avec prière de soumettre à ce Conseil les amendements que le comité exécutif jugera nécessaires pour donner suite à ce rapport dès la prochaine session de la législature".

Départ du maire Drapeau

Le leader du conseil municipal a ensuite souhaité bon voyage au maire Drapeau, qui part aujourd'hui, en compagnie de son épouse, pour aller représenter officiellement la ville de Montréal à une réception offerte par le Gouvernement français et la ville de Paris.

Tous les membres du conseil ont longuement acclamé le maire Drapeau qui a remercié le leader et le conseil de son témoignage.

Décision du maire maintenue

Le conseil municipal refuse
d'en appeler par 41
voix contre 22.

La majorité des conseillers présents à la séance d'hier soir, à l'hôtel de ville, a maintenu une décision rendue par S. H. le maire, Me Jean Drapeau, qui avait déclaré hors d'ordre un amendement proposé par le conseiller Marcel Lafaille à un article de règlement dont le conseil n'avait pas été saisi par le comité exécutif.

Autrement dit, le conseil a refusé par 41 voix contre 22 d'en appeler de la décision du maire.

Au fait, le conseiller avait proposé, au cours d'une séance précédente, un amendement à l'article 13 du règlement 2001 constituant une caisse de retraite pour certains employés de la ville de Montréal.

Tout en rappelant que le rapport soumis par le comité exécutif ne concernait que l'article 1, le maire Drapeau a révélé, hier soir, avoir consulté des autorités concernant l'amendement Lafaille.

"Comme l'amendement proposé par le conseiller serait apporté à l'article 13, il est hors d'ordre parce qu'il porte sur un article qui n'est pas devant le conseil, de dire le maire. Seul l'article visé par le rapport peut être amendé. C'est mon opinion, après avoir consulté des autorités".

"Je prétends que tel ne doit pas être le cas, a répondu le conseiller. Votre décision est du "blocage". Le conseil a droit d'avoir une opinion écrite à ce sujet.

L'appel est logé

"Avec l'appui des conseillers Lafaille et Despatis, j'en appelle de votre décision," intervint à son tour le commissaire Croteau.

"Je demande que votre motion soit soumise par écrit", souligna le maire. Mais si vous voulez interroger Me Berthiaume (directeur du Centenieux), je n'ai pas d'objection.

En réponse à une question du conseiller Pierre Simoneau, le maire a précisé ensuite qu'il avait consulté Me Berthiaume et deux autres autorités qu'il a dit préférer ne pas nommer.

Comme le maire demandait au commissaire Croteau de révéler le nombre requis de ses seconds prescrit par les règles du conseil, ce dernier s'est dit appuyé par les conseillers Lafaille, Marcel Despatis, Pierre Simoneau, Alfred Gagliardi et N. Aronoff.

Répartition des voix

Mise aux voix, la "motion d'appel" a été rejetée par 41 voix contre 22.

Ont voté en faveur de la motion : les conseillers Lauriault, Lafaille, Croteau, Dozois, Lépine, Simoneau, Despatis, Loisele, E.-T. Asselin, Gagliardi, Emile Pigeon, Provost, Bertrand, Jean-Paul Hamelin, Lessard, Aronoff, Poitras, Bonnier, Campeau, Antoine Tremblay, Marchand et Lanciulli.

Ont voté contre la motion Croteau : les conseillers Seigler, Filion, Healy, Sauvé, Burrows, J.-O. Asselin, Bass, Delisle, Leblanc, Parent, Pierre DesMarais, Drapeau, Murphy, Lavergure, English, Brisebois, Hamilton, Archambault, Hanson, Vezeau, Crompt, Flynn, Desjardins, Armand Dupuis, Mayer, Sullivan, Boire, Tozzi, Clouette, O'Hearn, Ouimet, André Desmarais, Niding, Guilbeault, Hayes, Montpetit, Angers, Saulnier, Sigouin, Letellier de Saint-Just et Outerbridge.

Quatre rapports sont référés au comité exécutif

Décisions prises par le conseil municipal de Montréal, hier soir.

Au cours de sa séance d'hier soir, le conseil municipal a référé au comité exécutif, pour plus ample étude, quatre rapports que ce dernier avait résolu de soumettre à son approbation.

Par un de ces rapports, le comité exécutif proposait de voter un crédit de \$200,000 pour couvrir le coût des études préliminaires et la préparation des plans, etc., en vue de la construction d'un système à trois niveaux d'étagement des voies à l'intersection des avenues Park et Pine.

Un autre rapport référé au comité exécutif a trait au vote d'un crédit de \$175,000 destinés à défrayer le coût des études préliminaires et la préparation des plans, etc. en vue de la construction d'une route sur le Mont-Royal.

MM. DesMarais et Lafaille

"Je veux qu'on sache que le comité exécutif a fait diligence pour soumettre ce rapport à l'approbation du conseil et que, si le conseil approuvait ce rapport, les travaux pourraient être commencés dès le printemps prochain, a déclaré M. Pierre DesMarais, président du comité exécutif.

"Je veux pour ma part qu'on sache aussi que le conseil désire savoir où il va et obtenir, avant de prendre une décision, l'opinion des services municipaux concernés et de la Commission d'urbanisme, a enchaîné M. Marcel Lafaille, leader du conseil.

Le troisième rapport également référé au comité exécutif concerne un amendement projeté au règlement 2102 intitulé "Règlement imposant un alignement de construction sur certaines rues, ainsi qu'au croisement des voies publiques et dans les ruelles".

Lisière de terrain

Par suite d'une motion soumise par M. P. DesMarais, le conseil a de plus référé au comité, pour plus ample étude, un projet d'acte par lequel la ville ratifierait la vente à l'enchère à Attica Builders Inc., Milmar Construction Inc. et The Gant Construction Co. Ltd., au prix de \$152,000, d'une lisière de terrain bornée par la place du Marché, le boul. S.-Laurent, la rue Dorchester et la rue S.-Dominique.

Conseil
cst.

La séance levée "sine die"

Le maire déclare hors d'ordre la motion Lafaille au sujet de la pension aux employés manuels

Un précédent a été posé hier soir au Conseil municipal quand le maire Dropeau a refusé d'autoriser toute discussion sur la motion Lafaille, qui visait à faire bénéficier les employés manuels de leur pleine pension en vertu du règlement 2001, même après être devenus éligibles à la pension de vieillesse.

Le maire a décrété que le Conseil ne pouvait pas apporter d'autres articles à un projet d'amendement soumis par le Comité exécutif, et il a alors déclaré la proposition Lafaille hors d'ordre. Avant d'accepter cette décision, le chef du Conseil a manifesté le désir d'obtenir une opinion légale écrite du chef du Contentieux. Les protestations ont été vives surtout quand, à une question, le maire a décidé que sa décision s'appliquait même au bill de Montréal. M. Lafaille a qualifié de "blocage" l'attitude du maire. Puis, le commissaire Croteau a décidé d'en appeler de la décision du maire parce qu'elle portait atteinte à des prérogatives jusqu'ici incontestées du Conseil. Les 63 conseillers alors présents ont alors décidé d'eux-mêmes de se départir de leurs prérogatives. Par un vote de 22 contre 41, ils ont décidé d'accepter l'opinion du maire.

Rapports retournés

Le Conseil a hier soir retourné à l'Exécutif la demande de crédit de \$200,000 pour défrayer le coût des études préliminaires en vue de l'étalement de voies à l'intersection des avenues des Pins et du Parc. En proposant la motion de retrait, le président de l'Exécutif a dit qu'il "voulait qu'on sache que le Comité avait fait diligence pour soumettre ce rapport". M. Lafaille lui a riposté qu'il fallait aussi qu'il soit su que "le Conseil veut quelque chose de clair. Ce n'est pas là de l'obstruction, mais le Conseil veut savoir où il va". Cet item a été longuement discuté parce que l'Exécutif n'avait pas consulté le service et la commission d'urbanisme. Pour la même

raison, a été retourné à l'Exécutif un rapport demandant un crédit de \$175,000 pour les études préliminaires en vue de la construction d'une route sur la montagne.

Nos édiles ont aussi retourné à l'Exécutif, pour plus ample étude, mais surtout pour consultation avec le service d'urbanisme, la demande d'abroger le règlement qui exige l'aménagement de pans coupés. Également parce que l'urbanisme n'a pas donné son approbation, la vente à l'enchère de terrains en bordure de la rue Dorchester et donnant sur le marché St-Jean-Baptiste n'a pas été approuvée.

La Commission Lafaille

Le Conseil a enfin disposé du rapport de la Commission Lafaille, sur le problème des tarifs de la Commission de transport, par l'adoption d'une motion se lisant comme suit: "Que ledit rapport soit transmis au Comité exécutif pour étude avec prière de soumettre au Conseil les amendements que le Comité exécutif jugera nécessaires pour donner suite à ce rapport dès la prochaine session de la Législature".

Nos édiles ont remis à plus tard l'étude des motions, puis ils ont levé "sine die" une assemblée qui demeurera une des plus mouvementées depuis 1940.

L'étude de 41 motions est remise

Le conseil en sera de nouveau saisi lors de sa prochaine séance.

Le conseil municipal a mis fin, hier soir, à sa séance commencée mardi de la semaine dernière, sans étudier 41 motions soumises par différents conseillers, motions inscrites au feuillet par le comité exécutif, qui s'est vu demander de faire en sorte de les soumettre de nouveau lors de la prochaine réunion, spéciale ou statutaire.

Le conseil a ainsi ajourné l'assemblée sine die, afin de permettre au maire, Me Jean Drapeau, quittant cet après-midi Montréal pour la France, et à des conseillers délégués au 35e congrès annuel de l'Union des municipalités de la province de Québec, à Bretton Woods, New-Hampshire, de s'occuper de leurs préparatifs de voyage.

Voici les problèmes les plus divers dont l'étude a été reportée à la prochaine séance :

Le rôle d'évaluation

Conseiller E.-T. Asselin : établissement d'une succursale de la biblio-

thèque municipale dans l'ouest de la ville; l'organisation de la déneuvage de la ville.

Conseiller Leberg : nomination d'une commission pour étudier l'organisation de la Cour municipale; enquête de la circulation à l'intersection des rues Holt et d'Iberville.

Conseiller A. Desmarais : népot devant accompagner chaque plainte à l'encontre du rôle d'évaluation.

Conseiller Gouliard : établissement d'un tarif de stationnement dans la paroisse S. Jean-de-la-Croix; meilleure distribution de la circulation, boul. S. Laurent, entre les rues Beaubien et S. Viateur; construction d'un centre de loisirs dans la paroisse S. Jean-de-la-Croix; établissement d'un terrain de jeux, rue Mozart, en face de la rue Waverley; répartition des sommes provenant des règlements d'emprunt, aménagement en parc public d'un emplacement, boul. S. Laurent, au sud de la rue Beaubien; expropriation des ruelles dans les quartiers S. Jean et Montclair; zonage de la rue Marquette, entre les rues S. Zotique et Beaubien; zonage intersections des rues Pariseau et Villeray; service de bien-être social et loi d'assistance publique; permis et privilèges et honoraires existants; mode d'administration de la ville; formation d'un comité de la défense civile; délai pour l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers; fourniture aux conseillers d'une copie de la charte consultée jusqu'à date.

Enlèvement de la neige

Conseiller Hanley : éclairage des parcs Marguerite-Bourgeoys et Grand Trunk; demande de soumissions pour la construction du centre S. Gabriel; établissement d'un terrain de jeux dans la paroisse S. Joseph.

Conseiller Healy : eaux d'écoulement de la rivière S. Pierre; incineration des déchets du dépôt de la Pointe-S. Charles.

Conseiller O'Flaherty : zonage pour fins domiciliaires des rues Bourgeoys, Charron et Ash, de la rue Letler aux limites sud de la ville.

Conseiller E. Pincen : installation de feux de circulation à l'intersection des rues Roy et S.-André; secteur de la rue Berri.

Conseiller Boissonault : nomination d'un comité pour étudier le problème de l'enlèvement de la neige.

Conseiller Donnier : certains commentaires sur les modifications aux règlements de zonage.

Conseiller Lafaille : règlement 2001 concernant une caisse de retraite pour certains employés de la ville.

Service de la police

Conseiller Mayer : mur exposé d'un bâtiment après démolition de la construction voisine; indication des changements dans les projets de règlements d'aménagement.

Conseiller A. Tremblay : création d'un comité pour étudier la situation du service de la police.

Conseiller Grégoire : agrandissement du terrain de stationnement du marché Bonsecours.

Conseiller Lanclauf : prix du billet pour les étudiants à bord des tramways.

Conseiller Meunier : prolongement de la rue Dorchester jusqu'à la rue Frontenac; matières tombant des véhicules sur la chaussée.

Conseiller J.-M. Savignac : nombre des propriétaires de Montréal; plaques des noms de rues.

200 Items on Agenda

Councillors Anticipate Long Session Ahead

Montreal city councillors are anticipating that the city council meeting beginning Monday will last about two weeks.

Apart from lengthy discussion on the controversial Dozois sium clearance plan, there will be about 235 items on the agenda.

The city Executive completed the agenda during its morning meeting today. All reports and motions will be with councillors a few days before the session opens.

Besides the millions of dollars of credits and appropriations, the agenda includes several controversial issues such as a new service station by-law, widening of St. Joseph boulevard and construction of a two-level project at Pine and Park avenues.

In addition to this morning's session, the Executive spent two hours yesterday afternoon adopting projects, credits, appropriations and other pieces of municipal legislation to be submitted for council approval.

Yesterday afternoon, the committee approved expenditures totalling more than \$2,000,000 for three major improvements.

One calls for a \$1,250,000 appropriation to build a tunnel under the CPR tracks on Cremazie boulevard between McEachran and Park avenues.

The second deals with the widening and repaving of Cote des Neiges road between Forest Hill and Gatineau avenues at an estimated cost of \$400,000.

The third involves an expenditure of about \$600,000 to expropriate necessary land to extend Western avenue from Decarie boulevard to Girouard avenue. Credits for the construction of a tunnel under the CPR tracks will be voted later.

This morning Executive members decided to expropriate necessary land to widen Rosemount boulevard to 80 feet between Papineau avenue and Pie IX boulevard. Subject to the approval of the council, the City will take prior possession of the land and compensations will be determined later by the Quebec Public Service Board.

Another report to be forwarded to the councillors on Monday involves Bellechasse street and Bellechasse street from Pie IX boulevard to 19th avenue.

Agenda très chargé de l'assemblée du conseil

par Jacques Delisle
chroniqueur spécial

La prochaine assemblée du conseil municipal, qui s'ouvrira lundi à 3 heures 30 de l'après-midi, comportera un agenda très chargé.

245 items ont en effet été inscrits à l'ordre du jour de cette séance, et 56 concernent des motions de conseillers sur des sujets qu'ils veulent porter à l'attention du comité exécutif.

C'est au cours de cette assemblée que le conseil sera appelé à se prononcer sur la tenue d'une élection municipale sur le plan Dozois-Field tel que proposé par S. H. le maire Jean Drapeau, et le président du comité exécutif, M. Pierre Dorais, et approuvé par les commissaires Hugh Hanson, J.-René Ouimet et Lucien Croteau.

Quatre élections

Parmi les premiers items à l'ordre du jour, on remarque l'élection d'un maire suppléant pour succéder à M. Gérard Niding pour les trois prochains mois; le choix du remplaçant de M. Paul Dozois comme membre du conseil dans la catégorie

"C" le choix du remplaçant de Gérard Gauthier comme membre du conseil dans la catégorie "A", et enfin la nomination du successeur de M. Paul Dozois comme membre du comité exécutif, dans la catégorie "C".

Les conseillers seront également appelés à approuver des crédits s'élevant à \$3,101,300 pour la construction de pavages, d'égouts et de trottoirs; de cette somme la part de la ville sera de \$2,432,652 et celle des propriétaires riverains \$668,648.

La construction de pavages, l'élargissement de rues requerra le plus de crédits, soit \$2,507,400, dont \$2,256,615 comme part de la ville, et \$250,785 comme part des propriétaires riverains. A l'item trottoirs, les crédits requis seront de \$107,100, dont \$1,071 comme part de la ville et \$106,029 comme part des riverains. A l'item égouts, des crédits de \$426,800 seront demandés dont \$251,834 comme part des riverains et \$174,966 comme part de la ville.

L'item portant sur l'opportunité d'une élection municipale porte le no 97 dans l'ordre du jour.

Une démarche plutôt rare

Le greffier avisé d'une candidature au Conseil

Mtl. Matin 30 Nov. 1956

Un des aspirants à la charge de conseiller laissée vacante par la démission de M. Gérard Gauthier, et dont le successeur devra être nommé dès lundi prochain, s'est présenté hier chez le greffier, M. C.-E. Longpré, pour le prier d'aviser officiellement les membres de la catégorie "A" de sa candidature quand viendra le moment de combler la vacance.

Il s'agit de M. Marcel Allard, marchand de Rosemont et président de l'Association des fleuristes en gros du Québec, qui a dit avoir fait cette démarche après avoir consulté les prescriptions de la charte qui portent sur le sens, d'éligibilité de tout candidat à une charge de conseiller.

M. Longpré lui a déclaré qu'il donnerait lecture de la lettre dès que serait appelé l'item de l'ordre du jour relatif à la nomination d'un conseiller de la classe "A", au début de l'assemblée de la séance de lundi.

Accompagnaient M. Allard

Quand il a fait cette démarche, M. Allard était accompagné du commissaire Lucien Croteau et des conseillers Antoine Tremblay et Pierre Simoneau, tous deux de la catégorie "A".

Dans la lettre qu'il a remise au greffier, M. Allard a déclaré être propriétaire dans le district No 9, que représentait M. Gauthier, et posséder toutes les qualifications requises par la loi pour occuper la charge de conseiller. Il avait joint tous les certificats à cet effet.

Lettre aux conseillers

Le 28 septembre dernier, il avait adressé une lettre à tous les membres de la catégorie "A" du

Conseil municipal. Il avait mentionné que, né dans le district No 9, il y avait toujours demeuré, y était propriétaire et y exploitait un commerce florissant depuis dix ans.

M. Allard a aussi dit qu'en plus de faire partie de l'Association des hommes d'affaires de Rosemont, dont il est ex-président et directeur honoraire, et de l'Association des hommes d'affaires du Plateau Bon Air, à titre de directeur publiciste, il a eu l'occasion de participer à diverses activités qui lui ont permis de constater les besoins du district et de s'intéresser aux affaires municipales.

Au cours du caucus au bureau de M. DesMarais, président du Comité exécutif, auquel assistaient seize conseillers "A" sur un total de 32, la nomination d'un autre candidat, M. René Désilet a été proposée, par M. J.-N. Drapeau.